

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2022-2023

17 NOVEMBRE 2022

PROJET DE DÉCRET¹

CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR
L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2023

ORGANISMES ADMINISTRATIFS PUBLICS DE
TYPE 2

¹ Voir doc. 468 (2022-2023) n°1.

TABLE DES MATIÈRES

1	ONE.....	3
2	WBE.....	218
3	ARES.....	274
4	IFPC.....	307
5	CSA.....	315
6	FONDS ECUREUIL.....	320

1 ONE

Office de la Naissance et de l'Enfance

Note Budget Initial 2023 Version 1

Approuvée par le CA du 26 octobre 2022

Table des matières

Partie I - Exposé général	8
A. Présentation de la nouvelle structure budgétaire	8
B. Lignes directrices du budget	9
a) Recettes	9
b) Dépenses	10
c) Impact SEC autorisé	10
C. Synthèse des recettes et des dépenses	11
D. Résultat budgétaire	14
E. Projection pluriannuelle sur 3 ans	15
Partie II - Exposé particulier	16
Recettes	16
TITRE 1 – RECETTES COURANTES	16
Programme 1 - Support	16
01.08.10.02-R - Recettes FH : Général	17
01.12.11.04-R - Récupération de frais généraux de fonctionnement –	18
secteur privé : Juridique	18
01.16.20.01-R - Récupération de frais de personnel (détachement, ...)	19
01.16.20.02-R - Ventes diverses - secteur public : Logistique	20
01.38.30.01-R - Interventions Assurances : Personnel	21
01.38.60.01-R - Subventions MARIBEL : Personnel	22
01.46.10.01-R - Dotations Communauté française	23
01.49.34.01-R - Subventions APE : Personnel	28
01.49.35.01-R - Subventions ACS : Personnel	29
Programme 2	30
Accueil Petite Enfance	30
02.38.10.01-R - Recettes Places d'entreprises SEMA - secteur privé : Crèches	31
02.33.00.02-R - Rétrocession / Récupération subsides - secteur privé : Crèches	32
02.38.50.01-R - Redevances parents - Centre d'accueil de La Hulpe	33
02.46.40.01-R - Contributions FBIE : APE	35
02.49.40.01-R - Contributions INAMI - Centre d'accueil de La Hulpe	36
Programme 3	37
Accueil Temps Libre	37
03.49.34.01-R - Contributions CGT : ATL	38
Programme 4	39

Accompagnement de la famille, prévention	39
et protection des enfants	39
04.16.12.01-R - Récupération de frais - Candidats adoptants	40
04.43.22.06-R - Récupération subsides - secteur public : Projets spécifiques.....	41
04.46.10.01-R - Subventions Communauté française pour le service Adoption	42
04.48.22.01-R - Contribution des communes : Consultations.	43
Programme 8.....	44
Houtman	44
08.26.20.01-R - Intérêts & produits financiers OLO : Fonds Houtman	45
Dépenses.....	46
Programme 1.....	46
Support.....	46
TITRE I.....	46
DEPENSES COURANTES.....	46
01.11.11.01-D - Rémunération du personnel : ONE.....	47
01.11.12.01-D - Autres éléments de la rémunération : ONE	48
01.11.20.01-D - Cotisations sociales à charge des employeurs, versées à des institutions ou fonds : ONE.....	49
01.11.31.01-D - Allocations directes & assurances-loi : ONE	51
01.11.40.01-D - Salaire en nature (Titres-repas, ...) : ONE	52
01.12.11.01-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Général.....	53
01.12.11.02-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Personnel	54
01.12.11.03-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Numérique	56
01.12.11.04-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Juridique.....	57
01.12.11.05-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Logistique.....	58
01.12.11.06-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé :	60
Recherche et développement	60
01.12.11.07-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé :	61
Information et communication	61
01.12.12.01-D - Locations de bâtiments administratifs - secteur privé.....	63
01.12.21.01-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Général	65
01.12.21.03-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Numérique	66
01.12.21.04-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Juridique	67
01.12.21.05-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Logistique	68
01.12.22.01-D - Locations de bâtiments administratifs - secteur public : Logistique	69
01.12.50.01-D - Impôts, précompte & taxes : Logistique.....	70

01.33.00.01-D - Subsidés versés - secteur privé : Recherche et développement.....	71
01.33.00.02-D - Subsidés versés - secteur privé : Entretien Domaine de Chastre.....	73
01.41.60.01-D - Subsidés au Service social de la FWB	74
TITRE II.....	75
DEPENSES EN CAPITAL.....	75
01.72.00.01-D - Construction, rénovation des bâtiments : Logistique	76
01.74.10.01-D - Acquisition de véhicule (hors consultations mobiles) : Logistique.....	77
01.74.22.01-D - Acquisition de matériel et mobilier : Logistique.....	78
01.74.22.02-D - Acquisition de matériel & d'application informatique - Public : Numérique	79
01.74.22.03-D - Acquisition de matériel & d'application informatique - Privé : Numérique.....	80
Programme 2	81
Accueil Petite Enfance	81
TITRE I.....	81
DEPENSES COURANTES.....	81
02.12.11.01-D - Frais de fonctionnement – secteur privé : Projets APE transversaux	82
02.12.11.02-D - Frais d'hébergement - secteur privé : CA La Hulpe	83
02.33.00.01-D - Subsidés versés - secteur privé - Fonds sociaux : APE.....	84
02.33.00.02-D - Subsidés versés - secteur privé : Crèches	85
02.33.00.03-D - Subsidés versés - secteur privé : SAE.....	90
02.33.00.04-D - Subsidés versés - secteur privé : Accueilantes indépendantes	92
02.33.00.05-D - Subsidés versés - secteur privé : SASPE.....	93
02.33.00.06-D - Subsidés versés - secteur privé : SAEMD.....	95
02.34.31.01-D - Mesures financières à destination des familles - Intervention accueil	96
02.43.22.01-D - Subsidés versés - secteur public : Projets APE.....	97
02.43.22.02-D - Subsidés versés - secteur public : Crèches	98
02.43.22.03-D - Subsidés versés - secteur public : SAE	103
02.43.22.04-D - Subsidés versés - secteur public : SASPE	105
02.43.22.05-D - Subsidés versés - secteur public : SAEMD	107
TITRE II.....	108
DEPENSES EN CAPITAL.....	108
02.74.22.01-D - Acquisition de matériel et mobilier : CA La Hulpe.....	109
Programme 3.....	110
Accueil Temps Libre	110
TITRE I.....	110
DEPENSES COURANTES.....	110
03.33.00.01-D - Subsidés versés - secteur privé : Coordination & Plateforme ATL	111

03.33.00.02-D - Subsidés versés - secteur privé : AES 1.....	113
03.33.00.03-D - Subsidés versés - secteur privé : AES 2.....	115
03.33.00.04-D - Subsidés versés - secteur privé : CDV	116
03.33.00.05-D - Subsidés versés - secteur privé : EDD	117
03.33.00.06-D - Subsidés versés - secteur privé : Opérateur PAD	118
03.43.22.01-D - Subsidés versés - secteur public : Coordination & Plateforme ATL.....	119
03.43.22.02-D - Subsidés versés - secteur public : AES 1	120
03.43.22.03-D - Subsidés versés - secteur public : AES 2	121
03.43.22.04-D - Subsidés versés - secteur public : CDV	122
03.43.22.05-D - Subsidés versés - secteur public : EDD	123
03.43.22.06-D - Subsidés versés - secteur public : Opérateur PAD.....	124
Programme 4.....	125
Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	125
TITRE I.....	125
DEPENSES COURANTES.....	125
04.12.11.01-D - Honoraires médicaux - secteur privé : Consultations.....	126
04.12.11.02-D - Frais de fonctionnement - secteur privé : Consultations	127
04.12.11.03-D - Frais de fonctionnement - secteur privé : Adoption	129
04.12.11.04-D - Frais d'organisation d'action - secteur privé : SOUPA	130
04.12.11.05-D - Frais de fonctionnement des équipes SOS-Enfants - secteur privé : SOS Enfants.....	131
04.12.12.01-D - Locations de bâtiments - secteur privé : Consultations	132
04.12.21.03-D - Frais de fonctionnement - secteur public : Adoption.....	133
04.12.22.01-D - Locations de bâtiments - secteur public : Consultations.....	134
04.12.50.01-D - Impôts, précompte & taxes : Consultations	135
04.33.00.02-D - Subsidés versés - secteur privé : Consultations.....	136
04.33.00.03-D - Subsidés versés - secteur privé : Equipes SOS-Enfants	137
04.33.00.04-D - Subsidés versés - secteur privé : LREP	138
04.33.00.05-D - Subsidés versés - secteur privé : EPS.....	139
04.33.00.06-D - Subsidés versés - secteur privé : SAP.....	140
04.33.00.07-D - Subsidés versés - secteur privé : Projets spécifiques	141
04.43.22.01-D - Subsidés versés - secteur public : Consultations	142
04.43.22.02-D - Subsidés versés - secteur public : Equipes SOS-Enfants.....	143
04.43.22.06-D - Subsidés versés - secteur public : Projets spécifiques.....	144
TITRE II.....	145
DEPENSES EN CAPITAL	145
04.74.10.01-D - Acquisition de consultations mobiles : Consultations	146

04.74.22.01-D - Acquisition de matériel et mobilier : Consultations	147
Programmes 05	148
Santé	148
TITRE I	148
DEPENSES COURANTES	148
05.12.11.01-D - Frais de fonctionnement - secteur privé : Programme de vaccination	149
05.12.11.02-D - Frais de programme de médecine préventive et de programmation de promotion de la santé - secteur privé : SANTE	150
05.12.11.03-D - Frais de fonctionnement - secteur privé : PSE	151
05.12.11.04-D - Frais de fonctionnement - secteur privé : SANTE	152
05.33.00.01-D - Subsidés versés - secteur privé - Fonds sociaux : SANTE	153
05.33.00.02-D - Subsidés versés - secteur privé : Dépistage des anomalies métaboliques	154
05.33.00.03-D - Subsidés versés - secteur privé : Dépistage de la surdité	155
05.33.00.04-D - Subsidés versés - secteur privé : Promotion de la santé (GAMS)	156
05.33.00.05-D - Subsidés versés - secteur privé : PSE Libre	157
05.33.00.06-D - Subsidés versés - secteur privé : Opérateurs support dans le cadre de la promotion de la santé privé	159
05.41.40.01-D - Subsidés versés - secteur public : Dépistage des anomalies métaboliques	160
05.41.50.01-D - Subsidés versés - secteur public : Opérateurs support dans le cadre de la promotion de la santé public	161
05.43.12.01-D - Subsidés versés - secteur public : PSE provinciaux	162
05.43.22.01-D - Subsidés versés - secteur public : Dépistage de la surdité	163
05.43.22.02-D - Subsidés versés - secteur public : PSE communaux	164
05.45.11.01-D - Subsidés versés - secteur public : PSE COCOF	165
TITRE II –	166
DEPENSES EN CAPITAL	166
05.74.22.01-D - Acquisition de matériel et mobilier : Programme de Vaccination	167
05.74.22.02-D - Acquisition de matériel et mobilier : Programme de promotion de la santé et de médecine préventive	168
Programme 6	169
Formation et accompagnement des professionnels	169
TITRES I	169
DEPENSES COURANTES	169
06.12.11.01-D - Frais de fonctionnement - secteur privé : Organisation formations & supervisions	170
06.12.11.02-D - Frais de fonctionnement - secteur privé : Accompagnement de terrain	172

06.12.21.01-D - Frais de fonctionnement - secteur public : Organisation formations & supervisions	175
06.33.00.01-D - Subsidés versés - secteur privé : Opérateurs de formation	176
06.33.00.02-D - Subsidés versés - secteur privé : Coordinations régionales et thématiques	178
06.33.00.03-D - Subsidés versés - secteur privé : Milieux et opérateurs d'accueil pour couvrir les frais d'inscription aux formations.....	179
06.34.41.01-D - Incitants aux formations (AEI, PSE, Fonction de direction)	180
06.43.22.02-D - Subsidés versés - secteur public : Coordinations régionales et thématiques	181
Programme 8.....	182
Houtman	182
TITRE I	182
DEPENSES COURANTES.....	182
08.03.10.01-D - Actions Fonds Houtman : ONE	183
08.11.11.01-D - Rémunération du personnel : Fonds Houtman	184
08.11.12.01-D - Autres éléments de la rémunération : Fonds Houtman.....	185
08.11.20.01-D - Cotisations sociales à charge des employeurs, versées à des institutions ou fonds : Fonds Houtman	186
08.11.31.01-D - Allocations directes & assurances-loi : Fonds Houtman	187
08.12.11.01-D - Frais de fonctionnement - secteur privé : Fonds Houtman.....	188
08.12.50.01-D - Impôts, précompte & taxes : Fonds Houtman	189
08.33.00.01-D - Actions Fonds Houtman - secteur Privé	190
08.81.70.01-D - Moins-values sur immobilisations financières (OLO) : Fonds Houtman	191
Liste des annexes à la présente note	192

Partie I - Exposé général

A. Présentation de la nouvelle structure budgétaire

La nouvelle structure budgétaire de l'Office se décompose comme suit :

- 1 programme fonctionnel, nommé « Programme 01 - Support » ;
- 7 programmes opérationnels :
 - Programme 02 - Accueil Petite Enfance (APE) ;
 - Programme 03 - Accueil Temps Libres (ATL) ;
 - Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention & protection des enfants ;
 - Programme 05 - Santé ;
 - Programme 06 - Formation & accompagnement des professionnels ;
 - Programme 07 - Projets transversaux ;
 - Programme 08 - Houtman.

Ces programmes permettent de structurer le budget des dépenses selon les missions confiées à l'ONE par son décret fondateur et décrites dans le Contrat de gestion 2021 - 2025.

A noter que la dotation totale ainsi que les dotations spécifiques versées par la communauté française sont reprises totalement dans les recettes du programme 01 - Support.

Le programme 07 - Projets transversaux n'a pas encore été activé et doit encore faire l'objet d'analyse en ce qui concerne les dépenses & recettes qui pourront y être inscrites à l'avenir lorsque celles-ci sont relatives à divers programmes comme par exemple les mesures d'éveil culturel, l'accessibilité, ...

A noter que les programmes ne se structurent pas selon l'organigramme et les départements actuels de l'ONE, la notion d'organigramme est reprise au travers des centres financiers comme par le passé et sera détaillée éventuellement au travers de la comptabilité analytique dont une refonte complète est prévue dans le courant de l'année 2023 suite aux ateliers menés par la société Deloitte dans le cadre du marché dit « Efficience » passé en application du Contrat de gestion.

En annexe de la présente note (Annexe 7), vous trouverez l'ensemble des articles budgétaires nouvellement créés sur la codification « Programme/Code SEC/Ordre » comme l'exige le décret WBFIn II et ses arrêtés. Ces articles budgétaires sont également classifiés selon les titres de dépenses ou de recettes. Dans l'exposé particulier, seules les fiches d'article budgétaire pour lesquelles des crédits ont été inscrits en 2023 sont reprises dans la présente note. Ces fiches devront encore faire l'objet de compléments d'information (bases légales, modalité de liquidation de trésorerie, explication sur les couvertures de crédits, ...) afin que celles-ci répondent à l'avenir aux exigences imposées par le décret WBFIn II.

Suite à la mise en place de cette nouvelle structure budgétaire en programmes pour l'Office, les Fonds Lohest & Autres ont été intégrés dans le budget de l'ONE. Les

éventuelles dépenses affectées sur ces Fonds feront l'objet d'une utilisation des réserves y dédicacées. En ce qui concerne le Fonds Houtman, un programme opérationnel a été créé, à savoir le programme 08 - Houtman.

Etant donné la création complète de nouveaux articles budgétaires basés sur une nouvelle dimension en programmes et tenant compte d'une dimension par thèmes, il est impossible pour l'Office de pouvoir comparer les fluctuations de crédits entre l'année budgétaire 2022 et celle de 2023. Cette comparaison est uniquement possible sur base de l'ancienne structure budgétaire de l'Office qui figure en annexe de la présente note budgétaire (Annexe 2).

B. Lignes directrices du budget

Le budget Initial 2023 est basé sur la circulaire budgétaire 2022/1 et tient compte du Contrat de Gestion 2021-2025 de l'Office.

a) Recettes

Celles-ci tiennent principalement compte des éléments suivants :

- des paramètres d'indexation prévu par le Contrat de gestion 2021-2025 de l'Office pour le calcul de sa dotation. A noter que le montant de dotation repris dans le présent budget est celui calculé par les cabinets de Tutelle et du Budget suite au conclave budgétaire sur base d'un nouvel outil de calcul. Cet outil, une fois adopté, sera d'une grande aide pour les futurs travaux budgétaires et devrait fixer une même base de calcul pour les travaux en interne de l'ONE et avec le Gouvernement ;
- la prise en compte de la recette relative au décret du 30 mars 2022 en année pleine relative à l'adaptation des rythmes scolaires annuels dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit et de promotion sociale et aux mesures d'accompagnement pour l'accueil temps libre ;
- l'augmentation de la dotation pour couvrir la dérive barémique ainsi que les crédits complémentaires pour le pool parastataux (CVO) ;
- l'augmentation des recettes « Maribel » ;
- la non inscription des éventuels crédits de recettes relatives aux récupérations de subsides opérées en 2023 sur ceux pris budgétairement sur des années antérieures, celles-ci feront l'objet d'une inscription lors des travaux d'ajustements budgétaires sur base de la constatation effective des droits.

Ce budget ne tient pas comptes de l'éventuel intervention de la cellule de veille pour faire face à la crise énergétique. Par ailleurs, les crédits de dépenses n'ont pas été prévus.

b) Dépenses

Celles-ci tiennent principalement compte des éléments suivants :

- des paramètres d'indexation pour les dépenses communiquées par le Bureau Fédéral du Plan en septembre 2022, à savoir :
 - la prise en compte des sauts de l'indice pivot survenus dans le courant de l'année 2022, devant encore survenir en octobre 2022, février et juillet 2023;
 - l'actualisation des indices des prix et de santé.
- des crédits supplémentaires prévus en 2023 en « Politiques nouvelles » sur base de l'annexe 6 du Contrat de gestion ONE 2021-2025 dont une partie est financée par une augmentation de dotation spécifique de 12.500.000 €. Le solde restant étant financé d'une part, par l'utilisation de la réserve « Politiques Nouvelles » à hauteur de 12.500.000 €, et d'autre part, pour 1.443.000 € par l'Office sur des réductions de dépenses couvertes par sa dotation de base ou ses propres recettes ;
- l'actualisation de la dérive barémique et des crédits nécessaires pour le pool parastataux (CVO) ;
- la prise en compte des dépenses liées à la mise en place du décret du 30 mars 2022 en année pleine relative à l'adaptation des rythmes scolaires annuels dont ces dépenses sont compensées en partie par des recettes supplémentaires mentionnées précédemment.

c) Impact SEC autorisé

Le présent budget respecte la trajectoire SEC fixée par le Gouvernement pour cet Initial 2023 figurante dans à l'article 8.4-1 de Contrat de Gestion 2021-2025, à savoir - 12.500.000 €. Cette empreinte SEC négative se justifie au travers de l'utilisation de la réserve « Politiques Nouvelles » permettant en partie leurs financements pour 2023 comme mentionné ci-dessus.

C. Synthèse des recettes et des dépenses

	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023	Différence entre Initial 2023 & Ajusté 2022
Dépenses ONE	604.176.277,68 €	660.404.735,35 €	684.247.592,84 €	23.842.857,49 €
Dépenses Houtman	497.013,75 €	533.068,63 €	576.706,53 €	43.637,90 €
Total des dépenses	604.673.291,43 €	660.937.803,98 €	684.824.299,37 €	23.886.495,39 €
Recettes ONE	574.527.385,73 €	614.867.341,14 €	672.185.570,20 €	57.318.229,06 €
Recettes Houtman	264.893,19 €	180.893,19 €	122.025,00 €	- 58.868,19 €
Total des recettes	574.792.278,92 €	615.048.234,33 €	672.307.595,20 €	57.259.360,87 €
Résultat ONE	- 29.648.891,95 €	- 45.537.394,21 €	- 12.062.022,64 €	33.475.371,57 €
Résultat Houtman	- 232.120,56 €	- 352.175,44 €	- 454.681,53 €	102.506,09 €
Total du résultat	- 29.881.012,51 €	- 45.889.569,65 €	- 12.516.704,17 €	33.372.865,48 €
<i>Empreinte SEC</i>	<i>- 29.868.804,88 €</i>	<i>- 45.877.362,02 €</i>	<i>- 12.499.879,77 €</i>	<i>33.377.482,25 €</i>

Au travers du tableau ci-dessus, on constate qu'au niveau des dépenses pour l'ONE entre l'Ajusté 2022 et l'Initial 2023 n'ont augmenté que de 23.842,9 m€ contre 57.318,2 m€ pour les recettes. Ceci s'explique principalement par le fait que l'Ajusté 2022 tient compte du remboursement des réserves auprès du Gouvernement pour un montant total de 38.704,7 m€ ainsi que des crédits de dépenses pour l'aide énergétique pour un montant total de 10.663,4 m€. En ne tenant pas compte de ces dépenses en 2022, l'augmentation serait de l'ordre de 73.211,0 m€.

Au niveau des recettes pour l'ONE uniquement, il y a également lieu de tenir compte du complément de dotation octroyé en 2022 pour l'aide énergétique d'un montant de 10.100,4 m€, la différence des recettes entre 2022 et 2023 est donc de 67.418,6 m€.

Finalement en comparant le différentiel au niveau de l'ONE (hors Fonds Houtman), pour les dépenses entre 2022 et 2023 soit 73.211 m€, et les recettes, à savoir 67.418,6 m€, on constate une différence de 5.792,4 m€. Etant donné que systématiquement les augmentations de dépenses inscrites au budget sont couvertes par des dotations, des subventions ou recettes complémentaires, cette différence de près de 5,8 millions s'explique principalement par le fait qu'en 2023, l'Office doit couvrir d'une part, une augmentation de 5.232 m€ de dépenses en politiques nouvelles prévues au Contrat de Gestion 2021-2025 par ses réserves y dédicacées, et d'autre part, que le présent budget 2023 ne tient pas compte des éventuelles récupérations de subsides.

Pour le Fonds Houtman, on constate que les recettes diminuent et que les dépenses augmentent, cela s'explique principalement par le fait, que le rendement des OLO's du Fonds Houtman ne cesse de diminuer suite au terme de l'échéance de placement de celles-ci et qu'en 2023, les dépenses augmentent suite à la mise en place d'un marché de gestion du portefeuille du Fonds dont seuls les coûts de celui-ci ont été intégrés au budget étant donné que les rendements ne pourront être actés qu'au terme de ce marché.

Comme mentionné précédemment dans la note, il n'est pas possible pour l'Office de pouvoir établir une comparaison des dépenses et des recettes par programme entre 2022 et 2023. Cela pourra se faire qu'à partir des prochains travaux budgétaires entre l'Ajusté 2023 et l'Initial 2023.

De ce fait, le tableau ci-dessous ne reprend que les recettes et dépenses par programme (hors Fonds Houtman) pour cet Initial 2023 :

Programmes		Initial 2023 - CA 10/2022	Pourcentage
Programme 01 - Support	Dépenses	180.982.057,32 €	26,45%
Programme 01 - Support	Recettes	662.622.446,00 €	98,58%
Programme 01 - Support	Résultat	481.640.388,68 €	
Programme 02 - Accueil Petite Enfance	Dépenses	346.457.126,03 €	50,63%
Programme 02 - Accueil Petite Enfance	Recettes	8.756.649,65 €	1,30%
Programme 02 - Accueil Petite Enfance	Résultat	337.700.476,38 €	
Programme 03 - Accueil Temps Libre	Dépenses	64.540.366,96 €	9,43%
Programme 03 - Accueil Temps Libre	Recettes	225.000,00 €	0,03%
Programme 03 - Accueil Temps Libre	Résultat	64.315.366,96 €	
Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	Dépenses	34.996.757,30 €	5,11%
Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	Recettes	581.474,55 €	0,09%
Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	Résultat	34.415.282,75 €	
Programme 05 - Santé	Dépenses	51.381.505,19 €	7,51%
Programme 05 - Santé	Recettes	- €	0,00%
Programme 05 - Santé	Résultat	51.381.505,19 €	
Programme 06 - Formation et accompagnement des professionnels	Dépenses	5.889.780,04 €	0,86%
Programme 06 - Formation et accompagnement des professionnels	Recettes	- €	0,00%
Programme 06 - Formation et accompagnement des professionnels	Résultat	5.889.780,04 €	
Programme 07 - Projets transversaux	Dépenses	- €	0,00%
Programme 07 - Projets transversaux	Recettes	- €	0,00%
Programme 07 - Projets transversaux	Résultat	- €	
Résultat global ONE	Résultat	12.062.022,64 €	

Répartition des dépenses par programme :

On constate que la majorité des dépenses totales, soit 50,63 %, concernent le programme 02 relatif à l'Accueil de la petite enfance pour 346.457,1 m€. Le tableau ci-dessous illustre la répartition des dépenses du programme 02 selon le type de secteur :

Programme 02 - Accueil Petite Enfance	346.457.126,03 €	100,00%
CRÈCHES	244.317.356,29 €	70,52%
SERVICE D'ACCUEIL D'ENFANTS (SAE)	71.049.179,00 €	20,51%
SERVICES D'ACCUEIL SPÉCIALISÉS DE LA PETITE ENFANCE (SASPE)	27.218.214,85 €	7,86%
SERVICE D'ACCUEIL D'ENFANTS MALADES À DOMICILE (SAEMD)	1.670.326,89 €	0,48%
GENERAL	1.412.049,00 €	0,41%
TRANSVERSAL	590.000,00 €	0,17%
ACCUEILLANTES INDÉPENDANTES	200.000,00 €	0,06%

Ensuite pour 26,45 %, soit 180.982,1 m€, on y retrouve les dépenses du programme 01 - Support dont ce programme tient compte à ce jour aussi bien des rémunérations du personnel administratif que celui du terrain (Pep's, Adoption, SASPE de La Hulpe) pour 124.466,1 m€ sur 133.266,3 m€ des dépenses reprises sous le secteur dit « Personnel » (représentant 73,64 % des dépenses totales de ce programme) mais également des coûts liés à pour l'informatisation pour 36.724 m€ (soit 20,29 % des dépenses du programme 01). Les 6,07 % de dépenses restantes de ce programme, soit 10.991,7 m€, couvrent principalement ; les loyers & charges locatives, les entretiens, les frais de bureaux, ...

Programme 01 - Support	180.982.057,32 €	100,00%
PERSONNEL	133.266.347,62 €	73,64%
NUMERIQUE	36.724.000,00 €	20,29%
LOGISTIQUE	8.096.722,16 €	4,47%
INFORMATION & COMMUNICATION	1.209.184,58 €	0,67%
GENERAL	1.129.909,54 €	0,62%
RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	329.999,26 €	0,18%
JURIDIQUE	225.894,16 €	0,12%

L'Accueil Temps Libres (programme 03) couvre 9,43 % des dépenses totales, soit 64.540,4 m€. Les dépenses au sein de ce programme couvrent les opérateurs extra-scolaire (46.638,5 m€), les coordinations & plateformes (7.573,0 m€) les centres de vacances (6.117,6 m€) et les écoles de devoirs (3.121,9 m€) et finalement les partenaires automne-détente (1.089,3 m€).

Programme 03 - Accueil Temps Libre	64.540.366,96 €	100,00%
OPÉRATEURS EXTRA-SCOLAIRES DE TYPE 2	35.284.602,19 €	54,67%
OPÉRATEURS EXTRA-SCOLAIRES DE TYPE 1	11.353.939,26 €	17,59%
COORDINATION & PLATEFORME ATL	7.573.049,25 €	11,73%
CENTRES DE VACANCES	6.117.580,08 €	9,48%
ECOLE DES DEVOIRS	3.121.863,64 €	4,84%
OPÉRATEURS PAD	1.089.332,54 €	1,69%

Le programme 05 - Santé, dont il est inscrit 51.381,5 m€ de dépenses (soit 7,51 % des dépenses totales de l'Office), comprend la Promotion de la santé à l'école pour 30.088,5 m€ (soit 58,56 % des dépenses du programmes) et également pour 34,05 % le programme de vaccination (17.497,1 m€).

Programme 05 - Santé	51.381.505,19 €	100,00%
PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ECOLE (PSE)	30.088.464,88 €	58,56%
PROGRAMME DE VACCINATION	17.497.066,70 €	34,05%
PROGRAMMES DE SANTÉ	3.753.003,20 €	7,30%
SANTE	31.970,41 €	0,06%
PROGRAMME DE PROMOTION DE LA SANTE ET DE MEDECINE PREVENTIVE	11.000,00 €	0,02%

Le programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants ne représente à ce jour que 5,11 % des dépenses totales de l'ONE, soit 34.966,8 m€. Ce programme, dont les principales dépenses sont relatives aux consultations pour 19.333,2 m€, aurait pu être plus importantes en pourcentage de dépenses totales si l'Office y avait intégré les agents Pep's.

Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	34.996.757,30 €	100,00%
CONSULTATIONS	19.000.825,21 €	54,29%
PRÉVENTION ET PRISE EN CHARGE DE LA MALTRAITANCE	12.952.542,94 €	37,01%
ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ (SOUPA)	3.009.938,51 €	8,60%
ADOPTION	33.450,64 €	0,10%

Finalement, le programme 06 - Formation et accompagnement des professionnels pour 5.889,8 m€, ne représente même pas 1 % des dépenses totales des dépenses de l'Office.

Programme 06 - Formation et accompagnement des professionnels	5.889.780,04 €	100,00%
FORMATION INITIALE ET FORMATION CONTINUE DES PROFESSIONNELS	3.451.643,75 €	58,60%
ACCOMPAGNEMENT PSYCHOPÉDAGOGIQUE	1.345.463,99 €	22,84%
COORDINATIONS (TERRITORIALES ET THÉMATIQUES)	1.092.672,30 €	18,55%

Répartition des recettes par programme :

Concernant les recettes hors celles du Fonds Houtman, dont le montant total est fixé à 672.185,6 m€, celles-ci sont quasiment toutes inscrites dans le programme 01 - Support, à 98,58 €, comme mentionné précédemment dans la note au niveau de la présentation de la nouvelle structure budgétaire de l'Office.

Mais il semble quand même important de mentionner que les recettes au sein du programme 02 - Accueil Petite Enfance, à hauteur de 8.756,7 m€ concerne essentiellement les recettes liées au mécanisme de rétrocession pour 7.870,3 m€. Le solde des recettes inscrites sur ce programme provient essentiellement des contributions FBIE (504,8 m€) et des recettes SEMA (288,1 m€).

Au sein du programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants, on n'y retrouve 581,5 m€ de recettes dont 332,3 m€ des contributions des communes dans les frais des consultations, 144,1 m€ de récupération de frais liés aux dossiers d'Adoption et 102,8 m€ de subventions versés aux services Adoption de l'Office.

Finalement, une recette de 250,0 m€ est inscrite au programme 03 - Accueil Temps Libre et concerne la subvention versée par le Commissariat Général au Tourisme dans le cadre de la convention pluriannuel signée avec l'Office dans le cadre des centres de vacances.

A ce jour, aucune recette propre au programme 05 et 06 n'a été prévue même si comme pour les autres programmes, des dépenses inscrites sont couvertes par des dotations spécifiques...

D. Résultat budgétaire

Comme mentionné ci-dessus, l'empreinte SEC de l'Initial 2023 fixée par le Gouvernement dans le Contrat de gestion en 2023 est de -12.500.000 €.

Ce présent budget Initial 2023, présente un résultat de 12.499.879,77 €, soit 120,23 € légèrement inférieur à l'empreinte SEC maximale fixée par le Gouvernement.

E. Projection pluriannuelle sur 3 ans

La projection pluriannuelle sur 3 ans a été effectuée sur base du nouvel outil de calcul de la dotation.

A noter qu'aucune indexation n'a été effectuée sur 2025 & 2026, seuls les impacts des indexations prévues en 2023 ont été tenus compte en année pleine pour 2024.

Résumé (montant en m€)		2022 ini	2022aju-GVT	2023 ini-GVT	2024	2025	2026
Dotations à l'ONE							
Dotation principale		454.968	492.528	524.474	569.422	569.422	569.422
Dotation IT		32.028	34.352	36.584	36.584	36.584	36.584
Dotations politiques nouvelles		22.950	24.682	41.252	55.607	96.687	111.046
Dotation pour couvrir l'indexation sur sources de financement internes à l'ONE		145	705	2.197	1.859	1.859	0
Total dotation ONE		510.091	552.266	604.508	663.471	704.552	717.052
Réduction ponctuelle effectuée à l'ajusté 2022			-9.869				
Total dotation ONE après réduction		510.091	542.397	604.508	663.471	704.552	717.052
Autres dotations							
Dérive barémique		2.300	2.300	5.141	7.982	10.823	13.664
Pool des parastataux		353	353	731	1.109	1.487	1.865
Mesures sectorielles fonction publique			709	709	709	709	709
Dotation non-marchand		28.537	29.970	32.647	32.647	32.647	32.647
Mesures additionnelles non-marchand		5.105	5.356	5.835	5.835	5.835	5.835
Rythmes scolaires		1.500	1.000	1.634	1.634	1.634	1.634
Financement complémentaire							
Financement COVID			667				
Total autres dotations ONE		37.795	40.355	46.697	49.916	53.135	56.354
Application art. 8.1-4			5.000	5.000	5.000	5.000	5.000
Total général		547.886	587.752	656.205	718.387	762.687	778.406

Partie II - Exposé particulier

Recettes

TITRE 1 - RECETTES COURANTES

Programme 1 - Support

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

01.08.10.02-R - Recettes FH : Général

LIBELLE : Recettes FH : Général

TITRE I - RECETTES COURANTES

Secteur : GENERAL

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	08	10	02	R	10400

Réfèrent budgétaire : Xavier Dutriez

Téléphone : 02/542.15.28

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits de liquidation			1,00 €

Base(s) légale(s):

Convention de mise à disposition de locaux entre l'ONE & le Fonds Houtman du 30.09.2020

Couverture des crédits (Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Fonds Houtman - Convention occupation de locaux	1,00 €

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*01.12.11.04-R - Récupération de frais généraux de fonctionnement -
secteur privé : Juridique*

LIBELLE : Récupération de frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Juridique

TITRE I - RECETTES COURANTES

Secteur : JURIDIQUE

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	12	11	04	R	10400

Référent budgétaire : Xavier Dutriez

Téléphone : 02/542.15.28

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits de liquidation			500,00 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Remboursements d'assurances	500 €

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*01.16.20.01-R - Récupération de frais de personnel (détachement, ...)*LIBELLE : **Récupération de frais de personnel (détachement,..)**

TITRE I - RECETTES COURANTES

Secteur : PERSONNEL

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	16	20	01	R	10400

Réfèrent budgétaire : Lisa Hendrickx

Téléphone : 0492/14.00.37

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits de liquidation			210.316,00 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Locations de salles et les frais de repas (CENTR.FORM.)	19.600,00 €
Récupération de frais de personnel en raison de détachements (RESS.HUM.)	96.840,00 €
Récupérations des primes du personnel ONE à la province du Brabant wallon. (JURIDIQUE)	4.286,00 €
Récupération de frais de personnel des agents statutaires détachés à Bierbaix (RESS.HUM.)	89.590,00 €

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*01.16.20.02-R - Ventes diverses - secteur public : Logistique*LIBELLE : **Ventes diverses - secteur public : Logistique**

TITRE I - RECETTES COURANTES

Secteur : LOGISTIQUE

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	16	20	02	R	10400

Référént budgétaire : Stéphanie Loiseau

Téléphone : 02/542.13.06

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits de liquidation			154.704,00 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Locations de salles et les frais de repas (CENTR.FORM.)	83.800,00 €
Revenus bruts de domaines (LOGISTIQUE)	70.904,00 €

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*01.38.30.01-R - Interventions Assurances : Personnel*LIBELLE : **Interventions Assurances : Personnel**

TITRE I - RECETTES COURANTES

Secteur : PERSONNEL

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	38	30	01	R	10400

Réfèrent budgétaire : Lisa Hendrickx

Téléphone : 0492/14.00.37

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits de liquidation			1.344.000,00 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Remboursement des salaires des agents de l'Office victimes d'un accident du travail entraînant une incapacité temporaire de travail et du salaire des agents en écartement prophylactique	1.344.000,00 €

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*01.38.60.01-R - Subventions MARIBEL : Personnel*LIBELLE : **Subventions MARIBEL : Personnel**

TITRE I - RECETTES COURANTES

Secteur : PERSONNEL

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	38	60	01	R	10400

Réfèrent budgétaire : Lisa Hendrickx

Téléphone : 0492/14.00.37

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits de liquidation			4.422.800,00 €

Base(s) légale(s)

L'arrêté royal du 18 juillet 2002 portant des mesures visant à promouvoir l'emploi dans le secteur non-marchand et l'accord-cadre du 16 décembre 2003 relatif aux mesures visant à promouvoir l'emploi dans le secteur non marchand ont introduit une nouvelle réglementation « le Maribel Social ».

Couverture des crédits (Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Subvention Maribel	4.422.800,00 €

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*01.46.10.01-R - Dotations Communauté française*LIBELLE : **Dotations Communauté française**

TITRE I - RECETTES COURANTES

Secteur : GENERAL

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	46	10	01	R	10400

Réfèrent budgétaire : Xavier Dutriez

Téléphone : 02/542.15.28

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits de liquidation	560.073.000 €	597.852.400 €	656.205.000,00 €

Base(s) légale(s)**Contrat de Gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance 2021-2025 - Article 8 -
Montant de la dotation**Couverture des crédits (Liq.)

Indexation de la dotation principale

Le calcul de la dotation principale est basé sur la dotation, telle qu'approuvée lors de l'adoption du Contrat de gestion et fixée à 445.951 m€ (dotation base 432.951 m€ + dotation pour la transformation des milieux d'accueil en crèches 13.000 m€).

En résumé, cette indexation se décompose en trois calculs :

- le coût en T des indexations des traitements survenus en T-1 (« index traitements T-1 selon art.8.3-2 al.1 à 3 ») ;
- pour le fonctionnement, le même principe est appliqué pour octroyer à l'ONE le financement permettant de couvrir l'indexation T-1 (« art.8.3-1 2° ») ;
- enfin, les indexations des traitements attendues au cours de l'année T (« art.8.3-2 al.4 à 7 »).

	2022 ini	2022 aju	2023 ini
Dotation de base à indexer	445.951	445.951	454.968
<u>Index traitements T-1 selon art.8.3-2 al.1 à 3</u>			
Dépenses de personnel T-1 hors index T-1	99.427	106.432	115.490
Dépenses de subventions T-1 - public - hors index T-1	361.792	156.258	167.784
Dépenses de subventions T-1 - privé - hors index T-1		202.449	193.227
Mesures de l'ancienneté du personnel au sein des milieux d'accueil	2.500	0	
Non marchand	-27.977	-27.977	-33.642
TOTAL personnel	336.315		
TOTAL à indexer selon art.8.3-2	435.742	437.162	442.858
Nombre d'indexation en T-1	2%	4,04%	10,41%
Index selon art.8.3-2	8.715	17.661	46.093
<u>Index fonctionnement T-1 selon art.8.3-1 2°</u>			
Dépenses de frais de fonctionnement T-1 hors informatique	17.742	33.420	38.677
Index	1,70%	9,40%	6,50%
Total fonctionnement	302	3.141	2.514
Total index traitements et fonctionnement T-1	9.017	20.803	48.608
Dotation de base après index traitements et fonctionnement T-1	454.968	466.754	503.576
<u>Index traitements T selon art.8.3-2 al.4 à 7</u>			
Dépenses de personnel T (public)		115.490	127.510
Dépenses de subventions T - public		134.142	148.103
Dépenses de subventions T - privé		193.227	213.338
Index traitements public		5,4393%	4,0499%
Index traitements privé		6,3116%	4,5642%
Provision pour couvrir les indexations en T au prorata du nb de mois d'index	8.691	25.774	20.899
TOTAL dotation de base après toutes indexation	463.659	492.528	524.475

Indexation de la dotation IT

La dotation de 31,4 m€ fixée dans le Contrat de gestion est simplement indexée à l'IPC de l'année.

	2022 ini	2022 aju	2023 ini
<u>Dotation indexée comme du fonctionnement</u>			
Dotation IT à indexer	31.400	31.400	34.352
Index	2,0%	9,4%	6,5%
Index Dotation IT	628	2.952	2.233
Dotation IT indexée	32.028	34.352	36.584

Indexation des dotations pour politiques nouvelles

Pour rappel, la note au Gouvernement qui accompagnait l'adoption du contrat de gestion de l'ONE prévoyait les politiques nouvelles suivantes :

Sources de financement	2021	2022	2023	2024
Politiques nouvelles	10.000	10.000	10.000	10.000
Utilisation minimale des réserves		7.267	12.500	12.500
Augmentation dotation		12.500	25.000	37.500
TOTAL	10.000	29.767	47.500	60.000
Enveloppe complémentaire accueillantes		2.500	2.500	2.500
Solde à financer	-1.579	0	1.442	9.639

Lors de l'adoption du budget 2022 Initial, le Gouvernement a décidé que les sources de financement pour politiques nouvelles sont indexées. La même méthode (index T-1 + prévision d'index pour T à partir de l'année d'introduction des nouveaux montants) est appliquée pour le financement additionnel ajouté en 2023 :

Dotations pour politiques nouvelles	2022 ini	2022aju	2023 ini
Politiques nouvelles financées à partir de 2022			
Politiques nouvelles	10.000	10.000	
Politiques nouvelles cf. NGCF 2022	12.500	12.500	
Total politiques nouvelles (base pour index = montant indexé T-1)	22.500	22.500	23.409
Index T-1 selon art.8.3-2 al.1 à 3	2,00%	4,04%	10,41%
Montant de l'indexation T-1	450	909	2.436
Base de calcul pour index T	22.950	23.409	25.845
Index T selon art.8.3-2 al.4 à 7 (prévisionnel sur base du nombre de mois d'indexation des traitements)		5,4393%	4,0499%
Montant de l'indexation T (prévisionnel)		1.273	1.047
Total indexé T-1 et T		24.682	26.892
Politiques nouvelles financées à partir de 2023			
Total politiques nouvelles base pour index			12.500
Indexation de 2021 à T-1 (2 indexations 2021 + 5 indexations 2022)			14,87%
Montant indexation de 2022 à T-1			1.859
Base de calcul pour index T			14.359
Index T (prévisionnel sur base du nombre de mois d'indexation des traitements)			4,05%
Montant de l'indexation T (prévisionnel)			582
Total indexé T-1 et T			14.940
Totaux			
Dotations politiques nouvelles + index définitif T-1	22.950	23.409	40.204
Index prévisionnel à placer en provision	0	1.273	1.628
Total	22.950	24.682	41.832

Indexation des sources de financement internes à l'ONE

La note au Gouvernement qui accompagnait l'adoption du contrat de gestion prévoyait deux sources de financement « internes » à l'ONE : la mobilisation des réserves et le financement par l'ONE de politiques nouvelles sur sa dotation principale (cf. ligne « solde à financer » dans le tableau repris supra).

Lors de l'adoption du budget 2022 Initial, le Gouvernement a considéré que la FWB devait compléter la mobilisation des réserves 2022 de l'ONE par un financement visant à couvrir l'indexation de celles-ci depuis 2021.

Quant à l'indexation du « solde à financer » par l'ONE en 2023, elle doit être supportée par l'ONE sur sa dotation principale.

Le calcul proposé est le suivant :

Financement accordé pour couvrir l'indexation des besoins couverts par le prélèvement sur réserve et autre "solde de financement" dégagé par l'ONE pour financer les politiques nouvelles	2022 ini	2022aju	2023 ini
Prélèvement sur réserve 2022	7.267	7.267	7.267
Indexation de 2021 à T-1 (2 indexations 2021 + 5 indexations 2022)	2,00%	4,04%	14,87%
Montant indexation de 2022 à T-1	145	294	1.080
Base de calcul pour index T		7.561	8.347
Index T		5,44%	4,05%
Montant index T		411	338
Total indexation accordée sur prélèvement sur réserve 2022		705	1.419
Prélèvement sur réserve 2023			5.232
Indexation de 2021 à T-1 (2 indexations 2021 + 5 indexations 2022)			14,87%
Montant indexation de 2022 à T-1			778
Base de calcul pour index T			6.010
Index T			4,05%
Montant index T			243
Total indexation accordée sur prélèvement sur réserve 2022			1.021
Solde à financer par l'ONE pour couvrir les politiques nouvelles			1.442
Indexation de 2021 à T-1 (2 indexations 2021 + 5 indexations 2022)			14,87%
Montant indexation de 2022 à T-1			214
Base de calcul pour index T			1.656
Index T			4,05%
Montant index T			67
Total indexation accordée sur prélèvement sur réserve 2022			281
Total	145	705	2.721

Autres financements :

- **Dérive barémique** : 2.300 m€ ont été octroyés en 2022 pour couvrir la dérive barémique. La Ministre de l'Enfance demande l'inscription en 2023 d'une nouvelle provision pour la dérive barémique en 2023 de 2.800 m€, soit un montant total de 5.100 m€ en 2023 ;
- **Pool des parastataux** : un montant de 353 m€ a été octroyé en 2022. En 2023, un montant de 378 m€ additionnel est sollicité, soit un montant total de 731 m€ en 2023 ;
- **Mesures sectorielles dans la fonction publique** : un montant de 709 m€ est sollicité à partir de 2022 à charge de la provision pour les négociations sectorielles constituées à l'Initial 2022 dans les crédits du Ministre de la fonction publique ;
- **Dotation non-marchand** : cette dotation était fixée à 28.537 m€ à l'Initial 2022. L'indexation proposée pour cette dotation la porte à 29.970 m€ à l'Ajusté 2022 et à 32.647 m€ à l'Initial 2023 ;
- **Mesures additionnelles non-marchand** : Pour rappel, à l'Initial 2021, le Gouvernement avait dégagé un montant de 8 m€ en vue des négociations avec le secteur non-marchand. 5.000 m€ de cette provision ont été affectés au secteur de l'Enfance et couvrent des mesures de valorisation de l'ancienneté dans les MILAC. L'indexation de ce montant porte à 5.356 m€ à l'Ajusté 2022 et à 5.835 m€ à l'Initial 2023 ;
- **5 millions € financement complémentaire** : la Ministre de l'Enfance sollicite la programmation de crédits à concurrence de 5.000 m€ suite à la décision du Gouvernement, lors de l'Initial 2022, qui prévoyait, si la nécessité est démontrée, qu'une majoration pourrait être programmée à l'ajustement du budget 2022. Ce montant permettrait de couvrir le coût additionnel de la mesure de transformation des MILAC en crèches. Actuellement un financement de 13.000 m€ est prévu mais l'ONE estime en effet le coût de cette mesure en rythme de croisière à 18.000 m€.
- **Dotation rythmes scolaires** : un montant de 1.500 m€ avait été dégagé à l'Initial 2022. La Ministre de l'Enfance sollicite l'indexation de ce montant pour le porter à 1.634 m€ en 2023.

Total de la dotation :

Compte tenu des différents éléments détaillés supra, le financement de l'ONE est établi comme suit :

Résumé	2022 ini	2022aju	2023 ini
Dotations à l'ONE			
Dotation principale	463.659	492.528	524.475
Dotation IT	32.028	34.352	36.584
Dotations politiques nouvelles	22.950	24.682	41.252
Dotation pour couvrir l'indexation sur sources de financement internes à l'ONE	145	705	2.197
Total dotation ONE	518.782	552.266	604.509
Réduction ponctuelle à l'aju 2022		-9.869	
Total dotation ONE après réduction	518.782	542.397	604.509
Autres dotations			
Dérive barémique	2.300	2.300	5.141
Pool des parastataux	353	353	731
Mesures sectorielles fonction publique		709	709
Dotation non-marchand	28.537	29.970	32.647
Mesures additionnelles non-marchand	5.105	5.356	5.835
Rythmes scolaires (y compris réduction de 500k€ à l'aju 22)	1.500	1.000	1.634
Financement complémentaire		5.000	5.000
Financement COVID		667	
Total autres dotations ONE	37.795	45.355	51.697
Total général	556.577	587.752	656.205

A noter que la différence de 10.100,4 m€ entre le montant de dotation de l'Ajusté 2022 du tableau juste ci-dessus, à savoir 587.752 m€, et le montant total inscrit dans le tableau de synthèse au début de la fiche budgétaire pour 597.852,4 m€, s'expliquent par le fait qu'à l'Ajusté 2022, il a été tenu compte d'un montant complémentaire permettant de couvrir les mesures d'aide énergie.

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

01.49.34.01-R - Subventions APE : Personnel

LIBELLE : Subventions APE : Personnel

TITRE I - RECETTES COURANTES

Secteur : PERSONNEL

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	49	34	01	R	10400

Réfèrent budgétaire : Lisa Hendrickx

Téléphone : 0492/14.00.37

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits de liquidation			234.725,00 €

Base(s) légale(s)

Article 23 de l'arrêté du 2021 relatif à la pérennisation des emplois créés dans le cadre du dispositif des aides

Couverture des crédits (Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Subvention APE	234.725,00 €

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

01.49.35.01-R - Subventions ACS : Personnel

LIBELLE : Subventions ACS : Personnel

TITRE I - RECETTES COURANTES

Secteur : PERSONNEL

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	49	35	01	R	10400

Réfèrent budgétaire : Lisa Hendrickx

Téléphone : 0492/14.00.37

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits de liquidation			50.400,00 €

Base(s) légale(s)

Loi-programme du 30 décembre 1988, Titre III, Chapitres II portant création d'un régime de contractuels subventionnés auprès de certains pouvoirs publics, et II bis Règles relatives au régime de contractuels subventionnés applicables dans la Région de Bruxelles

Couverture des crédits (Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Subventions ACS : Personnel	50.400,00 €
Récupérations mensuelles	50.400,00 €

Programme 2
Accueil Petite Enfance

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

02.38.10.01-R - Recettes Places d'entreprises SEMA - secteur privé : Crèches

LIBELLE : Recettes Places d'entreprises SEMA - secteur privé : Crèches

TITRE I - RECETTES COURANTES

Secteur : CRÈCHES

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
02	38	10	01	R	10400

Référent budgétaire : Frédéric Vlies

Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits de liquidation			288.078,00 €

Base(s) légale(s)

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant réglementation générale des Milieux d'Accueil du 27 février 2003.

Couverture des crédits (Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Recettes Places d'entreprises SEMA - secteur privé : Crèches	288.078,00 €

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

02.33.00.02-R - *Rétrocession / Récupération subsides - secteur privé : Crèches*

LIBELLE : Rétrocession / Récupération subsides - secteur privé : Crèches

TITRE I - RECETTES COURANTES

Secteur : CRÈCHES

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
02	33	00	02	R	10400

Référent budgétaire : Frédéric Vlies

Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits de liquidation			3.005.855,75 €

Base(s) légale(s)

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le régime d'autorisation et de subvention de crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s / Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le régime transitoire des milieux d'accueil A.Gt 22-05-2019 - M.B. 16-10-2019 / Contrat de gestion.

Couverture des crédits (Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Rétrocession - secteur privé : Crèches	3.005.855,75 €

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*02.38.50.01-R - Redevances parents - Centre d'accueil de La Hulpe*LIBELLE : **Redevances parents - Centre d'accueil de La Hulpe**

TITRE I - RECETTES COURANTES

Secteur : SERVICES D'ACCUEIL SPÉCIALISÉS DE LA PETITE ENFANCE (SASPE)

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
02	38	50	01	R	10400

Réfèrent budgétaire : Frédéric Vlies

Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits de liquidation			28.500,00 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Redevances parents - Centre d'accueil de La Hulpe	28.500,00 €
Récupération de frais divers auprès des ménages	3.500,00 €

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

02.43.22.02-R - Rétrocession / Récupération subsides - secteur public : Crèches

LIBELLE : Rétrocession / Récupération subsides - secteur public : Crèches

TITRE I - RECETTES COURANTES

Secteur : CRÈCHES

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
02	43	22	02	R	10400

Référent budgétaire : Frédéric Vlies

Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits de liquidation			4.864.470,42 €

Base(s) légale(s)

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le régime d'autorisation et de subvention de crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s / Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le régime transitoire des milieux d'accueil A.Gt 22-05-2019 - M.B. 16-10-2019 / Contrat de gestion

Couverture des crédits (Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Rétrocession - secteur public : Crèches	4.864.470,42 €

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

02.46.40.01-R - Contributions FBIE : APE

LIBELLE : Contributions FBIE : APE

TITRE I - RECETTES COURANTES

Secteur : GENERAL

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
02	46	40	01	R	10400

Réfèrent budgétaire : Frédéric Vlies

Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits de liquidation			504.745,48 €

Base(s) légale(s)

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant réglementation générale des Milieux d'Accueil du 27 février 2003.

Couverture des crédits (Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Contributions FBIE : APE	504.745,48 €

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*02.49.40.01-R - Contributions INAMI - Centre d'accueil de La Hulpe*LIBELLE : **Contributions INAMI - Centre d'accueil de La Hulpe**

TITRE I - RECETTES COURANTES

Secteur : SERVICES D'ACCUEIL SPÉCIALISÉS DE LA PETITE ENFANCE (SASPE)

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
02	49	40	01	R	10400

Réfèrent budgétaire : Frédéric Vlies

Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits de liquidation			65.000,00 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Contributions INAMI - Centre d'accueil de La Hulpe	65.000,00 €

Programme 3
Accueil Temps Libre

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

03.49.34.01-R - Contributions CGT : ATL

LIBELLE : Contributions CGT : ATL

TITRE I - RECETTES COURANTES

Secteur : CENTRES DE VACANCES

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
03	49	34	01	R	10400

Réfèrent budgétaire : Frédéric Vlies

Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits de liquidation			225.000,00 €

Base(s) légale(s)

Code walon du Tourisme - 01/04/2010

Couverture des crédits (Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

CGT Avance 2023	135.000,00 €
CGT Solde 2022	90.000,00 €

Programme 4
Accompagnement de la famille, prévention
et protection des enfants

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*04.16.12.01-R - Récupération de frais - Candidats adoptants*LIBELLE : **Récupération de frais - Candidats adoptants**

TITRE I - RECETTES COURANTES

Secteur : ADOPTION

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
04	16	12	01	R	10400

Réfèrent budgétaire : Bernard Mathieu

Téléphone : 0493/31.07.28

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits de liquidation			144.109,00 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Frais réclamés aux candidats adoptants en cours de procédure, à savoir frais d'enquêtes sociales (intrafamiliale et extrafamiliale), d'examens PMS, d'apparentement et d'accompagnement	130.379,00 €
Récupération des frais à charge des candidats adoptants et engagés pour les enfants préalablement à l'apparentement (frais de notaire, frais de traduction, factures d'hôpitaux), ainsi que des frais de déplacement des membres de l'équipe pluridisciplinaire	13.730,00 €

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

04.43.22.06-R - Récupération subsides - secteur public : Projets spécifiques

LIBELLE : Récupération subsides - secteur public : Projets spécifiques

TITRE I - RECETTES COURANTES

Secteur : ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ (SOUPA)

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
04	43	22	06	R	10400

Référent budgétaire : Arnaud Gilson

Téléphone : 0486/35.80.01

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits de liquidation			2.200,00 €

Base(s) légale(s)

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à l'agrément et au subventionnement de services spécifiques de soutien à la parentalité - A.Gt 02-05-2019 - M.B. 27-08-2019.

Couverture des crédits (Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Prolongation du subventionnement par le FH pour la structure "La Maison Source" dans le cadre du projet SOUPA "Futurs papas"	2.200,00 €

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

04.46.10.01-R - Subventions Communauté française pour le service Adoption

LIBELLE : Subventions Communauté française pour le service Adoption

TITRE I - RECETTES COURANTES

Secteur : ADOPTION

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
04	46	10	01	R	10400

Référent budgétaire : Bernard Mathieu

Téléphone : 0493/31.07.28

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits de liquidation			102.802,85 €

Base(s) légale(s)

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à l'adoption - A.GT 08-05-2014
- M.B. 12-08-2014.

Couverture des crédits (Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Avance subvention forfaitaire 2023	93.250,41 €
Solde subvention forfaitaire 2022	9.552,44 €

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*04.48.22.01-R - Contribution des communes : Consultations.*LIBELLE : **Contribution des communes : Consultations**

TITRE I - RECETTES COURANTES

Secteur : CONSULTATIONS

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
04	48	22	01	R	10400

Référént budgétaire : Arnaud Gilson

Téléphone : 0486/35.80.01

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits de liquidation			332.362,70 €

Base(s) légale(s)

Conventions de partage de frais de locaux de consultations périodiques

Couverture des crédits (Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Contributions des communes pour les cars sanitaires	280.811,42 €
Contributions des Communes et Provinces pour le partage de frais de locaux de consultations périodiques	51.551,28 €

Programme 8

Houtman

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*08.26.20.01-R - Intérêts & produits financiers OLO : Fonds Houtman***LIBELLE : Intérêts & produits financiers OLO : Fonds Houtman****TITRE I - RECETTES COURANTES****Secteur : GENERAL****ARTICLE DE BASE :**

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
08	26	20	01	R	10400

Réfèrent budgétaire : Mauroy Marie-Christine

Téléphone : 02/542.15.43

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits de liquidation			122.025,00 €

Base(s) légale(s)

Titres OLO achetés par le Fonds Houtman et gardés auprès de la banque De Groof.

Couverture des crédits (Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Intérêts & produits financiers OLO proratisés	122.025,00 €

Portefeuille OLO (DEGROOF)	Quantité	Échéance	Taux intérêts	Coupons à recevoir	Réception coupons
OLO – 10-280323	€ 1.300.000,00	2023	2,25 %	€ 29.250,00	juin
OLO – 10-280326	€ 695.000,00	2026	4,50 %	€ 31.275,00	mars
OLO – 10-280328	€ 1.650.000,00	2028	5,50 %	€ 90.750,00	mars

Dépenses

Programme 1

Support

TITRE I

DEPENSES COURANTES

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

01.11.11.01-D - Rémunération du personnel : ONE

LIBELLE : Rémunération du personnel : ONE

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : PERSONNEL

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	11	11	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Lisa Hendrickx

Téléphone : 0492/14.00.37

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			75.975.510,00 €
Crédits de liquidation			75.975.510,00 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Rémunération du personnel : ONE	75.975.510,00 €
Arriérés	40.000,00 €
Carrière Expert	169.120,00 €
Contrat de gestion	330.900,00 €
Dérive barémique	464.000,00 €
Etudiants	123.860,00 €
Indexation revalorisation DTI	11.960,00 €
Masse salariale	72.583.210,00 €
Renfort Etudiants - La Hulpe	94.050,00 €
Valorisation barèmes DTI	356.010,00 €
Indexation	1.802.400,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 75.975.510,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	75.975.510,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*01.11.12.01-D - Autres éléments de la rémunération : ONE*LIBELLE : **Autres éléments de la rémunération : ONE**

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : PERSONNEL

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	11	12	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Lisa Hendrickx

Téléphone : 0492/14.00.37

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			11.642.970,00 €
Crédits de liquidation			11.642.970,00 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Congé non pris, Pécule de vacances, Prime de fin d'année & autres primes (ex B 611.02)	10.939.370,00 €
Frais de séjour & de nuit (ex B 613.02)	100.000,00 €
Indemnités de télétravail (ex B 622.01)	603.600,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 11.642.970,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	11.642.970,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie: /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

01.11.20.01-D - Cotisations sociales à charge des employeurs, versées à des institutions ou fonds : ONE

LIBELLE : Cotisations sociales à charge des employeurs, versées à des institutions ou fonds : ONE

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : PERSONNEL

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	11	20	01	D	10400

Référent budgétaire : Lisa Hendrickx

Téléphone : 0492/14.00.37

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			36.844.964,00 €
Crédits de liquidation			36.844.964,00 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Cotisations sociales à charge des employeurs, versées à des institutions ou fonds pour :	
Arriérés	18.360,00 €
Carrière Expert	51.880,00 €
Charges de la masse salariale	33.507.310,00 €
Congés non pris	35.550,00 €
Contrat de gestion + indexation	163.470,00 €
Dérive barémique	267.340,00 €
Etudiants	7.110,00 €
Etudiants - Renfort La Hulpe	5.400,00 €
Indexation	1.873.364 €
Prime de fin d'année	540.620,00 €
Primes liées	261.850,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 36.844.964,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

<i>Montants exprimés en €</i>	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	36.844.964,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie: /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

01.11.31.01-D - Allocations directes & assurances-loi : ONE

LIBELLE : Allocations directes & assurances-loi : ONE

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : PERSONNEL

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	11	31	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Lisa Hendrickx

Téléphone : 0492/14.00.37

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			2.216.888,40 €
Crédits de liquidation			2.216.888,40 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Indemnités funéraires (RESS.HUM.)	8.170,00 €
Primes d'assurances-loi 2023 (accidents du travail et accidents corporels des volontaires) - (JURIDIQUE°)	1.675.558,40 €
Allocations familiales (RESS.HUM.)	554.050,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 2.216.888,40 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	2.216.888,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie: /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

01.11.40.01-D - Salaire en nature (Titres-repas, ...) : ONE

LIBELLE : Salaire en nature (Titres-repas,...) : ONE

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : PERSONNEL

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	11	40	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Lisa Hendrickx

Téléphone : 0492/14.00.37

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			1.507.540,00 €
Crédits de liquidation			1.507.540,00 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Titres Repas	1.507.540,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 1.507.540,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	1.507.540,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*01.12.11.01-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé :
Général*

LIBELLE : Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Général

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : GENERAL

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	12	11	01	D	10400

Référent budgétaire : Xavier Dutriez Téléphone : 02/542.15.28

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			617.769,78 €
Crédits de liquidation			1.055.989,43 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Jetons de présence versés aux Administrateurs & charge des cotisations INASTI (RESS.HUM.)	137.210,00 €
Jetons versés dans le cadre des commissions, des comités subrégionaux et des jurys de sélection, ainsi que les transports (RESS.HUM.)	59.320,00 €
Honoraires réviseurs (ADM.GEN.)	33.595,43 €
Honoraires marché « Efficience » (ADM.GEN.)	456.208,00 €
Jetons de présence et les honoraires dans le cadre des participations aux commissions, comités subrégionaux et jurys de sélection (RESS.HUM.)	12.000,00 €
Actions ECO-conseil (RECH.DEV.)	15.000,00 €
Intérêts bancaires (ADM.GEN.)	500,00 €
Pilotage - Contrat de gestion 2021-2025	342.156,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 110.686,61 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 945.302,82 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	1.055.989,43 €	507.083,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*01.12.11.02-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé :
Personnel*

LIBELLE : Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Personnel

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : PERSONNEL

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	12	11	02	D	10400

Référent budgétaire : Lisa Hendrickx

Téléphone : 0492/14.00.37

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			4.986.965,22 €
Crédits de liquidation			4.914.365,22 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Transport (RESS.HUM.)	230.000,00 €
Contrôles médicaux & medex (RESS.HUM.)	35.100,00 €
Formations des agents à l'étranger (REL.EXT.INT.)	23.300,00 €
Formations des agents (RESS.HUM.)	772.919,22 €
Frais de personnel - SIPP	354.000,00 €
Autres dépenses lors d'événements & hébergement et frais de bouche à l'étranger : agents ONE (REL.EXT.INT.)	22.000,00 €
Cérémonies diverses, Saint-Nicolas , Départs à la pension , Fête du personnel & Intention pour naissances, adoptions & décès (RESS.HUM.)	106.750,00 €
Honoraires médicaux (RESS.HUM.)	1.219.430,00 €
Honoraires pour accompagnement recrutement projet inclusion, assessment, Investors in People, Jury , Selor - concours PEPS & divers, Outplacement (RESS.HUM.)	155.966,00 €
Cotisations diverses (ADM.GEN.)	5.000,00 €
Départ à la pension pour indépendants (RESS.HUM.)	100,00 €

Déplacements agents ONE à l'étranger & catering (REL.EXT.INT.)	27.250,00 €
Déplacements agents ONE (KM missions, STIB, parking, taxi retour malade) (RESS.HUM.)	1.901.800,00 €
Prix TFE (RESS.HUM.)	200,00 €
Prévisions météo IRM (SIPP)	250,00 €
Annonces d'emploi, Branding, Cotisation ABC, Inclusion, Offboarding & Tests psychotechniques (RESS.HUM.)	59.300,00 €
Frais de personnel non recouvrables (CA.LAHULPE)	1.000,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 4.914.365,22 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	4.914.365,22 €	24.200,00 €	0,00 €	24.200,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie: /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

01.12.11.03-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé :
Numérique

LIBELLE : Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Numérique

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : NUMERIQUE

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	12	11	03	D	10400

Référent budgétaire : Xavier Dutriez Téléphone : 02/542.15.28

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			4.783.698,40 €
Crédits de liquidation			4.783.698,40 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

DATA@ONE - Rapports stratégiques (INFORMATIQUE)	4.643.698,40 €
Logiciel de gestion des performances (RESS.HUM.)	50.000,00 €
Consommables informatiques (LOGISTIQUE)	90.000,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 4.783.698,40 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	4.783.698,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*01.12.11.04-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé :
Juridique*

LIBELLE : Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Juridique

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : JURIDIQUE

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	12	11	04	D	10400

Référent budgétaire : Xavier Dutriez Téléphone : 02/542.15.28

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			223.394,16 €
Crédits de liquidation			223.394,16 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Primes d'assurances principalement pour les risques suivants : - incendie des bâtiments, - véhicules, - responsabilité civile générale, - Omnium Missions de Service.	193.394,16 €
Frais d'avocats et experts judiciaires	30.000,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 223.394,16 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	223.394,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

01.12.11.05-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé :
Logistique

LIBELLE : Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Logistique

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : LOGISTIQUE

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	12	11	05	D	10400

Réfèrent budgétaire : Stéphanie Loiseau Téléphone : 02/542.13.06

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			2.543.516,27 €
Crédits de liquidation			2.543.516,27 €

Base(s) légale(s): /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Vêtements de protection au travail & Activité bien-être (SIPP)	66.000,00 €
Frais de réunions d'équipes PEP's (CONSULTATIONS)	7.546,33 €
DCAL - Communautaires CAL-ACA , Projet BILACC & Ateliers (DEPT.ACCUEIL)	21.000,00 €
Marché alimentation, boissons & sandwiches pour des réunions et des formations du personnel ONE , Vaisselle, nappes, petit matériel d'Horeca (LOGISTIQUE)	34.000,00 €
Evènements "Midis de la DRD" (RECH.DEV.)	500,00 €
Espace bien-être (RESS.HUM.)	1.000,00 €
Décoration, aménagement espace ouvert AC (LOGISTIQUE)	2.000,00 €
D.CAT : Intervisions, formations IT, réunions plénières (DEPT.ACCOMP.)	1.554,00 €
Activités diverses organisées par les comités subrégionaux (ASR)	33.101,40 €
D.CAT (intervisions, formations IT, réunions, mise au vert) & autres (DEPT.ACCOMP.)	32.550,00 €

Locations Matériel & Mobilier (LOGISTIQUE)	49.333,24 €
Locations Matériel & Mobilier (SIPP)	3.000,00 €
Frais d'entretien (LOGISTIQUE)	484.250,00 €
Entretien Matériel et Mobilier (LOGISTIQUE)	335.905,30 €
Energie (LOGISTIQUE)	223.676,00 €
Nourriture & petit matériel de cuisine (CENTR.FORM.)	65.400,00 €
Achats divers effectués par les agents (RESS.HUM.)	8.500,00 €
Frais d'Entretien (SIPP)	23.200,00 €
Transport versement archives AGR (LOGISTIQUE)	500,00 €
Frais de bureau (DEPT.ACCUEIL)	5.500,00 €
Frais de bureau (LOGISTIQUE)	970.000,00 €
Frais de bureau RECH.DEV.	3.000,00 €
Frais de bureau (RESS.HUM.)	22.000,00 €
Frais de transport de colis & déménagements (LOGISTIQUE)	145.000,00 €
Outillage pour La Hulpe (LOGISTIQUE)	5.000,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 2.543.516,27 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	2.543.516,27 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*01.12.11.06-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé :**Recherche et développement***LIBELLE : Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Recherche et développement****TITRE I - DEPENSES COURANTES****Secteur : RECHERCHE & DEVELOPPEMENT****ARTICLE DE BASE :**

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	12	11	06	D	10400

Réfèrent budgétaire : Xavier Dutriez Téléphone : 02/542.15.28

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			30.000,00 €
Crédits de liquidation			30.000,00 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Jetons de présence ONE Academy	500,00 €
Honoraires	17.000,00 €
ONE Academy : Assemblée Académique, Comité Académique & Séminaire "Neuromoteur"	6.500,00 €
Abonnement 2023 bibliothèque FWB	6.000,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 30.000,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	30.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*01.12.11.07-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé :**Information et communication***LIBELLE : Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Information et communication****TITRE I - DEPENSES COURANTES****Secteur : INFORMATION & COMMUNICATION****ARTICLE DE BASE :**

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	12	11	07	D	10400

Réfèrent budgétaire : Xavier Dutriez Téléphone : 02/542.15.28

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			1.209.184,58 €
Crédits de liquidation			1.209.184,58 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Baromètre de satisfaction & Honoraires/Consultances actions plan de com	80.000,00 €
Achat Goodies, annonces médias sociaux , film Corporate, autres productions, frais de représentation divers, Promotion programme "Naître et grandir" & Reportage Photos	143.500,00 €
Participation à des Salons (RESS.HUM.)	2.000,00 €
D.CAT - Rolls up pour CE/maternités (DEPT.ACCOMP.)	16.356,00 €
Abonnement veille numérique, calendriers Naître et grandir, abonnements divers & campagne presse DCVD volontaires (LOGISTIQUE)	77.000,00 €
Frais de bureau (RESS.HUM.)	14.300,00 €
Frais Publication Revues & Périodiques (CONSULTATIONS)	50.986,95 €
Frais Publication Revues & Périodiques (LOGISTIQUE)	79.400,00 €
Frais Publication Revues & Périodiques (PSYCHOPEDA)	105.000,00 €
Frais Publication Revues & Périodiques (RECH.DEV.)	125.000,00 €
Frais Publication Revues & Périodiques (SANTE)	280.000,00 €
Campagne thématique ONE (RECH.DEV.)	30.000,00 €

Microprogrammes ADF saison 2021/2022 (TR3+TR4) & saison 2022/2023 (TR1+TR2), productions audiovisuelles & vidéos éducation à la santé	190.941,63 €
Droits d'Auteurs (LOGISTIQUE)	13.200,00 €
Droits d'Auteurs (RECH.DEV.)	1.500,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 1.209.184,58 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

<i>Montants exprimés en €</i>	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	1.209.184,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

01.12.12.01-D - Locations de bâtiments administratifs - secteur privé

LIBELLE : Locations de bâtiments administratifs - secteur privé

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : LOGISTIQUE

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	12	12	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Stéphanie Loiseau Téléphone : 02/542.13.06

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			3.800.429,86 €
Crédits de liquidation			3.800.429,86 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

CONSULTATIONS	28.599,38 €
Loyers et charges [Privé] => Locaux d'équipe	28.599,38 €
LOGISTIQUE	3.771.830,48 €
Charges AC	948.143,12 €
Charges Libramont	20.000,00 €
Charges magasin	42.555,26 €
Charges Namur	29.929,07 €
Décompte charges 2022 Libramont	109,51 €
Décompte charges 2022 magasin	20.668,49 €
Décompte Charges Namur	80,98 €
Loyer AC	2.336.843,84 €
Loyer Libramont	76.555,82 €
Loyer magasin	192.244,18 €
Loyer Namur	98.519,33 €
Quote-part assurances 2023 AC	5.455,21 €
Quote-part assurances 2023 Magasin	725,67 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 3.800.429,86 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

<i>Montants exprimés en €</i>	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	3.800.429,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*01.12.21.01-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur public :
Général*

LIBELLE : Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Général

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : GENERAL

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	12	21	01	D	10400

Référent budgétaire : Xavier Dutriez Téléphone : 02/542.15.28

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			73.920,11 €
Crédits de liquidation			73.920,11 €

Base(s) légale(s) :

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

INASTI (RESS.HUM.)	27.860,00 €
Organes de Contrôle : mandat commissaire à la Cour des comptes (ADM.GEN.)	22.514,04 €
Commissaires (RESS.HUM.)	8.610,00 €
Facturation BCSS (CONSULTATIONS)	10.186,07 €
Bureau de normalisation, Interreg Pass Emploi & recherches registre national (LOGISTIQUE)	4.750,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 73.920,11 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	73.920,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*01.12.21.03-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur public :
Numérique*

LIBELLE : Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Numérique

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : NUMERIQUE

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	12	21	03	D	10400

Référent budgétaire : Xavier Dutriez Téléphone : 02/542.15.28

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			2.355.237,50 €
Crédits de liquidation			2.355.237,50 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

ZEPHYR	2.355.237,50 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 2.355.237,50 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	2.355.237,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*01.12.21.04-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur public :
Juridique*

LIBELLE : Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Juridique

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : JURIDIQUE

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	12	21	04	D	10400

Référent budgétaire : Xavier Dutriez Téléphone : 02/542.15.28

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			2.500,00 €
Crédits de liquidation			2.500,00 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Impôts, Taxes et Droits d'enregistrement des jugements intervenus dans les affaires judiciaires	2.500,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 2.500,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	2.500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*01.12.21.05-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur public :
Logistique*

LIBELLE : Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Logistique

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : LOGISTIQUE

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	12	21	05	D	10400

Référent budgétaire : Stéphanie Loiseau - Téléphone : 02/542.13.06

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			800,00 €
Crédits de liquidation			800,00 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Licence AFSCA (LOGISTIQUE)	300,00 €
Frais de bureau (REL.EXT.INT.)	500,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 800,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*01.12.22.01-D - Locations de bâtiments administratifs - secteur public :
Logistique*

LIBELLE : Locations de bâtiments administratifs - secteur public : Logistique

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : LOGISTIQUE

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	12	22	01	D	10400

Référent budgétaire : Stéphanie Loiseau - Téléphone : 02/542.13.06

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			24.971,37 €
Crédits de liquidation			24.971,37 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

CONSULTATIONS	21.621,37 €
Locaux d'équipes	21.621,37 €
LOGISTIQUE	3.350,00 €
Canon La hulpe	3.350,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 24.971,37 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	24.971,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*01.12.50.01-D - Impôts, précompte & taxes : Logistique*LIBELLE : **Impôts, précompte & taxes : Logistique**

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : LOGISTIQUE

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	12	50	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Stéphanie Loiseau Téléphone : 02/542.13.06

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			400.864,02 €
Crédits de liquidation			400.864,02 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Précomptes immobiliers & taxes régionales 2023 (LOGISTIQUE)	392.964,02 €
Timbres fiscaux & taxes de circulation (LOGISTIQUE)	7.900,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 400.864,02 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	400.864,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

01.33.00.01-D - Subsidés versés - secteur privé : Recherche et développement

LIBELLE : Subsidés versés - secteur privé : Recherche et développement

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	33	00	01	D	10400

Référent budgétaire : Xavier Dutriez - Téléphone : 02/542.15.28

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			599.999,26 €
Crédits de liquidation			299.999,26 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Plan de recherche 2020 - 2021 - Recherche D8 - Impact des médias sur les représentations et l'exercice de la parentalité	37.623,26 €
Plan de recherche 2022 - 2024 - Ethos SOS Enfants; Ethos des équipes SOS-Enfants : Quel modèle et quelle identité des équipes SOS Enfants aujourd'hui ?	35.376,00 €
Plan de recherche 2022 - 2024 - Genre et interculturelité	50.000,00 €
Plan de recherche 2022 - 2024 - Maillage CE; Maillage adéquat du réseau de consultations : étudier la possibilité de créer une programmation sur base d'indicateurs scientifiques	27.000,00 €
Plan de recherche 2022 - 2024 - Projet transversal NOUR II ; Suites de la recherche sur le non-recours aux services de l'ATL et au MA subventionnés de l'ONE (NOUR)	70.000,00 €
Plan de recherche 2022 - 2024 - Projet transversal "Jeunes"; Besoins et attentes des enfants et des jeunes (primaires & secondaires) par rapport aux services de l'ONE s'adressant directement à eux	80.000,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 299.999,26 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

<i>Montants exprimés en €</i>	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	299.999,26 €	300.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

01.33.00.02-D - Subsidés versés - secteur privé : Entretien Domaine de Chastre

LIBELLE : Subsidés versés - secteur privé : Entretien Domaine de Chastre

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : LOGISTIQUE

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	33	00	02	D	10400

Référent budgétaire : Stéphanie Loiseau Téléphone : 02/542.13.06

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			287.333,20 €
Crédits de liquidation			287.333,20 €

Base(s) légale(s) :

Convention du 22/10/2010 entre l'ONE & l'ASBL du Domaine de Chastre

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Financement complémentaire suite au départ de l'ISBW	121.000,00 €
Avenant 4 de la convention du 22/10/2010	166.333,20 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 287.333,20 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	287.333,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie: /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

01.41.60.01-D - Subsidés au Service social de la FWB

LIBELLE : Subsidés au Service social de la FWB

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : PERSONNEL

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	41	60	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Lisa Hendrickx

Téléphone : 0492/14.00.37

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			164.110,00 €
Crédits de liquidation			164.110,00 €

Base(s) légale(s)

Article 4 de l'arrêté du 20 juillet 2006 du gouvernement de la CF portant création du service social.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Subsidés au Service social de la FWB	164.110,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 164.110,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	164.110,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Montant annuel sur base d'une facture.

TITRE II
DEPENSES EN CAPITAL

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*01.72.00.01-D - Construction, rénovation des bâtiments : Logistique*LIBELLE : **Construction, rénovation des bâtiments : Logistique**

TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL

Secteur : LOGISTIQUE

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	72	00	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Stéphanie Loiseau - Téléphone : 02/542.13.06

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			760.000,00 €
Crédits de liquidation			782.307,44 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Chastre : honoraires architecte & coordinateur sécurité pour rénovation crèche	47.307,44 €
Aménagement parking Jumet	10.000,00 €
Projet sur LH ou Chastre	125.000,00 €
Remplacement cabine Hte tension+ groupe électrogène	100.000,00 €
Rénovations peintures différents sites	50.000,00 €
Réseau égouttage : réhabilitation ASR HT	25.000,00 €
Sécurisation du site LH	50.000,00 €
Travaux rénovation crèche à Chastre	375.000,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 751.274,57 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 31.032,87 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	782.307,44 €	8.725,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie: /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*01.74.10.01-D - Acquisition de véhicule (hors consultations mobiles) :
Logistique*

LIBELLE : Acquisition de véhicule (hors consultations mobiles) :Logistique

TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL

Secteur : LOGISTIQUE

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	74	10	01	D	10400

Référent budgétaire : Stéphanie Loiseau Téléphone : 02/542.13.06

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			45.000,00 €
Crédits de liquidation			45.000,00 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Nouveau Véhicule - Administrateur Général	45.000,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 45.000,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	45.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*01.74.22.01-D - Acquisition de matériel et mobilier : Logistique*LIBELLE : **Acquisition de matériel et mobilier : Logistique**

TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL

Secteur : LOGISTIQUE

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	74	22	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Stéphanie Loiseau - Téléphone : 02/542.13.06

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			211.500,00 €
Crédits de liquidation			211.500,00 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Mobilier administratif (LOGISTIQUE)	126.000,00 €
Matériel SASPE pour la cuisine, dispositif prise de son & matériel techniciens pour aménagement sites (LOGISTIQUE)	58.500,00 €
Matériel Cellule vidéo (RECH.DEV.)	2.000,00 €
Matériel audiovisuel (REL.EXT.INT.)	5.000,00 €
Matériel et mobilier spécifique pour améliorer le bien-être / sécurité : transpalette, parois antibruit à placer sur les bureaux, ... (SIPP)	20.000,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 211.500,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	211.500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*01.74.22.02-D - Acquisition de matériel & d'application informatique -
Public : Numérique*

LIBELLE : Acquisition de matériel & d'application informatique - Public : Numérique

TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL

Secteur : NUMERIQUE

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	74	22	02	D	10400

Référent budgétaire : Xavier Dutriez Téléphone : 02/542.15.28

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			3.031.663,80 €
Crédits de liquidation			3.031.663,80 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Acquisition de matériel & d'application informatique - Public : Numérique	3.031.663,80 €
ZEPHYR (Non signalé comme repris dans la dotation)	3.031.663,80 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 3.031.663,80 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	3.031.663,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie:/

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*01.74.22.03-D - Acquisition de matériel & d'application informatique -
Privé : Numérique*

LIBELLE : Acquisition de matériel & d'application informatique - Privé : Numérique

TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL

Secteur : NUMERIQUE

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
01	74	22	03	D	10400

Référent budgétaire : Xavier Dutriez Téléphone : 02/542.15.28

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			26.553.400,30 €
Crédits de liquidation			26.553.400,30 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

RESSOURCES Externes	26.553.400,30 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 26.553.400,30 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	26.553.400,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

Programme 2
Accueil Petite Enfance
TITRE I
DEPENSES COURANTES

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

02.12.11.01-D - Frais de fonctionnement - secteur privé : Projets APE transversaux

LIBELLE : Frais de fonctionnement - secteur privé : Projets APE transversaux

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : GENERAL

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
02	12	11	01	D	10400

Référent budgétaire : Frédéric Vlies Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			136.540,00 €
Crédits de liquidation			136.540,00 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Conventions 23-24 : Eveil Culturel Subventionné (PSYCHOPEDA)	114.040,00 €
Matériel pour actions CAIRN (RECH.DEV.)	5.000,00 €
Soutien de projets axés sur l'inclusion de l'enfant en situation de handicap (RECH.DEV.)	17.500,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 136.540,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	136.540,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

02.12.11.02-D - Frais d'hébergement - secteur privé : CA La Hulpe

LIBELLE : **Frais d'hébergement - secteur privé : CA La Hulpe**

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : SERVICES D'ACCUEIL SPÉCIALISÉS DE LA PETITE ENFANCE (SASPE)

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
02	12	11	02	D	10400

Réfèrent budgétaire : Frédéric Vlies Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			296.430,00 €
Crédits de liquidation			296.430,00 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Honoraires & frais médicaux, frais d'hébergement autres que alimentaires	203.430,00 €
Alimentaires	91.800,00 €
Allocations remboursées aux familles	1.000,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 296.430,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	296.430,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

/

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

02.33.00.01-D - Subsidés versés - secteur privé - Fonds sociaux : APE

LIBELLE : Subsidés versés - secteur privé - Fonds sociaux : APE

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : GENERAL

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
02	33	00	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Frédéric Vlies Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			265.509,00 €
Crédits de liquidation			265.509,00 €

Base(s) légale(s)

Accords du secteur non-marchand - CFWB Protocole d'accord - MAE du 01/12/2005

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Prime intersyndicale	235.509,00 €
Non-marchand : Fonds Old Timer	30.000,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 30.000,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 235.509,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	265.509,00 €	235.509,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Subsidés exceptionnels

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

02.33.00.02-D - Subsidés versés - secteur privé : Crèches

LIBELLE : Subsidés versés - secteur privé : Crèches

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : CRÈCHES

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
02	33	00	02	D	10400

Réfèrent budgétaire : Frédéric Vlies Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			96.760.878,23 €
Crédits de liquidation			96.355.171,95 €

Base(s) légale(s)

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le régime d'autorisation et de subvention de crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le régime transitoire des milieux d'accueil A.Gt 22-05-2019 - M.B. 16-10-2019

Contrat de gestion

Convention avec Actiris

Sur base d'un appel à projet

Protocole d'accord ministériel et décision CA

Accord du secteur non-marchand

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant réglementation générale des milieux d'accueil A.Gt 27-02-2003 - M.B. 21-05-2003.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Budget ordinaire - ACS - ex FBIE - enveloppe 2022 - Mesure de base	71.134,91 €
Budget ordinaire - ACS - ex FBIE - enveloppe 2023 - Mesure de base	213.404,72 €
Budget ordinaire - Dérive barémique sur Accueil Collectif - Mesure de base	- €
Budget ordinaire - FLURG - enveloppe 2023 - Indexation 2023	135.823,75 €
Budget ordinaire - FLURG - enveloppe 2023 - Mesure de base	1.520.428,58 €

Budget ordinaire - Fonds de Solidarité 1 - enveloppe 2022 - Mesure de base	237.175,52 €
Budget ordinaire - Fonds de Solidarité 1 - enveloppe 2023 - Mesure de base	711.526,55 €
Budget ordinaire - Frais de personnel - Crèches (hors Cigogne - nouvelles places) - enveloppe 2022 - Mesure de base	3.241.614,15 €
Budget ordinaire - Frais de personnel - Crèches (hors Cigogne - nouvelles places) - enveloppe 2023 - Indexation 2023	4.250.273,57 €
Budget ordinaire - Frais de personnel - Crèches (hors Cigogne - nouvelles places) - enveloppe 2023 - Mesure de base	48.624.212,25 €
Budget ordinaire - Halte-Accueil - enveloppe 2022 - Mesure de base	32.000,00 €
Budget ordinaire - Halte-Accueil - enveloppe 2023 - Mesure de base	128.000,00 €
Budget ordinaire - Péréquation - enveloppe 2022 - Mesure de base	19.363,62 €
Budget ordinaire - Péréquation - enveloppe 2023 - Mesure de base	290.454,29 €
Budget ordinaire - PRC non obligatoires (hors Cigogne - nouvelles places) - enveloppe 2022 - Mesure de base	131.153,80 €
Budget ordinaire - PRC non obligatoires (hors Cigogne - nouvelles places) - enveloppe 2023 - Mesure de base	- 1.967.307,06 €
Budget ordinaire - Présences (Crèches) - enveloppe 2022 - Mesure de base	18.532,81 €
Budget ordinaire - Présences (Crèches) - enveloppe 2023 - Mesure de base	277.992,13 €
Budget ordinaire - Subsidés ex FSE - enveloppe 2022 - Mesure de base	117.583,44 €
Budget ordinaire - Subsidés ex FSE - enveloppe 2023 - Mesure de base	470.334,75 €
Cigogne 3 Volet 2 & 2 bis 2 - Anciennes places - enveloppe 2022 - Indexation 2023	980,52 €
Cigogne 3 Volet 2 & 2 bis 2 - Anciennes places - enveloppe 2022 - Mesure de base	74.190,49 €
Cigogne 3 Volet 2 & 2 bis 2 - Anciennes places - enveloppe 2023 - Indexation 2023	58.756,40 €
Cigogne 3 Volet 2 & 2 bis 2 - Anciennes places - enveloppe 2023 - Mesure de base	933.911,72 €
Cigogne 3 Volet 2 & 2 bis 2 - Nouvelles places - enveloppe 2023 - Indexation 2023	1.372,55 €

Cigogne 3 Volet 2 & 2 bis 2 - Nouvelles places - enveloppe 2023 - Mesure de base	15.445,79 €
Contrat de Gestion - Création de places - Co-accueil (CdG Art 4.1-6) - enveloppe 2022 - Indexation 2023	239,55 €
Contrat de Gestion - Création de places - Co-accueil (CdG Art 4.1-6) - enveloppe 2022 - Mesure de base	35.961,73 €
Contrat de Gestion - Création de places - Co-accueil (CdG Art 4.1-6) - enveloppe 2023 - Indexation 2023	35.728,50 €
Contrat de Gestion - Création de places - Co-accueil (CdG Art 4.1-6) - enveloppe 2023 - Mesure de base	848.167,44 €
Contrat de Gestion - Création de places - RW & Bxl (CdG Art 1.2-1) - enveloppe 2022 - Mesure de base	- €
Contrat de Gestion - Création de places - RW & Bxl (CdG Art 1.2-1) - enveloppe 2023 - Indexation 2023	36.230,30 €
Contrat de Gestion - Création de places - RW & Bxl (CdG Art 1.2-1) - enveloppe 2023 - Mesure de base	896.789,65 €
Contrat de Gestion - Eco-Crèche (CdG Art 3.1-7) - déduction pour consultance - enveloppe 2023 - Indexation 2023	- 2.195,51 €
Contrat de Gestion - Eco-Crèche (CdG Art 3.1-7) - déduction pour consultance - enveloppe 2023 - Mesure de base	- 119.755,33 €
Contrat de Gestion - Eco-Crèche (CdG Art 3.1-7) - enveloppe 2023 - Indexation 2023	18.549,04 €
Contrat de Gestion - Eco-Crèche (CdG Art 3.1-7) - enveloppe 2023 - Mesure de base	459.134,61 €
Contrat de Gestion - Réforme Milac - Direction (CdG Art 1.1-10) - enveloppe 2022 - Indexation 2023	4.052,91 €
Contrat de Gestion - Réforme Milac - Direction (CdG Art 1.1-10) - enveloppe 2022 - Mesure de base	1.215.872,13 €
Contrat de Gestion - Réforme Milac - Direction (CdG Art 1.1-10) - enveloppe 2023 - Indexation 2023	401.443,78 €
Contrat de Gestion - Réforme Milac - Direction (CdG Art 1.1-10) - enveloppe 2023 - Mesure de base	8.716.802,19 €
Contrat de Gestion - Subside impulsion - enveloppe 2023 - Indexation 2023	133.945,99 €
Contrat de Gestion - Subside impulsion - enveloppe 2023 - Mesure de base	1.349.860,92 €
Non-marchand - Accords sectoriels - enveloppe 2023 - Indexation 2023	12.908,64 €
Non-marchand - Accords sectoriels - enveloppe 2023 - Mesure de base	282.825,73 €

Non-marchand - Non-marchand - Transfert depuis CdG 4.1-6 (accueil. Stat)	1.147.500,00 €
Non-marchand - Non-marchand - Transfert depuis CdG 4.1-6 (accueil. Stat) - indexation	41.749,65 €
Non-marchand - Non-marchand phase 4 - enveloppe 2023 - Indexation 2023	41.145,80 €
Non-marchand - Non-marchand phase 4 - enveloppe 2023 - Mesure de base	872.290,90 €
Non-marchand - Non-marchand phase 5 - enveloppe 2023 - Indexation 2023	46.145,37 €
Non-marchand - Non-marchand phase 5 - enveloppe 2023 - Mesure de base	1.375.970,89 €
Non-marchand - Non-marchand phase 6 - enveloppe 2023 - Indexation 2023	56.616,95 €
Non-marchand - Non-marchand phase 6 - enveloppe 2023 - Mesure de base	1.240.466,42 €
Non-marchand - Non-marchand phase 7 - enveloppe 2023 - Indexation 2023	109.496,93 €
Non-marchand - Non-marchand phase 7 - enveloppe 2023 - Mesure de base	2.400.509,51 €
Réforme - transformation - Réforme (brut) - droits actuels, hors projets à venir - enveloppes 2022 & 2023 - Indexation 2023	393.017,54 €
Réforme - transformation - Réforme (brut) - droits actuels, hors projets à venir - enveloppes 2022 & 2023 - Mesure de base	9.160.953,27 €
Réforme - transformation - Réforme (brut) - projets à venir - enveloppe 2022 - Mesure de base	108.211,25 €
Réforme - transformation - Réforme (brut) - projets à venir - enveloppe 2023 - Indexation 2023	81.746,64 €
Réforme - transformation - Réforme (brut) - projets à venir - enveloppe 2023 - Mesure de base	2.780.498,03 €
Réforme - transformation - Réforme (déduction co-accueil) - droits actuels, hors projets à venir - enveloppes 2022 & 2023 - Indexation 2023	- 6.527,98 €
Réforme - transformation - Réforme (déduction co-accueil) - droits actuels, hors projets à venir - enveloppes 2022 & 2023 - Mesure de base	- 152.162,54 €
Réforme - transformation - Réforme (déductions ordinaires + FDS2) - droits actuels, hors projets à venir - enveloppes 2022 & 2023 - Mesure de base	- 252.698,78 €

Réforme - transformation - Réforme (déductions ordinaires + FDS2) - projets à venir - enveloppe 2022 - Mesure de base	-	33.980,19 €
Réforme - transformation - Réforme (déductions ordinaires + FDS2) - projets à venir - enveloppe 2023 - Indexation 2023		107.194,55 €
Réforme - transformation - Réforme (déductions ordinaires + FDS2) - projets à venir - enveloppe 2023 - Mesure de base	-	648.639,23 €
Mesures complémentaires de soutien		3.813.053,05 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 90.818.306,58 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 5.536.865,37 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	96.355.171,95 €	5.942.571,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

- Sur base des demandes de subsides qui doivent être introduites au plus tard le dernier jour du trimestre qui suit le trimestre concerné.
Cloture budgétaire le 15 mars de l'année N+1
- Avance annuelle + solde sur base d'un dossier justificatif (subsides ex-FSE)
- Subside trimestriel sur base d'une demande de subside (ex-FBIE [Actiris])
- Avance annuelle + solde sur base d'un dossier justificatif
- Sur base d'une dossier de justification à introduire (ex-FESC)
- Sur base d'un dossier justificatif (Halte-accueil)
- En une fois par trimestre (Place en prison)
- Via les demandes de subsides trimestrielles (subside de renforcement [augmentation des normes de subvention])
- Subsides exceptionnels (Subside non-marchand)
- Subsides exceptionnels (Subside d'impulsion)

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

02.33.00.03-D - Subsidés versés - secteur privé : SAE

LIBELLE : Subsidés versés - secteur privé : SAE

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : SERVICE D'ACCUEIL D'ENFANTS (SAE)

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
02	33	00	03	D	10400

Réfèrent budgétaire : Frédéric Vlies Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			44.288.507,34 €
Crédits de liquidation			44.153.488,24 €

Base(s) légale(s)

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le régime d'autorisation et de subvention de crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le régime transitoire des milieux d'accueil A.Gt 22-05-2019 - M.B. 16-10-2019

Contrat de gestion.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Accueillantes salariées - Accueillantes salariées - contrats en cours - enveloppe 2022 - Mesure de base	1.204.502,95 €
Accueillantes salariées - Accueillantes salariées - contrats en cours - enveloppe 2023 - Indexation 2023	2.124.203,14 €
Accueillantes salariées - Accueillantes salariées - contrats en cours - enveloppe 2023 - Mesure de base	32.261.649,10 €
Accueillantes salariées - Accueillantes salariées - nouveaux contrats (CdG Art 4.1-6) - enveloppe 2023 - Indexation 2023	54.113,20 €
Accueillantes salariées - Accueillantes salariées - nouveaux contrats (CdG Art 4.1-6) - enveloppe 2023 - Mesure de base	2.619.267,98 €
Accueillantes salariées - Accueillantes salariées - nouveaux contrats (CdG Art 4.1-6) - enveloppe 2023 - Transfert vers NM	- 1.147.500,00 €

Accueillantes salariées - Accueillantes salariées - nouveaux contrats (CdG Art 4.1-6) - enveloppe 2023 - Transfert vers NM (indexation)	-	41.749,65 €
Budget ordinaire - Autres (Services d'Accueillantes Conventionnées : Assurances loi - cotisations ONSS - Secrétariat social, Limitation TOAM, Consultations médicales, divers) - enveloppe 2022 - Mesure de base		25.847,44 €
Budget ordinaire - Autres (Services d'Accueillantes Conventionnées : Assurances loi - cotisations ONSS - Secrétariat social, Limitation TOAM, Consultations médicales, divers) - enveloppe 2023 - Mesure de base		387.711,56 €
Budget ordinaire - Frais de personnel - SAE (hors Cigogne - nouvelles places) - enveloppe 2022 - Mesure de base		320.599,20 €
Budget ordinaire - Frais de personnel - SAE (hors Cigogne - nouvelles places) - enveloppe 2023 - Indexation 2023		420.356,73 €
Budget ordinaire - Frais de personnel - SAE (hors Cigogne - nouvelles places) - enveloppe 2023 - Mesure de base		4.808.988,02 €
Budget ordinaire - Présences (SAE) - enveloppe 2022 - Mesure de base		69.718,66 €
Budget ordinaire - Présences (SAE) - enveloppe 2023 - Mesure de base		1.045.779,91 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 42.533.819,99 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 1.620.668,25 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	44.153.488,24 €	1.755.687,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

- Sur base du dossier de justification reçu au plus tard le 31 janvier de l'année N+1
- Via les demandes de subsides trimestrielles (Subside de renforcement [augmentation des normes de subvention])

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

02.33.00.04-D - Subsidés versés - secteur privé : Accueillantes indépendantes

LIBELLE : Subsidés versés - secteur privé : Accueillantes indépendantes

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : ACCUEILLANTES INDÉPENDANTES

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
02	33	00	04	D	10400

Référent budgétaire : Frédéric Vlies - Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			200.000,00 €
Crédits de liquidation			200.000,00 €

Base(s) légale(s)

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le régime d'autorisation et de subvention de crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s / Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le régime transitoire des milieux d'accueil A.Gt 02-05-2019 - M.B. 16-10-2019 / Contrat de gestion.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Réforme - transformation - Subside de base octroyé aux accueillantes indépendantes	200.000,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 200.000,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	200.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Avance annuelle + solde sur base d'un dossier justificatif

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

02.33.00.05-D - Subsidés versés - secteur privé : SASPE

LIBELLE : Subsidés versés - secteur privé : SASPE

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : SERVICES D'ACCUEIL SPÉCIALISÉS DE LA PETITE ENFANCE (SASPE)

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
02	33	00	05	D	10400

Réfèrent budgétaire : Frédéric Vlies Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			18.581.548,66 €
Crédits de liquidation			18.579.670,85 €

Base(s) légale(s)

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 avril 2009 portant réglementation générale et fixant les modalités de subventionnement des milieux d'accueil organisés par l'Office et des Services d'accueil spécialisé de la petite enfance, l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 décembre 2014 fixant la réglementation des services d'accueil d'enfants malades à domicile et l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 décembre 2003 fixant les modalités d'application du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Enveloppes mensuelles 2023	16.820.552,10 €
Enveloppes mensuelles 2023 : indexation 2023	647.386,64 €
Enveloppes mensuelles 2023 : passage en année pleine-indexations 2022	516.269,80 €
Honoraires médicaux	24.252,63 €
Indexation honoraires médicaux sur prestations 2022	1.167,29 €
Enveloppes mensuelles 2023	570.042,39 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 18.579.670,85 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 25.419,92 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

<i>Montants exprimés en €</i>	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	18.579.670,85 €	27.297,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Demande de subside à introduire pour le mois de février de l'année n+1
Solde payé sur base du dossier de justification

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

02.33.00.06-D - Subsidés versés - secteur privé : SAEMD

LIBELLE : Subsidés versés - secteur privé : SAEMD

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : SERVICE D'ACCUEIL D'ENFANTS MALADES À DOMICILE (SAEMD)

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
02	33	00	06	D	10400

Réfèrent budgétaire : Frédéric Vlies Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			1.183.575,68 €
Crédits de liquidation			1.192.401,41 €

Base(s) légale(s)

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant la réglementation des services d'accueil d'enfants malades à domicile A.Gt 17-12-2014 - M.B. 05-02-2015

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Soldes subventions 2022	245.540,85 €
Subventions 2023	946.860,56 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 946.860,56 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 245.540,85 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	1.192.401,41 €	236.715,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Sur base de l'analyse du dossier de justification à introduire pour le 15 juillet de l'année N+1

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*02.34.31.01-D - Mesures financières à destination des familles -
Intervention accueil*

LIBELLE : Mesures financières à destination des familles - Intervention accueil

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : GENERAL

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
02	34	31	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Frédéric Vlies Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			0,00 €
Crédits de liquidation			1.010.000,00 €

Base(s) légale(s) :

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 novembre 2008, modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 février 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil, publié au Moniteur belge du 23 janvier 2009.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Mesure d'Intervention accueil 2022	1.010.000,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 0,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 1.010.000,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	1.010.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie :

Les versements de la mesure IA 2022 sont effectués dans le courant du second trimestre 2023.

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

02.43.22.01-D - Subsidés versés - secteur public : Projets APE

LIBELLE : Subsidés versés - secteur public : Projets APE

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : TRANSVERSAL

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
02	43	22	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Frédéric Vlies Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			590.000,00 €
Crédits de liquidation			590.000,00 €

Base(s) légale(s)

Eveil culturel - Contrat de gestion

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Nouvelles politiques : appel à projet "eveil culturel- CG 2021-2025"	590.000,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 590.000,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	590.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Convention par représentation subventionnée.

Avances (60%) payées en année N, lorsque la convention est signée et soldes (40%) payés lorsque les justificatifs sont rentrés

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*02.43.22.02-D - Subsidés versés - secteur public : Crèches*LIBELLE : **Subsidés versés - secteur public : Crèches**

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : CRÈCHES

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
02	43	22	02	D	10400

Réfèrent budgétaire : Frédéric Vlies Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			148.611.230,47 €
Crédits de liquidation			147.962.184,33 €

Base(s) légale(s)

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le régime d'autorisation et de subvention de crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le régime transitoire des milieux d'accueil A.Gt 22-05-2019 - M.B. 16-10-2019

Contrat de gestion

Convention avec Actiris

Sur base d'un appel à projet

Protocole d'accord ministériel et décision CA

Accord du secteur non-marchand

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant réglementation générale des milieux d'accueil A.Gt 27-02-2003 - M.B. 21-05-2003

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Budget ordinaire - ACS - ex FBIE - enveloppe 2022 - Mesure de base	57.687,80 €
Budget ordinaire - ACS - ex FBIE - enveloppe 2023 - Mesure de base	173.063,39 €
Budget ordinaire - FLURG - enveloppe 2023 - Indexation 2023	175.138,36 €
Budget ordinaire - FLURG - enveloppe 2023 - Mesure de base	1.960.521,43 €
Budget ordinaire - Fonds de Solidarité 1 - enveloppe 2022 - Mesure de base	494.996,92 €
Budget ordinaire - Fonds de Solidarité 1 - enveloppe 2023 - Mesure de base	1.484.990,76 €
Budget ordinaire - Frais de personnel - Crèches (hors Cigogne - nouvelles places) - enveloppe 2022 - Mesure de base	5.466.365,68 €
Budget ordinaire - Frais de personnel - Crèches (hors Cigogne - nouvelles places) - enveloppe 2023 - Indexation 2023	7.167.277,94 €
Budget ordinaire - Frais de personnel - Crèches (hors Cigogne - nouvelles places) - enveloppe 2023 - Mesure de base	81.995.485,23 €
Budget ordinaire - Halte-Accueil - enveloppe 2022 - Mesure de base	14.500,00 €
Budget ordinaire - Halte-Accueil - enveloppe 2023 - Mesure de base	58.000,00 €
Budget ordinaire - Péréquation - enveloppe 2022 - Mesure de base	14.465,34 €
Budget ordinaire - Péréquation - enveloppe 2023 - Mesure de base	216.980,17 €
Budget ordinaire - PRC non obligatoires (hors Cigogne - nouvelles places) - enveloppe 2022 - Mesure de base	- 221.165,94 €
Budget ordinaire - PRC non obligatoires (hors Cigogne - nouvelles places) - enveloppe 2023 - Mesure de base	- 3.317.489,17 €
Budget ordinaire - Présences (Crèches) - enveloppe 2022 - Mesure de base	31.252,06 €
Budget ordinaire - Présences (Crèches) - enveloppe 2023 - Mesure de base	468.780,85 €
Budget ordinaire - Subsidés ex FSE - enveloppe 2022 - Mesure de base	71.301,57 €

Budget ordinaire - Subsidés ex FSE - enveloppe 2023 - Mesure de base	289.958,18 €
Cigogne 3 Volet 2 & 2 bis 2 - Anciennes places - enveloppe 2022 - Indexation 2023	570,30 €
Cigogne 3 Volet 2 & 2 bis 2 - Anciennes places - enveloppe 2022 - Mesure de base	87.214,39 €
Cigogne 3 Volet 2 & 2 bis 2 - Anciennes places - enveloppe 2023 - Indexation 2023	51.299,33 €
Cigogne 3 Volet 2 & 2 bis 2 - Anciennes places - enveloppe 2023 - Mesure de base	972.501,38 €
Cigogne 3 Volet 2 & 2 bis 2 - Nouvelles places - enveloppe 2023 - Indexation 2023	27.063,38 €
Cigogne 3 Volet 2 & 2 bis 2 - Nouvelles places - enveloppe 2023 - Mesure de base	387.164,76 €
Contrat de Gestion - Création de places - Co-accueil (CdG Art 4.1-6) - enveloppe 2022 - Indexation 2023	292,78 €
Contrat de Gestion - Création de places - Co-accueil (CdG Art 4.1-6) - enveloppe 2022 - Mesure de base	43.953,22 €
Contrat de Gestion - Création de places - Co-accueil (CdG Art 4.1-6) - enveloppe 2023 - Indexation 2023	43.668,16 €
Contrat de Gestion - Création de places - Co-accueil (CdG Art 4.1-6) - enveloppe 2023 - Mesure de base	1.036.649,10 €
Contrat de Gestion - Création de places - RW & Bxl (CdG Art 1.2-1) - enveloppe 2022 - Mesure de base	73.203,08 €
Contrat de Gestion - Création de places - RW & Bxl (CdG Art 1.2-1) - enveloppe 2023 - Indexation 2023	44.281,48 €
Contrat de Gestion - Création de places - RW & Bxl (CdG Art 1.2-1) - enveloppe 2023 - Mesure de base	1.022.873,12 €
Contrat de Gestion - Eco-Crèche (CdG Art 3.1-7) - déduction pour consultance - enveloppe 2023 - Indexation 2023	- 5.005,80 €
Contrat de Gestion - Eco-Crèche (CdG Art 3.1-7) - déduction pour consultance - enveloppe 2023 - Mesure de base	- 273.043,36 €
Contrat de Gestion - Eco-Crèche (CdG Art 3.1-7) - enveloppe 2023 - Indexation 2023	42.292,00 €
Contrat de Gestion - Eco-Crèche (CdG Art 3.1-7) - enveloppe 2023 - Mesure de base	1.046.831,60 €
Contrat de Gestion - Réforme Milac - Direction (CdG Art 1.1-10) - enveloppe 2022 - Indexation 2023	4.953,55 €
Contrat de Gestion - Réforme Milac - Direction (CdG Art 1.1-10) - enveloppe 2022 - Mesure de base	1.486.065,94 €

Contrat de Gestion - Réforme Milac - Direction (CdG Art 1.1-10) - enveloppe 2023 - Indexation 2023	490.653,51 €
Contrat de Gestion - Réforme Milac - Direction (CdG Art 1.1-10) - enveloppe 2023 - Mesure de base	10.653.869,35 €
Contrat de Gestion - Subside impulsion - enveloppe 2023 - Indexation 2023	122.634,41 €
Contrat de Gestion - Subside impulsion - enveloppe 2023 - Mesure de base	2.874.187,54 €
Non-marchand - Accords sectoriels - enveloppe 2023 - Indexation 2023	27.697,33 €
Non-marchand - Accords sectoriels - enveloppe 2023 - Mesure de base	606.843,12 €
Non-marchand - Non-marchand - Transfert depuis CdG 4.1-6 (accueil. Stat)	1.402.500,00 €
Non-marchand - Non-marchand - Transfert depuis CdG 4.1-6 (accueil. Stat) - indexation	51.027,35 €
Non-marchand - Non-marchand phase 4 - enveloppe 2023 - Indexation 2023	88.284,20 €
Non-marchand - Non-marchand phase 4 - enveloppe 2023 - Mesure de base	1.871.625,10 €
Non-marchand - Non-marchand phase 5 - enveloppe 2023 - Indexation 2023	6.280,63 €
Non-marchand - Non-marchand phase 5 - enveloppe 2023 - Mesure de base	187.277,11 €
Non-marchand - Non-marchand phase 6 - enveloppe 2023 - Indexation 2023	9.702,54 €
Non-marchand - Non-marchand phase 6 - enveloppe 2023 - Mesure de base	212.580,81 €
Non-marchand - Non-marchand phase 7 - enveloppe 2023 - Indexation 2023	23.987,07 €
Non-marchand - Non-marchand phase 7 - enveloppe 2023 - Mesure de base	525.870,49 €
Réforme - transformation - Réforme (brut) - droits actuels, hors projets à venir - enveloppes 2022 & 2023 - Indexation 2023	829.758,39 €
Réforme - transformation - Réforme (brut) - droits actuels, hors projets à venir - enveloppes 2022 & 2023 - Mesure de base	21.577.661,49 €
Réforme - transformation - Réforme (brut) - projets à venir - enveloppe 2022 - Mesure de base	128.917,34 €
Réforme - transformation - Réforme (brut) - projets à venir - enveloppe 2023 - Indexation 2023	- 19.069,99 €

Réforme - transformation - Réforme (brut) - projets à venir - enveloppe 2023 - Mesure de base	2.997.750,05 €
Réforme - transformation - Réforme (déduction co-accueil) - droits actuels, hors projets à venir - enveloppes 2022 & 2023 - Indexation 2023	- 44.246,90 €
Réforme - transformation - Réforme (déduction co-accueil) - droits actuels, hors projets à venir - enveloppes 2022 & 2023 - Mesure de base	- 1.114.800,44 €
Réforme - transformation - Réforme (déductions ordinaires + FDS2) - droits actuels, hors projets à venir - enveloppes 2022 & 2023 - Mesure de base	- 777.829,07 €
Réforme - transformation - Réforme (déductions ordinaires + FDS2) - projets à venir - enveloppe 2022 - Mesure de base	- 128.790,77 €
Réforme - transformation - Réforme (déductions ordinaires + FDS2) - projets à venir - enveloppe 2023 - Indexation 2023	- 82.568,46 €
Réforme - transformation - Réforme (déductions ordinaires + FDS2) - projets à venir - enveloppe 2023 - Mesure de base	- 2.309.069,03 €
Mesures complémentaires de soutien	5.054.512,18 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 139.163.539,62 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 8.798.644,71 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	147.962.184,33 €	9.447.690,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

- Sur base des demandes de subsides qui doivent être introduites au plus tard le dernier jour du trimestre qui suit le trimestre concerné. Clôture budgétaire le 15 mars de l'année N+1
- Avance annuelle + solde sur base d'un dossier justificatif (subsides ex-FSE)
- Subside trimestriel sur base d'une demande de subside (ex-FBIE Actiris)
- Avance annuelle + solde sur base d'un dossier justificatif
Sur base d'un dossier de justification à introduire (ex-FESC)
- Sur base d'un dossier justificatif (Halte-accueil)
- En une fois par trimestre (Place en prison)
- Via les demandes de subsides trimestrielles (subside de renforcement [augmentation des normes de subvention])
- Subsides exceptionnels (Subside non-marchand)
- Subsides exceptionnels (Subside d'impulsion)

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

02.43.22.03-D - Subsidés versés - secteur public : SAE

LIBELLE : Subsidés versés - secteur public : SAE

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : SERVICE D'ACCUEIL D'ENFANTS (SAE)

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
02	43	22	03	D	10400

Réfèrent budgétaire : Frédéric Vlies Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			26.986.679,31 €
Crédits de liquidation			26.895.690,76 €

Base(s) légale(s)

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le régime d'autorisation et de subvention de crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le régime transitoire des milieux d'accueil A.Gt 22-05-2019 - M.B. 16-10-2019

Contrat de gestion

Accord du secteur non-marchand

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant réglementation générale des milieux d'accueil A.Gt 27-02-2003 - M.B. 21-05-2003.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Accueillantes salariées - Accueillantes salariées - contrats en cours - enveloppe 2022 - Mesure de base	436.107,52 €
Accueillantes salariées - Accueillantes salariées - contrats en cours - enveloppe 2023 - Indexation 2023	722.663,45 €
Accueillantes salariées - Accueillantes salariées - contrats en cours - enveloppe 2023 - Mesure de base	11.985.591,69 €
Accueillantes salariées - Accueillantes salariées - nouveaux contrats (CdG Art 4.1-6) - enveloppe 2023 - Indexation 2023	66.138,35 €
Accueillantes salariées - Accueillantes salariées - nouveaux contrats (CdG Art 4.1-6) - enveloppe 2023 - Mesure de base	3.201.327,53 €

Accueillantes salariées - Accueillantes salariées - nouveaux contrats (CdG Art 4.1-6) - enveloppe 2023 - Transfert vers NM	- 1.402.500,00 €
Accueillantes salariées - Accueillantes salariées - nouveaux contrats (CdG Art 4.1-6) - enveloppe 2023 - Transfert vers NM (indexation)	- 51.027,35 €
Budget ordinaire - Autres (Services d'Accueillantes Conventionnées : Assurances loi - cotisations ONSS - Secrétariat social, Limitation TOAM, Consultations médicales, divers) - enveloppe 2022 - Mesure de base	43.586,79 €
Budget ordinaire - Autres (Services d'Accueillantes Conventionnées : Assurances loi - cotisations ONSS - Secrétariat social, Limitation TOAM, Consultations médicales, divers) - enveloppe 2023 - Mesure de base	653.801,80 €
Budget ordinaire - Frais de personnel - SAE (hors Cigogne - nouvelles places) - enveloppe 2022 - Mesure de base	540.629,57 €
Budget ordinaire - Frais de personnel - SAE (hors Cigogne - nouvelles places) - enveloppe 2023 - Indexation 2023	708.851,66 €
Budget ordinaire - Frais de personnel - SAE (hors Cigogne - nouvelles places) - enveloppe 2023 - Mesure de base	8.109.443,59 €
Budget ordinaire - Présences (SAE) - enveloppe 2022 - Mesure de base	117.567,26 €
Budget ordinaire - Présences (SAE) - enveloppe 2023 - Mesure de base	1.763.508,90 €
Accueillantes salariées - Dérive barémique sur Accueil Familial - Mesure de base	- €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 25.757.799,62 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 1.137.891,14 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	26.895.690,76 €	1.228.879,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

- Sur base du dossier de justification reçu au plus tard le 31 janvier de l'année N+1
- Via les demandes de subsides trimestrielles (subside de renforcement [augmentation des normes de subvention])
- Subsides exceptionnels (Subside non-marchand)
- Subsides exceptionnels (Subside d'impulsion)

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

02.43.22.04-D - Subsidés versés - secteur public : SASPE

LIBELLE : Subsidés versés - secteur public : SASPE

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : SERVICES D'ACCUEIL SPÉCIALISÉS DE LA PETITE ENFANCE (SASPE)

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
02	43	22	04	D	10400

Réfèrent budgétaire : Frédéric Vlies Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			8.306.188,67 €
Crédits de liquidation			8.303.314,00 €

Base(s) légale(s)

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 avril 2009 portant réglementation générale et fixant les modalités de subventionnement des milieux d'accueil organisés par l'Office et des Services d'accueil spécialisé de la petite enfance, l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 décembre 2014 fixant la réglementation des services d'accueil d'enfants malades à domicile et l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 décembre 2003 fixant les modalités d'application du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Subsidés versés - secteur public : SASPE	8.303.314,00 €
Enveloppes mensuelles 2023	5.803.764,13 €
Enveloppes mensuelles 2023 : indexation 2023	187.771,10 €
Enveloppes mensuelles 2023 : passage en année pleine des indexations 2022	214.051,68 €
Honoraires médicaux sur prestations 2022	7.747,37 €
Honoraires médicaux sur prestations 2022 : indexation 2022	372,88 €
Honoraires médicaux sur prestations 2023	- €
Honoraires médicaux sur prestations 2023 : indexation 2022	- €

Honoraires médicaux sur prestations 2023 : indexation 2023	- €
New SASPE Pepinster - Enveloppes mensuelles 2023	1.747.711,73 €
New SASPE Pepinster - Enveloppes mensuelles 2023 : indexation 2023	52.350,02 €
New SASPE Pepinster - Enveloppes mensuelles 2023 : passage en année pleine des indexations 2022	62.742,67 €
Enveloppes mensuelles 2023 : modification index pour 2ème Initial 2022	226.802,42 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 8.295.193,75 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 8.120,25 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	8.303.314,00 €	10.994,92 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Demande de subside à introduire pour le mois de février de l'année n+1

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

02.43.22.05-D - Subsidés versés - secteur public : SAEMD

LIBELLE : Subsidés versés - secteur public : SAEMD

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : SERVICE D'ACCUEIL D'ENFANTS MALADES À DOMICILE (SAEMD)

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
02	43	22	05	D	10400

Réfèrent budgétaire : Frédéric Vlies Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			477.915,09 €
Crédits de liquidation			477.925,48 €

Base(s) légale(s)

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant la réglementation des services d'accueil d'enfants malades à domicile A.Gt 17-12-2014 - M.B. 05-02-2015.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Subsidés versés - secteur public : SAEMD	477.925,48 €
Soldes 2022	93.365,32 €
Subventions 2023 : index 2022 en année pleine	8.105,76 €
Subventions 2023 : index 2023	10.867,24 €
Subventions 2023 à l'index 2022	350.350,36 €
Soldes 2022 : modification index pour 2ème Initial 2023	2.228,08 €
Subventions 2023 : modification index pour 2ème Initial 2023	13.008,72 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 382.332,08 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 95.593,40 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	477.925,48 €	95.583,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Sur base de l'analyse du dossier de justification à introduire pour le 15 juillet de l'année N+1.

TITRE II
DEPENSES EN CAPITAL

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*02.74.22.01-D - Acquisition de matériel et mobilier : CA La Hulpe*LIBELLE : **Acquisition de matériel et mobilier : CA La Hulpe**

ITRE II - DEPENSES EN CAPITAL

Secteur : SERVICES D'ACCUEIL SPÉCIALISÉS DE LA PETITE ENFANCE (SASPE)

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
02	74	22	01	D	10400

Référént budgétaire : Frédéric Vlies Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			39.000,00 €
Crédits de liquidation			39.000,00 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Electrodes pour monitorings LH (LOGISTIQUE)	1.000,00 €
2 modules de jeux extérieurs LH (LOGISTIQUE)	25.000,00 €
3 monitorings & 5 aérosols pour le SASPE LH (LOGISTIQUE)	13.000,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 39.000,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	39.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

Programme 3

Accueil Temps Libre

TITRE I

DEPENSES COURANTES

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

03.33.00.01-D - Subsidés versés - secteur privé : Coordination & Plateforme ATL

LIBELLE : Subsidés versés - secteur privé : Coordination & Plateforme ATL

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : COORDINATION & PLATEFORME ATL

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
03	33	00	01	D	10400

Référent budgétaire : Frédéric Vlies Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			520.223,28 €
Crédits de liquidation			448.450,13 €

Base(s) légale(s)

Contrat de gestion

Décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire D. 03-07-2003 - M.B. 19-08-2003

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les modalités d'application du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire A.Gt 03-12-2003 - M.B. 05-03-2003.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Coordinations 2022 (privé)	19.979,40 €
Coordinations 2023 (privé)	337.751,01 €
Indexation 2023 Coordinations (privé)	29.259,19 €
Indexation 2023 Plateforme CATL	7.052,52 €
Plateforme CATL	54.408,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 428.470,73 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 19.979,40 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

<i>Montants exprimés en €</i>	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	448.450,13 €	91.752,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

- Les avances (80%) sont payées durant le premier trimestre de l'année N et les soldes (20%) sont payés durant le premier trimestre de l'année N+1 sur base des pièces justificatives rentrées (Coordination ATL) ;
- Avance de 75% payée au premier trimestre N et solde de 25% payé au premier trimestre N+1 (Plateforme ATL).

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

03.33.00.02-D - Subsidés versés - secteur privé : AES 1

LIBELLE : Subsidés versés - secteur privé : AES 1

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : OPÉRATEURS EXTRA-SCOLAIRES DE TYPE 1

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
03	33	00	02	D	10400

Réfèrent budgétaire : Frédéric Vlies Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			4.314.496,92 €
Crédits de liquidation			4.314.496,92 €

Base(s) légale(s)

Décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire D. 03-07-2003 - M.B. 19-08-2003 et Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les modalités d'application du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire A.Gt 03-12-2003 - M.B. 05-03-2003 et Contrat de gestion.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Contrat de gestion Art 4.2-1 (déjà indexé par cellule budgétaire)	513.914,45 €
Contrat de gestion Art. 1.5-3 (déjà indexé par cellule budgétaire)	228.572,99 €
Indexation 2023 Opérateurs & Coef	284.771,70 €
Opérateurs & Coefficient multiplicateur	3.287.237,78 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 4.314.496,92 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

<i>Montants exprimés en €</i>	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	4.314.496,92 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Sur base d'une demande de subvention introduit au plus tard à la fin du trimestre qui suit le trimestre concerné.

Calculé une fois que toutes les demandes trimestrielles sont traitées, que les subventions de coordinations sont traitées et que la subvention

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

03.33.00.03-D - Subsidés versés - secteur privé : AES 2

LIBELLE : Subsidés versés - secteur privé : AES 2

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : OPÉRATEURS EXTRA-SCOLAIRES DE TYPE 2

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
03	33	00	03	D	10400

Réfèrent budgétaire : Frédéric Vlies Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			20.630.927,42 €
Crédits de liquidation			20.482.711,57 €

Base(s) légale(s)

Décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire D. 03-07-2003 - M.B. 19-08-2003 et Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les modalités d'application du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire A.Gt 03-12-2003 - M.B. 05-03-2003.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Indexation 2023	610.552,65 €
Subventions 2022	2.708.166,32 €
Subventions 2023	16.798.896,33 €
Subventions 2023 : Indexation 2022 (passage année pleine)	365.096,28 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 17.774.545,26 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 2.708.166,32 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	20.482.711,57 €	2.856.382,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Avance trimestrielle de 22,5%

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

03.33.00.04-D - Subsidés versés - secteur privé : CDV

LIBELLE : Subsidés versés - secteur privé : CDV

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : CENTRES DE VACANCES

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
03	33	00	04	D	10400

Réfèrent budgétaire : Frédéric Vlies Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			3.487.020,65 €
Crédits de liquidation			3.487.020,65 €

Base(s) légale(s)

Décret relatif aux centres de vacances D. 17-05-1999 - M.B. 30-11-1999 + Arrêté du Gouvernement de la Communauté française déterminant certaines modalités d'agrément et de subventionnement des centres de vacances A.Gt 17-03-2004 - M.B. 02-07-2004.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

CGT	128.250,00 €
Contrat de gestion (déjà indexé par cellule budgétaire)	21.082,98 €
Impact rythme scolaire	291.757,82 €
JUMP	28.500,00 €
Subventions 2023 (hors indexation)	2.842.108,65 €
Indexation subventions 2023	175.321,20 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 3.487.020,65 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	3.487.020,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Sur base des demandes de subsides

Appel à projet

Dossier justificatif

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

03.33.00.05-D - Subsidés versés - secteur privé : EDD

LIBELLE : Subsidés versés - secteur privé : EDD

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : ECOLE DES DEVOIRS

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
03	33	00	05	D	10400

Réfèrent budgétaire : Frédéric Vlies Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			2.584.313,08 €
Crédits de liquidation			2.584.313,08 €

Base(s) légale(s)

Décret relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs D. 28-04-2004 - M.B. 29-06-2004 et Arrêté du Gouvernement de la Communauté française déterminant certaines modalités d'application du décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs A.Gt 25-06-2004 - M.B. 14-10-2004.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Contrat de gestion (déjà indexé par cellule budgétaire)	15.975,03 €
Impact rythme scolaire	232.788,09 €
Subvention de lancement	99.337,32 €
Subventions 2023 (hors indexation)	2.087.394,14 €
Indexation subvention 2023	148.818,49 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 2.584.313,08 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	2.584.313,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Sur base d'une demande de subside

Faisant suite à l'octroi de l'agrément

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

03.33.00.06-D - Subsidés versés - secteur privé : Opérateur PAD

LIBELLE : Subsidés versés - secteur privé : Opérateur PAD

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : OPÉRATEURS PAD

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
03	33	00	06	D	10400

Réfèrent budgétaire : Frédéric Vlies Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			620.919,55 €
Crédits de liquidation			620.919,55 €

Base(s) légale(s)

Décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire D. 03-07-2003.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Subventions 2023 (hors indexation)	570.000,00 €
Indexation subventions 2023	50.919,55 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 620.919,55 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	620.919,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Demande de subside

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

03.43.22.01-D - Subsidés versés - secteur public : Coordination & Plateforme ATL

LIBELLE : Subsidés versés - secteur public : Coordination & Plateforme ATL

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : COORDINATION & PLATEFORME ATL

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
03	43	22	01	D	10400

Référent budgétaire : Frédéric Vlies Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			8.430.888,96 €
Crédits de liquidation			7.124.599,12 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Coordinations 2022 (public)	379.887,95 €
Indexation 2023 Coordinations (public)	537.709,34 €
Coordinations 2023 (public)	6.207.001,83 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 6.744.711,17 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 379.887,95 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	7.124.599,12 €	1.686.177,79 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

03.43.22.02-D - Subsidés versés - secteur public : AES 1

LIBELLE : Subsidés versés - secteur public : AES 1

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : OPÉRATEURS EXTRA-SCOLAIRES DE TYPE 1

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
03	43	22	02	D	10400

Réfèrent budgétaire : Frédéric Vlies Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			7.039.442,34 €
Crédits de liquidation			7.039.442,34 €

Base(s) légale(s)

Décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire D. 03-07-2003 - M.B. 19-08-2003 et Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les modalités d'application du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire A.Gt 03-12-2003 - M.B. 05-03-2003 et Contrat de gestion.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Contrat de gestion Art 4.2-1 (déjà indexé par cellule budgétaire)	838.491,99 €
Contrat de gestion Art. 1.5-3 (déjà indexé par cellule budgétaire)	372.934,88 €
Indexation 2023 Opérateurs & Coef	464.627,51 €
Opérateurs & Coefficient multiplicateur	5.363.387,96 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 7.039.442,34 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	7.039.442,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

03.43.22.03-D - Subsidés versés - secteur public : AES 2

LIBELLE : Subsidés versés - secteur public : AES 2

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : OPÉRATEURS EXTRA-SCOLAIRES DE TYPE 2

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
03	43	22	03	D	10400

Réfèrent budgétaire : Frédéric Vlies - Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			14.908.999,23 €
Crédits de liquidation			14.801.890,62 €

Base(s) légale(s)

Décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire D. 03-07-2003 - M.B. 19-08-2003 et Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les modalités d'application du décret du juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire A.Gt 03-12-2003 - M.B. 05-03-2003.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Subventions 2022	1.957.064,20 €
Subventions 2023	12.139.770,91 €
Subventions 2023 : Indexation 2022 (passage année pleine)	263.837,88 €
Indexation 2023	441.217,63 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 12.844.826,42 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 1.957.064,20 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	14.801.890,62 €	2.064.172,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Avance trimestrielle de 22,5 %

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

03.43.22.04-D - Subsidés versés - secteur public : CDV

LIBELLE : Subsidés versés - secteur public : CDV

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : CENTRES DE VACANCES

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
03	43	22	04	D	10400

Réfèrent budgétaire : Frédéric Vlies Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			2.630.559,43 €
Crédits de liquidation			2.630.559,43 €

Base(s) légale(s)

Décret relatif aux centres de vacances D. 17-05-1999 - M.B. 30-11-1999 + Arrêté du Gouvernement de la Communauté française déterminant certaines modalités d'agrément et de subventionnement des centres de vacances A.Gt 17-03-2004 - M.B. 02-07-2004.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

CGT	96.750,00 €
Contrat de gestion (déjà indexé par cellule budgétaire)	15.904,70 €
Impact rythme scolaire	220.098,01 €
Indexation 2023	132.259,85 €
JUMP	21.500,00 €
Subventions 2023 (hors indexation)	2.144.046,87 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 2.630.559,43 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	2.630.559,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

sur base des demandes de subsides

Appel à projet

Dossier justificatif

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

03.43.22.05-D - Subsidés versés - secteur public : EDD

LIBELLE : Subsidés versés - secteur public : EDD

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : ECOLE DES DEVOIRS

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
03	43	22	05	D	10400

Réfèrent budgétaire : Frédéric Vlies Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			537.550,56 €
Crédits de liquidation			537.550,56 €

Base(s) légale(s)

Décret relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs D. 28-04-2004 - M.B. 29-06-2004 + Arrêté du Gouvernement de la Communauté française déterminant certaines modalités d'application du décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs A.Gt 25-06-2004 - M.B. 14-10-2004.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Contrat de gestion (déjà indexé par cellule budgétaire)	3.322,89 €
Impact rythme scolaire	48.421,13 €
Indexation 2023	30.955,02 €
Subvention de lancement	20.662,68 €
Subventions 2023 (hors indexation)	434.188,83 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 537.550,56 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	537.550,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Sur base d'une demande de subside faisant suite à l'octroi de l'agrément

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*03.43.22.06-D - Subsidés versés - secteur public : Opérateur PAD*LIBELLE : **Subsidés versés - secteur public : Opérateur PAD**

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : OPÉRATEURS PAD

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
03	43	22	06	D	10400

Réfèrent budgétaire : Frédéric Vlies Téléphone : 02/432.88.42

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			468.412,99 €
Crédits de liquidation			468.412,99 €

Base(s) légale(s)

Décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire D. 03-07-2003.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Indexation subventions 2023	38.412,99 €
Subventions 2023 (hors indexation)	430.000,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 468.412,99 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	468.412,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Demande de subside

Programme 4

Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants

TITRE I

DEPENSES COURANTES

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*04.12.11.01-D - Honoraires médicaux - secteur privé : Consultations*LIBELLE : **Honoraires médicaux - secteur privé : Consultations**

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : CONSULTATIONS

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
04	12	11	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Arnaud Gilson Téléphone : 0486/35.80.01

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			7.935.897,41 €
Crédits de liquidation			7.935.897,41 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Honoraires médicaux (hors revalorisation CdG)	7.074.383,16 €
Revalorisation Honoraires médicaux (CdG Art. 2,3-2)	861.514,25 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 7.935.897,41 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	7.935.897,41 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*04.12.11.02-D - Frais de fonctionnement - secteur privé : Consultations*LIBELLE : **Frais de fonctionnement - secteur privé : Consultations**

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : CONSULTATIONS

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
04	12	11	02	D	10400

Réfèrent budgétaire : Arnaud Gilson Téléphone : 0486/35.80.01

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			1.851.617,11 €
Crédits de liquidation			1.851.617,11 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Honoraires : Animateurs, Architectes & Interprètes	243.105,98 €
Divers volontaires (cotisation plateforme), frais d'accueil périodiques-cars & journée des volontaires	87.939,99 €
Cadeaux de bienvenue des volontaires & récompenses volontaires (LOGISTIQUE)	20.000,00 €
Déplacements des animateurs activités collectives, bénévoles pour entretien/séances, médecins	375.622,36 €
Outillage & entretien locaux, amélioration des locaux des structures organisées	167.348,18 €
Carburant consultations mobiles & géolocalisation (LOGISTIQUE)	96.560,00 €
Energie	36.099,06 €
Achat de lait par les PEP'S	1.250,00 €
Achats d'équipements divers & frigos domestiques / Matériel pédagogique	73.470,61 €
Fournitures aux Consultations (LOGISTIQUE)	553.071,00 €
Contrats entretien et contrôle des extincteurs placés dans les consultations , Containers à aiguilles (SIPP)	26.000,00 €
Petites fournitures de bureau & frais de téléphonie	109.847,93 €

Frais de transport - déménagements	30.651,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 1.851.617,11 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

<i>Montants exprimés en €</i>	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	1.851.617,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*04.12.11.03-D - Frais de fonctionnement - secteur privé : Adoption***LIBELLE : Frais de fonctionnement - secteur privé : Adoption****TITRE I - DEPENSES COURANTES****Secteur : ADOPTION****ARTICLE DE BASE :**

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
04	12	11	03	D	10400

Réfèrent budgétaire : Bernard Mathieu Téléphone : 0493/31.07.28

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			33.390,64 €
Crédits de liquidation			33.390,64 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Forfait factures hôpitaux & honoraires du médecin ONE Adoption	23.427,00 €
Frais de passation d'actes notariés et de traduction jurée d'acte notariés	9.068,64 €
Remboursement des frais de déplacements du médecin ONE adoption & des frais de déplacements réalisés par les mères de naissance	895,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 33.390,64 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	33.390,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*04.12.11.04-D - Frais d'organisation d'action - secteur privé : SOUPA***LIBELLE : Frais d'organisation d'action - secteur privé : SOUPA****TITRE I - DEPENSES COURANTES****Secteur : ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ (SOUPA)****ARTICLE DE BASE :**

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
04	12	11	04	D	10400

Réfèrent budgétaire : Arnaud Gilson Téléphone : 0486/35.80.01

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			2.000,00 €
Crédits de liquidation			2.000,00 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Consultances pour actions de soutien à la parentalité	2.000,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 2.000,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	2.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*04.12.11.05-D - Frais de fonctionnement des équipes SOS-Enfants -
secteur privé : SOS Enfants*

LIBELLE : Frais de fonctionnement des équipes SOS-Enfants - secteur privé : SOS Enfants

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : PRÉVENTION ET PRISE EN CHARGE DE LA MALTRAITANCE

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
04	12	11	05	D	10400

Référent budgétaire : Arnaud Gilson Téléphone : 0486/35.80.01

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			21.322,87 €
Crédits de liquidation			21.322,87 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Frais de fonctionnement des équipes SOS	21.322,87 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 21.322,87 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	21.322,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*04.12.12.01-D - Locations de bâtiments - secteur privé : Consultations***LIBELLE : Locations de bâtiments - secteur privé : Consultations****TITRE I - DEPENSES COURANTES****Secteur : CONSULTATIONS****ARTICLE DE BASE :**

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
04	12	12	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Arnaud Gilson Téléphone : 0486/35.80.01

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			289.616,13 €
Crédits de liquidation			289.616,13 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Loyers et charges - Locaux de consultations	289.616,13 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 289.616,13 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	289.616,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*04.12.21.03-D - Frais de fonctionnement - secteur public : Adoption***LIBELLE : Frais de fonctionnement - secteur public : Adoption****TITRE I - DEPENSES COURANTES****Secteur : ADOPTION****ARTICLE DE BASE :**

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
04	12	21	03	D	10400

Réfèrent budgétaire : Bernard Mathieu Téléphone : 0493/31.07.28

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			60,00 €
Crédits de liquidation			60,00 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Frais administratifs (actes de naissance - confection cartes d'identité)	60,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 60,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	60,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*04.12.22.01-D - Locations de bâtiments - secteur public : Consultations*LIBELLE : **Locations de bâtiments - secteur public : Consultations**

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : CONSULTATIONS

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
04	12	22	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Arnaud Gilson Téléphone : 0486/35.80.01

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			129.429,52 €
Crédits de liquidation			129.429,52 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Loyers et charges - Locaux de consultation	129.429,52 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 129.429,52 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	129.429,52 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*04.12.50.01-D - Impôts, précompte & taxes : Consultations*LIBELLE : **Impôts, précompte & taxes : Consultations**

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : CONSULTATIONS

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
04	12	50	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Arnaud Gilson Téléphone : 0486/35.80.01

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			1.288,82 €
Crédits de liquidation			1.288,82 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Impôts, taxes communales et provinciales	1.288,82 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 1.288,82 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	1.288,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*04.33.00.02-D - Subsidés versés - secteur privé : Consultations*LIBELLE : **Subsidés versés - secteur privé : Consultations**

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : CONSULTATIONS

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
04	33	00	02	D	10400

Réfèrent budgétaire : Arnaud Gilson Téléphone : 0486/35.80.01

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			7.163.632,44 €
Crédits de liquidation			6.965.951,45 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Subsidés 2023	5.991.562,65 €
Subsidés T4/2022	974.388,80 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 5.991.562,65 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 974.388,80 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	6.965.951,45 €	1.172.069,79 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

04.33.00.03-D - Subsidés versés - secteur privé : Equipes SOS-Enfants

LIBELLE : Subsidés versés - secteur privé : Equipes SOS-Enfants

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : PRÉVENTION ET PRISE EN CHARGE DE LA MALTRAITANCE

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
04	33	00	03	D	10400

Réfèrent budgétaire : Arnaud Gilson Téléphone : 0486/35.80.01

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			11.556.390,58 €
Crédits de liquidation			11.556.390,58 €

Base(s) légale(s)

Décret relatif à l'Aide aux enfants victimes de maltraitance - D. 12-05-2004 - M.B. 14-06-2004 + Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à l'agrément et au subventionnement des équipes SOS Enfants en application du décret du 12 mai 2004.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Actions enfants maltraités-secteur privé	11.556.390,58 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 11.556.390,58 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	11.556.390,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Périodicité: mensuelle

1/12ème de l'enveloppe annuelle

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

04.33.00.04-D - Subsidés versés - secteur privé : LREP

LIBELLE : Subsidés versés - secteur privé : LREP

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ (SOUPA)

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
04	33	00	04	D	10400

Réfèrent budgétaire : Arnaud Gilson Téléphone : 0486/35.80.01

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			543.219,92 €
Crédits de liquidation			534.310,13 €

Base(s) légale(s)

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à l'agrément et au subventionnement de services spécifiques de soutien à la parentalité - A.Gt 02-05-2019 - M.B. 27-08-2019.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Subsidés LREP 2022	99.734,19 €
Subsidés LREP 2023	434.575,94 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 434.575,94 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 99.734,19 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	534.310,13 €	108.643,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Avance de 80 % avant le 30 mars de l'année N

Solde de max 20 % avant le 15 mars de l'année N+1

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

04.33.00.05-D - Subsidés versés - secteur privé : EPS

LIBELLE : Subsidés versés - secteur privé : EPS

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ (SOUPA)

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
04	33	00	05	D	10400

Réfèrent budgétaire : Arnaud Gilson Téléphone : 0486/35.80.01

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			324.558,80 €
Crédits de liquidation			317.784,40 €

Base(s) légale(s)

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à l'agrément et au subventionnement de services spécifiques de soutien à la parentalité - A.Gt 02-05-2019 - M.B. 27-08-2019.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Subsidés EPS 2022	58.137,36 €
Subsidés EPS 2023	259.647,04 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 259.647,04 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 58.137,36 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	317.784,40 €	64.911,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Avance de 80% avant le 30 mars de l'année N

Solde de max 20% avant le 15 mars de l'année N+1

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

04.33.00.06-D - Subsidés versés - secteur privé : SAP

LIBELLE : Subsidés versés - secteur privé : SAP

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ (SOUPA)

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
04	33	00	06	D	10400

Réfèrent budgétaire : Arnaud Gilson - Téléphone : 0486/35.80.01

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			1.371.923,70 €
Crédits de liquidation			1.371.923,70 €

Base(s) légale(s)

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à l'agrément et au subventionnement de services d'accompagnement périnatal des familles A.Gt 24-04-2019 - M.B. 20-11-2019.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Subventions Services périnataux	1.371.923,70 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 1.371.923,70 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	1.371.923,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Périodicité: février 60 % - septembre 40 %

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

04.33.00.07-D - Subsidés versés - secteur privé : Projets spécifiques

LIBELLE : Subsidés versés - secteur privé : Projets spécifiques

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ (SOUPA)

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
04	33	00	07	D	10400

Réfèrent budgétaire : Arnaud Gilson Téléphone : 0486/35.80.01

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			826.802,24 €
Crédits de liquidation			781.720,28 €

Base(s) légale(s)

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à l'agrément et au subventionnement de services spécifiques de soutien à la parentalité - A.Gt 02-05-2019 - M.B. 27-08-2019

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Subsidés SSSP 2023 (ENF.MALTR.)	180.327,84 €
Actions collaboratives ONE Academy & prolongation structure "Monde Solidaire ASBL" du projet SOUPA "Futurs papas" (RECH.DEV.)	23.786,00 €
Subsidés projets spécifiques - secteur privé (ENF.MALTR.)	577.606,44 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 781.720,28 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	781.720,28 €	45.081,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Avance de 80 % avant le 30 mars de l'année N

Solde de max 20 % avant le 15 mars de l'année N+1

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*04.43.22.01-D - Subsidés versés - secteur public : Consultations*LIBELLE : **Subsidés versés - secteur public : Consultations**

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : CONSULTATIONS

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
04	43	22	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Arnaud Gilson Téléphone : 0486/35.80.01

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			1.812.863,23 €
Crédits de liquidation			1.756.024,77 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Subsidés versés - secteur public : Consultations	1.756.024,77 €
Subsidés 2023	1.360.209,87 €
Subsidés T4/2022	395.814,90 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 1.360.209,87 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 395.814,90 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	1.756.024,77 €	452.653,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Périodicité: trimestrielle

Sur base des coûts réels ou forfaitaires

Avance de trésorerie possible mais pas obligatoire

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*04.43.22.02-D - Subsidés versés - secteur public : Equipes SOS-Enfants*LIBELLE : **Subsidés versés - secteur public : Equipes SOS-Enfants**

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : PRÉVENTION ET PRISE EN CHARGE DE LA MALTRAITANCE

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
04	43	22	02	D	10400

Réfèrent budgétaire : Arnaud Gilson Téléphone : 0486/35.80.01

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			1.374.829,49 €
Crédits de liquidation			1.374.829,49 €

Base(s) légale(s)

Décret relatif à l'Aide aux enfants victimes de maltraitance - D. 12-05-2004 - M.B. 14-06-2004 + Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à l'agrément et au subventionnement des équipes SOS Enfants en application du décret du 12 mai 2004.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Actions enfants maltraités-secteur public	1.374.829,49 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 1.374.829,49 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	1.374.829,49 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Périodicité: mensuelle

1/12ème de l'enveloppe annuelle

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

04.43.22.06-D - Subsidés versés - secteur public : Projets spécifiques

LIBELLE : Subsidés versés - secteur public : Projets spécifiques

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ (SOUPA)

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
04	43	22	06	D	10400

Réfèrent budgétaire : Arnaud Gilson Téléphone : 0486/35.80.01

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			2.200,00 €
Crédits de liquidation			2.200,00 €

Base(s) légale(s)

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à l'agrément et au subventionnement de services spécifiques de soutien à la parentalité - A.Gt 02-05-2019 - M.B. 27-08-2019.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Prolongation structure "La Maison Source" du projet SOUPA" Futurs papas" (RECH.DEV.)	2.200,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 2.200,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	2.200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Avance de 80 % avant le 30 mars de l'année N

Solde de max 20 % avant le 15 mars de l'année N+1

TITRE II
DEPENSES EN CAPITAL

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*04.74.10.01-D - Acquisition de consultations mobiles : Consultations*LIBELLE : **Acquisition de consultations mobiles : Consultations**

TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL

Secteur : CONSULTATIONS

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
04	74	10	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Arnaud Gilson Téléphone : 0486/35.80.01

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			65.000,00 €
Crédits de liquidation			65.000,00 €

Base(s) légale(s): /Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Tracteur pour Consultation mobile d'occasion	65.000,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 65.000,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	65.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*04.74.22.01-D - Acquisition de matériel et mobilier : Consultations*LIBELLE : **Acquisition de matériel et mobilier : Consultations**

ITRE II - DEPENSES EN CAPITAL

Secteur : CONSULTATIONS

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
04	74	22	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Arnaud Gilson - Téléphone : 0486/35.80.01

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			6.000,00 €
Crédits de liquidation			6.000,00 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Mobilier consultation	6.000,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 6.000,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	6.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

Programmes 05

Santé

TITRE I

DEPENSES COURANTES

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

05.12.11.01-D - Frais de fonctionnement - secteur privé : Programme de vaccination

LIBELLE : Frais de fonctionnement - secteur privé : Programme de vaccination

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : PROGRAMME DE VACCINATION

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
05	12	11	01	D	10400

Référent budgétaire : Manuella Fiore

Téléphone : 02/436.97.21

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			17.528.890,65 €
Crédits de liquidation			17.278.890,65 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

CONSULTATIONS	17.198.890,65 €
Plan action Vaccination	16.590.234,20 €
Plan action Vaccination - révision suite CA (correction mesure d'efficience 1A; 2 B, 2 C)	276.000,00 €
Entretien frigos vaccins spécialisés & achat petits « équipements chaîne du froid »	332.656,45 €
SANTE	80.000,00 €
Marché accompagnement scientifique attribution marché achat vaccin	30.000,00 €
Enquête couverture vaccinale nourrissons dans le cadre d'un marché (prestataire externe)	50.000,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 17.528.890,65 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	17.528.890,65 €	250.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

05.12.11.02-D - Frais de programme de médecine préventive et de programmation de promotion de la santé - secteur privé : SANTE

LIBELLE : Frais de programme de médecine préventive et de programmation de promotion de la santé - secteur privé : SANTE

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : PROGRAMMES DE SANTÉ

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
05	12	11	02	D	10400

Référent budgétaire : Manuella Fiore

Téléphone : 02/436.97.21

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			281.553,50 €
Crédits de liquidation			280.727,00 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Séances des dépistages visuels (ASR)	297,50 €
Papier thermique refractomètre (LOGISTIQUE)	246,00 €
Convention Fondation Santé Dentaire (SANTE)	280.183,50 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 239.402,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 41.325,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	280.727,00 €	42.151,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

05.12.11.03-D - Frais de fonctionnement - secteur privé : PSE

LIBELLE : **Frais de fonctionnement - secteur privé : PSE**

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ECOLE (PSE)

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
05	12	11	03	D	10400

Réfèrent budgétaire : Manuella Fiore

Téléphone : 02/436.97.21

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			83.500,00 €
Crédits de liquidation			83.500,00 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Prestations d'interprétariat SeTis BRUXELLES et WALLON (PSE)	12.500,00 €
Expertise en promotion de la santé - Frais d'experts pour la participation à des GT PSE : dépistages, examen des enfants, recueil de données, Bonnes pratiques,... (SANTE)	10.000,00 €
Expertise en promotion de la santé (SPIRALE) - Accompagnement Mission 1: Accompagnement scientifique de la Direction santé pour aboutir à une méthodologie de construction et de rapportage des projets de services en PSE (SANTE)	60.000,00 €
Matériel équipe mobile - Kit d'urgence (Adrénaline) (SANTE)	1.000,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 83.500,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	83.500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*05.12.11.04-D - Frais de fonctionnement - secteur privé : SANTE***LIBELLE : Frais de fonctionnement - secteur privé : SANTE****TITRE I - DEPENSES COURANTES****Secteur : SANTE****ARTICLE DE BASE :**

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
05	12	11	04	D	10400

Réfèrent budgétaire : Manuella Fiore

Téléphone : 02/436.97.21

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			23.970,41 €
Crédits de liquidation			23.970,41 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Frais de fonctionnement - secteur privé : SANTE	23.970,41 €
Achat matériel actions EDUS	20.000,00 €
Achat matériel actions PSE	1.000,00 €
Achat matériel actions Santé en collectivité	1.500,00 €
Frais blanchisserie (marché jusqu'à 2024)	1.470,41 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 23.970,41 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	23.970,41 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

05.33.00.01-D - Subsidés versés - secteur privé - Fonds sociaux : SANTE

LIBELLE : Subsidés versés - secteur privé - Fonds sociaux : SANTE

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : GENERAL

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
05	33	00	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Manuella Fiore

Téléphone : 02/436.97.21

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			8.000,00 €
Crédits de liquidation			8.000,00 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Primes syndicales	8.000,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 8.000,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	8.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

05.33.00.02-D - Subsidés versés - secteur privé : Dépistage des anomalies métaboliques

LIBELLE : Subsidés versés - secteur privé : Dépistage des anomalies métaboliques

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : PROGRAMMES DE SANTÉ

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
05	33	00	02	D	10400

Référent budgétaire : Manuella Fiore

Téléphone : 02/436.97.21

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			839.766,82 €
Crédits de liquidation			839.766,82 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Intervention actes dépistages anomalies congénitales - secteur privé	839.766,82 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 839.766,82 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	839.766,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

05.33.00.03-D - Subsidés versés - secteur privé : Dépistage de la surdité

LIBELLE : Subsidés versés - secteur privé : Dépistage de la surdité

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : PROGRAMMES DE SANTÉ

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
05	33	00	03	D	10400

Réfèrent budgétaire : Manuella Fiore

Téléphone : 02/436.97.21

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			343.662,50 €
Crédits de liquidation			368.352,50 €

Base(s) légale(s)

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mai 2009 en matière de dépistage néonatal systématique de la surdité en Communauté française.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Centre de référence (CEpiP) avance 2023	140.462,50 €
Centre de référence (CEpiP) solde 2022	24.690,00 €
Actes maternités et centres secteur privé	203.200,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 343.662,50 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 24.690,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	368.352,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Païement sur base des déclarations de créances

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

05.33.00.04-D - Subsidés versés - secteur privé : Promotion de la santé (GAMS)

LIBELLE : Subsidés versés - secteur privé : Promotion de la santé (GAMS)

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : PROGRAMMES DE SANTÉ

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
05	33	00	04	D	10400

Référent budgétaire : Manuella Fiore

Téléphone : 02/436.97.21

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			68.921,14 €
Crédits de liquidation			67.376,91 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Programme d'action 07/2022-06/2023	12.240,00 €
Programme d'action 07/2023-06/2024	55.136,91 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 55.136,91 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 12.240,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	67.376,91 €	13.784,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

80 % de la subvention à la signature de la Convention; solde de 20 % après examen du rapport d'activités et financier

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

05.33.00.05-D - Subsidés versés - secteur privé : PSE Libre

LIBELLE : Subsidés versés - secteur privé : PSE Libre

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ECOLE (PSE)

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
05	33	00	05	D	10400

Réfèrent budgétaire : Manuella Fiore

Téléphone : 02/436.97.21

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			27.103.446,32 €
Crédits de liquidation			17.618.154,15 €

Base(s) légale(s)

Décret relatif à la promotion de la santé à l'école et dans l'enseignement supérieur hors universités D. 14-03-2019 - M.B. 17-04-2019 et arrêté relatif aux subventions octroyées aux services de promotion de la santé à l'école, en application du décret du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école, et aux services de promotion de la santé dans l'enseignement supérieur, en application du décret du 16 mai 2002 relatif à la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur hors universités et Accord Non-Marchand.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Complément Non Marchand	42.938,61 €
Primes Non Marchand	1.695.016,03 €
Subvention 2022-2023 PSE-Libre	8.119.505,92 €
Subvention 2023-2024 PSE-Libre	7.760.693,59 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 17.618.154,15 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	17.618.154,15 €	9.485.292,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Subsides:

- avant le 28/2 : 2^{ème} avance année scolaire N-1/N
- avant le 30/09 : 1^{ère} avance année scolaire N/N+1
- avant le 15/11 : solde année scolaire N-1/N

Prime non-marchand:

- février (avance) et octobre (indexation)

Primes syndicales:

- juillet

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

05.33.00.06-D - Subsidés versés - secteur privé : Opérateurs support dans le cadre de la promotion de la santé privé

LIBELLE : Subsidés versés - secteur privé : Opérateurs support dans le cadre de la promotion de la santé privé

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : PROGRAMMES DE SANTÉ

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
05	33	00	06	D	10400

Référent budgétaire : Manuella Fiore

Téléphone : 02/436.97.21

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			126.463,32 €
Crédits de liquidation			120.223,72 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Subvention APMS	5.000,00 €
Subvention Question Santé : Avance 2023	103.243,82 €
Subvention Question Santé : solde 2022	11.979,90 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 108.243,82 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 11.979,90 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	120.223,72 €	18.219,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

05.41.40.01-D - Subsidés versés - secteur public : Dépistage des anomalies métaboliques

LIBELLE : Subsidés versés - secteur public : Dépistage des anomalies métaboliques

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : PROGRAMMES DE SANTÉ

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
05	41	40	01	D	10400

Référent budgétaire : Manuella Fiore

Téléphone : 02/436.97.21

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			1.658.001,16 €
Crédits de liquidation			1.658.001,16 €

Base(s) légale(s)

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 janvier 2020 en matière de dépistage d'anomalies congénitales en Communauté française.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Intervention actes dépistages anomalies congénitales - secteur public	1.658.001,16 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 1.658.001,16 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	1.658.001,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Paieement sur base des déclarations de créances

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

05.41.50.01-D - Subsidés versés - secteur public : Opérateurs support dans le cadre de la promotion de la santé public

LIBELLE : Subsidés versés - secteur public : Opérateurs support dans le cadre de la promotion de la santé public

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : PROGRAMMES DE SANTÉ

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
05	41	50	01	D	10400

Référent budgétaire : Manuella Fiore

Téléphone : 02/436.97.21

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			274.148,78 €
Crédits de liquidation			273.430,69 €

Base(s) légale(s)

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 février 2021 relatif à l'agrément et au subventionnement de services de support en matière de médecine préventive et de promotion de la santé, du service opérationnel en matière de promotion de la santé buccodentaire et d'opérateurs de formation dans le domaine de la promotion de la santé à l'école.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

RESO/UC Louvain : avance 2023	35.859,12 €
RESO/UC Louvain : solde 2022	6.204,00 €
SIPES/ ULB : avance 2023	197.167,34 €
SIPES/ ULB : solde 2022	34.200,23 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 233.026,46 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 40.404,23 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	273.430,69 €	41.122,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

05.43.12.01-D - Subsidés versés - secteur public : PSE provinciaux

LIBELLE : Subsidés versés - secteur public : PSE provinciaux

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ECOLE (PSE)

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
05	43	12	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Manuella Fiore

Téléphone : 02/436.97.21

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			9.918.822,89 €
Crédits de liquidation			6.209.744,15 €

Base(s) légale(s)

Décret relatif à la promotion de la santé à l'école et dans l'enseignement supérieur hors universités D. 14-03-2019 - M.B. 17-04-2019 et arrêté relatif aux subventions octroyées aux services de promotion de la santé à l'école, en application du décret du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école, et aux services de promotion de la santé dans l'enseignement supérieur, en application du décret du 16 mai 2002 relatif à la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur hors universités et Accord Non-Marchand.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Subvention 2022-2023 PSE-Off.Provincial	3.175.043,37 €
Subvention 2023-2024 PSE-Off.Provincial	3.034.700,78 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 6.209.744,15 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	6.209.744,15 €	3.709.078,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Subsidés:

- avant le 28/2 : 2ème avance année scolaire N-1/N
- avant le 30/09 : 1ère avance année scolaire N/N+1
- avant le 15/11 : solde année scolaire N-1/N

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*05.43.22.01-D - Subsidés versés - secteur public : Dépistage de la surdité*LIBELLE : **Subsidés versés - secteur public : Dépistage de la surdité**

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : PROGRAMMES DE SANTÉ

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
05	43	22	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Manuella Fiore

Téléphone : 02/436.97.21

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			145.124,40 €
Crédits de liquidation			145.124,40 €

Base(s) légale(s)

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mai 2009 en matière de dépistage néonatal systématique de la surdité en Communauté française.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Intervention actes dépistages surdités - secteur public	145.124,40 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 145.124,40 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	145.124,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Paieement sur base des déclarations de créances

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

05.43.22.02-D - Subsidés versés - secteur public : PSE communaux

LIBELLE : Subsidés versés - secteur public : PSE communaux

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ECOLE (PSE)

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
05	43	22	02	D	10400

Réfèrent budgétaire : Manuella Fiore

Téléphone : 02/436.97.21

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			9.303.361,94 €
Crédits de liquidation			5.824.430,85 €

Base(s) légale(s)

Décret relatif à la promotion de la santé à l'école et dans l'enseignement supérieur hors universités D. 14-03-2019 - M.B. 17-04-2019 et arrêté relatif aux subventions octroyées aux services de promotion de la santé à l'école, en application du décret du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école, et aux services de promotion de la santé dans l'enseignement supérieur, en application du décret du 16 mai 2002 relatif à la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur hors universités et Accord Non-Marchand.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Subvention 2023-2024 PSE-Off. Communale	5.824.430,85 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 5.824.430,85 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	5.824.430,85 €	3.478.931,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Subsidés:

- avant le 28/2 : 2ème avance année scolaire N-1/N
- avant le 30/09 : 1ère avance année scolaire N/N+1
- avant le 15/11 : solde année scolaire N-1/N

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

05.45.11.01-D - Subsidés versés - secteur public : PSE COCOF

LIBELLE : Subsidés versés - secteur public : PSE COCOF

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ECOLE (PSE)

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
05	45	11	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Manuella Fiore

Téléphone : 02/436.97.21

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			563.265,78 €
Crédits de liquidation			352.635,73 €

Base(s) légale(s)

Décret relatif à la promotion de la santé à l'école et dans l'enseignement supérieur hors universités D. 14-03-2019 - M.B. 17-04-2019 et arrêté relatif aux subventions octroyées aux services de promotion de la santé à l'école, en application du décret du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école, et aux services de promotion de la santé dans l'enseignement supérieur, en application du décret du 16 mai 2002 relatif à la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur hors universités et Accord Non-Marchand.

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Subvention 2022-2023 PSE-Off.Cocof	352.635,73 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 352.635,73 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	352.635,73 €	210.630,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Subsidés:

- avant le 28/2 : 2ème avance année scolaire N-1/N
- avant le 30/09 : 1ère avance année scolaire N/N+1
- avant le 15/11 : solde année scolaire N-1/N

**TITRE II -
DEPENSES EN CAPITAL**

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*05.74.22.01-D - Acquisition de matériel et mobilier : Programme de Vaccination*LIBELLE : **Acquisition de matériel et mobilier : Programme de Vaccination**

TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL

Secteur : PROGRAMME DE VACCINATION

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
05	74	22	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Manuella Fiore

Téléphone : 02/436.97.21

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			218.176,05 €
Crédits de liquidation			218.176,05 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Achat frigos vaccins spécialisés	218.176,05 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 218.176,05 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	218.176,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

05.74.22.02-D - Acquisition de matériel et mobilier : Programme de promotion de la santé et de médecine préventive

LIBELLE : Acquisition de matériel et mobilier : Programme de promotion de la santé et de médecine préventive

TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL

Secteur : PROGRAMME DE PROMOTION DE LA SANTE ET DE MEDECINE PREVENTIVE

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
05	74	22	02	D	10400

Référent budgétaire : Manuella Fiore

Téléphone : 02/436.97.21

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			11.000,00 €
Crédits de liquidation			11.000,00 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Réfractomètre pour dépistage visuel	11.000,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 11.000,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	11.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

Programme 6

Formation et accompagnement des professionnels

TITRES I

DEPENSES COURANTES

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

06.12.11.01-D - Frais de fonctionnement - secteur privé : Organisation formations & supervisions

LIBELLE : Frais de fonctionnement - secteur privé : Organisation formations & supervisions

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : ACCOMPAGNEMENT PSYCHOPÉDAGOGIQUE

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
06	12	11	01	D	10400

Référent budgétaire : Nancy Gomez Téléphone : 02/542.14.72

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			125.260,00 €
Crédits de liquidation			154.912,25 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Consultance Psychopédagogique - suite (PSYCHOPEDA)	30.652,25 €
Développements de modules sur la plateforme Excellencis (SANTE)	10.000,00 €
Accompagnement, conférence à destination des familles adoptantes (DEPT.ACCOMP.)	1.160,00 €
Cycles de formation pour les nouveaux coordinateurs ATL, inter-visions autour des lieux de rencontres enfants-parents & Location de salles Volontaires - PSE (PSYCHOPEDA)	20.900,00 €
Journées de formation à destination des PSE au dépistage visuel (SANTE)	2.200,00 €
Formations & supervisions : SOS & Accompagnement (PSYCHOPEDA)	90.000,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 95.607,75 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 59.304,50 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

<i>Montants exprimés en €</i>	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	154.912,25 €	29.652,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*06.12.11.02-D - Frais de fonctionnement - secteur privé :
Accompagnement de terrain*

LIBELLE : Frais de fonctionnement - secteur privé : Accompagnement de terrain

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : ACCOMPAGNEMENT PSYCHOPÉDAGOGIQUE

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
06	12	11	02	D	10400

Référent budgétaire : Nancy Gomez Téléphone : 02/542.14.72

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			685.218,40 €
Crédits de liquidation			1.188.551,74 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

ASR	100.818,40 €
Ciné-Club (BXL-BW)	9.200,00 €
Coordination ATL	7.000,00 €
Dynamisation rencontre Réseau Petite Enfance : projet en construction en lien avec d'autres partenaires, dans le contexte post Covid.	2.000,00 €
Journée des Volontaires	4.340,00 €
Journées de présentation du rapport BDMS-BXL/LG	16.000,00 €
Organisation d'un colloque en partenariat avec Rhéseau de la santé mentale.	6.000,00 €
Plateforme ATL (+ préparation-débriefing). HT	1.744,00 €
Présentation de la brochure Santé aux MA par les référent.e.s Santé	26.830,00 €
Présentation et diffusion de la boîte à outils "activités collectives CE"	10.977,00 €
Réunions des Comités et Bureaux	3.345,40 €
Réunions extérieures avec partenaires -HT	300,00 €
Soirées des médecins	2.302,00 €
Vœux des comités subrégionaux	10.780,00 €
DEPT.ACCUEIL	531.900,00 €
DAC - Eco-crèches : Marché d'accompagnement consultance	400.000,00 €

DAC - TF Accessibilité : Frais d'orateur, tournage vidéo, publications spécialisées, ateliers à destination des MA,...	39.000,00 €
DATL - ATL, AES, EDD, CDV	2.000,00 €
DATL - JUMP	5.000,00 €
DCAL - Ateliers SASPE	6.000,00 €
DCAL - Projet BILACC	11.700,00 €
DAC - Réforme Accueil petite Enfance	5.000,00 €
DCAL - Ateliers DCAL	10.000,00 €
DAC - Réforme Accueil Petite Enfance	5.000,00 €
DCAL - Ateliers Fiches AE	3.000,00 €
DCAL - Ateliers Processus préparatoire Réforme	3.000,00 €
DCAL - Projet BILACC : formations dans les subrégions	16.200,00 €
DATL - Kit CATL : fournitures et supports accompagnements et formation CATL	500,00 €
DATL - Support Campagne « Intervention espaces extérieurs »	3.500,00 €
DATL - Ateliers, Plateformes, permanences, rencontre PO	15.200,00 €
DATL - Ateliers « Harmonisations décret ATL »	1.000,00 €
DCAL - Dépliant Santé : Le suivi de la santé de votre enfant en MA	2.100,00 €
DCAL - Fiches Santé : Bosses et bobos	1.700,00 €
DCAL - Initiatives diverses	2.000,00 €
PSYCHOPEDA	287.833,34 €
Atelier d'échanges des pratiques organisés par les conseillers pédagogiques	123.000,00 €
Carnet de Bord - notre plan de formation	103.333,34 €
Espaces Parents-Enfants dans la séparation (SOS)	2.500,00 €
Outils didactiques	9.000,00 €
Centre de Ressource - Elaboration de la Plateforme - CDG 7.5-6	50.000,00 €
RECH.DEV.	191.000,00 €
40 ans de la BDMS	40.000,00 €
CAIRN :Evènementiel	5.000,00 €
Evènements Campagne « Intervention espaces extérieurs »	20.000,00 €
Evènements généraux DRD	55.000,00 €
SOUPA : 2 séminaires "DEPART"	40.000,00 €
SOUPA : Evènement "Boîte à outils - Activités collectives"	1.000,00 €
SOUPA : Journée de clôture du projet "Futurs Papas"	20.000,00 €
SOUPA : 6 journées "Portes ouvertes SOUPA"	10.000,00 €
SANTE	77.000,00 €
Réunions de groupes de travail : expertise	7.000,00 €
2 demi-journées de formation/information sur la vaccination à destination des PSE	10.400,00 €
Journée annuelle de formation/information à destination des PSE	19.500,00 €
Journée de rencontre Sages-femmes	19.800,00 €
Journée formation à destination des médecins travaillant pour l'ONE	19.800,00 €
Journée sur le dépistage visuel à destination des orthoptistes	500,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 78.551,74 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 1.110.000,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

<i>Montants exprimés en €</i>	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	1.188.551,74 €	303.333,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

06.12.21.01-D - Frais de fonctionnement - secteur public : Organisation formations & supervisions

LIBELLE : Frais de fonctionnement - secteur public : Organisation formations & supervisions

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : ACCOMPAGNEMENT PSYCHOPÉDAGOGIQUE

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
06	12	21	01	D	10400

Référent budgétaire : Nancy Gomez Téléphone : 02/542.14.72

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			2.000,00 €
Crédits de liquidation			2.000,00 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Parcours Initial PSE	2.000,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 2.000,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	2.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*06.33.00.01-D - Subsidés versés - secteur privé : Opérateurs de formation*LIBELLE : **Subsidés versés - secteur privé : Opérateurs de formation**

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : FORMATION INITIALE ET FORMATION CONTINUE DES PROFESSIONNELS

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
06	33	00	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Nancy Gomez Téléphone : 02/542.14.72

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			3.012.224,39 €
Crédits de liquidation			3.228.878,75 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Formations continues des professionnelles de l'enfance (ENF.MALTR.)	79.960,76 €
Cycle 2022-2023 PE - ATL - 0-12 - PSE - Volontaires (PSYCHOPEDA)	1.720.012,54 €
Projet "certificat de direction MA"(PSYCHOPEDA)	238.000,00 €
Recours des opérateurs cycle 21-22 (PSYCHOPEDA)	30.000,00 €
Démarrage de cycle 2023-2024 (PSYCHOPEDA)	1.160.905,45 €
Formations continues des professionnelles de l'enfance (ENF.MALTR.)	79.960,76 €
Cycle 2022-2023 PE - ATL - 0-12 - PSE - Volontaires (PSYCHOPEDA)	1.720.012,54 €
Projet "certificat de direction MA"(PSYCHOPEDA)	238.000,00 €
Recours des opérateurs cycle 21-22 (PSYCHOPEDA)	30.000,00 €
Démarrage de cycle 2023-2024 (PSYCHOPEDA)	1.160.905,45 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 808.866,21 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 2.420.012,54 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

<i>Montants exprimés en €</i>	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	3.228.878,75 €	1.972.358,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

06.33.00.02-D - Subsidés versés - secteur privé : Coordinations régionales et thématiques

LIBELLE : Subsidés versés - secteur privé : Coordinations régionales et thématiques

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : COORDINATIONS (TERRITORIALES ET THÉMATIQUES)

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
06	33	00	02	D	10400

Référent budgétaire : Nancy Gomez Téléphone : 02/542.14.72

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			1.036.975,57 €
Crédits de liquidation			1.022.707,27 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Soldes subventions 2022	193.126,80 €
Subventions 2023	829.580,47 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 829.580,47 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 193.126,80 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	1.022.707,27 €	207.395,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

06.33.00.03-D - Subsidés versés - secteur privé : Milieux et opérateurs d'accueil pour couvrir les frais d'inscription aux formations

LIBELLE : Subsidés versés - secteur privé : Milieux et opérateurs d'accueil pour couvrir les frais d'inscription aux formations

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : FORMATION INITIALE ET FORMATION CONTINUE DES PROFESSIONNELS

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
06	33	00	03	D	10400

Référent budgétaire : Nancy Gomez Téléphone : 02/542.14.72

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			5.330,72 €
Crédits de liquidation			95.330,72 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Remboursement des frais d'inscriptions (ENF.MALTR)	5.330,72 €
Bourses de supervision (PSYCHOPEDA)	90.000,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 18,22 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 95.312,50 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	95.330,72 €	5.312,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

06.34.41.01-D - Incitants aux formations (AEI, PSE, Fonction de direction)

LIBELLE : Incitants aux formations (AEI, PSE, Fonction de direction)

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : FORMATION INITIALE ET FORMATION CONTINUE DES PROFESSIONNELS

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
06	34	41	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Nancy Gomez Téléphone : 02/542.14.72

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			127.434,28 €
Crédits de liquidation			127.434,28 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Indemnité heures de formation médecins : CdG Art. 2,3-3 (CONSULTATIONS)	57.434,28 €
Remboursement Minerval CU Médecine Scolaire (PSE)	10.000,00 €
Incitants formation pour les accueillantes non-salariés (PSYCHOPEDA)	60.000,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 127.434,28 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	127.434,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

06.43.22.02-D - Subsidés versés - secteur public : Coordinations régionales et thématiques

LIBELLE : Subsidés versés - secteur public : Coordinations régionales et thématiques

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : COORDINATIONS (TERRITORIALES ET THÉMATIQUES)

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
06	43	22	02	D	10400

Référent budgétaire : Nancy Gomez Téléphone : 02/542.14.72

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			70.932,41 €
Crédits de liquidation			69.965,03 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Soldes subventions 2022	12.219,10 €
Subventions 2023	56.745,93 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 56.745,93 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 13.219,10 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	69.965,03 €	14.186,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

Programme 8

Houtman

TITRE I

DEPENSES COURANTES

08.03.10.01-D - Actions Fonds Houtman : ONE

ARTICLE DE BASE :

CREDITS :

Cet AB est destiné à couvrir :

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Le Fonds Houtman rembourse en fin d'année les factures de l'ONE

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*08.11.11.01-D - Rémunération du personnel : Fonds Houtman***LIBELLE : Rémunération du personnel : Fonds Houtman****TITRE I - DEPENSES COURANTES****Secteur : GENERAL****ARTICLE DE BASE :**

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
08	11	11	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Mauroy Marie-Christine

Téléphone : 02/542.15.43

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			134.990,00 €
Crédits de liquidation			134.990,00 €

Base(s) légale(s)Contrats de travailCouverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Rémunérations	134.990,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 134.990,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	134.990,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Le Fonds Houtman rembourse mensuellement les factures de l'ONE

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*08.11.12.01-D - Autres éléments de la rémunération : Fonds Houtman*LIBELLE : **Autres éléments de la rémunération : Fonds Houtman**

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : GENERAL

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
08	11	12	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Mauroy Marie-Christine

Téléphone : 02/542.15.43

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			19.870,00 €
Crédits de liquidation			19.870,00 €

Base(s) légale(s)Contrats de travailCouverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Autres éléments de rémunérations	19.870,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 19.870,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	19.870,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Le Fonds Houtman rembourse mensuellement les factures de l'ONE

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

08.11.20.01-D - Cotisations sociales à charge des employeurs, versées à des institutions ou fonds : Fonds Houtman

LIBELLE : Cotisations sociales à charge des employeurs, versées à des institutions ou fonds : Fonds Houtman

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : GENERAL

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
08	11	20	01	D	10400

Référent budgétaire : Mauroy Marie-Christine

Téléphone : 02/542.15.43

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			63.660,00 €
Crédits de liquidation			63.660,00 €

Base(s) légale(s)

Contrats de travail

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Charges sociales	63.660,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 63.660,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	63.660,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Le Fonds Houtman rembourse mensuellement les factures de l'ONE

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*08.11.31.01-D - Allocations directes & assurances-loi : Fonds Houtman***LIBELLE : Allocations directes & assurances-loi : Fonds Houtman****TITRE I - DEPENSES COURANTES****Secteur : GENERAL****ARTICLE DE BASE :**

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
08	11	31	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Mauroy Marie-Christine

Téléphone : 02/542.15.43

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			1.010,00 €
Crédits de liquidation			1.010,00 €

Base(s) légale(s) : /Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Allocations familiales et assurances loi	1.010,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 1.010,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	1.010,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Le Fonds Houtman rembourse les factures de l'ONE

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*08.12.11.01-D - Frais de fonctionnement - secteur privé : Fonds Houtman***LIBELLE : Frais de fonctionnement - secteur privé : Fonds Houtman****TITRE I - DEPENSES COURANTES****Secteur : GENERAL****ARTICLE DE BASE :**

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
08	12	11	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Mauroy Marie-Christine

Téléphone : 02/542.15.43

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			177.950,00 €
Crédits de liquidation			177.950,00 €

Base(s) légale(s)Contrats de bailCouverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Formation	200,00 €
Jetons membres de Commissions	18.000,00 €
Honoraires forfaitaires : gestionnaire de portefeuille	100.000,00 €
Honoraires forfaitaires : administrateur	31.000,00 €
Frais de représentation	2.000,00 €
Déplacements divers	3.250,00 €
Entretien matériel et mobilier	500,00 €
Frais de bureau	6.000,00 €
Frais de publication de revues et périodiques	17.000,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 177.950,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	177.950,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerieSuivant la réception des factures

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

08.12.50.01-D - Impôts, précompte & taxes : Fonds Houtman

LIBELLE : Impôts, précompte & taxes : Fonds Houtman

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : GENERAL

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
08	12	50	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Mauroy Marie-Christine

Téléphone : 02/542.15.43

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			12.000,00 €
Crédits de liquidation			12.000,00 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Précompte sur placements	12.000,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 12.000,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	12.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Suivant la réception des factures

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

08.33.00.01-D - Actions Fonds Houtman - secteur Privé

LIBELLE : Actions Fonds Houtman - secteur Privé

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : GENERAL

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
08	33	00	01	D	10400

Réfèrent budgétaire : Mauroy Marie-Christine

Téléphone : 02/542.15.43

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			165.000,00 €
Crédits de liquidation			148.882,13 €

Base(s) légale(s)

Conventions pour les projets ou Décisions du Comité de gestion du Fonds Houtman pour les aides ponctuelles

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Actions ponctuelles de fin d'année	15.000,00 €
Apprentis scénographes « Quand les enfants conçoivent leurs propres espaces pédagogiques et ludiques » pour le Musée d'Ixelles	7.140,00 €
Action « Expressions de rue »	5.625,00 €
Formations/Sensibilisations	1.852,00 €
Action « La diversité dans tous ses états »	8.153,13 €
Recherches & actions diverses	100.000,00 €
Action « Vis ta Vie »	11.112,00 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 112.224,00 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 36.658,13 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	148.882,13 €	52.776,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie

Suivant la réception des factures

FICHE JUSTIFICATIVE DE DEMANDE DE CREDITS

*08.81.70.01-D - Moins-values sur immobilisations financières (OLO) :
Fonds Houtman*

LIBELLE : Moins-values sur immobilisations financières (OLO) : Fonds Houtman

TITRE I - DEPENSES COURANTES

Secteur : GENERAL

ARTICLE DE BASE :

Prog	Code Eco	Code Eco	N° d'ordre	R/D	Code fonctionnel
08	81	70	01	D	10400

Référent budgétaire : Mauroy Marie-Christine

Téléphone : 02/542.15.43

CREDITS :

Montants exprimés en €	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Crédits d'engagement			16.824,40 €
Crédits de liquidation			16.824,40 €

Base(s) légale(s) : /

Couverture des crédits (Eng. et Liq.)

Cet AB est destiné à couvrir :

Moins-values sur immobilisations financières	16.824,40 €

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 16.824,40 €

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0,00 €

Plan de liquidation sur 5 ans des crédits d'engagement 2023

Montants exprimés en €	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de liquidation	16.824,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modalités de liquidation de trésorerie : /

Liste des annexes à la présente note

- Annexe 1. Tableau de dotation d'Initial 2023
Annexe 1B - Tableau de dotation d'Initial 2023 - version GVT
- Annexe 2. Comparaison budgets Ajusté 2022 - Initial 2023 CA 20221026
- Annexe 3. Budget du Fonds Houtman CA 20221026
- Annexe 4. Initial 2023 selon codification SEC - CA 20221026
- Annexe 5. Budget Initial 2023 par programmes - CA 20221026
- Annexe 6. Budget Initial 2023 - par programmes & AB - CA 20221026
- Annexe 7. Liste des AB de la nouvelle structure budgétaire ONE

ANNEXE 1B

AB + Intitulé		INI22	Δ AJU22 CL	Δ INI23 CL
19410111 - Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance		448.114	491.990	499.817
19010311 - Provision dérive barémique		2.300	2.300	2.841
19410211 - Dotation spécifique à l'ONE pour l'informatique		32.028	33.533	36.584
19410311 - Dotation spécifique à l'ONE liée à la réforme des milieux d'accueil		10.200	2.885	21.345
19410411 - Dotation spécifique à l'ONE liée à la création de places		912	287	1.925
19410511 - Dotation spécifique liée au passage au statut des accueillantes conventionnées		8.606	9.274	17.509
19410711 - Dotation spécifique liée aux initiatives visant à accompagner la réforme des rythmes scolaires		1.500	1.000	1.634
19410811 - Dotations spécifique à l'ONE liée aux politiques nouvelles		10.585	11.158	14.122
19410611 - Dotation complémentaire relative aux subventions du non marchand		33.642	35.326	38.482
Provision index 2022 (AB 01.03-02 DO 11)		8.691		21.946
TOTAL		556.578	587.752	656.205

Résumé	2022 ini	2022aju	2023 ini
Dotations à l'ONE			
Dotation principale	454.968	492.528	524.475
Dotation IT	32.028	34.352	36.584
Dotations politiques nouvelles	22.950	24.682	41.252
Dotation pour couvrir l'indexation sur sources de financement internes à l'ONE	145	705	2.197
Total dotation ONE	510.091	552.266	604.509
Réduction ponctuelle à l'aju 2022		-9.869	
Total dotation ONE après réduction	510.091	542.397	604.509
Autres dotations			
Dérive barémique	2.300	2.300	5.141
Pool des parastataux	353	353	731
Mesures sectorielles fonction publique		709	709
Dotation non-marchand	28.537	29.970	32.647
Mesures additionnelles non-marchand	5.105	5.356	5.835
Rythmes scolaires (y compris réduction de 500k€ à l'aju 22)	1.500	1.000	1.634
Financement complémentaire			
Financement COVID		667	
Total autres dotations ONE	37.795	40.355	46.697
Application art. 8.1-4		5.000	5.000
Total général	547.886	587.752	656.205

ANNEXE 2

Budget ONE - CA. 10/2022

Article	Libellé	Initial 2022	Ajusté 2022 - CA 10/2022	Initial 2023 - 10 CA/2022	Difference Initial 2023 - Ajusté 2022	Environ CE	CF 2023	G. 2024	G. 2023
611.01	Rémunérations personnel	69.352.240,00 €	70.998.476,91 €	75.975.510,00 €	4.977.033,10 €	- €	75.975.510,00 €	- €	- €
611.02	Autres éléments de la rémunération	13.262.462,00 €	13.788.491,33 €	12.676.910,00 €	1.111.581,33 €	- €	12.676.910,00 €	- €	- €
611.03	Charges de pension (coordonné)	7.900,00 €	12.020,00 €	8.170,00 €	3.850,00 €	- €	8.170,00 €	- €	- €
611.04	Charges sociales (part patronale)	33.208.722,00 €	33.950.314,25 €	36.880.064,00 €	2.929.249,75 €	- €	36.880.064,00 €	- €	- €
611.05	Allocations familiales et assurance loi	1.939.984,00 €	2.170.892,40 €	2.208.718,40 €	38.626,00 €	- €	2.208.718,40 €	- €	- €
611.06	Services sociét. et personnel	138.510,00 €	160.660,00 €	164.110,00 €	23.550,00 €	- €	164.110,00 €	- €	- €
611.07	Fermeture professionnelle	848.300,00 €	823.300,00 €	796.219,22 €	27.080,78 €	- €	796.219,22 €	- €	- €
611.10	Honoraires	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
611.14	SEIET Frais de personnel	290.000,00 €	330.000,00 €	420.000,00 €	90.000,00 €	- €	420.000,00 €	- €	- €
611.15	Autres dépenses de personnel	181.464,13 €	193.602,13 €	192.796,33 €	805,80 €	- €	192.796,33 €	- €	- €
612.01	Administrateurs	157.056,00 €	157.826,00 €	165.070,00 €	7.244,00 €	- €	165.070,00 €	- €	- €
612.02	Membres de commissions	53.940,00 €	54.950,00 €	59.820,00 €	4.870,00 €	- €	59.820,00 €	- €	- €
612.03	Organes de contrôle CF (Réviseur & Commissaire)	7.983.227,31 €	8.064.177,71 €	9.236.188,69 €	6.776,94 €	- €	9.236.188,69 €	- €	- €
612.05	Honoraires	1.580.338,88 €	2.346.866,12 €	1.777.011,65 €	569.854,47 €	- €	666.086,97 €	672.994,10 €	407.320,70 €
613.01	Frais de représentation	251.587,19 €	274.087,19 €	260.539,99 €	13.547,20 €	- €	260.539,99 €	- €	- €
613.02	Frais de déplacements	3.045.665,12 €	2.631.316,00 €	2.018.800,00 €	612.516,00 €	- €	2.018.800,00 €	- €	- €
613.03	Autres frais de déplacement	34.577,23 €	345.564,85 €	394.847,36 €	49.269,51 €	- €	394.847,36 €	- €	- €
613.10	Colloques & réunions - Public	2.301,00 €	2.301,00 €	1.554,00 €	747,00 €	- €	1.554,00 €	- €	- €
613.11	Colloques & réunions - Privé	508.376,90 €	505.812,60 €	686.233,30 €	180.420,70 €	- €	686.233,30 €	- €	- €
621.01	Loyers Locaux et Charges - Privé	3.974.400,32 €	4.195.107,24 €	4.481.610,01 €	336.502,77 €	- €	4.481.610,01 €	- €	- €
621.02	Location de matériel et mobilier	43.300,00 €	46.000,00 €	52.333,24 €	6.333,24 €	- €	52.333,24 €	- €	- €
621.03	Frais divertissement	611.939,05 €	603.005,05 €	651.398,18 €	48.593,13 €	- €	651.398,18 €	- €	- €
621.04	Entretien du matériel et mobilier	369.600,00 €	472.100,00 €	432.465,30 €	39.634,70 €	- €	432.465,30 €	- €	- €
621.05	Assurances (autres que Loi)	219.000,00 €	193.394,46 €	193.394,16 €	0,30 €	- €	193.394,16 €	- €	- €
621.06	Frais divers	9.606,69 €	12.106,69 €	13.448,82 €	1.342,13 €	- €	13.448,82 €	- €	- €
621.07	Energie	205.592,91 €	224.592,91 €	259.775,04 €	35.182,13 €	- €	259.775,04 €	- €	- €
621.08	Pharmacie	1.250,00 €	1.250,00 €	1.250,00 €	- €	- €	1.250,00 €	- €	- €
621.09	Divers	61.200,00 €	65.200,00 €	65.400,00 €	200,00 €	- €	65.400,00 €	- €	- €
621.10	Entretien domaines	149.234,14 €	149.234,14 €	287.333,20 €	138.099,06 €	- €	287.333,20 €	- €	- €
621.11	Frais d'abonnement	279.720,00 €	288.305,80 €	295.730,00 €	6.924,20 €	- €	295.730,00 €	- €	- €
621.12	Écritures aux consultations	809.637,73 €	733.467,23 €	968.344,06 €	235.476,83 €	- €	968.344,06 €	- €	- €
621.13	Dépenses suite sinistres	60.000,00 €	60.000,00 €	49.450,00 €	10.550,00 €	- €	49.450,00 €	- €	- €
621.14	SIPP Frais d'Entretien	16.893.376,34 €	15.479.461,34 €	16.947.234,20 €	1.467.772,86 €	- €	17.197.234,20 €	- €	- €
621.15	Vaccinations	1.281.256,60 €	1.354.963,40 €	1.658.001,16 €	303.037,76 €	- €	1.658.001,16 €	- €	- €
621.16	Anomalies métaboliques - Public	123.000,00 €	133.000,00 €	145.124,40 €	12.124,40 €	- €	145.124,40 €	- €	- €
621.17	Surdité néonatale - Public	236.300,00 €	234.175,00 €	280.183,50 €	46.008,50 €	- €	280.183,50 €	- €	- €
621.18	Soins bucco-dentaires	466.040,00 €	280.240,00 €	704.040,00 €	423.800,00 €	- €	704.040,00 €	- €	- €
621.19	Éveil culturel	130.517,61 €	140.107,61 €	154.400,89 €	14.293,28 €	- €	154.400,89 €	- €	- €
621.20	Loyers Locaux et Charges - Secteur Public	12.739,07 €	16.045,07 €	15.436,07 €	609,00 €	- €	15.436,07 €	- €	- €
621.21	Frais généraux de fonctionnement - Public	649.033,40 €	670.533,40 €	839.766,82 €	169.233,42 €	- €	839.766,82 €	- €	- €
621.22	Anomalies métaboliques - Privé	345.000,00 €	345.000,00 €	368.352,50 €	23.352,50 €	- €	345.000,00 €	- €	- €
621.23	Surdité néonatale - Privé	2.637.000,00 €	884.519,10 €	2.355.337,50 €	1.470.718,40 €	- €	2.355.337,50 €	- €	- €
621.30	Équipements & supports informatiques - Public	8.794.652,76 €	4.416.387,95 €	4.643.698,40 €	227.310,41 €	- €	4.643.698,40 €	- €	- €
622.01	Équipements & supports informatiques - Privé	1.600.044,71 €	2.183.017,21 €	1.964.047,93 €	218.969,28 €	- €	1.964.047,93 €	- €	- €
623.01	Frais de publication de travail	592.329,53 €	612.879,53 €	657.186,95 €	44.307,42 €	- €	657.186,95 €	- €	- €
623.03	Action éducation pour la santé	294.941,63 €	164.941,63 €	295.563,04 €	130.621,41 €	- €	295.563,04 €	- €	- €
623.05	Bibliothèque	5.800,00 €	5.800,00 €	6.000,00 €	200,00 €	- €	6.000,00 €	- €	- €
624.01	Frais avocats, experts, etc.	30.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €	- €	- €	30.000,00 €	- €	- €
625.01	Intérêts divers et charges financières cour.	708,25 €	2.000,00 €	500,00 €	1.300,00 €	- €	500,00 €	- €	- €
626.03	Frais de transport	170.651,00 €	130.651,00 €	175.651,00 €	25.000,00 €	- €	175.651,00 €	- €	- €
626.04	Indemnités diverses à des tiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Budget ONE - CA 10/2022

Article	Libellé	Initial 2022	Ajusté 2022 - CA 10/2022	Initial 2023 - 10 CA/2022	Difference Initial 2023 - Ajusté 2022	Encombre CE	CE 2023	CL 2024	CL 2025
632.05	Droits d'auteur	14.300,00 €	14.300,00 €	14.700,00 €	400,00 €	-	14.700,00 €	-	-
632.00	PMS: consultation - Secteur Privé	5.784.374,57 €	6.153.618,49 €	6.965.951,45 €	812.332,96 €	974.388,80 €	7.163.632,44 €	1.172.060,79 €	-
632.01	Maisons ouvertes	692.375,97 €	704.442,98 €	1.032.422,37 €	327.979,39 €	152.801,58 €	1.093.188,52 €	218.637,20 €	-
632.02	Actions enfants diabétiques	-	-	-	-	-	-	-	-
632.03	Actions enfants maltraités - Public	1.203.101,30 €	1.247.979,87 €	1.374.829,49 €	126.849,62 €	-	1.374.829,49 €	-	-
632.04	PMS: consultation - Secteur Public	1.601.898,39 €	1.499.693,72 €	1.756.024,77 €	256.331,05 €	395.814,50 €	1.812.863,23 €	492.653,36 €	-
632.05	Actions enfants maltraités - Privé	9.907.702,66 €	10.395.426,79 €	11.556.390,58 €	1.160.963,79 €	-	11.563.908,58 €	-	-
632.09	Secours et assistance aux familles	-	-	-	-	-	-	-	-
632.10	Milieux d'accueil - Privé	109.386.049,25 €	119.305.090,91 €	140.974.169,19 €	21.669.079,45 €	7.393.042,62 €	141.514.894,37 €	7.933.768,00 €	-
632.11	Milieux d'accueil - Public	137.135.842,52 €	158.067.901,65 €	174.857.875,09 €	16.789.973,45 €	9.934.638,88 €	175.597.909,28 €	10.676.370,54 €	-
632.12	Subside à la formation continue des profs.	3.292.112,99 €	3.408.905,04 €	3.438.032,34 €	29.127,30 €	2.513.325,04 €	3.131.377,98 €	1.977.620,68 €	231.000,00 €
632.14	Incitant formation accueillantes	77.000,00 €	77.128,33 €	70.000,00 €	7.128,33 €	-	70.000,00 €	-	-
632.15	Accueil temps libre - Secteur Privé	-	-	-	-	-	-	-	-
632.16	Subsides FS 1	-	-	-	-	-	-	-	-
632.17	Alimentation FS 2	-	-	-	-	-	-	-	-
632.18	Places d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-
632.19	Accueil temps libre - Secteur Public	-	-	-	-	-	-	-	-
632.20	Subs. Accueil spécialisé - Secteur Privé	16.190.048,17 €	17.171.338,76 €	18.579.670,85 €	1.408.332,09 €	25.459,98 €	18.581.548,66 €	27.297,73 €	-
632.21	Contrats programmes + recherches scientifiques	428.225,46 €	240.400,00 €	299.999,26 €	59.599,26 €	-	599.999,26 €	300.000,00 €	-
632.22	Actions Fonds Houmami	286.186,00 €	75.540,08 €	433.318,91 €	357.778,84 €	12.240,00 €	434.863,14 €	13.784,23 €	-
632.23	Intervention accueil	1.750.000,00 €	1.530.000,00 €	1.010.000,00 €	520.000,00 €	1010.000,00 €	-	-	-
632.24	Subventionnement FESC - Secteur Public	-	-	-	-	-	-	-	-
632.25	P.S.E. Libre	16.454.878,14 €	16.674.058,01 €	17.626.154,15 €	952.096,14 €	-	27.111.146,32 €	9.485.292,17 €	-
632.26	PSE Officiel / Provinces	5.827.223,74 €	5.863.623,18 €	6.209.744,15 €	346.120,97 €	-	9.918.832,89 €	3.709.078,74 €	-
632.27	PSE Officiel / Communes	5.517.255,29 €	5.551.835,95 €	5.824.430,85 €	272.594,90 €	-	9.303.351,94 €	3.478.931,09 €	-
632.28	PSE Officiel / COCOF	325.783,76 €	327.836,24 €	352.635,73 €	24.799,49 €	-	563.263,78 €	210.630,00 €	-
632.29	Subvention Promotion Santé - Secteur Privé	99.325,00 €	78.911,10 €	120.223,72 €	41.312,62 €	11.979,90 €	126.463,32 €	18.219,50 €	-
632.30	Subvention Promotion Santé secteur Public	302.911,00 €	272.717,62 €	273.430,69 €	713,07 €	40.404,23 €	274.148,28 €	41.122,32 €	-
632.31	Subvention Services Périmaires - Secteur Privé	1.046.233,02 €	1.104.607,64 €	1.371.923,70 €	267.316,06 €	-	1.371.923,70 €	-	-
632.32	Subvention Services Périmaires sect. Public	-	-	-	-	-	-	-	-
632.33	Subs. Accueil spécialisé - Secteur Public	6.512.188,56 €	6.568.649,29 €	8.303.314,00 €	1.734.664,71 €	8.120,25 €	8.306.168,67 €	10.994,92 €	-
632.34	Subventionnement FESC - Secteur Privé	-	-	-	-	-	-	-	-
632.40	Subsides Accueil Enfants malades -Public	479.086,69 €	454.715,53 €	477.925,48 €	23.209,95 €	95.593,40 €	479.915,09 €	95.583,01 €	-
632.41	Subsides Coordinations Accueil - Public	54.963,56 €	59.620,82 €	69.965,03 €	10.344,21 €	13.219,10 €	70.932,41 €	14.184,48 €	-
632.42	Subsides Extra-scolaire de type 2 - Public	13.438.775,43 €	14.116.583,11 €	14.801.890,62 €	685.307,51 €	1.992.064,20 €	14.908.999,31 €	2.064.172,81 €	-
632.43	Subsides Projets spécifiques - Public	-	-	-	-	-	-	-	-
632.44	Subsides Extra-scolaire de type 1 - Public	13.515.209,92 €	14.160.511,37 €	14.164.041,46 €	3.530,09 €	379.889,95 €	15.400.331,30 €	1.686.177,79 €	-
632.45	Subsides Ecole des devoirs - Public	425.645,67 €	508.639,70 €	537.550,56 €	28.910,86 €	-	537.550,56 €	-	-
632.46	Subsides Centres de vacances - Public	2.015.188,95 €	2.590.537,24 €	2.630.559,43 €	40.022,19 €	-	2.630.559,43 €	-	-
632.47	Subsides Soutien à l'inclusion des enfants en situation de handicap - Public	-	-	-	-	-	-	-	-
632.48	Subsides Rythme scolaire - Public	-	-	-	-	-	-	-	-
632.50	Subsides Accueil Enfants malades - Privé	1.136.041,36 €	1.069.801,01 €	1.192.401,41 €	122.600,40 €	245.540,88 €	1.183.575,88 €	236.715,12 €	-
632.51	Subsides Coordinations Accueil - Privé	962.772,41 €	960.736,47 €	1.022.707,27 €	61.970,80 €	193.126,86 €	1.038.975,57 €	207.395,10 €	-
632.52	Subsides Extra-scolaire de type 2 - Privé	18.596.446,10 €	19.547.572,77 €	20.482.711,57 €	935.138,81 €	20.630.927,62 €	20.630.927,62 €	2.856.382,16 €	-
632.53	Subsides Projets spécifiques - Privé	514.800,80 €	588.077,56 €	577.606,44 €	10.471,12 €	-	577.606,44 €	-	-
632.54	Subsides Extra-scolaire de type 1 - Privé	4.135.236,15 €	4.339.790,02 €	4.762.947,05 €	423.157,02 €	19.979,46 €	4.842.200,30 €	91.752,55 €	-
632.55	Subsides Ecole des devoirs - Privé	2.046.322,26 €	2.445.310,42 €	2.584.313,08 €	139.002,66 €	-	2.584.313,08 €	-	-
632.56	Subsides Centres de vacances - Privé	2.671.296,53 €	3.433.967,97 €	3.487.020,65 €	53.052,68 €	-	3.487.020,65 €	-	-
632.57	Subsides Soutien à l'inclusion des enfants en situation de handicap - Privé	17.500,00 €	-	17.500,00 €	17.500,00 €	-	17.500,00 €	-	-
632.58	Subsides rythme scolaire - Privé	-	285.000,00 €	620.919,55 €	335.919,55 €	-	620.919,55 €	-	-
633.01	Dépenses particulières	-	-	-	-	-	-	-	-
633.02	Bourses méritantes et doctorants	-	-	-	-	-	-	-	-
634.00	Avances provisionnelles	-	-	-	-	-	-	-	-

Budget ONE - CA 10/2022

Article	Libellé	Initial 2022	Ajusté 2022 - CA 10/2022	Initial 2023 - 10 CA/2022	Différence Initial 2023 - Ajusté 2022	Encours CE	CE 2023	CL 2024	CL 2025
634.01	Remboursements du trop perçu	4.800,00 €	1.000,00 €	1.000,00 €	- €	- €	1.000,00 €	- €	- €
634.02	Apurement créances irrécouvrables	- €	1.000,00 €	1.000,00 €	- €	- €	1.000,00 €	- €	- €
640.01	Dépenses s/ res. Aff. (Houtmann, Loterie)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
640.02	Dépenses s/ res. Aff.	11.300,00 €	12.516,00 €	2.200,00 €	10.316,00 €	- €	2.200,00 €	- €	- €
640.03	Constitution de provisions	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
640.04	Constitution réserve disponible Loterie	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
640.05	Alimentation fonds informatique	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
640.06	Alimentation fonds des Bâtiments	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
640.07	Alimentation Fonds Locaux de Consultation	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
640.08	Alimentation Fonds Plan Cigogne II	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
640.10	Alimentation Fonds ONE /ACADEMY	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
640.11	Alimentation Fonds Solidarité 1	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
640.12	Alimentation Fonds Solidarité 2	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
640.13	Alimentation Fonds Autres	60,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
640.14	Alimentation Fonds Lohes	4.750,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
640.15	Alimentation Budget ordinaire	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
640.19	Alimentation Fonds d'urgence de crise - COVID19	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
650.01	Immeubles-renouvellement	897.500,00 €	288.000,00 €	760.000,00 €	472.000,00 €	- €	760.000,00 €	- €	- €
650.02	Mobilier	17.230,40 €	88.230,40 €	132.000,00 €	43.769,60 €	- €	132.000,00 €	- €	- €
650.03	Informatique-acquisitions - Public	4.830.582,00 €	3.695.185,28 €	3.031.663,80 €	663.521,48 €	- €	3.031.663,80 €	- €	- €
650.04	Matériel-acquisitions	319.376,48 €	342.006,48 €	312.876,05 €	29.330,43 €	- €	312.876,05 €	- €	- €
650.05	Véhicules	435.000,00 €	486.625,00 €	110.000,00 €	376.625,00 €	- €	110.000,00 €	- €	- €
650.06	Installations de téléphones privés	25.000,00 €	39.000,00 €	- €	39.000,00 €	- €	- €	- €	- €
650.13	Informatique acquisition - Privé	16.890.719,01 €	24.536.861,40 €	26.553.400,30 €	2.016.538,90 €	- €	26.553.400,30 €	- €	- €
650.14	SPEL Acquisition de biens	20.000,00 €	130.000,00 €	20.000,00 €	110.000,00 €	- €	20.000,00 €	- €	- €
660.01	Amortissement d'emprunt > 1 an	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
663.30	Moins-valeur sur Immo. Financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
664.00	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
670.01	Remboursement à la Communauté Française des réserves affectées aux exercices antérieurs	22.899.228,48 €	38.704.676,81 €	- €	38.704.676,81 €	- €	- €	- €	- €
	Total des dépenses	604.174.277,68 €	660.402.735,35 €	684.247.592,84 €	23.844.857,49 €	30.434.963,64 €	702.669.181,43 €	48.144.231,53 €	688.120.707 €
711.01	Produit de vente de lait maternel	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
711.02	Produit d'autres ventes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
711.03	Produits des prestations secteur privé	158.082,00 €	147.682,00 €	149.979,00 €	2.297,00 €	- €	149.979,00 €	- €	- €
711.04	Contributions communes pour cars sanitaires	236.577,59 €	256.577,59 €	280.811,42 €	24.233,83 €	- €	280.811,42 €	- €	- €
711.05	Récupération de paiement	86.692,00 €	89.792,00 €	96.840,00 €	7.048,00 €	- €	96.840,00 €	- €	- €
711.06	Produits des prestations secteur public	110.000,00 €	82.400,00 €	83.800,00 €	1.400,00 €	- €	83.800,00 €	- €	- €
711.07	Redevance C.A. et IMP	25.000,00 €	25.000,00 €	25.000,00 €	- €	- €	25.000,00 €	- €	- €
711.09	Récupération de frais - sociétés assurances	1.344.000,00 €	1.344.500,00 €	1.344.500,00 €	- €	- €	1.344.500,00 €	- €	- €
711.10	Récupération frais suite sinistre	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
711.11	Récupération de frais - ménages	22.730,00 €	22.270,00 €	17.230,00 €	5.040,00 €	- €	17.230,00 €	- €	- €
711.12	Récupération de frais - entreprises	15.000,00 €	15.000,00 €	- €	15.000,00 €	- €	- €	- €	- €
711.13	Amendes et pénalités - entreprises	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
711.14	Récupération subides - Secteur Privé	8.820,00 €	779.064,71 €	- €	779.064,71 €	- €	- €	- €	- €
711.15	Récupération subides - Secteur Public	- €	689.578,33 €	- €	689.578,33 €	- €	- €	- €	- €
712.01	Publicité dans publication ONE	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
712.02	Abonnements et ventes publication ONE	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
713.01	Intérêts et produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
713.02	Intérêts et produits financiers (LOHES-AUTRES)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
713.04	Revenus bruts de Domaine (loyers)	73.856,53 €	70.439,86 €	70.905,00 €	465,14 €	- €	70.905,00 €	- €	- €
713.10	Autres revenus fin. ou transf.	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
714.01	Recette accidentelle	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
714.03	Dons & legs à capital abandonné	- €	2.522,00 €	- €	2.522,00 €	- €	- €	- €	- €
720.01	Recette avec affectation	11.300,00 €	12.516,00 €	2.200,00 €	10.316,00 €	- €	2.200,00 €	- €	- €

Budget ONE - CA 10/2022

Article	Libellé	Initial 2022	Ajusté 2022 - CA 10/2022	Initial 2023 - 10 CA/2022	Difference Initial 2023 - Ajusté 2022	En-cours CE	CE 2023	CL 2024	CL 2025
720.03	Recette sponsors	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
730.01	Vente immeubles	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
730.02	Vente mobiliers, machines, matériels	7.500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
740.00	Recette emprunt CF	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
740.01	Recette emprunt ONE	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
750.01	Contribution CF	560.073,000,00 €	597.852.400,00 €	656.205.000,00 €	58.352.600,00 €	- €	656.205.000,00 €	- €	- €
750.02	Autres contribution CF	93.656,00 €	95.512,14 €	102.802,85 €	7.290,71 €	- €	102.802,85 €	- €	- €
750.03	Contribution RW (AWPH)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
750.04	Subsides Loterie Nationale	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
750.06	Contribution communes et provinces	241.175,00 €	247.205,00 €	145.427,28 €	101.777,72 €	- €	145.427,28 €	- €	- €
750.07	Contribution des autres Pouv. Publ. RW	291.795,00 €	469.725,00 €	459.725,00 €	- €	- €	469.725,00 €	- €	- €
750.08	Contribution FBI	504.745,48 €	504.745,48 €	504.745,48 €	- €	- €	504.745,48 €	- €	- €
750.09	Contribution INAMI	60.200,00 €	65.000,00 €	65.000,00 €	- €	- €	65.000,00 €	- €	- €
750.10	Rétrocessions Milacc - Secteur Public	3.368.155,26 €	4.867.799,91 €	4.864.470,42 €	3.329,49 €	- €	4.864.470,42 €	- €	- €
750.11	Recettes places d'entreprises	304.924,58 €	288.078,00 €	288.078,00 €	- €	- €	288.078,00 €	- €	- €
750.12	Contributions internationales	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
750.13	Recette Maribel	3.888.000,00 €	3.888.000,00 €	4.422.800,00 €	534.800,00 €	- €	4.422.800,00 €	- €	- €
750.14	Contribution des autres Pouv. Publ. Région Bxls Cap.	53.620,00 €	53.620,00 €	50.400,00 €	3.220,00 €	- €	50.400,00 €	- €	- €
750.15	Contribution ONE	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
750.16	Rétrocessions Milacc - Secteur Privé	3.543.746,29 €	3.007.913,12 €	3.005.855,75 €	2.057,37 €	- €	3.005.855,75 €	- €	- €
760.00	Reprise de provision	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
763.20	Plus-value immo financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Total des recettes	574.522.575,73 €	614.867.341,14 €	672.185.570,20 €	57.318.229,06 €	- €	672.185.570,20 €	- €	- €
	Resultat	- 29.651.701,95 €	- 45.535.394,21 €	- 12.062.022,64 €	33.473.371,57 €				

ANNEXE 3

Budget Fonds Houkman - CA.08/2022

Article	Libellé	Initial 2022	Ajusté 2022 - CA 10/2022	Initial 2023 - CA 10/2022	Difference Initial 2023 - Ajusté 2022	Encours CE	CE 2023	CL 2024	CL 2025
611.01	Rémunérations personnel	122.319,59 €	118.050,00 €	134.990,00 €	16.940,00 €	- €	134.990,00 €	- €	- €
611.02	Autres éléments de la rémunération	36.879,15 €	38.460,00 €	19.870,00 €	- €	- €	19.870,00 €	- €	- €
611.04	Charges sociales (part patronale)	61.007,79 €	60.970,00 €	63.660,00 €	2.690,00 €	- €	63.660,00 €	- €	- €
611.05	Allocations familiales et assurance Loi	1.148,59 €	1.430,00 €	1.010,00 €	- €	- €	1.010,00 €	- €	- €
611.07	Formation professionnelle	200,00 €	200,00 €	200,00 €	- €	- €	200,00 €	- €	- €
612.02	Membres de commissions	18.000,00 €	18.000,00 €	18.000,00 €	- €	- €	18.000,00 €	- €	- €
612.05	Honoraires	31.000,00 €	36.000,00 €	131.000,00 €	75.000,00 €	- €	131.000,00 €	- €	- €
613.01	Frais de représentation	35.500,00 €	20.000,00 €	2.000,00 €	- €	- €	2.000,00 €	- €	- €
613.02	Frais de déplacements	250,00 €	250,00 €	250,00 €	- €	- €	250,00 €	- €	- €
613.03	Autres frais de déplacement	3.000,00 €	3.000,00 €	3.000,00 €	- €	- €	3.000,00 €	- €	- €
621.01	Loyers Locaux et Charges - Privé	1,00 €	1,00 €	- €	1,00 €	- €	- €	- €	- €
621.04	Entretien du matériel et mobilier	500,00 €	500,00 €	500,00 €	- €	- €	500,00 €	- €	- €
621.06	Impôts, taxes communales et provinciales	- €	12.000,00 €	12.000,00 €	- €	- €	12.000,00 €	- €	- €
622.01	Frais de bureau	12.000,00 €	6.000,00 €	6.000,00 €	- €	- €	6.000,00 €	- €	- €
623.01	Frais de publication de terrain	23.000,00 €	16.000,00 €	17.000,00 €	1.000,00 €	- €	17.000,00 €	- €	- €
632.22	Actions Fonds Houkman	140.000,00 €	140.000,00 €	150.402,13 €	10.402,13 €	38.178,13 €	165.000,00 €	52.776,00 €	- €
663.30	Moins-value sur immo. Financières	12.207,63 €	12.207,63 €	16.824,40 €	4.616,77 €	- €	16.824,40 €	- €	- €
	Total des dépenses	497.013,75 €	533.068,63 €	576.706,53 €	43.637,90 €	38.178,13 €	591.304,40 €	52.776,00 €	- €
711.03	Produits des prestations secteur privé	13.000,00 €	13.000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
713.01	Intérêts et produits financiers	84.000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
713.10	Autres revenus fin. ou transf.	167.893,19 €	167.893,19 €	122.025,00 €	- €	- €	122.025,00 €	- €	- €
	Total des recettes	264.893,19 €	180.893,19 €	122.025,00 €	- €	- €	122.025,00 €	- €	- €
	Résultat	232.120,56 €	352.175,44 €	454.681,53 €	102.506,09 €	- €	- €	- €	- €

ANNEXE 4

Code SEC	Désignation du code SEC	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Dépenses				
03.10	Opérations internes diverses	4.810,00	0,00	1.520,00
11.11	Rémunération suivant les barèmes	69.474.579,59	71.116.526,91	76.110.500,00
11.12	Autres éléments de la rémunération	16.345.256,27	16.458.517,33	11.665.460,00
11.20	Cotisations sociales à charge des employeurs, versées à des institutions ou fonds	35.210.412,38	36.182.796,68	36.908.624,00
11.31	Autres charges sociales de l'employeur - Allocations directes	0,00	0,00	1.684.738,40
11.33	Pensions du personnel des administrations publiques	7.900,00	12.020,00	0,00
11.40	Salaires en nature	0,00	0,00	1.507.540,00
12.11	Frais généraux de fonctionnement	44.026.013,21	39.586.226,78	44.756.188,14
12.12	Locations de bâtiments - Secteur Privé	3.974.401,32	4.145.108,24	4.090.045,99
12.21	Frais généraux de fonctionnement - Secteur Public	2.652.040,07	902.865,17	2.434.517,61
12.22	Locations de bâtiments - Secteur Public	130.517,61	140.107,61	154.400,89
12.50	Impôts payés à des sous-secteurs du secteur des administrations publiques	9.606,69	24.106,69	414.152,84
16.12	Dépenses pour biens et services aux ASBL au service des ménages et aux ménages	0,00	1.000,00	0,00
33.00	Transferts de revenus aux ASBL au service des ménages	194.897.778,91	209.441.798,54	238.905.720,06
34.31	Transferts de revenus aux ménages - Prestations en espèces	0,00	0,00	1.010.000,00
34.41	Transferts de revenus aux ménages - Prestations en espèces	1.833.800,00	1.610.128,33	127.434,28
34.42	Transferts de revenus aux ménages - Prestations en nature	0,00	0,00	0,00
41.10	Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionnel - Au Pouvoir institutionnel	22.899.228,48	38.704.676,81	0,00
41.40	Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionnel - OAP	1.281.256,60	1.354.963,40	1.658.001,16
41.50	Transferts de revenus aux établissements d'enseignement du pouvoir institutionnel	302.911,00	272.717,62	273.430,69
41.60	Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionnel - ASBL des Adm publiques	0,00	0,00	164.110,00
43.12	Transferts de revenus aux administrations publiques locales - Contributions spécifiques	5.827.223,74	5.863.623,18	6.209.744,15
43.22	Transferts de revenus aux administrations publiques locales - Contributions spécifiques	182.022.156,28	205.174.668,25	225.415.663,44
45.11	Transferts de revenus - Commission communautaire française	325.783,76	327.836,24	352.635,73
61.12	Transfert en capital à l'intérieur d'un groupe institutionnel - Autres transfert en capital	0,00	0,00	0,00
72.00	Construction de bâtiments et travaux importants	897.500,00	288.000,00	782.307,44
74.10	Achats de matériel de transport	435.000,00	486.625,00	110.000,00
74.22	Acquisitions d'autre matériel	22.102.907,89	28.831.283,56	30.070.740,15
81.70	Moins-valeur sur immo. financière	12.207,63	12.207,63	16.824,40
92.00	Démonétisations	0,00	0,00	0,00
	Total dépenses	604.673.291,43	660.937.803,98	684.824.299,37

Code SEC	Désignation du code SEC	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Recettes				
03.10	Opérations internes diverses	4.810,00	0,00	0,00
08.10	Opérations internes diverses	0,00	0,00	1,00
12.11	Régulation de frais de fonctionnement	0,00	0,00	500,00
16.11	Ventes de biens et services aux entreprises	0,00	0,00	0,00
16.12	Dépenses pour biens et services aux ASBL au service des ménages et aux ménages	171.082,00	160.682,00	144.109,00
16.20	Ventes de biens et services à l'intérieur des administrations publiques	110.000,00	82.400,00	365.020,00
26.10	Perception d'intérêts d'autres secteurs que le secteur des administrations publiques	84.000,00	0,00	0,00
26.20	Perception d'intérêts à l'intérieur du secteur des administrations publiques	167.893,19	167.893,19	122.025,00
33.00	Transferts de revenus aux ASBL au service des ménages	3.639.258,29	3.876.769,83	3.003.855,75
38.10	Transferts de revenus en provenance des entreprises	319.924,58	303.078,00	288.078,00
38.30	Transferts de revenus en provenance des sociétés d'assurance	1.344.000,00	1.344.500,00	1.344.000,00
38.40	Transferts de revenus en provenance des ASBL au service des ménages	11.300,00	12.516,00	0,00
38.50	Transferts de revenus en provenance des ménages	47.730,00	49.792,00	28.500,00
38.60	Autres transferts - Subsidés reçus	3.888.000,00	3.888.000,00	4.422.800,00
39.20	Transfert de revenus en provenance des pays membres de l'UE (administration publiques)	0,00	0,00	0,00
41.40	Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionnel - OAP	0,00	0,00	0,00
41.50	Transferts de revenus aux établissements d'enseignement du pouvoir institutionnel	0,00	0,00	0,00
43.12	Transferts de revenus aux administrations publiques locales - Provinces - Contributions spécifiques	0,00	0,00	0,00
43.22	Transferts de revenus aux administrations publiques locales - Communes - Contributions spécifiques	3.368.155,26	5.557.378,24	4.866.670,42
45.11	Transferts de revenus - Commission communautaire française	0,00	0,00	0,00
46.10	Transfert de revenus à l'intérieur du pouvoir institutionnel	560.166.656,00	597.947.912,14	656.307.802,85
46.40	Transfert de revenus à l'intérieur des organismes administratifs publics (OAP)	504.745,48	504.745,48	504.745,48
48.12	Transferts de revenus des administrations publiques locales - Provinces - Contributions spécifiques	241.175,00	247.205,00	0,00
48.22	Transferts de revenus des administrations publiques locales - Communes - Contributions spécifiques	310.434,12	327.017,45	332.362,70
49.34	Transfert de revenus Région Wallonne	291.795,00	459.725,00	459.725,00
49.35	Transfert de revenus Région de Bruxelles-Capitale	53.620,00	53.620,00	50.400,00
49.40	Transfert de revenus en provenance du pouvoir fédéral	60.200,00	65.000,00	65.000,00
68.22	Transferts en capital des administrations publiques locales - Autres transferts en capital des communes	0,00	0,00	0,00
76.32	Transfert de revenus à d'autres secteurs que le secteur des administrations publiques	0,00	0,00	0,00
77.20	Ventes d'autre matériel	7.500,00	0,00	0,00
86.70	Plus-value sur immo. financière	0,00	0,00	0,00
96.10	Recettes emprunts	0,00	0,00	0,00
	Total recettes	574.792.278,92	615.048.234,33	672.307.595,20
	Résultat	-29.881.012,51	-45.889.569,65	-12.516.704,17
	Résultat SEC (Déduction des codes 8 & 9)	-29.868.804,88	-45.877.362,02	-12.499.879,77

Annexe 5 - Budget Initial 2023 par programmes

Programmes		Initial 2023 - CA 08/2022	Initial 2023 - CA 10/2022
Programme 01 - Support	Dépenses	180.104.211,60 €	180.982.057,32 €
Programme 01 - Support	Recettes	641.541.100,00 €	662.622.446,00 €
Programme 01 - Support	Résultat	461.436.888,40 €	481.640.388,68 €
Programme 02 - Accueil Petite Enfance	Dépenses	330.029.580,79 €	346.457.126,03 €
Programme 02 - Accueil Petite Enfance	Recettes	8.821.149,65 €	8.756.649,65 €
Programme 02 - Accueil Petite Enfance	Résultat	321.208.431,14 €	337.700.476,38 €
Programme 03 - Accueil Temps Libre	Dépenses	63.824.518,01 €	64.540.366,96 €
Programme 03 - Accueil Temps Libre	Recettes	282.000,00 €	225.000,00 €
Programme 03 - Accueil Temps Libre	Résultat	63.542.518,01 €	64.315.366,96 €
Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	Dépenses	34.251.009,57 €	34.996.757,30 €
Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	Recettes	559.552,95 €	581.474,55 €
Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	Résultat	33.691.456,62 €	34.415.282,75 €
Programme 05 - Santé	Dépenses	49.242.002,65 €	51.381.505,19 €
Programme 05 - Santé	Recettes	- €	- €
Programme 05 - Santé	Résultat	49.242.002,65 €	51.381.505,19 €
Programme 06 - Formation et accompagnement des professionnels	Dépenses	6.228.601,49 €	5.889.780,04 €
Programme 06 - Formation et accompagnement des professionnels	Recettes	- €	- €
Programme 06 - Formation et accompagnement des professionnels	Résultat	6.228.601,49 €	5.889.780,04 €
Programme 07 - Projets transversaux	Dépenses	- €	- €
Programme 07 - Projets transversaux	Recettes	- €	- €
Programme 07 - Projets transversaux	Résultat	- €	- €
Résultat global ONE	Résultat	12.476.121,51 €	12.062.022,64 €

Annexe 6 - Budget Initial 2023 - CA 10/2022 par programmes & AB

DEPENSES	684.824.299,37 €
TITRE I - DEPENSES COURANTES	653.861.251,78 €
Programme 01 - Support	
01.11.11.01-D - Rémunération du personnel : ONE	75.975.510,00 €
01.11.12.01-D - Autres éléments de la rémunération : ONE	11.642.970,00 €
01.11.20.01-D - Cotisations sociales à charge des employeurs, versées à des institutions ou fonds : ONE	36.844.964,00 €
01.11.31.01-D - Allocations directes & assurances-loi : ONE	2.216.888,40 €
01.11.33.01-D - Pensions du personnel des administrations publiques : ONE	0,00 €
01.11.40.01-D - Salaire en nature (Titres-repas,...) : ONE	1.507.540,00 €
01.12.11.01-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Général	1.055.989,43 €
01.12.11.02-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Personnel	4.914.365,22 €
01.12.11.03-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Numérique	4.783.698,40 €
01.12.11.04-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Juridique	223.394,16 €
01.12.11.05-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Logistique	2.543.516,27 €
01.12.11.06-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Recherche et développement	30.000,00 €
01.12.12.01-D - Locations de bâtiments administratifs - secteur privé	3.800.429,86 €
01.12.21.01-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Général	73.920,11 €
01.12.21.02-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Personnel	0,00 €
01.12.21.03-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Numérique	2.355.237,50 €
01.12.21.04-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Juridique	2.500,00 €
01.12.21.05-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Logistique	800,00 €
01.12.21.06-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Recherche et développement	0,00 €
01.12.22.01-D - Locations de bâtiments administratifs - secteur public : Logistique	24.971,37 €
01.12.50.01-D - Impôts, précompte & taxes : Logistique	400.864,02 €
01.16.12.01-D - Apurement créances irrécouvrables : ONE	0,00 €
01.34.41.01-D - Bourses mémorants et doctorants : Recherches & développement	0,00 €
01.41.60.01-D - Subsidés au Service social de la FWB	164.110,00 €
01.12.11.07-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Information et communication	1.209.184,58 €
01.12.11.08-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Proximité et Réseau	0,00 €
01.12.21.07-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Information et communication	0,00 €
01.12.21.08-D - Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Proximité et Réseau	0,00 €
01.33.00.01-D - Subsidés versés - secteur privé : Recherche et développement	299.999,26 €
01.33.00.02-D - Subsidés versés - secteur privé : Entretien Domaine de Chastre	287.333,20 €
01.43.22.01-D - Subsidés versés - secteur public : Recherche et développement	0,00 €
Programme 02 - Accueil Petite Enfance	
02.34.31.01-D - Mesures financières à destination des familles - Intervention accueil	1.010.000,00 €
02.43.22.01-D - Subsidés versés - secteur public : Projets APE	590.000,00 €
02.43.22.02-D - Subsidés versés - secteur public : Crèches	147.962.184,33 €
02.43.22.03-D - Subsidés versés - secteur public : SAE	26.895.690,76 €
02.43.22.04-D - Subsidés versés - secteur public : SASPE	8.303.314,00 €
02.43.22.05-D - Subsidés versés - secteur public : SAEMD	477.925,48 €
02.12.11.01-D - Frais de fonctionnement - secteur privé : Projets APE transversaux	136.540,00 €
02.12.11.02-D - Frais d'hébergement - secteur privé : CA La Hulpe	296.230,00 €
02.12.21.02-D - Frais d'hébergement - secteur public : CA La Hulpe	0,00 €
02.33.00.01-D - Subsidés versés - secteur privé - Fonds sociaux : APE	265.509,00 €
02.33.00.02-D - Subsidés versés - secteur privé : Crèches	96.355.171,95 €
02.33.00.03-D - Subsidés versés - secteur privé : SAE	44.153.488,24 €
02.33.00.04-D - Subsidés versés - secteur privé : Accueilantes indépendantes	200.000,00 €
02.33.00.05-D - Subsidés versés - secteur privé : SASPE	18.579.670,85 €
02.33.00.06-D - Subsidés versés - secteur privé : SAEMD	1.192.401,41 €
Programme 03 - Accueil Temps Libre	
03.43.22.01-D - Subsidés versés - secteur public : Coordination & Plateforme ATL	7.124.599,12 €
03.43.22.02-D - Subsidés versés - secteur public : AES 1	7.039.442,34 €
03.43.22.03-D - Subsidés versés - secteur public : AES 2	14.801.890,62 €
03.43.22.04-D - Subsidés versés - secteur public : CDV	2.630.559,43 €
03.43.22.05-D - Subsidés versés - secteur public : EDD	537.550,56 €
03.43.22.06-D - Subsidés versés - secteur public : Opérateur PAD	468.412,99 €
03.33.00.02-D - Subsidés versés - secteur privé : AES 1	4.314.496,92 €
03.33.00.03-D - Subsidés versés - secteur privé : AES 2	20.482.711,57 €
03.33.00.04-D - Subsidés versés - secteur privé : CDV	3.487.020,65 €
03.33.00.05-D - Subsidés versés - secteur privé : EDD	2.584.313,08 €
03.33.00.06-D - Subsidés versés - secteur privé : Opérateur PAD	620.919,55 €
03.33.00.01-D - Subsidés versés - secteur privé : Coordination & Plateforme ATL	448.450,13 €
Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	
04.12.11.02-D - Frais de fonctionnement - secteur privé : Consultations	1.851.617,11 €
04.12.21.03-D - Frais de fonctionnement - secteur public : Adoption	60,00 €
04.12.22.01-D - Locations de bâtiments - secteur public : Consultations	129.429,52 €
04.12.50.01-D - Impôts, précompte & taxes : Consultations	1.288,82 €
04.33.00.02-D - Subsidés versés - secteur privé : Consultations	6.965.951,45 €
04.33.00.03-D - Subsidés versés - secteur privé : Equipes SOS-Enfants	11.556.390,58 €
04.33.00.04-D - Subsidés versés - secteur privé : LREP	534.310,13 €
04.33.00.05-D - Subsidés versés - secteur privé : EPS	317.784,40 €
04.33.00.06-D - Subsidés versés - secteur privé : SAP	1.371.923,70 €
04.33.00.07-D - Subsidés versés - secteur privé : Projets spécifiques	781.720,28 €
04.43.22.01-D - Subsidés versés - secteur public : Consultations	1.756.024,77 €
04.43.22.02-D - Subsidés versés - secteur public : Equipes SOS-Enfants	1.374.829,49 €
04.43.22.03-D - Subsidés versés - secteur public : LREP	0,00 €
04.43.22.04-D - Subsidés versés - secteur public : EPS	0,00 €
04.43.22.05-D - Subsidés versés - secteur public : SAP	0,00 €
04.43.22.06-D - Subsidés versés - secteur public : Projets spécifiques	2.200,00 €
04.12.11.01-D - Honoraires médicaux - secteur privé : Consultations	7.935.897,41 €
04.12.11.03-D - Frais de fonctionnement - secteur privé : Adoption	33.390,64 €

04.12.11.04-D - Frais d'organisation d'action - secteur privé : SOUPA	2.000,00 €
04.12.12.01-D - Locations de bâtiments - secteur privé : Consultations	289.616,13 €
04.12.21.01-D - Honoraires médicaux - secteur public : Consultations	0,00 €
04.12.21.02-D - Frais de fonctionnement - secteur public : Consultations	0,00 €
04.12.21.04-D - Frais d'organisation d'action - secteur public : SOUPA	0,00 €
04.33.00.01-D - Subsidés versés - secteur privé - Fonds sociaux : Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	0,00 €
04.12.11.05-D - Frais de fonctionnement des équipes SOS-Enfants - secteur privé : SOS Enfants	21.322,87 €
Programme 05 - Santé	
05.12.11.02-D - Frais de programme de médecine préventive et de programmation de promotion de la santé - secteur privé : SANTE	280.727,00 €
05.12.11.03-D - Frais de fonctionnement - secteur privé : PSE	83.500,00 €
05.33.00.02-D - Subsidés versés - secteur privé : Dépistage des anomalies métaboliques	839.766,82 €
05.33.00.03-D - Subsidés versés - secteur privé : Dépistage de la surdité	368.352,50 €
05.33.00.04-D - Subsidés versés - secteur privé : Promotion de la santé (GAMS)	67.376,91 €
05.33.00.05-D - Subsidés versés - secteur privé : PSE Libre	17.618.154,15 €
05.33.00.06-D - Subsidés versés - secteur privé : Opérateurs support dans le cadre de la promotion de la santé privé	120.223,72 €
05.41.40.01-D - Subsidés versés - secteur public : Dépistage des anomalies métaboliques	1.658.001,16 €
05.41.50.01-D - Subsidés versés - secteur public : Opérateurs support dans le cadre de la promotion de la santé public	273.430,69 €
05.43.12.01-D - Subsidés versés - secteur public : PSE provinciaux	6.209.744,15 €
05.43.22.01-D - Subsidés versés - secteur public : Dépistage de la surdité	145.124,40 €
05.43.22.02-D - Subsidés versés - secteur public : PSE communaux	5.824.430,85 €
05.45.11.01-D - Subsidés versés - secteur public : PSE COCOF	352.635,73 €
05.12.11.04-D - Frais de fonctionnement - secteur privé : SANTE	23.970,41 €
05.12.21.01-D - Frais de fonctionnement - secteur public : Programme de vaccination	0,00 €
05.12.21.02-D - Frais de programme de médecine préventive et de programmation de promotion de la santé - secteur public : SANTE	0,00 €
05.12.21.03-D - Frais de fonctionnement - secteur public : PSE	0,00 €
05.12.21.04-D - Frais de fonctionnement - secteur public : SANTE	0,00 €
05.33.00.01-D - Subsidés versés - secteur privé - Fonds sociaux : SANTE	8.000,00 €
05.12.11.01-D - Frais de fonctionnement - secteur privé : Programme de vaccination	17.278.890,65 €
Programme 06 - Formation et accompagnement des professionnels	
06.12.11.01-D - Frais de fonctionnement - secteur privé : Organisation formations & supervisions	154.912,25 €
06.12.21.01-D - Frais de fonctionnement - secteur public : Organisation formations & supervisions	2.000,00 €
06.33.00.01-D - Subsidés versés - secteur privé : Opérateurs de formation	3.228.878,75 €
06.33.00.02-D - Subsidés versés - secteur privé : Coordinations régionales et thématiques	1.022.707,27 €
06.34.41.01-D - Incitants aux formations (AEI, PSE, Fonction de direction)	127.434,28 €
06.43.22.01-D - Subsidés versés - secteur public : Opérateurs de formation	0,00 €
06.43.22.02-D - Subsidés versés - secteur public : Coordinations régionales et thématiques	69.965,03 €
06.12.11.02-D - Frais de fonctionnement - secteur privé : Accompagnement de terrain	1.188.551,74 €
06.12.21.02-D - Frais de fonctionnement - secteur public : Accompagnement de terrain	0,00 €
06.33.00.03-D - Subsidés versés - secteur privé : Milieux et opérateurs d'accueil pour couvrir les frais d'inscription aux formations	95.330,72 €
06.43.22.03-D - Subsidés versés - secteur public : Milieux et opérateurs d'accueil pour couvrir les frais d'inscription aux formations	0,00 €
Programme 08 - Houtman	
08.03.10.01-D - Actions Fonds Houtman : ONE	1.520,00 €
08.11.11.01-D - Rémunération du personnel : Fonds Houtman	134.990,00 €
08.11.12.01-D - Autres éléments de la rémunération : Fonds Houtman	19.870,00 €
08.11.20.01-D - Cotisations sociales à charge des employeurs, versées à des institutions ou fonds : Fonds Houtman	63.660,00 €
08.11.31.01-D - Allocations directes & assurances-loi : Fonds Houtman	1.010,00 €
08.11.40.01-D - Salaire en nature : Fonds Houtman	0,00 €
08.12.50.01-D - Impôts, précompte & taxes : Fonds Houtman	12.000,00 €
08.33.00.01-D - Actions Fonds Houtman - secteur Privé	148.882,13 €
08.43.22.01-D - Actions Fonds Houtman - secteur Public	0,00 €
08.81.70.01-D - Moins-values sur immobilisations financières (OLO) : Fonds Houtman	16.824,40 €
08.03.10.02-D - Dépenses prises en charge par l'ONE	0,00 €
08.12.11.01-D - Frais de fonctionnement - secteur privé : Fonds Houtman	177.950,00 €
TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL	30.963.047,59 €
Programme 01 - Support	
01.72.00.01-D - Construction, rénovation des bâtiments : Logistique	782.307,44 €
01.74.10.01-D - Acquisition de véhicule (hors consultations mobiles) :Logistique	45.000,00 €
01.74.22.01-D - Acquisition de matériel et mobilier : Logistique	211.500,00 €
01.74.22.02-D - Acquisition de matériel & d'application informatique - Public : Numérique	3.031.663,80 €
01.74.22.03-D - Acquisition de matériel & d'application informatique - Privé : Numérique	26.553.400,30 €
Programme 02 - Accueil Petite Enfance	
02.74.22.01-D - Acquisition de matériel et mobilier : CA La Hulpe	39.000,00 €
02.72.00.01-D - Construction et rénovation : CA La Hulpe	0,00 €
Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	
04.72.00.01-D - Construction, rénovation des bâtiments : Consultations	0,00 €
04.74.10.01-D - Acquisition de consultations mobiles : Consultations	65.000,00 €
04.74.22.01-D - Acquisition de matériel et mobilier : Consultations	6.000,00 €
Programme 05 - Santé	
05.74.22.01-D - Acquisition de matériel et mobilier : Programme de Vaccination	218.176,05 €
05.74.22.02-D - Acquisition de matériel et mobilier : Programme de promotion de la santé et de médecine préventive	11.000,00 €
Programme 08 - Houtman	
08.74.22.01-D - Acquisition de matériel et mobilier : Fonds Houtman	0,00 €
RECETTES	672.307.595,20 €
TITRE I - RECETTES COURANTES	672.307.595,20 €
Programme 01 - Support	
01.08.10.01-R - Contributions Recherche & Developpement - Fonds Houtman	0,00 €
01.16.12.01-R - Ventes diverses - secteur privé : Logistique	0,00 €
01.16.20.01-R - Récupération de frais de personnel (détachement,...)	210.316,00 €
01.26.10.01-R - Intérêts & produits financiers	0,00 €
01.38.10.01-R - Amendes et pénalités - secteur privé	0,00 €
01.38.30.01-R - Interventions Assurances : Personnel	1.344.000,00 €
01.38.30.02-R - Interventions Assurances : Hors personnel	0,00 €
01.38.40.01-R - Contributions Recherche & Developpement - secteur privé	0,00 €
01.38.50.01-R - Legs & dons	0,00 €

01.38.60.01-R - Subventions MARIBEL : Personnel	4.422.800,00 €
01.46.10.01-R - Dotations Communauté française	656.205.000,00 €
01.49.34.01-R - Subventions APE : Personnel	234.725,00 €
01.49.35.01-R - Subventions ACS : Personnel	50.400,00 €
01.68.22.01-R - Contributions Recherche & Développement - secteur public	0,00 €
01.08.10.02-R - Recettes FH : Général	1,00 €
01.12.11.01-R - Récupération de frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Général	0,00 €
01.16.20.02-R - Ventes diverses - secteur public : Logistique	154.704,00 €
01.43.22.01-R - Récupération subside - secteur public : Recherche et développement	0,00 €
01.12.11.02-R - Récupération de frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Personnel	0,00 €
01.12.11.03-R - Récupération de frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Numérique	0,00 €
01.12.11.04-R - Récupération de frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Juridique	500,00 €
01.12.11.05-R - Récupération de frais généraux de fonctionnement - secteur privé : logistique	0,00 €
01.12.11.06-R - Récupération de frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Recherche et développement	0,00 €
01.12.11.07-R - Récupération de frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Information et communication	0,00 €
Programme 02 - Accueil Petite Enfance	
02.38.10.01-R - Recettes Places d'entreprises SEMA - secteur privé : Crèches	288.078,00 €
02.38.50.01-R - Redevances parents - Centre d'accueil de La Hulpe	28.500,00 €
02.43.22.01-R - Récupération subside - secteur public : Projets APE	0,00 €
02.46.40.01-R - Contributions FBIE : APE	504.745,48 €
02.49.40.01-R - Contributions INAMI - Centre d'accueil de La Hulpe	65.000,00 €
02.68.22.01-R - Recettes Places d'entreprises SEMA - secteur public : Crèches	0,00 €
02.43.22.05-R - Récupération subside - secteur public : SAEMD	0,00 €
02.33.00.01-R - Récupération subside - secteur privé - Fonds sociaux : APE	0,00 €
02.33.00.02-R - Rétrocession / Récupération subside - secteur privé : Crèches	3.005.855,75 €
02.33.00.03-R - Récupération subside - secteur privé : SAE	0,00 €
02.33.00.04-R - Récupération subside - secteur privé : Accueillantes indépendantes	0,00 €
02.33.00.05-R - Récupération subside - secteur privé : SASPE	0,00 €
02.33.00.06-R - Récupération subside - secteur privé : SAEMD	0,00 €
02.43.22.02-R - Rétrocession / Récupération subside - secteur public : Crèches	4.864.470,42 €
02.43.22.03-R - Récupération subside - secteur public : SAE	0,00 €
02.43.22.04-R - Récupération subside - secteur public : SASPE	0,00 €
Programme 03 - Accueil Temps Libre	
03.33.00.01-R - Récupération subside - secteur privé : Coordination & Plateforme ATL	0,00 €
03.33.00.02-R - Récupération subside - secteur privé : AES 1	0,00 €
03.33.00.03-R - Récupération subside - secteur privé : AES 2	0,00 €
03.33.00.05-R - Récupération subside - secteur privé : EDD	0,00 €
03.33.00.06-R - Récupération subside - secteur privé : PAD	0,00 €
03.43.22.02-R - Récupération subside - secteur public : AES 1	0,00 €
03.43.22.03-R - Récupération subside - secteur public : AES 2	0,00 €
03.43.22.05-R - Récupération subside - secteur public : EDD	0,00 €
03.43.22.06-R - Récupération subside - secteur public : PAD	0,00 €
03.49.34.01-R - Contributions CGT : ATL	225.000,00 €
03.33.00.04-R - Récupération subside - secteur privé : CDV	0,00 €
03.43.22.01-R - Récupération subside - secteur public : Coordination & Plateforme ATL	0,00 €
03.43.22.04-R - Récupération subside - secteur public : CDV	0,00 €
Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	
04.16.12.01-R - Récupération de frais - Candidats adoptants	144.109,00 €
04.46.10.01-R - Subventions Communauté française pour le service Adoption	102.802,85 €
04.48.22.01-R - Contribution des communes : Consultations	332.362,70 €
04.33.00.02-R - Récupération subside - secteur privé : Consultations	0,00 €
04.33.00.03-R - Récupération subside - secteur privé : Equipes SOS-Enfants	0,00 €
04.33.00.04-R - Récupération subside - secteur privé : LREP	0,00 €
04.43.22.05-R - Récupération subside - secteur public : SAP	0,00 €
04.43.22.06-R - Récupération subside - secteur public : Projets spécifiques	2.200,00 €
04.33.00.01-R - Récupération subside - secteur privé - Fonds sociaux : Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	0,00 €
04.33.00.05-R - Récupération subside - secteur privé : EPS	0,00 €
04.33.00.06-R - Récupération subside - secteur privé : SAP	0,00 €
04.33.00.07-R - Récupération subside - secteur privé : Projets spécifiques	0,00 €
04.43.22.01-R - Récupération subside - secteur public : Consultations	0,00 €
04.43.22.02-R - Récupération subside - secteur public : Equipe SOS-Enfants	0,00 €
04.43.22.03-R - Récupération subside - secteur public : LREP	0,00 €
04.43.22.04-R - Récupération subside - secteur public : EPS	0,00 €
Programme 05 - Santé	
05.38.10.01-R - Amendes et pénalités - secteur privé : Vaccination	0,00 €
05.41.40.01-R - Récupération subside - secteur public : Dépistage des anomalies métaboliques	0,00 €
05.41.50.01-R - Récupération subside - secteur public : Opérateurs support dans le cadre de la promotion de la santé public	0,00 €
05.43.12.01-R - Récupération subside - secteur public : PSE provinciaux	0,00 €
05.43.22.01-R - Récupération subside - secteur public : Dépistage de la surdité	0,00 €
05.43.22.02-R - Récupération subside - secteur - secteur public : PSE communaux	0,00 €
05.45.11.01-R - Récupération subside - secteur - secteur public : PSE COCOF	0,00 €
05.46.40.01-R - Contributions WBE : PSE	0,00 €
05.33.00.02-R - Récupération subside - secteur privé : Dépistage des anomalies métaboliques	0,00 €
05.33.00.03-R - Récupération subside - secteur privé : Dépistage de la surdité	0,00 €
05.33.00.04-R - Récupération subside - secteur privé : Promotion de la santé (GAMS)	0,00 €
05.33.00.05-R - Récupération subside - secteur privé : PSE Libre	0,00 €
05.33.00.01-R - Récupération subside - secteur privé - Fonds sociaux : SANTE	0,00 €
05.33.00.06-R - Récupération subside - secteur privé : Opérateurs support dans le cadre de la promotion de la santé privé	0,00 €
Programme 06 - Formation et accompagnement des professionnels	
06.33.00.01-R - Récupération subside - secteur privé : Opérateurs de formation	0,00 €
06.33.00.02-R - Récupération subside - secteur privé : Coordinations régionales et thématiques	0,00 €
06.38.40.01-R - Contributions - secteur privé : Formations des professionnels	0,00 €
06.48.22.01-R - Contributions - secteur public : Formations des professionnels	0,00 €
06.33.00.03-R - Récupération subside - secteur privé : Milieux et opérateurs d'accueil pour couvrir les frais d'inscription aux formations	0,00 €

06.43.22.01-R - Récupération subsides - secteur public : Opérateurs de formation	0,00 €
06.43.22.02-R - Récupération subsides - secteur public -Coordination régionales et thématiques	0,00 €
06.43.22.03-R - Récupération subsides - secteur public : Milieux et opérateurs d'accueil pour couvrir les frais d'inscription aux formations	0,00 €
Programme 08 - Houtman	
08.16.12.01-R - Produits de prestations - secteur privé : Fonds Houtman	0,00 €
08.16.20.01-R - Produits de prestations - secteur public : Fonds Houtman	0,00 €
08.26.10.01-R - Intérêts & produits financiers : Fonds Houtman	0,00 €
08.26.20.01-R - Intérêts & produits financiers OLO : Fonds Houtman	122.025,00 €
08.86.70.01-R - Plus-values sur immobilisations financières (OLO) : Fonds Houtman	0,00 €
TITRE II - RECETTES EN CAPITAL	0,00 €
Programme 01 - Support	
01.76.32.01-R - Vente immeubles	0,00 €
01.77.20.01-R - Vente mobiliers, machines, matériels	0,00 €

ANNEXE 7

Code AB	Programme	Titre	Libellé (code)
01.11.11.01-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Rémunération du personnel : ONE
01.11.12.01-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Autres éléments de la rémunération : ONE
01.11.20.01-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Cotisations sociales à charge des employeurs, versées à des institutions ou fonds : ONE
01.11.31.01-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Allocations directes & assurances-loi : ONE
01.11.33.01-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Pensions du personnel des administrations publiques : ONE
01.11.33.01-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Salaires en nature (Titres-repas,...) : ONE
01.12.11.01-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Général
01.12.11.01-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Personnel
01.12.11.02-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Numérique
01.12.11.03-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Juridique
01.12.11.04-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Logistique
01.12.11.05-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Recherche et développement
01.12.11.06-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Information et communication
01.12.21.01-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Proximité et Réseau
01.12.21.01-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Locations de bâtiments administratifs - secteur public
01.12.21.02-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Général
01.12.21.03-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Personnel
01.12.21.04-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Numérique
01.12.21.05-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Juridique
01.12.21.06-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Logistique
01.12.21.07-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Recherche et développement
01.12.21.08-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Information et communication
01.12.22.01-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Locations de bâtiments administratifs - secteur public : Proximité et Réseau
01.12.50.01-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Impôts, précompte & taxes : Logistique
01.16.12.01-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Apurement créances irrécouvrables : ONE
01.33.00.01-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé : Recherche et développement
01.33.00.02-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé : Entretien Domaine de Chastre
01.34.41.01-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Bourses méritants et doctorants : Recherches & développement
01.41.60.01-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés au Service social de la FWB
01.43.22.01-0	Programme 01 - Support	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés - secteur public : Recherche et développement
01.72.00.01-0	Programme 01 - Support	TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL	Construction, rénovation des bâtiments : Logistique
01.74.10.01-0	Programme 01 - Support	TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL	Acquisition de véhicule (hors consultations mobiles) : Logistique
01.74.22.02-0	Programme 01 - Support	TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL	Acquisition de matériel et mobilier : Logistique
02.12.11.01-0	Programme 02 - Accueil Petite Enfance	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Acquisition de matériel & d'application informatique - Public : Numérique
02.12.11.02-0	Programme 02 - Accueil Petite Enfance	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais de fonctionnement - secteur privé : Projets APE transversaux
02.12.21.02-0	Programme 02 - Accueil Petite Enfance	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais d'hébergement - secteur privé : CA La Hulpe
02.33.00.01-0	Programme 02 - Accueil Petite Enfance	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur public : CA La Hulpe
02.33.00.02-0	Programme 02 - Accueil Petite Enfance	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé - Fonds sociaux : APE
02.33.00.03-0	Programme 02 - Accueil Petite Enfance	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé : Crèches
02.33.00.04-0	Programme 02 - Accueil Petite Enfance	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé : SAE
02.33.00.05-0	Programme 02 - Accueil Petite Enfance	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé : Accueillantes indépendantes
02.34.31.01-0	Programme 02 - Accueil Petite Enfance	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé : SASPE
02.43.22.01-0	Programme 02 - Accueil Petite Enfance	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé : SAEMD
02.43.22.02-0	Programme 02 - Accueil Petite Enfance	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur public : Projets APE
02.43.22.03-0	Programme 02 - Accueil Petite Enfance	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur public : Crèches
02.43.22.04-0	Programme 02 - Accueil Petite Enfance	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur public : SAE
02.43.22.05-0	Programme 02 - Accueil Petite Enfance	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur public : SASPE
02.72.00.01-0	Programme 02 - Accueil Petite Enfance	TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL	Subsidés versés - secteur public : SAEMD
02.74.22.01-0	Programme 02 - Accueil Temps Libre	TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL	Construction et rénovation : CA La Hulpe
03.33.00.01-0	Programme 03 - Accueil Temps Libre	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé : CA La Hulpe
03.33.00.02-0	Programme 03 - Accueil Temps Libre	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé : AES 1
03.33.00.03-0	Programme 03 - Accueil Temps Libre	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé : AES 2
03.33.00.04-0	Programme 03 - Accueil Temps Libre	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé : CDV
03.33.00.05-0	Programme 03 - Accueil Temps Libre	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé : EDD
03.43.22.01-0	Programme 03 - Accueil Temps Libre	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé : Opérateur PAD
03.43.22.02-0	Programme 03 - Accueil Temps Libre	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur public : Coordination & Plateforme ATL
03.43.22.03-0	Programme 03 - Accueil Temps Libre	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur public : AES 1
03.43.22.04-0	Programme 03 - Accueil Temps Libre	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur public : AES 2
03.43.22.05-0	Programme 03 - Accueil Temps Libre	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur public : CDV
04.12.11.01-0	Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur public : BDO
04.12.11.02-0	Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur public : Opérateur PAD
04.12.11.03-0	Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Honoraires médicaux - secteur privé : Consultations
04.12.11.04-0	Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais de fonctionnement - secteur privé : Adoption
04.12.11.05-0	Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais de fonctionnement - secteur privé : SQUA
04.12.12.01-0	Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais de fonctionnement des équipes SOS-Enfants - secteur privé : SOS Enfants
04.12.21.01-0	Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Locations de bâtiments - secteur privé : Consultations
04.12.21.02-0	Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Honoraires médicaux - secteur public : Consultations
			Frais de fonctionnement - secteur public : Consultations

Codé ABI	Programme	Titre	Libellé (code)
04.12.21.03-D	Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais de fonctionnement - secteur public : Adoption
04.12.21.04-D	Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais d'organisation d'action - secteur public : SOUPA
04.12.21.05-D	Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais de fonctionnement des équipes SOS-Enfants - secteur public : SOS Enfants
04.12.22.01-D	Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Locations de bâtiments - secteur public : Consultations
04.12.50.01-D	Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Impôts, précompte & taxes : Consultations
04.33.00.01-D	Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé - Fonds sociaux - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants
04.33.00.02-D	Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé - Consultations
04.33.00.03-D	Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé : Equipes SOS-Enfants
04.33.00.04-D	Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé : LREP
04.33.00.05-D	Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé : EPS
04.33.00.06-D	Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé : SAP
04.33.00.07-D	Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé : Projets spécifiques
04.43.22.01-D	Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur public : Consultations
04.43.22.02-D	Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur public : Consultations
04.43.22.03-D	Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur public : Equipes SOS-Enfants
04.43.22.04-D	Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur public : LREP
04.43.22.05-D	Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur public : EPS
04.43.22.06-D	Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur public : SAP
04.72.00.01-D	Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL	Construction, rénovation des bâtiments : Consultations
04.74.00.01-D	Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL	Acquisition de consultations mobiles : Consultations
04.74.22.01-D	Programme 04 - Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL	Acquisition de matériel et mobilier : Consultations
05.12.11.01-D	Programme 05 - Santé	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais de fonctionnement - secteur privé : Programme de vaccination
05.12.11.02-D	Programme 05 - Santé	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais de fonctionnement - secteur privé : PSE
05.12.11.03-D	Programme 05 - Santé	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais de fonctionnement - secteur privé : SANTÉ
05.12.11.04-D	Programme 05 - Santé	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais de fonctionnement - secteur public : Programme de vaccination
05.12.21.01-D	Programme 05 - Santé	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais de programme de médecine préventive et de programmation de promotion de la santé - secteur privé : SANTÉ
05.12.21.02-D	Programme 05 - Santé	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais de fonctionnement - secteur public : PSE
05.12.21.03-D	Programme 05 - Santé	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais de fonctionnement - secteur public : SANTÉ
05.12.21.04-D	Programme 05 - Santé	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais de fonctionnement - secteur public : SANTÉ
05.33.00.01-D	Programme 05 - Santé	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé - Fonds sociaux : SANTÉ
05.33.00.02-D	Programme 05 - Santé	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé : Dépistage des anomalies métaboliques
05.33.00.03-D	Programme 05 - Santé	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé : Dépistage de la surdité
05.33.00.04-D	Programme 05 - Santé	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé : Promotion de la santé (GAMS)
05.33.00.05-D	Programme 05 - Santé	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé : PSE Libre
05.33.00.06-D	Programme 05 - Santé	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé : Opérateurs support dans le cadre de la promotion de la santé privé
05.41.40.01-D	Programme 05 - Santé	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur public : Dépistage des anomalies métaboliques
05.41.50.01-D	Programme 05 - Santé	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur public : Opérateurs support dans le cadre de la promotion de la santé public
05.43.12.01-D	Programme 05 - Santé	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur public : PSE provinciaux
05.43.22.01-D	Programme 05 - Santé	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur public : Dépistage de la surdité
05.43.22.02-D	Programme 05 - Santé	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur public : PSE communaux
05.45.11.01-D	Programme 05 - Santé	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur public : PSE COCOF
05.74.22.01-D	Programme 05 - Santé	TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL	Acquisition de matériel et mobilier : Programme de Vaccination
05.74.22.02-D	Programme 05 - Santé	TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL	Acquisition de matériel et mobilier : Programme de promotion de la santé et de médecine préventive
06.12.11.01-D	Programme 06 - Formation et accompagnement des professionnels	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais de fonctionnement - secteur privé : Organisation formations & supervisions
06.12.11.02-D	Programme 06 - Formation et accompagnement des professionnels	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais de fonctionnement - secteur privé : Accompagnement de terrain
06.12.21.01-D	Programme 06 - Formation et accompagnement des professionnels	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais de fonctionnement - secteur public : Organisation formations & supervisions
06.12.21.02-D	Programme 06 - Formation et accompagnement des professionnels	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais de fonctionnement - secteur public : Accompagnement de terrain
06.33.00.01-D	Programme 06 - Formation et accompagnement des professionnels	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé : Opérateurs de formation
06.33.00.02-D	Programme 06 - Formation et accompagnement des professionnels	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé : Opérateurs de formation
06.33.00.03-D	Programme 06 - Formation et accompagnement des professionnels	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur privé : Coordonnations régionales et thématiques
06.34.41.01-D	Programme 06 - Formation et accompagnement des professionnels	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Incitants aux formations (AEI, PSE, Fonction de direction)
06.43.22.01-D	Programme 06 - Formation et accompagnement des professionnels	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur public : Opérateurs de formation
06.43.22.02-D	Programme 06 - Formation et accompagnement des professionnels	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur public : Coordonnations régionales et thématiques
06.43.22.03-D	Programme 06 - Formation et accompagnement des professionnels	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Subsidés versés - secteur public : Milieux et opérateurs d'accueil pour couvrir les frais d'inscription aux formations
08.03.10.01-D	Programme 08 - Houtman	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Actions Fonds Houtman : ONE
08.03.10.02-D	Programme 08 - Houtman	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Depenses prises en charge par l'ONE
08.11.11.01-D	Programme 08 - Houtman	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Rémunération du personnel : Fonds Houtman
08.11.12.01-D	Programme 08 - Houtman	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Autres éléments de la rémunération : Fonds Houtman
08.11.20.01-D	Programme 08 - Houtman	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Croisements sociales à charge des employeurs, versées à des institutions ou fonds : Fonds Houtman
08.11.31.01-D	Programme 08 - Houtman	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Allocations directes & assurances-loi : Fonds Houtman
08.11.40.01-D	Programme 08 - Houtman	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Salaires en nature : Fonds Houtman
08.12.11.01-D	Programme 08 - Houtman	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Frais de fonctionnement - secteur privé : Fonds Houtman
08.12.50.01-D	Programme 08 - Houtman	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Impôts, précompte & taxes : Fonds Houtman
08.33.00.01-D	Programme 08 - Houtman	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Actions Fonds Houtman - secteur Privé
08.43.22.01-D	Programme 08 - Houtman	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Actions Fonds Houtman - secteur Public
08.74.22.01-D	Programme 08 - Houtman	TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL	Acquisition de matériel et mobilier : Fonds Houtman
08.81.70.01-D	Programme 08 - Houtman	TITRE I - DEPENSES COURANTES	Moins-values sur immobilisations financières (OLO) : Fonds Houtman

Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Budger Initial 2023
Programme 01 - SUPPORT							
TITRE I - RECETTES COURANTES							
BL	01	08	10	01	10400	Contributions Recherche & Developpement - Fonds Houtman	- €
BL	01	08	10	02	10400	Recettes FH : Général	1 €
BL	01	12	11	01	10400	Récupération de frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Général	- €
BL	01	12	11	02	10400	Récupération de frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Personnel	- €
BL	01	12	11	03	10400	Récupération de frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Numérique	- €
BL	01	12	11	04	10400	Récupération de frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Juridique	500 €
BL	01	12	11	05	10400	Récupération de frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Logistique	- €
BL	01	12	11	06	10400	Récupération de frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Recherche et développement	- €
BL	01	12	11	07	10400	Récupération de frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Information et communication	- €
BL	01	16	12	01	10400	Ventes diverses - secteur privé : Logistique	- €
BL	01	16	20	01	10400	Récupération de frais de personnel (détachement...)	210.316 €
BL	01	16	20	02	10400	Ventes diverses - secteur public : Logistique	154.704 €
BL	01	26	10	01	10400	Intérêts & produits financiers	- €
BL	01	38	10	01	10400	Amendes et pénalités - secteur privé	- €
BL	01	38	30	01	10400	Interventions Assurances : Personnel	- €
BL	01	38	30	02	10400	Interventions Assurances : Hors personnel	- €
BL	01	38	40	01	10400	Contributions Recherche & Developpement - secteur privé	- €
BL	01	38	50	01	10400	Legs & dons	- €
BL	01	38	60	01	10400	Subventions MARIBEL : Personnel	4.422.800 €
BL	01	43	22	01	10400	Récupération subsidie - secteur public : Recherche et développement	- €
BL	01	46	10	01	10400	Dotations Communauté française	656.205.000 €
BL	01	49	34	01	10400	Subventions APE : Personnel	234.725 €
BL	01	49	35	01	10400	Subventions ACS : Personnel	50.400 €
BL	01	68	22	01	10400	Contributions Recherche & Developpement - secteur public	- €
TITRE II - RECETTES EN CAPITAL							
BL	01	76	32	01	10400	Vente immeubles	- €
BL	01	77	20	01	10400	Vente mobiliers, machines, matériels	- €
TOTAL RECETTES PROGRAMME 01							662.622.446 €
TOTAL RECETTES TITRE 1 - RECETTES COURANTES							662.622.446 €
TOTAL RECETTES TITRE 1 - RECETTES EN CAPITAL							- €
Programme 02 - ACCUEIL PETITE ENFANCE							
TITRE I - RECETTES COURANTES							
BL	02	33	00	01	10400	Récupération subsidies - secteur privé - Fonds sociaux : APE	- €
BL	02	33	00	02	10400	Rétrocession / Récupération subsidies - secteur privé : Crèches	3.005.856 €
BL	02	33	00	03	10400	Récupération subsidies - secteur privé : SAE	- €
BL	02	33	00	04	10400	Récupération subsidies - secteur privé : Accueillantes indépendantes	- €
BL	02	33	00	05	10400	Récupération subsidies - secteur privé : SASPE	- €
BL	02	33	00	06	10400	Récupération subsidies - secteur privé : SAEMD	- €
BL	02	38	10	01	10400	Recettes Places d'entreprises SEMA - secteur privé : Crèches	288.078 €
BL	02	38	50	01	10400	Redevances parents - Centre d'accueil de La Hulpe	28.500 €
BL	02	43	22	01	10400	Récupération subsidies - secteur public : Projets APE	- €
BL	02	43	22	02	10400	Rétrocession / Récupération subsidies - secteur public : Crèches	4.864.470 €
BL	02	43	22	03	10400	Récupération subsidies - secteur public : SAE	- €

BL	02	43	22	04	10400	Récupération subsides - secteur public : SASPE	- €
BL	02	43	22	05	10400	Récupération subsides - secteur public : SAEMD	- €
BL	02	46	40	01	10400	Contributions FBIE : APE	504.745 €
BL	02	49	40	01	10400	Contributions INAMI - Centre d'accueil de La Hulpe	65.000 €
BL	02	68	22	01	10400	Recettes Places d'entreprises SEMA - secteur public : Crèches	- €
TOTAL RECETTES PROGRAMME 02							8.756.650 €
TOTAL RECETTES TITRE 1 - RECETTES COURANTES							8.756.650 €
							Budget initial 2023
PROGRAMME 03 - ACCUEIL TEMPS LIBRE							
TITRE 1 - RECETTES COURANTES							
BL	03	33	00	01	10400	Récupération subsides - secteur privé : Coordination & Plateforme ATL	- €
BL	03	33	00	02	10400	Récupération subsides - secteur privé : AES 1	- €
BL	03	33	00	03	10400	Récupération subsides - secteur privé : AES 2	- €
BL	03	33	00	04	10400	Récupération subsides - secteur privé : CDV	- €
BL	03	33	00	05	10400	Récupération subsides - secteur privé : EDD	- €
BL	03	33	00	06	10400	Récupération subsides - secteur privé : PAD	- €
BL	03	43	22	01	10400	Récupération subsides - secteur public : Coordination & Plateforme ATL	- €
BL	03	43	22	02	10400	Récupération subsides - secteur public : AES 1	- €
BL	03	43	22	03	10400	Récupération subsides - secteur public : AES 2	- €
BL	03	43	22	04	10400	Récupération subsides - secteur public : CDV	- €
BL	03	43	22	05	10400	Récupération subsides - secteur public : EDD	- €
BL	03	43	22	06	10400	Récupération subsides - secteur public : PAD	- €
BL	03	49	34	01	10400	Contributions CGT : ATL	225.000 €
TOTAL RECETTES PROGRAMME 03							225.000 €
TOTAL RECETTES TITRE 1 - RECETTES COURANTES							225.000 €
							Budget initial 2023
PROGRAMME 04 - ACCOMPAGNEMENT DE LA FAMILLE, PRÉVENTION ET PROTECTION DES ENFANTS							
TITRE 1 - RECETTES COURANTES							
BL	04	16	12	01	10400	Récupération de frais - Candidats adoptants	144.109 €
BL	04	33	00	01	10400	Récupération subsides - secteur privé - Fonds sociaux : Accompagnement de la famille, prévention et protection des enfants	- €
BL	04	33	00	02	10400	Récupération subsides - secteur privé : Consultations	- €
BL	04	33	00	03	10400	Récupération subsides - secteur privé : Equipes SOS-Enfants	- €
BL	04	33	00	04	10400	Récupération subsides - secteur privé : LREP	- €
BL	04	33	00	05	10400	Récupération subsides - secteur privé : EPS	- €
BL	04	33	00	06	10400	Récupération subsides - secteur privé : SAP	- €
BL	04	33	00	07	10400	Récupération subsides - secteur privé : Projets spécifiques	- €
BL	04	43	22	01	10400	Récupération subsides - secteur public : Consultations	- €
BL	04	43	22	02	10400	Récupération subsides - secteur public : Equipe SOS-Enfants	- €
BL	04	43	22	03	10400	Récupération subsides - secteur public : LREP	- €
BL	04	43	22	04	10400	Récupération subsides - secteur public : EPS	- €
BL	04	43	22	05	10400	Récupération subsides - secteur public : SAP	- €
BL	04	43	22	06	10400	Récupération subsides - secteur public : Projets spécifiques	2.200 €
BL	04	46	10	01	10400	Subventions Communauté française pour le service Adoption	102.803 €
BL	04	48	22	01	10400	Contribution des communes : Consultations	332.363 €
TOTAL RECETTES PROGRAMME 04							581.475 €
TOTAL RECETTES TITRE 1 - RECETTES COURANTES							581.475 €

										Budget initial 2023	
PROGRAMME 05 - SANTÉ											
TITRE I - RECETTES COURANTES											
BL	05	33	01	10400	Récupération subsides - secteur privé : Fonds sociaux : SANTÉ	-	€				
BL	05	33	02	10400	Récupération subsides - secteur privé : Dépistage des anomalies métaboliques	-	€				
BL	05	33	03	10400	Récupération subsides - secteur privé : Dépistage de la surdité	-	€				
BL	05	33	04	10400	Récupération subsides - secteur privé : Promotion de la santé (GAMS)	-	€				
BL	05	33	05	10400	Récupération subsides - secteur privé : PSE Libre	-	€				
BL	05	33	06	10400	Récupération subsides - secteur privé : Opérateurs support dans le cadre de la promotion de la santé privé	-	€				
BL	05	38	01	10400	Amendes et pénalités - secteur privé : Vaccination	-	€				
BL	05	41	01	10400	Récupération subsides - secteur public : Dépistage des anomalies métaboliques	-	€				
BL	05	41	01	10400	Récupération subsides - secteur public : Opérateurs support dans le cadre de la promotion de la santé public	-	€				
BL	05	43	01	10400	Récupération subsides - secteur public : PSE provinciaux	-	€				
BL	05	43	01	10400	Récupération subsides - secteur public : Dépistage de la surdité	-	€				
BL	05	43	02	10400	Récupération subsides - secteur public : PSE communaux	-	€				
BL	05	45	01	10400	Récupération subsides - secteur - secteur public : PSE COCOF	-	€				
BL	05	46	01	10400	Contributions WBE : PSE	-	€				
TOTAL RECETTES PROGRAMME 05						-	€				
TOTAL RECETTES TITRE 1 - RECETTES COURANTES						-	€				
PROGRAMME 06 - FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS											
TITRE I - RECETTES COURANTES											
BL	06	33	01	10400	Récupération subsides - secteur privé : Opérateurs de formation	-	€				
BL	06	33	02	10400	Récupération subsides - secteur privé : Coordinations régionales et thématiques	-	€				
BL	06	33	03	10400	Récupération subsides - secteur privé : Milieux et opérateurs d'accueil pour couvrir les frais d'inscription aux formations	-	€				
BL	06	38	01	10400	Contributions - secteur privé : Formations des professionnels	-	€				
BL	06	43	01	10400	Récupération subsides - secteur public : Opérateurs de formation	-	€				
BL	06	43	02	10400	Récupération subsides - secteur public -Coordination régionales et thématiques	-	€				
BL	06	43	03	10400	Récupération subsides - secteur public : Milieux et opérateurs d'accueil pour couvrir les frais d'inscription aux formations	-	€				
BL	06	48	01	10400	Contributions - secteur public : Formations des professionnels	-	€				
TOTAL RECETTES PROGRAMME 06						-	€				
TOTAL RECETTES TITRE 1 - RECETTES COURANTES						-	€				
PROGRAMME 08 - HOUTMAN											
TITRE I - RECETTES COURANTES											
BL	08	16	01	10400	Produits de prestations - secteur privé : Fonds Houtman	-	€				
BL	08	16	01	10400	Produits de prestations - secteur public : Fonds Houtman	-	€				
BL	08	26	01	10400	Intérêts & produits financiers : Fonds Houtman	-	€				
BL	08	26	01	10400	Intérêts & produits financiers OLO : Fonds Houtman	122.025	€				
BL	08	86	01	10400	Plus-values sur immobilisations financières (OLO) : Fonds Houtman	-	€				
TOTAL RECETTES PROGRAMME 08						122.025	€				
TOTAL RECETTES TITRE 1 - RECETTES COURANTES						122.025	€				

TOTAL RECETTES							672.307.595 €	
TOTAL RECETTES - TITRE I RECETTES COURANTES							672.307.595 €	
TOTAL RECETTES - TITRE II RECETTES EN CAPITAL							- €	

Ministère	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Budget initial 2023	
							CREDITS D'ENGAGEMENT	CREDITS DE LIQUIDATION
Programme 01 - SUPPORT								
TITRE I - DEPENSES COURANTES								
BL	01	11	11	01	10400	Rémunération du personnel : ONE	75.975.510 €	75.975.510 €
BL	01	11	12	01	10400	Autres éléments de la rémunération : ONE	11.642.970 €	11.642.970 €
BL	01	11	20	01	10400	Cotisations sociales à charge des employeurs, versées à des institutions ou fonds : ONE	36.844.964 €	36.844.964 €
BL	01	11	31	01	10400	Allocations directes & assurances-loi : ONE	2.216.888 €	2.216.888 €
BL	01	11	33	01	10400	Pensions du personnel des administrations publiques : ONE	- €	- €
BL	01	11	40	01	10400	Salaire en nature (Titres-repas,...) : ONE	1.507.540 €	1.507.540 €
BL	01	12	11	01	10400	Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Général	617.770 €	1.055.989 €
BL	01	12	11	02	10400	Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Personnel	4.986.965 €	4.914.365 €
BL	01	12	11	03	10400	Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Numérique	4.783.698 €	4.783.698 €
BL	01	12	11	04	10400	Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Juridique	223.394 €	223.394 €
BL	01	12	11	05	10400	Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Logistique	2.543.516 €	2.543.516 €
BL	01	12	11	06	10400	Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Recherche et développement	30.000 €	30.000 €
BL	01	12	11	07	10400	Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Information et communication	1.209.185 €	1.209.185 €
BL	01	12	11	08	10400	Frais généraux de fonctionnement - secteur privé : Proximité et Réseau	- €	- €
BL	01	12	12	01	10400	Locations de bâtiments administratifs - secteur privé	3.800.430 €	3.800.430 €
BL	01	12	21	01	10400	Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Général	73.920 €	73.920 €
BL	01	12	21	02	10400	Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Personnel	- €	- €
BL	01	12	21	03	10400	Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Numérique	2.355.238 €	2.355.238 €
BL	01	12	21	04	10400	Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Juridique	2.500 €	2.500 €
BL	01	12	21	05	10400	Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Logistique	800 €	800 €
BL	01	12	21	06	10400	Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Recherche et développement	- €	- €
BL	01	12	21	07	10400	Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Information et communication	- €	- €
BL	01	12	21	08	10400	Frais généraux de fonctionnement - secteur public : Proximité et Réseau	- €	- €
BL	01	12	22	01	10400	Locations de bâtiments administratifs - secteur public : Logistique	24.971 €	24.971 €
BL	01	12	50	01	10400	Impôts, précompte & taxes : Logistique	400.864 €	400.864 €
BL	01	16	12	01	10400	Apurement créances irrécouvrables : ONE	- €	- €
BL	01	33	00	01	10400	Subsides versés - secteur privé : Recherche et développement	599.999 €	299.999 €
BL	01	33	00	02	10400	Subsides versés - secteur privé : Entretien Domaine de Chastre	287.333 €	287.333 €
BL	01	34	41	01	10400	Bourses mémorants et doctorants : Recherches & développement	- €	- €
BL	01	41	60	01	10400	Subsides au Service social de la FWB	164.110 €	164.110 €
BL	01	43	22	01	10400	Subside versés - secteur public : Recherche et développement	- €	- €
TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL								
BL	01	72	00	01	10400	Construction, rénovation des bâtiments : Logistique	760.000 €	782.307 €
BL	01	74	10	01	10400	Acquisition de véhicule (hors consultations mobiles) :Logistique	45.000 €	45.000 €
BL	01	74	22	01	10400	Acquisition de matériel et mobilier : Logistique	211.500 €	211.500 €
BL	01	74	22	02	10400	Acquisition de matériel & d'application informatique - Public : Numérique	3.031.664 €	3.031.664 €
BL	01	74	22	03	10400	Acquisition de matériel & d'application informatique - Privé : Numérique	26.553.400 €	26.553.400 €
TOTAL DEPENSES PROGRAMME 01							180.894.130 €	180.982.057 €
TOTAL DEPENSES - TITRE I DEPENSES COURANTES							150.292.566 €	150.358.186 €

TOTAL DEPENSES - TITRE II DEPENSES EN CAPITAL										30.601.564 €	30.623.872 €
PROGRAMME 02 - ACCUEIL PETITE ENFANCE										Budget initial 2023	
										CREDITS D'ENGAGEMENT	CREDITS DE LIQUIDATION
TITRE I - DEPENSES COURANTES											
BL	02	12	11	01	10400	Frais de fonctionnement – secteur privé : Projets APE transversaux				136.540 €	136.540 €
BL	02	12	11	02	10400	Frais d'hébergement - secteur privé : CA La Hulpe				296.230 €	296.230 €
BL	02	12	21	1	10400	Frais d'hébergement - secteur public : CA La Hulpe				- €	- €
BL	02	33	00	01	10400	Subsides versés - secteur privé - Fonds sociaux : APE				265.509 €	265.509 €
BL	02	33	00	02	10400	Subsides versés - secteur privé : Crèches				96.760.878 €	96.355.172 €
BL	02	33	00	03	10400	Subsides versés - secteur privé : SAE				44.288.507 €	44.153.488 €
BL	02	33	00	04	10400	Subsides versés - secteur privé : Accueillantes indépendantes				200.000 €	200.000 €
BL	02	33	00	05	10400	Subsides versés - secteur privé : SASPE				18.581.549 €	18.579.671 €
BL	02	33	00	06	10400	Subsides versés - secteur privé : SAEMD				1.183.576 €	1.192.401 €
BL	02	31	01	01	10400	Mesures financières à destination des familles - Intervention accueil				- €	1.010.000 €
BL	02	43	22	01	10400	Subsides versés - secteur public : Projets APE				590.000 €	590.000 €
BL	02	43	22	02	10400	Subsides versés - secteur public : Crèches				148.611.230 €	147.962.184 €
BL	02	43	22	03	10400	Subsides versés - secteur public : SAE				26.986.679 €	26.895.691 €
BL	02	43	22	04	10400	Subsides versés - secteur public : SASPE				8.306.189 €	8.303.314 €
BL	02	43	22	05	10400	Subsides versés - secteur public : SAEMD				477.915 €	477.925 €
TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL											
BL	02	72	00	01	10400	Construction et rénovation : CA La Hulpe				- €	- €
BL	02	74	22	01	10400	Acquisition de matériel et mobilier : CA La Hulpe				39.000 €	39.000 €
TOTAL DEPENSES PROGRAMME 02										346.723.802 €	346.457.126 €
TOTAL DEPENSES - TITRE I DEPENSES COURANTES										346.684.802 €	346.418.126 €
TOTAL DEPENSES - TITRE II DEPENSES EN CAPITAL										39.000 €	39.000 €
PROGRAMME 03 - ACCUEIL TEMPS LIBRE										Budget initial 2023	
										CREDITS D'ENGAGEMENT	CREDITS DE LIQUIDATION
TITRE I - DEPENSES COURANTES											
BL	03	33	00	01	10400	Subsides versés - secteur privé : Coordination & Plateforme ATL				520.223 €	448.450 €
BL	03	33	00	02	10400	Subsides versés - secteur privé : AES 1				4.314.497 €	4.314.497 €
BL	03	33	00	03	10400	Subsides versés - secteur privé : AES 2				20.630.927 €	20.482.712 €
BL	03	33	00	04	10400	Subsides versés - secteur privé : CDV				3.487.021 €	3.487.021 €
BL	03	33	00	05	10400	Subsides versés - secteur privé : EDD				2.584.313 €	2.584.313 €
BL	03	33	00	06	10400	Subsides versés - secteur privé : Opérateur PAD				620.920 €	620.920 €
BL	03	43	22	01	10400	Subsides versés - secteur public : Coordination & Plateforme ATL				8.430.889 €	7.124.599 €
BL	03	43	22	02	10400	Subsides versés - secteur public : AES 1				7.039.442 €	7.039.442 €
BL	03	43	22	03	10400	Subsides versés - secteur public : AES 2				14.908.999 €	14.801.891 €
BL	03	43	22	04	10400	Subsides versés - secteur public : CDV				2.630.559 €	2.630.559 €
BL	03	43	22	05	10400	Subsides versés - secteur public : EDD				537.551 €	537.551 €
BL	03	43	22	06	10400	Subsides versés - secteur public : Opérateur PAD				468.413 €	468.413 €
TOTAL DEPENSES PROGRAMME 03										66.173.754 €	64.540.367 €

BL	05	12	11	04	10400	Frais de fonctionnement - secteur privé : SANTE	23.970 €	23.970 €
BL	05	12	21	01	10400	Frais de fonctionnement - secteur public : Programme de vaccination	- €	- €
BL	05	12	21	02	10400	Frais de programme de médecine préventive et de programmation de promotion de la santé - secteur public : SANTE	- €	- €
BL	05	12	21	03	10400	Frais de fonctionnement - secteur public : PSE	- €	- €
BL	05	12	21	04	10400	Frais de fonctionnement - secteur public : SANTE	- €	- €
BL	05	33	00	01	10400	Subsides versés - secteur privé - Fonds sociaux : SANTE	8.000 €	8.000 €
BL	05	33	00	02	10400	Subsides versés - secteur privé : Dépistage des anomalies métaboliques	839.767 €	839.767 €
BL	05	33	00	03	10400	Subsides versés - secteur privé : Dépistage de la surdité	343.663 €	368.353 €
BL	05	33	00	04	10400	Subsides versés - secteur privé : Promotion de la santé (GAMS)	68.921 €	67.377 €
BL	05	33	00	05	10400	Subsides versés - secteur privé : PSE Libre	27.103.446 €	17.618.154 €
BL	05	33	00	06	10400	Subsides versés - secteur privé : Opérateurs support dans le cadre de la promotion de la santé privé	126.463 €	120.224 €
BL	05	41	40	01	10400	Subsides versés - secteur public : Dépistage des anomalies métaboliques	1.658.001 €	1.658.001 €
BL	05	41	50	01	10400	Subsides versés - secteur public : Opérateurs support dans le cadre de la promotion de la santé public	274.149 €	273.431 €
BL	05	43	12	01	10400	Subsides versés - secteur public : PSE provinciaux	9.918.823 €	6.209.744 €
BL	05	43	22	01	10400	Subsides versés - secteur public : Dépistage de la surdité	145.124 €	145.124 €
BL	05	43	22	02	10400	Subsides versés - secteur public : PSE communaux	9.303.362 €	5.824.431 €
BL	05	45	11	01	10400	Subsides versés - secteur public : PSE COCOF	563.266 €	352.636 €
TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL								
BL	05	74	22	01	10400	Acquisition de matériel et mobilier : Programme de Vaccination	218.176 €	218.176 €
BL	05	74	22	02	10400	Acquisition de matériel et mobilier : Programme de promotion de la santé et de médecine préventive	11.000 €	11.000 €
TOTAL DEPENSES PROGRAMME 05							68.500.076 €	51.381.505 €
TOTAL DEPENSES - TITRE I DEPENSES COURANTES							68.270.900 €	51.152.329 €
TOTAL DEPENSES - TITRE II DEPENSES EN CAPITAL							229.176 €	229.176 €

Budget initial 2023	
CREDITS D'ENGAGEMENT	CREDITS DE LIQUIDATION

PROGRAMME 06 - FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS

TITRE I - DEPENSES COURANTES									
BL	06	12	11	01	10400	Frais de fonctionnement - secteur privé : Organisation formations & supervisions	125.260 €	154.912 €	
BL	06	12	11	02	10400	Frais de fonctionnement - secteur privé : Accompagnement de terrain	685.218 €	1.188.552 €	
BL	06	12	21	01	10400	Frais de fonctionnement - secteur public : Organisation formations & supervisions	2.000 €	2.000 €	
BL	06	12	21	02	10400	Frais de fonctionnement - secteur public : Accompagnement de terrain	- €	- €	
BL	06	33	00	01	10400	Subsides versés - secteur privé : Opérateurs de formation	3.012.224 €	3.228.879 €	
BL	06	33	00	02	10400	Subsides versés - secteur privé : Coordinations régionales et thématiques	1.036.976 €	1.022.707 €	
BL	06	33	00	03	10400	Subsides versés - secteur privé : Milieux et opérateurs d'accueil pour couvrir les frais d'inscription aux formations	5.331 €	95.331 €	
BL	06	34	41	01	10400	Incitants aux formations (AEI, PSE, Fonction de direction)	127.434 €	127.434 €	
BL	06	43	22	01	10400	Subsides versés - secteur public : Opérateurs de formation	- €	- €	
BL	06	43	22	02	10400	Subsides versés - secteur public : Coordinations régionales et thématiques	70.932 €	69.965 €	
BL	06	43	22	03	10400	Subsides versés - secteur public : Milieux et opérateurs d'accueil pour couvrir les frais d'inscription aux formations	- €	- €	
TOTAL DEPENSES PROGRAMME 06								5.065.376 €	5.889.780 €
TOTAL DEPENSES - TITRE I/DEPENSES COURANTES								5.065.376 €	5.889.780 €

Budget initial 2023	
CREDITS D'ENGAGEMENT	CREDITS DE LIQUIDATION

TITRE I - DEPENSES COURANTES									
BL	08	03	10	01	10400	Actions Fonds Houtman : ONE		-	1.520 €
BL	08	03	10	02	10400	Dépenses prises en charge par l'ONE		-	€
BL	08	11	11	01	10400	Rémunération du personnel : Fonds Houtman		134.990 €	134.990 €
BL	08	11	12	01	10400	Autres éléments de la rémunération : Fonds Houtman		19.870 €	19.870 €
BL	08	11	20	01	10400	Cotisations sociales à charge des employeurs, versées à des institutions ou fonds : Fonds Houtman		63.660 €	63.660 €
BL	08	11	31	01	10400	Allocations directes & assurances-loi : Fonds Houtman		1.010 €	1.010 €
BL	08	11	40	01	10400	Salaires en nature : Fonds Houtman		-	€
BL	08	12	11	01	10400	Frais de fonctionnement - secteur privé : Fonds Houtman		177.950 €	177.950 €
BL	08	12	50	01	10400	Impôts, précompte & taxes : Fonds Houtman		12.000 €	12.000 €
BL	08	33	00	01	10400	Actions Fonds Houtman - secteur Privé		165.000 €	148.882 €
BL	08	43	22	01	10400	Actions Fonds Houtman - secteur Public		-	€
BL	08	81	70	01	10400	Moins-values sur immobilisations financières (OLO) : Fonds Houtman		16.824 €	16.824 €
TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL									
BL	08	74	22	01	10400	Acquisition de matériel et mobilier : Fonds Houtman		-	€
TOTAL DEPENSES PROGRAMME 08							591.304 €	576.707 €	
TOTAL DEPENSES - TITRE I DEPENSES COURANTES							591.304 €	576.707 €	
TOTAL DEPENSES - TITRE II DEPENSES EN CAPITAL							-	-	€

TOTAL DEPENSES			703.260.486 €	684.824.299 €
TOTAL DEPENSES - TITRE I DEPENSES COURANTES			672.319.746 €	653.861.252 €
TOTAL DEPENSES - TITRE II DEPENSES EN CAPITAL			30.940.740 €	30.963.048 €

2 WBE

WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT

DGOF – DIRECTION FINANCIERE



EXPOSÉ GÉNÉRAL

Budget Initial 2023

WBE

Introduction

Ce document est un exposé général de présentation du budget initial 2023 de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE).

Il contient :

1. Wallonie-Bruxelles Enseignement : missions générales
2. Stratégie, vision et plans d'actions
 1. Constats
 2. Management
3. Synthèse du budget 2023
4. Evolution du budget des recettes
 1. Dotation ordinaire fixée par le décret spécial
 2. Dotations spécifiques

1. Wallonie Bruxelles Enseignement : missions générales

Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) est le nouvel organisme public autonome créé par le décret spécial du 7 février 2019¹ et chargé d'assumer la compétence de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La mission de WBE est d'organiser une offre d'enseignement public neutre de qualité, ouvert à tous et :

- de proposer un projet pédagogique et scolaire à chaque élève, étudiant et apprenant, quelles que soient ses spécificités, en formation initiale ou tout au long de la vie,
- de l'amener et de l'accompagner, tout au long de la vie, au meilleur de ses capacités dans l'objectif de lui donner les clés de l'émancipation, de l'autonomie et de la citoyenneté.
- de contribuer à répondre à la responsabilité sociétale d'amélioration du système scolaire et d'augmentation du niveau global d'éducation de la population.

Les principales missions de pouvoir organisateur de WBE sont les suivantes :

- L'organisation de l'enseignement et des établissements scolaires ;
- Le développement de services de support à destination des établissements ;
- Le pilotage des établissements, le développement du leadership des équipes de direction, du management participatif et des pratiques collaboratives en leur sein ;
- La planification et l'optimisation de l'offre d'enseignement du réseau ;

¹ Le décret spécial du 07-02-2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de Pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- La programmation et le pilotage de l'offre d'enseignement, l'organisation des d'études, la concertation permanente du projet pédagogique et éducatif cadre du réseau, des programmes scolaires et académiques, des lignes directrices en matière de méthodologie, didactique et pédagogie cadres au réseau ;
- La contribution à la concertation et la mise en œuvre interne des réformes du pacte pour un enseignement d'excellence ;
- L'affectation des ressources humaines, matérielles et financières entre les différents niveaux et établissements du réseau, dans le cadre défini par la réglementation ;
- Le recrutement et la gestion administrative de la carrière des personnels, dont la promotion et la sélection, des membres des personnels de l'Enseignement et des services de WBE ;
- L'accompagnement, la formation initiale et en cours de carrière des métiers de l'Enseignement, et le développement professionnel des personnels de l'enseignement ;
- La gestion patrimoniale et immobilière des infrastructures de WBE dont l'entretien et la gestion des bâtiments scolaires du réseau ;
- La contribution à la proposition d'une augmentation de l'offre d'enseignement dans les zones en tensions ;

2. Stratégie, vision et plans d'actions

2.1. Constats

WBE représente aujourd'hui le plus important pouvoir organisateur d'enseignement francophone en nombre d'établissements scolaires et en nombre d'élèves et d'étudiants puisqu'il scolarise, dans ses 360 établissements scolaires différents, riches de leur projet d'école et de leurs spécificités :

- 136.000 élèves dans l'enseignement obligatoire (15% de la FWB) dont près de 10.000 dans l'enseignement spécialisé (26% de la FWB).
- 18.000 étudiants dans l'enseignement supérieur en hautes écoles et en écoles supérieures des arts (20% de la FWB).
- 42.000 étudiants dans l'enseignement de promotion sociale (25% de la FWB).

Soit un total de près de 200.000 élèves et étudiants. Simultanément, WBE organise également une quarantaine de centres psycho-médicosociaux (22% de la FWB) et une nonantaine de homes et d'internats (60% de la FWB), ce qui porte son nombre cumulé d'établissements scolaires et non-scolaires à près de 500.

WBE représente également aujourd'hui le plus important employeur en Belgique francophone. Avec 30.000 membres des personnels de l'éducation et assimilés, répartis sur les territoires wallon et bruxellois.

2.2. *Management*

Pour mener à bien la mutation de WBE, compte tenu de la taille de l'organisation, de la diversité de ses métiers et de ses implantations géographiques, un Comité de direction solide a été mis en place début 2021, travaillant de concert dans la collégialité et la transparence, et convaincu par le bien fondé des valeurs, missions et objectifs de l'Institution.

Le Comité de direction met en œuvre le contrat de gestion et les plans de changement.

Le bien-être au travail des collaborateurs de WBE est une priorité : une nouvelle politique des Ressources humaines est en cours de développement.

Intégrant le contrat de gestion et les plans de changement, un plan stratégique sera développé dans les années à venir. Ses objectifs stratégiques seront traduits en objectifs opérationnels, lesquels seront déclinés en actions et en projets, assortis des dérivables et des délais attendus ainsi que des indicateurs de résultat et de réalisation.

Si la définition d'indicateurs est essentielle, tout comme leur déploiement et leur adaptation aux deux niveaux de gouvernance de WBE (central, établissements), il sera toutefois veillé à la pertinence de ceux-ci et à leur support de l'efficience.

2.3. *Numérique*

La crise sanitaire de la Covid-19 a rendu prioritaires l'hybridation des apprentissages, le numérique éducatif, et l'apprentissage à distance.

Pour répondre aux besoins des écoles, des actions ciblées sont menées telles que l'encadrement et l'accompagnement d'un réseau de référents numériques déployés par les écoles de WBE au sein de leur équipe pédagogique, information et formation des équipes pédagogiques, organisation de webinaires d'utilisation des outils numériques...

2.4. *Plans de changement*

L'objectif global est de développer le nouvel organisme public qu'est WBE et d'assurer la poursuite de sa mise en place de son organisation tant au niveau central qu'au niveau zonal. En parallèle, il est nécessaire d'implémenter des plans de changement ciblés dans l'ensemble du pouvoir organisateur. Un seul et même challenge comprenant plusieurs réformes intrinsèquement interconnectées.

Ci-après une brève présentation des étapes :

1. Mise à niveau, analyse de l'existant et identification des (extrêmes) urgences à régler

Etablir une transition optimale et assurer la continuité des services. Une analyse de l'existant et l'identification des (extrêmes) urgences est établie en priorité. On constate que la scission avec le Ministère tout comme le partage des missions et processus entre pouvoir organisateur et le ministère doivent encore être achevées.

2. Consolidation de WBE

Sur la base de l'existant, assurer et soutenir les instances de WBE dans leur travail, notamment le Conseil WBE.

Mise en place de la nouvelle organisation comprenant le Comité de direction de WBE et ses nouvelles Directions générales.

3. Élaboration du projet de Contrat de gestion et des Plans de changement

Etablissement du Contrat de gestion tenant compte de la note d'intention du Gouvernement et de l'avis du Parlement ainsi des plans de changement.

Poursuite de la consolidation : la réforme du statut des directeurs et la généralisation de la sélection par emploi est en phase d'intégration finale grâce à la mise en place en interne d'un service professionnel de sélection, le SIPPT et la médecine du travail sont fonctionnels, il en va de même pour la cellule d'audit, la cellule RGPD, les conseillers au soutien et à l'accompagnement et les conseillers en prévention qui sont aujourd'hui en place ou en phase de consolidation.

4. Mise en œuvre du Contrat de gestion

Le Contrat de gestion a fait l'objet d'une négociation entre les instances de WBE, le Gouvernement et le Parlement.

Le Contrat de gestion de WBE, établi pour la période de novembre 2021 à juin 2023, a été approuvé par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 28 octobre 2021.

Prolongeant, sans les reproduire, les dispositions décrétales et réglementaires applicables à WBE, le Contrat de gestion s'axe sur les changements qu'il entend réaliser. Alors que ces dispositions définissent l'existant, le Contrat de gestion trace un cap et identifie les moyens pour y parvenir.

L'objectif est de faire de WBE un pouvoir organisateur d'enseignement public moderne et performant, service de la Fédération Wallonie-Bruxelles et partenaire de son Gouvernement. Ses missions de service public universel sont réaffirmées, tout comme son ouverture et son souhait de favoriser des collaborations qui doivent s'accroître à l'avenir.

Que ce soit en matière d'émancipation individuelle de ses élèves et étudiants et de tous ses membres du personnel, de lutte contre les inégalités sociales, ou dans sa manière de relever le défi de la transition écologique, WBE doit être un pouvoir organisateur montrant l'exemple en ces matières.

À cet effet, le Contrat de gestion se structure autour de trois axes :

1. Poursuivre le déploiement de WBE en tant que pouvoir organisateur de l'enseignement organisé ;
2. Doter WBE des outils et ressources adéquats pour mener à bien un pilotage s'inscrivant notamment dans le cadre de la Déclaration de politique communautaire 2019-2024 du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
3. Assurer, quand l'occasion se présente, un lien avec les missions et contrats de gestion des autres organismes ainsi que les plans transversaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le contrat d'administration du Ministère afin de renforcer les politiques menées à partir de et avec ces organismes, et ainsi renforcer les politiques transversales.

WBE étant un organisme public neuf, vu le délai extrêmement court (30 juin 2023) du premier Contrat de gestion tel que prévu par la législation en vigueur, le Gouvernement et WBE ont convenu de laisser du temps à WBE pour continuer à s'installer et se déployer. Les deux parties ont d'ores et déjà convenu de se revoir au plus tard en janvier 2023 pour préparer le deuxième Contrat de gestion qui devra entrer en vigueur le 1er juillet 2023.

Par ailleurs, il a été convenu que ce premier Contrat de gestion ne générerait aucune dépense complémentaire à charge du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles et devrait donc être mis en oeuvre à partir de moyens figurant dans la dotation annuelle de WBE.

3. Synthèse du budget 2023

Les équilibres budgétaires se présentent globalement comme suit (en milliers d'euros) :

	<i>Sources de financement</i>	<i>Initial 2023 Recettes</i>
Dotation ordinaire	Dotation de la FWB	36.628
Dotations spécifiques	Conseillers en prévention	1.430
	Conseillers au soutien et à l'accompagnement	2.599
	Formation en cours de carrière	2.855
	Formation aux référentiels	96
	Remplacement dans la formation	222
	Formation dans la Promotion Sociale	68
Autres recettes	Projet Erasmus+	163
	TOTAL	44.061

	<i>Sources de financement</i>	<i>Initial 2023 Dépenses</i>
Dépenses générales	Dotation de la FWB	36.628
Dépenses spécifiques	Conseillers en prévention	1.430
	Conseillers au soutien et à l'accompagnement	2.599
	Formation en cours de carrière	2.855
	Formation aux référentiels	96
	Remplacement dans la formation	222
	Formation dans la Promotion Sociale	68
Autres dépenses	Projet Erasmus+	163
	W.B.I.	5
	Extension location	825
	TOTAL	44.891

4. Evolution du budget

a. Dotation ordinaire fixée par le décret spécial

2019 : Le décret spécial du 7 février 2019 prévoyait des moyens maximums à hauteur de **4.196.003 €**² pour 2019.

La première dotation de WBE, validée par le Gouvernement le 18 juillet 2019, lui a octroyé un montant de **1.726.000 €**.

2020 : Le décret spécial du 7 février 2019 prévoyait des moyens maximums à hauteur de **15.674.773 €**³ pour 2020 (à adapter selon la fluctuation de l'indice des prix à la consommation, de l'évolution des barèmes telle que prévu par le statut adopté par le Gouvernement, l'évolution de la charge de retraite des pensions statutaires des OIP, le changement de statut administratif des membres du personnel.) La dotation 2020 de WBE a été fixée par le Gouvernement à hauteur de **25.887.000 €**.

2021 : Le décret spécial du 7 février 2019⁴ prévoyait, à partir de 2021, des moyens maximums à hauteur de **63.412.155 €**⁵ (à adapter selon la fluctuation de l'indice des prix à la consommation, de l'évolution des barèmes telle que prévu par le statut adopté par le Gouvernement, l'évolution de la charge de retraite des pensions des agents statutaires des OIP, le changement de statut administratif des membres du personnel, tant que le contrat de gestion ne règle pas les modalités d'évolution de la dotation.)

La dotation 2021 de WBE a été fixée par le Gouvernement à hauteur de **32.072.000 €**.

2022 : La dotation 2022 de WBE a été fixée par le Gouvernement à hauteur de **36.628.000 €**.

b. Dotations spécifiques

Des dotations spécifiques prévues par la réglementation organique de l'Enseignement sont octroyées à WBE. :

➤ Conseillers au soutien et à l'accompagnement

Le décret du 28 mars 2019 relatif aux cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles et au statut des Conseillers au soutien et à l'accompagnement prévoit une subvention forfaitaire annuelle destinée à couvrir les frais de personnel et de fonctionnement liés aux missions de soutien et d'accompagnement et est versée par le Gouvernement à Wallonie Bruxelles Enseignement.

Le projet de décret portant modification du décret du 28 mars 2019 relatif aux cellules de soutien et d'accompagnement (adopté en troisième lecture par le Gouvernement lors de sa séance 11 février 2021), contient deux nouvelles mesures qui ont un impact financier :

² Article 81, 1° et 2° du décret spécial.

³ Article 81, 1° et 2° du décret spécial.

⁴ Le décret spécial du 07-02-2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de Pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

⁵ Article 38 du décret spécial.

- 1) La création de postes de référents culturels à pourvoir au sein des cellules de soutien et d'accompagnement des FPO et de WBE et l'octroi d'un financement complémentaire.
- 2) L'accélération du phasage prévu pour le recrutement des conseillers technopédagogiques et donc du financement qui y est lié.

Ainsi, le nouvel article 46 du décret prévoit une subvention totale pour l'ensemble des Cellules des FPO et de WBE (CSA, Modifications CTP et PECA) de :

1° pour l'année 2021	2° pour l'année 2022	3° pour l'année 2023	4° pour l'année 2024	5° pour l'année 2025	6° pour l'année 2026	7° pour l'année 2027
12.780.259 €	14.243.512 €	14.663.712 €	15.209.240 €	15.747.535 €	16.379.706 €	16.933.915 €

Un pourcentage de ces moyens globaux sera dévolu à WBE.

Année budgétaire	Montant total accordé à WBE
2022	2.523.950,38 €
2023	2.598.409,78 €
2024	2.695.077,38 €
2025 (85%)	2.371.893,72 €

➤ Conseillers en prévention

La désignation des conseillers en prévention est fixée conformément aux dispositions reprises aux titres I, II et III du Livre II du Code du bien-être au Travail du 28 avril 2017⁶.

L'employeur est responsable de la prévention des risques au travail. Comme tout employeur, WBE est soumis aux mêmes obligations légales en matière de respect du bien-être au travail : création d'un Service Interne de Prévention et de Protection au Travail (SIPPT) et désignation d'un conseiller en prévention.

À cet effet, le décret-programme du 12 décembre 2018 portant diverses mesures relatives à l'organisation du budget et de la comptabilité prévoit un financement pour l'exercice des missions de conseillers en prévention.

➤ Formation en cours de carrière

La formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement a pour objet l'entretien, le perfectionnement ou l'ajustement des connaissances et des compétences dans la perspective de les rendre aptes à rencontrer les objectifs généraux et les objectifs particuliers du décret missions.

Suite à la réforme de la formation professionnelle continue par l'adoption du décret du 17/06/2021, l'organisation et le financement de ces formations ont été revus. Comme le prévoit le nouveau décret, dès septembre 2022, tous les moyens seront versés directement à WBE.

⁶ Code du bien-être au Travail du 28 avril 2017 : des informations sont disponibles sur le site du SPF Emploi www.emploi.belgique.be



EXPOSÉ PARTICULIER

Budget Initial 2023

WBE

1. Introduction

Ce document est un exposé particulier qui justifie et commente les recettes et les dépenses en regard des objectifs de la politique publique définie.

En 2021, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté le décret portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des organismes administratifs publics de la Communauté française, ou aussi appelé « décret WBFIN II ». Et en 2022, des arrêtés d'exécution sont venus le compléter.

Ce décret et ses arrêtés s'appliquent à WBE et visent à renforcer la gouvernance budgétaire, comptable et financière des organismes du périmètre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour davantage de transparence et une meilleure gestion des deniers publics.

La plupart des dispositions de ce décret sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Les nouvelles dispositions ont encadré l'élaboration de ce budget initial 2023, elles s'appliqueront à l'exécution de celui-ci et aux comptes de clôture du budget 2023 qui seront confectionnés en 2024.

Ce document se lit en regard du tableau budgétaire de recettes et de dépenses de l'organisme public Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et propose une explication des moyens attribués à chaque article budgétaire des budgets des recettes et des dépenses, en fonction de la base légale le cas échéant.

2. Plans budgétaires

Le tableau du budget des recettes et des dépenses a donc été élaboré selon le « décret WBFIN II ».

Le décret WBFIN II et son arrêté d'exécution cadrent la structure des tableaux de présentation pour le budget des dépenses et pour le budget des recettes des organismes.

Le tableau du budget des recettes et des dépenses est subdivisé, horizontalement, en plusieurs programmes. Chaque programme correspond à une activité spécifique envisagée afin de réaliser les missions confiées à l'organisme. Les programmes sont numérotés par ordre croissant et chaque numéro de programme comporte deux chiffres.

Chaque programme comprend des titres, et chaque titre est divisé en un ou plusieurs articles de base suivant les classifications économique et fonctionnelle.

Le numéro de l'article de base tel que défini par le décret WBFIN II comporte le numéro du programme, le code économique, le numéro d'ordre et le code fonctionnel.

WBE a conservé la notion de « centre financier » qui est un code à 4 chiffres unique définissant l'article de base et qui se trouve en prenant le chiffre du programme, de l'activité, de la section, et de l'article. Les programmes sont découpés, le cas échéant, en 9 titres distincts.

Les titres sont subdivisés le cas échéant, en 9 « sections ».

Les sections contiennent les centres financiers, portant chacun un code à 4 chiffres.

Schématisation :

Programme 01 - subsistance et affaires générales

Titre 1 - Dépenses de personnel

(Section) 1 - rémunérations et charges sociales

(Centre financier) 1.1.1.1. Rémunération du Personnel statutaire

Le plan budgétaire des recettes de WBE propose :

- un programme 01 qui reprend le solde reporté ;
- un programme 02 qui reprend les dotations que reçoit WBE ;
- un programme 03 qui reprend les subventions que reçoit WBE ;
- un programme 04 qui reprend les autres recettes de WBE ;
- un programme 05 qui reprend les fonds en souffrance.

Le plan budgétaire des dépenses de WBE propose :

- un programme 01 qui relève de la subsistance de l'organisme et de ses affaires générales. Celui-ci comprend les activités liées aux dépenses en personnel, les dépenses liées aux organes de gestion et de concertation, contrôle et commissions, les frais de fonctionnement et biens et services divers, les frais liés à l'occupation des locaux, les investissements.
- un programme 02 qui relève des missions, actions et projets propres à WBE (= « métiers » de WBE). Celui-ci comprend les activités liées aux affaires générales et transversales de WBE, aux affaires pédagogiques et pilotage, à l'enseignement.
- un programme 08 pour la gestion des subventionnements,
- un programme 09 pour la gestion bancaire et de la dette.

3. Table des matières

Table des matières

1. Introduction	2
2. Plans budgétaires	2
3. Table des matières.....	4
4. Recettes.....	7
4.1. Programme 1 - Solde reporté.....	7
4.2. Programme 2 – Dotations	7
4.2.1. Activité 1 – Dotations	7
4.2.1.1. Section 1 – Dotations	7
1.1. Section 2 – Dotations à reverser	9
1.2. Programme 3 - Subventions	9
1.3. Programme 4 - Autres recettes	9
1.4. Programme 5 - Fonds en souffrance	9
2. Dépenses	10
2.1. Programme 1 - Subsistance et affaires générales	10
2.1.1. Activité 1 - Dépenses de personnel	10
2.1.1.1. Section 1 - Rémunérations et charges sociales	10
2.1.1.2. Section 2 - Autres frais de personnel	12
2.1.1.3. Section 3 - Formations et autres initiatives en gestion du personnel.....	13
2.1.2. Activité 2 - Organes de gestion et de concertation, contrôle et commissions	14
2.1.2.1. Section 1 - Organes de gestion.....	14
2.1.2.2. Section 2 - Contrôles externes.....	15
2.1.3. Activité 3 - Frais de fonctionnement et biens et services divers.....	16
2.1.3.1. Section 1 - Petites fournitures de bureau	16
2.1.3.2. Section 2 - Petit mobilier et matériel de bureau	16
2.1.3.3. Section 3 - Locations.....	16
2.1.3.4. Section 4 - Honoraires, expertises et services.....	16
2.1.3.5. Section 5 - Frais divers.....	18
2.1.3.6. Section 9 – Provisions.....	18
2.1.4. Activités 4 - Occupation des locaux.....	19
2.1.4.1. Section 1 - Loyer, charges locatives et assurances.....	19
2.1.4.2. Section 2 - Entretien, réparation et maintenance.....	19

2.1.4.3.	Section 3 - Honoraires, expertises, études et services.....	20
2.1.5.	Activités 5 - Investissements	20
2.1.5.1.	Section 1 - Terrains et bâtiments	20
2.1.5.2.	Section 2 - Mobilier et matériel.....	21
2.1.5.3.	Section 3 - Autres investissements.....	21
2.2.	Programme 2 - Missions, actions et projets.....	21
2.2.1.	Activité 1 - affaires générales et transversales.....	21
2.2.1.1.	Section 1 - Frais généraux liés aux missions, actions et projets.....	21
2.2.1.2.	Section 2 - Actions diverses en matière d'enseignement	22
2.2.1.3.	Section 3 – Cellule de soutien et d’accompagnement	23
2.2.1.4.	Section 9 - Service social	23
2.2.2.	Activité 2 - Affaires pédagogiques et pilotage	24
2.2.2.1.	Section 1 - Actions en matière d'enseignement.....	24
2.2.2.2.	Section 2 - soutien aux activités diverses.....	26
2.2.2.3.	Section 3 - Formation et recyclage du personnel.....	26
2.2.2.4.	Section 4 – Subventionnement	28
2.2.2.5.	Section 5 - Centres.....	29
2.2.2.6.	Section 6 - Dépenses de personnel (chargé de mission).....	29
2.2.3.	Activité 3 - Enseignement.....	30
2.2.3.1.	Section 1 - Centres Psycho-Médico-Sociaux.....	30
2.2.4.	Activité 4 – Missions de conseiller en prévention.....	30
2.2.4.1.	Section 1 – Dépenses de personnel.....	30
2.2.4.2.	Section 2 – Autres dépenses de personnel (chargé de mission).....	32
2.2.4.3.	Section 3 – Autres frais de personnel.....	33
2.2.4.4.	Section 4 – Frais généraux.....	33
2.2.5.	Activité 5 – Missions de la cellule de soutien et d’accompagnement	34
2.2.5.1.	Section 1 – Dépenses de personnel.....	34
2.2.5.2.	Section 2 – Autres dépenses de personnel (chargé de mission).....	35
2.2.5.3.	Section 3 – Autres frais de personnel.....	36
2.2.5.4.	Section 4 – Frais généraux.....	37
2.2.6.	Activité 6 – Missions de la cellule en charge de la formation professionnelle continue	37
2.2.6.1.	Section 1 – Dépenses de personnel.....	37
2.2.6.2.	Section 2 - Autres dépenses de personnel (chargé de mission).....	39
2.2.6.3.	Section 3 - Autres frais de personnel	39
2.2.6.4.	Section 4 – Frais généraux.....	40
2.3.	Programme 3 - Gestion des Infrastructures.....	40

2.3.1.	Activité 1 - Gestion des infrastructures.....	40
2.3.1.1.	Section 1 - Centres de gestion des bâtiments scolaires WBE.....	40
2.4.	Programme 8 – Autres subventionnements	40
2.4.1.	Activité 1 - Financement.....	40
2.4.1.1.	Section 1 – Programme de financement "Erasmus +"	40
2.5.	Programme 9 - Gestion bancaire et de la dette	42
2.5.1.	Activité 1 - Gestion bancaire	42
2.5.1.1.	Section 1 – Frais.....	42

4. Recettes

4.1. Programme 1 - Solde reporté

Les articles budgétaires de ce programme ne sont pas alimentés.

4.2. Programme 2 – Dotations

4.2.1. Activité 1 – Dotations

4.2.1.1. Section 1 – Dotations

21.1.1 Dotation ordinaire

Le décret spécial du 07-02-2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de Pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Communauté française.

Cet article budgétaire de recette contient la dotation ordinaire 2023 octroyée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Crédits	INI 2022	INI 2023
	35.006.000	36.628.000

21.1.2 Dotation complémentaire - crise covid19

Le décret-programme du 09 décembre 2020 portant diverses mesures visant à faire face aux conséquences de la crise du Coronavirus.

Cet article budgétaire n'est pas alimenté.

21.1.3 Dotation complémentaire - conseillers au soutien et à l'accompagnement

Le décret du 28 mars 2019 relatif aux Cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des Conseillers au soutien et à l'accompagnement.

Le montant estimé de cet article budgétaire de recette est de 2.599.000 €.

Crédits	INI 2022	INI 2023
	2.451.000	2.599.000

21.1.4 Dotation complémentaire - conseillers en prévention

Code du bien-être au Travail du 28 avril 2017.

Le décret-programme du 12 décembre 2018 portant diverses mesures relatives à l'organisation du budget et de la comptabilité prévoit un financement pour l'exercice des missions de conseillers en prévention. Ces missions liées au bien-être au travail relèvent directement de la responsabilité de l'employeur.

Le montant estimé de cet article budgétaire de recette est de 1.430.000 €.

Crédits	INI 2022	INI 2023
	1.637.000	1.430.000

21.1.5 Dotation complémentaire - formation professionnelle continue

Décret du 17/06/2021 portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS.

Arrêté ministériel octroyant une dotation spécifique à WBE pour assurer la mise en œuvre de la formation en cours de carrière des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation.

Cet article budgétaire contient une estimation de la recette de 2.855.000 €.

Crédits	INI 2022	INI 2023
	980.000	2.855.000

21.1.6 Dotation complémentaire - formation professionnelle continue aux référentiels de compétences

Décret du 11/07/2002 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire.

Décret du 17/06/2021 portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS.

Arrêté ministériel octroyant une dotation spécifique à WBE pour organiser deux demi-jours de formation supplémentaires consacrés aux programmes d'études intégrant le référentiel de compétences initiales.

Le montant estimé de cet article budgétaire de recette est de 96.000 €.

Crédits	INI 2022	INI 2023
	0	96.000

21.1.7 Dotation complémentaire - formation professionnelle continue dans les établissements de Promotion Sociale

Dotation complémentaire découlant du décret du 30/06/1998 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement de promotion sociale.

Le montant estimé de cet article budgétaire de recette est de 68.000 €.

Crédits	INI 2022	INI 2023
	0	68.000

21.1.8 Dotation complémentaire - Remplacement des bénéficiaires de formation professionnelle continue

Décret du 17/06/2021 portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS

Le montant estimé de cet article budgétaire de recette est de 222.000 €.

Crédits	INI 2022	INI 2023
	0	222.000

1.1. **Section 2 – Dotations à reverser**

Les articles budgétaires de cette section de sont pas alimentés.

1.2. **Programme 3 - Subventions**

1.2.1. **Activité 1 – Subventions**

1.2.1.1. **Section 1 – Subventions diverses**

31.1.1 **Autres subventions (Erasmus +)**

Erasmus+ est le programme créé par l'UE pour soutenir l'éducation, la formation, la santé et le sport. A travers l'octroi de subventions, le programme offre des possibilités aux organisations souhaitant développer des activités et des réseaux avec des universités, des organismes d'éducation et de formation, des groupes de réflexion, des instituts de recherche et des entreprises privées.

Le montant estimé de cet article budgétaire de recette est de 163.911,60 €.

Crédits	INI 2022	INI 2023
	125.000	163.911,60

1.3. **Programme 4 - Autres recettes**

Les articles budgétaires de ce programme ne sont pas alimentés.

1.4. **Programme 5 - Fonds en souffrance**

Les articles budgétaires de ce programme ne sont pas alimentés.

2. Dépenses

2.1. Programme 1 - Subsistance et affaires générales

2.1.1. Activité 1 - Dépenses de personnel

2.1.1.1. Section 1 - Rémunérations et charges sociales

11.1.1 Rémunération du Personnel statutaire

Cet article budgétaire prend en charge les salaires MDP statutaires, y compris les mandataires et leur prime.

Le montant est de 5.368.241 € en 2023 sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	4.806.173 €	5.368.241 €
CL	4.806.173 €	5.368.241 €

11.1.2 Rémunération du Personnel contractuel

Cet article budgétaire prend en charge les MDP contractuels : les nouveaux recrutements du plan 2019 2020, 2021 et 2022 ainsi que le coût des MDP transférés, en année pleine.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	7.246.450 €	7.437.060 €
CL	7.246.450 €	7.437.060 €

11.1.3 Charges patronales personnel statutaire (onss)

L'ONSS représente 11,15 % de la rémunération pour les statutaires.

Le montant est arrondi à 673.378€ pour l'ONSS des statutaires.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	602.887	673.378
CL	602.887	673.378

11.1.4 Charges patronales personnel contractuel (onss)

L'ONSS représente 30,64% de la rémunération pour les contractuels.

Le montant est arrondi à 2.683.000€ pour l'ONSS des contractuels en 2023.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	2.500.297	2.683.000
CL	2.500.297	2.683.000

11.1.5 Autres (Pécule de vacances, prime de fin d'année...) pour statutaire

Les primes de fin d'année et les péculs de vacances représentent 12,5 % du salaire annuel brut indexé hors charges patronales.

Le pécule de vacances équivaut à 92 % du traitement mensuel brut du mois de mars de l'année. Il est calculé au prorata des prestations entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année N-1 soit, pour 2023, entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022.

Une prime de fin d'année est octroyée à tous les membres du personnel de WBE en fonction entre le 1er janvier et le 30 septembre de l'année en cours. Elle est composée d'une partie forfaitaire et d'une partie variable et est calculée selon l'horaire presté sur les 9 premiers mois de l'année.

Le montant brut de la partie forfaitaire est de 701,89 € non indexé, ce montant comprend la revalorisation de 150 € brut non indexé octroyée à partir de 2022 sur décision du Gouvernement, et d'une partie variable qui équivaut à 2,5% de la rétribution (traitement +, le cas échéant, allocation de foyer/ résidence) annuelle d'octobre de la même année.

Le montant alloué à ce centre financier est arrondi à 671.000€

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	600.785	671.000
CL	600.785	671.000

11.1.6 Autres (Pécule de vacances, prime de fin d'année...) pour contractuel

Les primes de fin d'année et les pécules de vacances représentent 12,5 % du salaire annuel brut indexé hors charges patronales.

Le pécule de vacances équivaut à 92 % du traitement mensuel brut du mois de mars de l'année. Il est calculé au prorata des prestations entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année N-1 soit, pour 2023, entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022.

Une prime de fin d'année est octroyée à tous les membres du personnel de WBE en fonction entre le 1er janvier et le 30 septembre de l'année en cours. Elle est composée d'une partie forfaitaire et d'une partie variable et est calculée selon l'horaire presté sur les 9 premiers mois de l'année.

Le montant brut de la partie forfaitaire est de 701,89 € non indexé, ce montant comprend la revalorisation de 150 € brut non indexé octroyée à partir de 2022 sur décision du Gouvernement, et d'une partie variable qui équivaut à 2,5% de la rétribution (traitement +, le cas échéant, allocation de foyer/ résidence) annuelle d'octobre de la même année.

Le montant alloué à ce centre financier en 2023 est arrondi à 965.000€

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	905.806	965.000
CL	905.806	965.000

11.1.7 Pensions de retraite parastatales pour statutaire

La loi du 28 avril 1958 a instauré la répartition de la charge des pensions de retraite entre les organismes affiliés au régime de pension.

Une contribution mensuelle doit être versée au Trésor public correspondant à un % déterminé des traitements mensuels payés au personnel statutaire.

Le Service fédéral des Pensions a déterminé le taux de 43% pour 2019, 45% pour 2020, 50% pour 2021, 51% pour 2022 et 52 % pour 2023.

Le montant alloué à ce centre financier est 3.140.421€.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	2.757.602	3.140.421
CL	2.757.602	3.140.421

2.1.1.2. Section 2 - Autres frais de personnel**11.2.1 Abonnement transport en commun**

Sur base d'une estimation du coût de la prise en charge des abonnements (SNCB, STIB, TEC), il est proposé un montant de 473.000, 00 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	473.000	473.000
CL	473.000	473.000

11.2.2 Frais de déplacement domicile-travail

Sur base d'une estimation des frais contractés pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail (remboursements de tickets de transports publics, indemnités pour déplacements en vélo, etc.). Montant de 0 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	7.100	0
CL	7.100	0

11.2.3 Frais de mission

Cet article budgétaire inclut les frais de séjour et frais de parking, ainsi que les réquisitoires (tickets SNCB) liés à des déplacements professionnels.

Pour rappel, l'indemnité kilométrique se chiffre à 0,4170 euros depuis le 1er juillet 2022.

Un montant de 193.000 € est proposé sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	193.000	193.000
CL	193.000	193.000

11.2.4 Chèques repas et autres chèques (cadeaux, sport et culture)

Le MDP a droit à un titre-repas pour toute journée au cours de laquelle il a effectué une prestation.

La valeur faciale est de 6,60 euros dont 5,36 euros à charge de l'employeur et 1,24 euros à charge du membre du personnel.

Montant de 284.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	284.000	284.000
CL	284.000	284.000

11.2.5 Médecine du travail

C'est une dépense obligatoire en vertu de l'application du Code du Bien-être (surveillance de la santé des travailleurs, prévention des risques psychosociaux, visites des lieux du travail, analyses de risques, actes techniques dont vaccinations pour les fonctions à risque...) – Cotisations forfaitaires minimales indexées – montants déterminés au Chapitre III, Livre II, Titre 3, art. II. 3-15, § 1er du Code du Bien-être.

Les dépenses prises en charge concernent la surveillance de la santé des travailleurs de WBE : enseignants, PAPO et personnel administratif.

Montant de 1.663.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	1.486.000	1.663.000
CL	1.486.000	1.663.000

11.2.6 Assurance relative au personnel (accident du travail...)

L'Etat étant son propre employeur, WBE a le choix entre assurer seul les risques liés aux accidents du travail de son personnel ou passer un marché pour une ré-assurance. Considérant les risques y liés, WBE a fait le choix de cette seconde option, les crédits inscrits sur cet article budgétaire permettant le paiement de la prime due dans le cadre du contrat en cours.

Il est proposé un montant arrondi de 132.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	132.000	132.000
CL	132.000	132.000

2.1.1.3. Section 3 - Formations et autres initiatives en gestion du personnel

11.3.1 Accèsions (Selor, etc)

Montant de 6.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	0	6.000
CL	0	6.000

11.3.2 Formations

Cet article budgétaire prend en charge les formations des agents des services de WBE, la participation à des colloques, séminaires, journées d'étude ou à une formation externe sur mesure, ainsi que l'achat de matériel divers dans le cadre de ces formations (par exemple, livres, papier pour flip chart, marqueurs, etc).

Le transfert de la compétence de pouvoir organisateur à WBE et la nature juridique de l'organisme crée impliquent le développement de nouvelles compétences par le personnel (maîtrise de nouvelles réglementations, nouvelle culture institutionnelle). Il est donc envisagé :

- Package d'accueil de formations des nouveaux membres du personnel. Ces formations doivent permettre l'intégration de l'agent dans WBE, peu importe le métier ou la fonction exercée.
- Formation spécifique du Conseil et du personnel d'encadrement à la négociation, à la représentation, au coaching, à la facilitation...
- Formation à la gestion du changement, aux pratiques participatives et aux pratiques collaboratives.

Montant arrondi de 250.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	249.000	250.000
CL	249.000	250.000

11.3.3 Organisation de jurys, séminaires et réunions

Cet article budgétaire prend en charge les frais liés à l'organisation de jurys, à la participation à des salons, de réunions, etc. Ces frais peuvent être, à titre d'exemple, liés au catering, à l'achat de petits

matériels, au paiement de jetons de présence d'experts, au paiement de prestataires externes (sonorisation, traiteur), à la location d'une salle...

Pour la réforme du statut des directeurs et de la sélection par emploi, où la réglementation contraint WBE à disposer d'experts externes dans ses jurys, leurs indemnités et autres frais liés à ces jurys sont à charge de cet article budgétaire.

Montant de 250.000 € a donc été alloué à cet article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	254.000	250.000
CL	254.000	250.000

11.3.4 Frais de publications, communication et médias

Cet article budgétaire prend en charge, notamment, les publications d'appels à candidature, les frais de publications ou liés aux médias.

Montant de 250.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	101.000	250.000
CL	101.000	250.000

2.1.2. Activité 2 - Organes de gestion et de concertation, contrôle et commissions

2.1.2.1. Section 1 - Organes de gestion

12.1.1 Indemnités des membres des organes de gestion (Conseil, Bureau...)

Cet article vise à l'octroi d'un jeton de présence de 125 Euros (indice 138,1) pour chaque administrateur présent lors des séances du Conseil WBE, ainsi que du Bureau

L'estimation n'a pas été modifiée par rapport au budget initial précédent.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	50.000	50.000
CL	50.000	50.000

12.1.2 Indemnités pour frais de parcours

Montant estimé sur base d'une indemnité kilométrique de 0,4170 EUR en vue de couvrir les frais de déplacement des membres du Bureau et du Conseil pour participer aux réunions de ces organes.

L'estimation n'a pas été modifiée par rapport au budget initial précédent.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	8.000	8.000
CL	8.000	8.000

12.1.3 Autres indemnités

Cet article budgétaire comprend l'indemnité de 8.255,52 €/an pour le.la Président.e du Conseil WBE.

Montant arrondi à 9.100 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	9.100	9.100
CL	9.100	9.100

12.1.4. INASTI - Cotisation mandataires publiques

Les organismes privés et publics dans lesquels au moins un mandat public est rémunéré, c'est-à-dire pour lequel une rémunération est attribuée ou prévue, doivent éventuellement payer une cotisation spéciale.

Le montant de la cotisation INASTI est fixé à 23% du montant brut de toutes les rémunérations qui ont été accordées aux mandataires.

L'estimation cette cotisation s'élève à 12.500 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	12.500	12.500
CL	12.500	12.500

2.1.2.2. Section 2 - Contrôles externes

12.2.1 Indemnités Commissaire du Gouvernement

En référence à l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10/07/2003 relatif aux commissaires du Gouvernement à temps partiel et aux commissaires aux comptes auprès des organismes publics qui dépendent de la Communauté française, il est alloué au commissaire du Gouvernement désigné à temps partiel, une indemnité forfaitaire annuelle de 4.350 euros (non indexée) pour l'ensemble de ses prestations.

Montant de 8.500 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	8.500	8.500
CL	8.500	8.500

12.2.2 Frais de parcours du Commissaire

L'article budgétaire n'est pas alimenté.

12.2.3. Commissaires aux comptes

Cet article budgétaire prend en charge le coût du collège des commissaires aux comptes.

Ainsi cela comprend les prestations du réviseur d'entreprise et de l'auditeur de la Cour des comptes.

Le marché public de service d'audit financier pour la désignation d'un commissaire aux comptes parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises pour les exercices comptables 2020, 2021 et 2022 s'élève à 9.900 € HTVA annuel. Une révision du prix a été prévue dans le cahier des charges et est possible annuellement.

Montant de 14.100 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	14.100	14.100
CL	14.100	14.100

2.1.3. Activité 3 - Frais de fonctionnement et biens et services divers**2.1.3.1. Section 1 - Petites fournitures de bureau****13.1.1 Fournitures diverses et consommables (papier, crayons, journaux, etc)**

Cet article budgétaire prend en charge les fournitures diverses et consommables (papier, crayons, journaux, timbres, consommables informatiques telles que clé USB, etc).

Montant de 300.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	300.000	300.000
CL	300.000	200.000

2.1.3.2. Section 2 - Petit mobilier et matériel de bureau**13.2.1 Petit mobilier et matériel de bureau**

Cet article budgétaire prend en charge les dépenses liées à l'achat du petit mobilier ou petit matériel de faible valeur unitaire tel que petits meubles, lampes, ventilateurs, corbeille, etc.

Montant de 200.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	287.000	200.000
CL	287.000	200.000

2.1.3.3. Section 3 - Locations**13.3.1 Leasing automobile**

Cet article budgétaire prend en charge le coût de la mise à disposition de véhicules par le biais d'un leasing.

Le marché public portant sur la location à long terme de véhicules de fonction pour les mandataires a été attribué en 2020 pour une durée de 4 ans. Le loyer mensuel du leasing couvrira notamment les frais administratifs et de secrétariat, la taxe d'immatriculation, la taxe de mise en circulation, l'équipement légal exigé par le Code de la route, les frais de l'inspection automobile, l'assistance routière 24 h/24, 7 j/ 7, les entretiens complets, la fourniture et le remplacement des pneumatiques (été et hiver), les assurances, la gestion opérationnelle du parc, toutes les autres taxes, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Considérant le loyer mensuel du leasing x le nombre de véhicules, le montant inscrit à cet article budgétaire est de 110.000 €.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	100.000	110.000
CL	100.000	110.000

2.1.3.4. Section 4 - Honoraires, expertises et services**13.4.1 Assurances**

Cet article budgétaire prend en charge, notamment, les primes pour la souscription à une assurance en responsabilité civile des administrateurs et dirigeants (D&O).

Montant de 35.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	35.000	35.000
CL	35.000	35.000

13.4.2 Frais en matière de droits d'auteur

Cet article budgétaire prend en charge les frais liés aux droits d'auteur tels que l'affiliation à REPROBEL (copie privée).

Montant de 11.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	11.000	11.000
CL	11.000	11.000

13.4.3 Modernisation et développement durable

Cet article budgétaire n'est pas alimenté.

13.4.4 Frais de communication, d'information et de publication

Article 38 du décret spécial du 07/02/2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de Pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Communauté française.

Une allocation exceptionnelle permettant de couvrir le plan de gestion du changement est octroyée à WBE en 2021 et 2022.

Le montant de l'allocation est lié à l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Cet article budgétaire prend en charge les dépenses liées à la communication, l'information et la publication et les frais liés au plan de gestion du changement, au plan de communication, au processus participatif et collaboratif avec les services centraux et les établissements scolaires.

Le montant alloué à ce centre financier est 0 € en engagement (l'octroi de l'allocation exceptionnelle ayant pris fin en 2022) et 350.000 € en liquidation (afin d'honorer des dépenses ayant été engagées les années antérieures).

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	1.944.000	0
CL	1.944.000	350.000

13.4.5 Expertises et honoraires

Cet article budgétaire prend en charge les dépenses liées aux honoraires, expertises et consultance pour le fonctionnement de WBE. On peut citer à titre d'exemple l'appui d'experts dans le domaine de la fiscalité, des marchés publics, d'analyses juridiques, mais aussi les honoraires des avocats, des huissiers, etc.

Montant de 800.000 € sur l'article budgétaire en engagement et 1.398.000 € en liquidation.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	400.000	800.000
CL	400.000	1.398.000

13.4.6 Indemnités diverses à des tiers pour litige

Cet article budgétaire prend en charge les dépenses liées aux frais judiciaires et à la résolution financière des contentieux.

Si dans une procédure en litige, la partie adverse obtient gain de cause, WBE peut être amené à prendre en charge les frais judiciaires et les débours éventuels (frais et honoraires de l'huissier de

justice, droits de greffe, frais d'expertise, les frais liés à la copie d'un dossier ou d'un jugement, timbre fiscal et autre...) ainsi que les condamnations diverses et l'éventuel dédommagement de la partie adverse ayant eu gain de cause.

Montant de 30.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	20.000	30.000
CL	20.000	30.000

2.1.3.5. Section 5 - Frais divers

13.5.1 Frais divers

Cet article budgétaire prend en charge les dépenses liées au fonctionnement de WBE qui ne sont pas reprises sur d'autres articles budgétaires.

On peut citer à titre d'exemple les frais liés aux véhicules pris en leasing qui n'entrent pas dans le loyer (tels que carburant, car-wash), les frais de mise à disposition de travailleurs intérimaires, l'achat de fleurs pour les cérémonies, l'achat de goodies pour les événements, la quote-part de WBE dans l'ASBL Service Social, les abonnements à la téléphonie, la location des machines à café, etc

Le montant de ce centre financier est de 1.498.000 € en engagement et 900.000 € en liquidation.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	2.000.000	1.498.000
CL	2.000.000	900.000

13.5.2 Frais divers liés au numérique et à l'informatique

Cet article budgétaire est destiné à transférer les moyens dévolus au numérique et à l'informatique au partenaire informatique ETNIC.

Le montant alloué à ce centre financier est de 500.000 €.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	1.000.000	500.000
CL	1.000.000	500.000

13.5.3 Frais divers liés au numérique et à l'informatique

Cet article budgétaire est destiné à prendre en charge les frais divers pour le numérique et l'informatique qui ne sont pas pris en charge par le partenaire informatique ETNIC.

Le montant alloué à ce centre financier est de 909.000 € en engagement et 509.000 € en liquidation.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	706.000	909.000
CL	706.000	509.000

2.1.3.6. Section 9 – Provisions

13.9.3 Remboursement à la Communauté française des réserves afférentes aux exercices antérieurs

Conformément aux dispositions de l'article 40 du décret WBFIN II qui prévoit que les montants inscrits en réserves disponibles peuvent, sur décision du Gouvernement, être remboursés à la FWB ;

Conformément à la décision du Gouvernement du 15 juillet 2021 ;

Conformément à la décision du Gouvernement du 17 juillet 2022 ;

Cet article budgétaire est destiné au remboursement à opérer à la Communauté française.

Le montant alloué à ce centre financier est de 0 €, l'ensemble des crédits nécessaires aux remboursements dûs par WBE à la FWB ayant été prévu dans le budget ajusté 2022.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	7.220.730	0
CL	7.220.730	0

2.1.4. Activités 4 - Occupation des locaux

2.1.4.1. Section 1 - Loyer, charges locatives et assurances

14.1.1 Assurances

Cet article budgétaire n'est pas alimenté.

14.1.2 Loyers et charges

Conformément à la décision du Gouvernement du 15 juillet 2021, maintien de 2.062.500 € en réserves disponibles afin de couvrir les charges locatives pour la location des surfaces complémentaires occupées au City Center.

L'utilisation de la réserve engendrera un impact SEC sur les années 2022 à 2024, et ce à hauteur de 825.000 € en 2022 et 2023 et de 412.500 € en 2024.

Cet article budgétaire prend en charge le bail complémentaire conclu par WBE pour la location d'espaces supplémentaires pour ses collaborateurs et les charges locatives y relatives.

Le montant alloué à ce centre financier est de 935.000 €.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	825.000	935.000
CL	825.000	935.000

14.1.3 Précompte immobilier

Cet article budgétaire n'est pas alimenté.

14.1.4 Impôts et taxes

Le montant alloué à ce centre financier est de 0 €.

14.1.5 Dépenses de consommation énergétiques

Cet article budgétaire n'est pas alimenté.

2.1.4.2. Section 2 - Entretien, réparation et maintenance

14.2.1 Entretien des locaux

Cet article budgétaire prend en charge le nettoyage et l'entretien des locaux occupés par les collaborateurs de WBE.

Le montant alloué à ce centre financier est de 20.000 €.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	30.000	20.000
CL	30.000	20.000

14.2.2 Fournitures de biens et de services divers

Cet article budgétaire prend en charge la fourniture de biens et de services divers pour les locaux occupés par les collaborateurs de WBE.

On peut citer à titre d'exemple les frais liés au changement d'un revêtement de sol, à la fourniture ou au remplacement de rétenteurs de portes, à la révision des câblages, etc

Le montant alloué à ce centre financier est de 30.000 €.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	60.000	30.000
CL	60.000	30.000

2.1.4.3. Section 3 - Honoraires, expertises, études et services

14.3.1 Déménagement

Cet article budgétaire prend en charge les dépenses liées au déménagement au sens large telles que les services d'un déménageur, l'achat de boîtes de transport ou de caisses à archives.

Montant de 0 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	100.000	0
CL	100.000	0

14.3.2 Etudes

Cet article budgétaire n'est pas alimenté.

2.1.5. Activités 5 - Investissements

2.1.5.1. Section 1 - Terrains et bâtiments

15.1.1 Achats de terrains et de bâtiments

Cet article budgétaire n'est pas alimenté

15.1.2 Constructions de bâtiments

Cet article budgétaire n'est pas alimenté

15.1.3 Aménagements et fournitures premiers équipements de bâtiments

Le bail relatif à la location du City Center expire en avril 2025.

En 2023, WBE vise la conclusion d'un marché public de travaux pour les aménagements de ce nouveau siège administratif. Ce marché, actuellement estimé à 7.000.000 € TVAC, fera l'objet d'une réservation

de crédits d'engagement pour la totalité du montant au moment de son attribution comme l'exige la réglementation.

Au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux et de la réception des factures, les montants seront liquidés de 2023 à 2025.

Montant estimé de 7.000.000 € en engagement et 2.500.000 en liquidation sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	0	7.000.000
CL	0	2.500.000

2.1.5.2. Section 2 - Mobilier et matériel

15.2.1 Achats de matériel de transport

Cet article budgétaire prend en charge les dépenses liées à l'achat de matériel de transport.

Cet article budgétaire n'est pas alimenté.

15.2.2 Achat de machines, mobilier et matériel

Cet article budgétaire prend en charge les dépenses liées à l'achat de machines, mobiliers et matériels destinés à être conservés durablement et dont la valeur unitaire est plus élevée.

Montant de 80.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	150.000	80.000
CL	150.000	80.000

2.1.5.3. Section 3 - Autres investissements

Les articles budgétaires de cette section ne sont pas alimentés.

2.2. Programme 2 - Missions, actions et projets

2.2.1. Activité 1 - affaires générales et transversales

2.2.1.1. Section 1 - Frais généraux liés aux missions, actions et projets

21.1.1 Assurance enseignants et élèves

Cet article budgétaire prend en charge les dépenses liées aux assurances des élèves/étudiants fréquentant l'enseignement organisé par WBE. Le marché public fonctionne par année scolaire.

Montant estimé de 544.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	544.000	544.000
CL	544.000	544.000

21.1.2 Recherche et développement

Cet article budgétaire n'est pas alimenté.

21.1.3 Indemnités diverses à des tiers pour litige

Cet article budgétaire prend en charge les dépenses liées aux frais judiciaires et à la résolution financière des contentieux.

Si dans une procédure en litige, la partie adverse obtient gain de cause, WBE peut être amené à prendre en charge les frais judiciaires et les débours éventuels (frais et honoraires de l'huissier de justice, droits de greffe, frais d'expertise, les frais liés à la copie d'un dossier ou d'un jugement, timbre fiscal et autre,...) ainsi que les condamnations diverses et l'éventuel dédommagement de la partie adverse ayant eu gain de cause.

Montant estimé de 80.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	30.000	80.000
CL	30.000	80.000

2.2.1.2. Section 2 - Actions diverses en matière d'enseignement**21.2.1 Frais de parcours des enseignants**

Cet article budgétaire n'est pas alimenté.

21.2.2 Transferts aux établissements pour les conseillers en prévention

Le Code du bien-être au Travail du 28 avril 2017.

Le décret-programme du 12 décembre 2018 portant diverses mesures relatives à l'organisation du budget et de la comptabilité prévoit un financement pour l'exercice des missions de conseillers en prévention. Ces missions liées au bien-être au travail relèvent directement de la responsabilité de l'employeur.

Cet article budgétaire permet le transfert des moyens financiers dans nos établissements de l'enseignement obligatoire, spécialisé, de promotion sociale et les centres PMS pour l'exercice de la mission de conseiller en prévention.

Cet article budgétaire est doté d'un montant de 1.410.000 € correspondant à la recette du centre financier R21.14.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	1.617.000	1.410.000
CL	1.617.000	1.410.000

21.2.3 Frais divers (organisations réunions, frais de parcours...) pour les conseillers en prévention

Dans le cadre des moyens alloués par le décret-programme du 12 décembre 2018 portant diverses mesures relatives à l'organisation du budget et de la comptabilité qui prévoit un financement pour l'exercice des missions de conseillers en prévention. Cet article budgétaire prend en charge les dépenses liées aux frais de déplacements, aux réunions des conseillers en prévention.

Montant estimé de 20.000 € sur l'article budgétaire en lien avec la recette du centre financier R21.14.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	20.000	20.000
CL	20.000	20.000

21.2.4 Transferts aux établissements dans le cadre de la crise covid

Le décret-programme du 09 décembre 2020 portant diverses mesures visant à faire face aux conséquences de la crise du Coronavirus.

Cet article budgétaire prend en charge les transferts des moyens vers les établissements.

Cet article budgétaire est non alimenté.

21.2.5 Transferts aux établissements dans le cadre du RRF

Suite à l'appel à projets relatif à la stratégie numérique de l'Enseignement de Promotion sociale dans le cadre du Plan de la Facilité pour la Reprise et la Résilience européenne (RRF) lancé dans le cadre de la circulaire 8315 du 15/10/2021.

Cet article budgétaire est non alimenté et est en lien avec la recette du centre financier R21.23

21.2.6 Transferts aux établissements dans le cadre des pôles territoriaux

Code de l'Enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire :

Titre II – Des pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale.

CHAPITRE V. - Du financement des pôles territoriaux.

Cet article budgétaire est non alimenté et est en lien avec la recette du centre financier R21.22

21.2.7 Transferts aux établissements pour intervention dans détecteurs CO2

Circulaire 8077 (Covid-19) - Organisation de la vie scolaire en période de crise sanitaire - Recommandations concernant l'aération et la ventilation des locaux.

Circulaire 8360 (Covid-19) - Stratégie de mise à disposition de détecteurs de CO2 dans l'Enseignement obligatoire et dans l'ESAHR.

Cet article budgétaire est non alimenté et est en lien avec la recette du centre financier R21.21

21.2.9 Transferts aux établissements des dotations de fonctionnement

Partie de dotations visées à l'article 3 §3bis alinéa 1 et 2 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de l'enseignement.

Cet article budgétaire est non alimenté.

2.2.1.3. Section 3 – Cellule de soutien et d'accompagnement

21.3.1 Frais de déplacement pour la cellule soutien et d'accompagnement

Cet article budgétaire n'est pas alimenté

21.3.2 Frais divers pour la cellule soutien et d'accompagnement

Cet article budgétaire n'est pas alimenté

2.2.1.4. Section 9 - Service social

21.9.1 Service social des personnels enseignants

Un arrêté ministériel du 22 octobre 1971 organise le fonctionnement dudit service social.

Les moyens de cet article budgétaire sont destinés à l'action sociale en faveur des membres du personnel (et de leur famille) des établissements d'enseignement et des centres PMS organisés par la Communauté française.

Les activités du Service Social sont : organisation de colonies et de centres de vacances, aide aux futures et aux jeunes mères, assistance aux malades, aide juridique et sociale, octroi d'une aide pécuniaire mensuelle lors d'une mise en disponibilité pour cause de maladie.

Montant de 318.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	284.000	318.000
CL	284.000	318.000

21.9.2 Prêts au personnel enseignant

Un arrêté du Régent du 26 juillet 1948 crée un service social au sein du Ministère de l'Instruction publique. Un arrêté ministériel du 22 octobre 1971 organise le fonctionnement dudit service social.

Les moyens de cet article budgétaire sont destinés aux prêts consentis au personnel en activité de service, aux pensionnés et à leurs veuves bénéficiant d'une pension de survie qui se trouvent dans une situation pécuniaire difficile résultant de maladies, d'accidents ou d'autres événements malheureux qui nécessitent des dépenses élevées dépassant les ressources des intéressés.

Montant de 8.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	8.000	8.000
CL	8.000	8.000

21.9.3 Frais de gestion du service social

Cet article budgétaire prend en charge les frais liés à la gestion du service social dont notamment les frais pour l'organisation de réunions, les frais de déplacements de ses membres, etc.

Montant de 3.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	3.000	3.000
CL	3.000	3.000

2.2.2. Activité 2 - Affaires pédagogiques et pilotage

2.2.2.1. Section 1 - Actions en matière d'enseignement

22.1.1 Assurances diverses (sur matériel, bénévoles...)

Cet article budgétaire prend en charge les assurances prises sur le matériel ou couvrant les bénévoles.

Montant estimé de 7.100 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	7.100	7.100
CL	7.100	7.100

22.1.2 Biens non durables et de services divers

Cet article budgétaire prend en charge les frais de fonctionnement des comités et conseils de l'enseignement de WBE tels que les frais d'expédition, les achats de petit matériel et de papier, les impressions, etc.

Montant de 0 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	150.000	0
CL	150.000	0

22.1.3 Frais divers (organisation de réunions, frais de parcours...)

Cet article budgétaire prend en charge les frais assurant le fonctionnement des groupes de travail pour l'élaboration des programmes, de l'impression et la diffusion de ceux-ci.

Il prend en charge les frais des réunions pour les formations des chefs d'établissement, les frais liés aux groupes de travail et commissions convoqués (parcours, séjour, repas), les frais des réunions des chargés de mission et des préfets coordonnateurs de zone (parcours, séjour), projets évaluations.

Montant de 400.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	600.000	400.000
CL	600.000	400.000

22.1.4 Organisation de réunions, séminaires et salons

Cet article budgétaire prend en charge les frais liés aux réunions, séminaires et salons.

Montant de 46.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	46.000	46.000
CL	46.000	46.000

22.1.5 Commissions

Montant estimé de 0 € sur l'article budgétaire.

22.1.6 Impressions et publications

Cet article budgétaire prend en charge les frais d'impression et de publication.

Montant estimé de 127.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	127.000	127.000
CL	127.000	127.000

22.1.7 Informatique spécifique

Cet article budgétaire prend en charge les développements informatiques spécifiques. On peut citer à titre d'exemple de développement d'un programme pour les internats.

Montant estimé de 20.600 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	20.600	20.600
CL	20.600	20.600

2.2.2.2. Section 2 - soutien aux activités diverses**22.2.1 Activités scolaires diverses (expositions pédagogiques, classes de dépaysement et découverte, activités pédagogiques "originales" et autres...)**

Cet article budgétaire prend en charge les frais liés aux activités scolaires telles que la participation à des expositions pédagogiques, des classes de dépaysement et découverte, des activités pédagogiques "originales", etc.

Montant estimé de 150.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	150.000	150.000
CL	150.000	150.000

22.2.2 Activités parascolaires

Cet article budgétaire prend en charge les frais des activités parascolaires offertes par les établissements scolaires afin de promouvoir et de développer les talents, les connaissances et les compétences des élèves. Ces activités peuvent être sportives, artistiques, sociales, culturelles...

Montant estimé de 16.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	16.000	16.000
CL	16.000	16.000

22.2.3 Activités pédagogiques

Montant estimé de 0 € sur l'article budgétaire.

22.2.4 Transferts aux établissements pour activités diverses

Cet article budgétaire permet le transfert des moyens vers tous nos établissements.

Montant estimé de 40.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	40.000	40.000
CL	40.000	40.000

22.2.5 Bien d'investissement

Cet article budgétaire prend en charge les dépenses liées à l'achat de machines, mobiliers et matériels destinés à être conservés durablement et dont la valeur unitaire est plus élevée.

Montant estimé de 40.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	40.000	40.000
CL	40.000	40.000

2.2.2.3. Section 3 - Formation et recyclage du personnel**22.3.1 Formations et recyclages**

Cet article budgétaire prend en charge les dépenses liées à la formation continue, aux formations de conseiller en prévention, des chefs d'établissement, etc.

Montant de 56.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	50.000	56.000
CL	50.000	56.000

22.3.2 Formations fonctions de sélection et de promotion

Décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection.

Décret du 2 février 2007 fixant le statut de directeur.

Cet article budgétaire prend en charge les dépenses relatives à l'organisation des sessions de formation des candidats aux fonctions de promotion et de sélection dans l'enseignement de WBE.

Montant de 79.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	70.000	79.000
CL	70.000	79.000

22.3.3 Formations en cours de carrière aux référentiels

Décret du 17/06/2021 portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS.

Arrêté ministériel octroyant une dotation spécifique à WBE pour organiser deux demi-jours de formation supplémentaires consacrés aux programmes d'études intégrant le référentiel de compétences initiales.

Cet article budgétaire prend en charge les dépenses liées à l'organisation de formations consacrées aux référentiels de compétences, mais inclut également les dépenses destinées à couvrir les frais de gestion et de secrétariat, et ce compris les frais relatifs à la sélection et à l'évaluation des formateurs et les rémunérations de personnel à l'exclusion des formateurs.

Cet article budgétaire prend en charge les dépenses liées à la formation dont le montant estimé est de 96000 €, et est en lien avec la recette du centre financier R21.16.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	980.000	96.000
CL	980.000	96.000

22.3.4 Formations en cours de carrière dans la Promotion sociale

Dans le cadre du décret du 30/06/1998 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement de promotion sociale.

Arrêté du Gouvernement octroyant une dotation au pouvoir organisateur WBE pour assurer la mise en œuvre de la formation en cours de carrière des membres du personnel directeur et enseignant auxiliaire d'éducation de l'enseignement de promotion sociale.

Cet article budgétaire prend en charge les dépenses liées à la réalisation de projets de formation s'inscrivant dans le cadre de la formation en cours de carrière, telle que définie par le décret du 30/06/1998.

Cet article budgétaire est doté d'un montant de 68.000 € et est en lien avec la recette du centre financier R21.17

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	0	68.000
CL	0	68.000

22.3.5 Formations en cours de carrière – Remplacement des personnels

Décret du 17/06/2021 portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS.

Cet article budgétaire prend en charge les dépenses liées au remplacement des bénéficiaires de formation membres du personnel qui suivent une formation professionnelle répondant à des besoins personnalisés.

Cet article budgétaire est doté d'un montant de 222.000 € et est en lien avec la recette du centre financier R21.18

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	0	222.000
CL	0	222.000

2.2.2.4. Section 4 – Subventionnement

22.4.1 Subvention à l'ASBL Sport, Culture, École et Solidarité (S.C.E.S.) à Bruxelles

Cet article budgétaire prend en charge la subvention annuelle nominative.

Montant de 209.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	187.000	209.000
CL	187.000	209.000

22.4.2 "Subvention à l'ASBL Fédération sportive de l'Enseignement de la Communauté française"

Cet article budgétaire prend en charge la subvention annuelle nominative.

Montant de 249.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	223.000	249.000
CL	223.000	249.000

22.4.3 Subventions diverses

Cet article budgétaire prend en charge l'octroi de subventions diverses.

Montant estimé de 15.000 € sur l'article budgétaire

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	60.000	15.000
CL	60.000	15.000

22.4.4 Dotations diverses

Cet article budgétaire prend en charge l'octroi de dotations diverses.

Montant estimé de 60.000 € sur l'article budgétaire

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	60.000	60.000
CL	60.000	60.000

2.2.2.5. Section 5 - Centres

Les articles budgétaires de cette section ne sont pas alimentés.

2.2.2.6. Section 6 - Dépenses de personnel (chargé de mission)

22.6.1 Chargés de mission de l'administration centrale

Dans le cadre du décret du 24/06/1996 portant réglementation des missions, des congés pour mission et des mises en disponibilité pour mission spéciale dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, des agents travaillent actuellement pour WBE.

Cet article budgétaire prend en charge les dépenses de personnel liées aux chargés de mission qu'il faut ristourner à la FWB.

Le montant alloué à cet article budgétaire est de 1.700.000€.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	1.700.000	1.700.000
CL	1.700.000	1.700.000

22.6.2 Allocations forfaitaires et remboursement de frais (abonnements transports en commun, frais de déplacements, frais de missions...)

Dans le cadre du décret du 24/06/1996 portant réglementation des missions, des congés pour mission et des mises en disponibilité pour mission spéciale dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, les chargés de mission qui travaillent pour WBE bénéficient du remboursement de leurs frais de déplacement, de leurs frais de missions et d'abonnement.

Montant estimé de 300.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	130.000	300.000
CL	130.000	300.000

22.6.3 Assurances des chargés de mission

Montant estimé de 0 € sur l'article budgétaire.

22.6.4 Indemnité chargés de missions

Dans le cadre du décret du 24/06/1996 portant réglementation des missions, des congés pour mission et des mises en disponibilité pour mission spéciale dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, certains chargés de mission qui travaillent pour WBE bénéficient d'une prime mensuelle.

Montant estimé de 600.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	600.000	600.000
CL	600.000	600.000

2.2.3. Activité 3 - Enseignement**2.2.3.1. Section 1 - Centres Psycho-Médico-Sociaux****23.1.1 Promotion de la santé à l'école**

Cet article budgétaire prend en charge les projets la promotion de la santé mis sur pied par les centres PMS de WBE.

Montant de 15.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	15.000	15.000
CL	15.000	15.000

23.1.2 Achats de biens non durables et de services

Arrêté royal du 18 janvier 1965 portant réglementation générale en matière de frais de parcours.

Arrêté royal du 26 mars 1965 portant réglementation générale des indemnités et allocations quelconques accordées au personnel des ministères.

Arrêté ministériel du 13 août 1974 attribuant une allocation aux médecins des centres PMS.

A.R. du 12 décembre 1984 portant réglementation générale en matières de frais de parcours.

Les moyens de cet article budgétaire sont destinés aux frais de fonctionnement de la Commission d'avis des médecins instituée auprès du service des centres PMS, aux activités de perfectionnement au profit des médecins PMS (obligatoires car prévues dans leur convention d'engagement), au fonctionnement de la cellule D.A.T., au matériel de testing pour la passation de tests individuels, au matériel et produit pour le dépistage de la tuberculose, pour les frais de traitement des déchets d'origine médicale par des firmes spécialisées et les frais de promotion des centres PMS.

Montant de 20.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	0	20.000
CL	0	20.000

23.1.3. Bien d'investissement

Cet article budgétaire prend en charge les dépenses liées à l'achat de machines, mobiliers et matériels destinés à être conservés durablement et dont la valeur unitaire est plus élevée.

Montant de 0 € sur l'article budgétaire.

2.2.4. Activité 4 – Missions de conseiller en prévention**2.2.4.1. Section 1 – Dépenses de personnel****24.1.1 Rémunération du Personnel statutaire**

Le décret-programme du 12 décembre 2018 portant diverses mesures relatives à l'organisation du budget et de la comptabilité prévoit un financement pour l'exercice des missions de conseillers en prévention.

Cet article budgétaire permet la prise en charge des salaires MDP statutaires.

Le montant est de 0,00 € sur l'article budgétaire.

24.1.2 Rémunération du Personnel contractuel

Le décret-programme du 12 décembre 2018 portant diverses mesures relatives à l'organisation du budget et de la comptabilité prévoit un financement pour l'exercice des missions de conseillers en prévention.

Cet article budgétaire permet la prise en charge des salaires des MDP contractuels.

Le montant est de 0,00 € sur l'article budgétaire.

24.1.3 Charges patronales personnel statutaire (onss)

Le décret-programme du 12 décembre 2018 portant diverses mesures relatives à l'organisation du budget et de la comptabilité prévoit un financement pour l'exercice des missions de conseillers en prévention.

L'ONSS représente 11.15 % de la rémunération pour les statutaires.

Le montant est de 0,00 € sur l'article budgétaire.

24.1.4 Charges patronales personnel contractuel (onss)

Le décret-programme du 12 décembre 2018 portant diverses mesures relatives à l'organisation du budget et de la comptabilité prévoit un financement pour l'exercice des missions de conseillers en prévention.

L'ONSS représente 30,64% de la rémunération pour les contractuels.

Le montant est de 0,00 € sur l'article budgétaire.

24.1.5 Autres (Pécule de vacances, prime de fin d'année...) pour statutaire

Le décret-programme du 12 décembre 2018 portant diverses mesures relatives à l'organisation du budget et de la comptabilité prévoit un financement pour l'exercice des missions de conseillers en prévention.

Une prime de fin d'année est octroyée à tous les membres du personnel de WBE en fonction entre le 1er janvier et le 30 septembre de l'année en cours. Le montant de cette prime de fin d'année se compose d'une partie forfaitaire (fixe) et d'une partie variable.

Le pécule de vacances équivaut à 92 % du traitement mensuel brut du mois de mars de l'année en cours. Il est calculé au prorata des prestations entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année N-1.

Le montant est de 0,00€ sur l'article budgétaire.

24.1.6 Autres (Pécule de vacances, prime de fin d'année...) pour contractuel

Le décret-programme du 12 décembre 2018 portant diverses mesures relatives à l'organisation du budget et de la comptabilité prévoit un financement pour l'exercice des missions de conseillers en prévention.

Une prime de fin d'année est octroyée à tous les membres du personnel de WBE en fonction entre le 1er janvier et le 30 septembre de l'année en cours. Le montant de cette prime de fin d'année se compose d'une partie forfaitaire (fixe) et d'une partie variable.

Le pécule de vacances équivaut à 92 % du traitement mensuel brut du mois de mars de l'année en cours. Il est calculé au prorata des prestations entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année N-1.

Le montant est de 0,00 € sur l'article budgétaire.

24.1.7 Pensions de retraite parastatales pour statutaire

Le décret-programme du 12 décembre 2018 portant diverses mesures relatives à l'organisation du budget et de la comptabilité prévoit un financement pour l'exercice des missions de conseillers en prévention.

La loi du 28 avril 1958 a instauré la répartition de la charge des pensions de retraite entre les organismes affiliés au régime de pension.

Une contribution mensuelle doit être versée au Trésor public correspondant à un % déterminé des traitements mensuels payés au personnel statutaire.

Le Service fédéral des Pensions a déterminé le taux de 43% pour 2019, 45% pour 2020 et 50% pour 2021.

Le montant est de 0,00 € sur l'article budgétaire.

2.2.4.2. Section 2 – Autres dépenses de personnel (chargé de mission)**24.2.1 Indemnité chargés de missions**

Le décret-programme du 12 décembre 2018 portant diverses mesures relatives à l'organisation du budget et de la comptabilité prévoit un financement pour l'exercice des missions de conseillers en prévention.

Dans le cadre du décret du 24/06/1996 portant réglementation des missions, des congés pour mission et des mises en disponibilité pour mission spéciale dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, certains chargés de mission qui travaillent pour WBE bénéficient d'une prime mensuelle.

Le montant est de 0,00 € sur l'article budgétaire.

24.2.2 Allocations forfaitaires et remboursement de frais (abonnements transports en commun, frais de déplacements, frais de missions...)

Le décret-programme du 12 décembre 2018 portant diverses mesures relatives à l'organisation du budget et de la comptabilité prévoit un financement pour l'exercice des missions de conseillers en prévention.

Dans le cadre du décret du 24/06/1996 portant réglementation des missions, des congés pour mission et des mises en disponibilité pour mission spéciale dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, les chargés de mission qui travaillent pour WBE bénéficient du remboursement de leurs frais de déplacement, de leurs frais de missions et d'abonnement.

Le montant est de 0,00 € sur l'article budgétaire.

24.2.3. Charges patronales (ONSS)

La cotisation AMI (assurance maladie-invalidité) mensuelle est calculée sur l'indemnité octroyée aux chargés de mission.

Le montant est de 0,00€ sur l'article budgétaire.

2.2.4.3. Section 3 – Autres frais de personnel

24.3.1. Chèques repas et autres chèques (cadeaux, sports et culture)

Le membre du personnel et le chargé de mission ont droit à un titre-repas pour toute journée au cours de laquelle il a effectué une prestation.

La valeur faciale est de 6,60 euros dont 5,36 euros à charge de l'employeur et 1,24 euros à charge du membre du personnel ou du chargé de mission.

Le montant est de 0,00€ sur l'article budgétaire.

2.2.4.4. Section 4 – Frais généraux

24.4.1. Biens non durables et services divers

Le décret-programme du 12 décembre 2018 portant diverses mesures relatives à l'organisation du budget et de la comptabilité prévoit un financement pour l'exercice des missions de conseillers en prévention.

Cet article budgétaire prend en charge les dépenses de fonctionnement des conseillers en prévention. A titre d'exemple, les fournitures, la documentation, les abonnements, les frais de formations, les assurances diverses, et frais divers.

Le montant est de 0 € sur l'article budgétaire.

24.4.2. Biens d'investissement

Le décret-programme du 12 décembre 2018 portant diverses mesures relatives à l'organisation du budget et de la comptabilité prévoit un financement pour l'exercice des missions de conseillers en prévention.

Cet article budgétaire prend en charge les dépenses liées à l'achat de machines, mobiliers et matériels destinés à être conservés durablement et dont la valeur unitaire est plus élevée.

Le montant est de 0,00 € sur l'article budgétaire.

2.2.5. Activité 5 – Missions de la cellule de soutien et d'accompagnement**2.2.5.1. Section 1 – Dépenses de personnel****25.1.1 Rémunération du Personnel statutaire**

Le décret du 28 mars 2019 relatif aux Cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des Conseillers au soutien et à l'accompagnement.

Cet article budgétaire permet la prise en charge des salaires MDP statutaires.

Le montant est de 0,00 € sur l'article budgétaire.

25.1.2 Rémunération du Personnel contractuel

Le décret du 28 mars 2019 relatif aux Cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des Conseillers au soutien et à l'accompagnement.

Cet article budgétaire permet la prise en charge des salaires des MDP contractuels.

Le montant est de 193.000,00 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	120.000	193.000
CL	120.000	193.000

25.1.3 Charges patronales personnel statutaire (onss)

Le décret du 28 mars 2019 relatif aux Cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des Conseillers au soutien et à l'accompagnement.

L'ONSS représente 11,15 % de la rémunération pour les statutaires.

Le montant est de 0,00 € sur l'article budgétaire.

25.1.4 Charges patronales personnel contractuel (onss)

Le décret du 28 mars 2019 relatif aux Cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des Conseillers au soutien et à l'accompagnement.

L'ONSS représente 30,64% de la rémunération pour les contractuels.

Le montant est de 40.000,00 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	12.000	40.000
CL	12.000	40.000

25.1.5 Autres (Pécule de vacances, prime de fin d'année...) pour statutaire

Le décret du 28 mars 2019 relatif aux Cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des Conseillers au soutien et à l'accompagnement.

Une prime de fin d'année est octroyée à tous les membres du personnel de WBE en fonction entre le 1er janvier et le 30 septembre de l'année en cours. Le montant de cette prime de fin d'année se compose d'une partie forfaitaire (fixe) et d'une partie variable.

Le pécule de vacances équivaut à 92 % du traitement mensuel brut du mois de mars de l'année en cours. Il est calculé au prorata des prestations entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année N-1.

Le montant est de 0,00€ sur l'article budgétaire.

25.1.6 Autres (Pécule de vacances, prime de fin d'année...) pour contractuel

Le décret du 28 mars 2019 relatif aux Cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des Conseillers au soutien et à l'accompagnement.

Une prime de fin d'année est octroyée à tous les membres du personnel de WBE en fonction entre le 1er janvier et le 30 septembre de l'année en cours. Le montant de cette prime de fin d'année se compose d'une partie forfaitaire (fixe) et d'une partie variable.

Le pécule de vacances équivaut à 92 % du traitement mensuel brut du mois de mars de l'année en cours. Il est calculé au prorata des prestations entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année N-1.

Le montant est de 12.000,00 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	12.000	12.000
CL	12.000	12.000

25.1.7 Pensions de retraite parastatales pour statutaire

Le décret du 28 mars 2019 relatif aux Cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des Conseillers au soutien et à l'accompagnement.

La loi du 28 avril 1958 a instauré la répartition de la charge des pensions de retraite entre les organismes affiliés au régime de pension.

Une contribution mensuelle doit être versée au Trésor public correspondant à un % déterminé des traitements mensuels payés au personnel statutaire.

Le Service fédéral des Pensions a déterminé le taux de 43% pour 2019, 45% pour 2020 et 50% pour 2021.

Le montant est de 0,00 € sur l'article budgétaire.

2.2.5.2. Section 2 – Autres dépenses de personnel (chargé de mission)

25.2.1 Indemnité chargés de missions

Le décret du 28 mars 2019 relatif aux Cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des Conseillers au soutien et à l'accompagnement.

Dans le cadre du décret du 24/06/1996 portant réglementation des missions, des congés pour mission et des mises en disponibilité pour mission spéciale dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, certains chargés de mission qui travaillent pour WBE bénéficient d'une prime mensuelle.

Le montant est de 800.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	1.242.000	800.000
CL	1.242.000	800.000

25.2.2 Allocations forfaitaires et remboursement de frais (abonnements transports en commun, frais de déplacements, frais de missions...)

Le décret du 28 mars 2019 relatif aux Cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des Conseillers au soutien et à l'accompagnement.

Dans le cadre du décret du 24/06/1996 portant réglementation des missions, des congés pour mission et des mises en disponibilité pour mission spéciale dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, les chargés de mission qui travaillent pour WBE bénéficient du remboursement de leurs frais de déplacement, de leurs frais de missions et d'abonnement.

Le montant est de 600.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	200.000	600.000
CL	200.000	600.000

25.2.3. Charges patronales (ONSS)

La cotisation AMI (assurance maladie-invalidité) mensuelle est calculée sur l'indemnité octroyée aux chargés de mission.

Le montant est de 80.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	80.000	80.000
CL	80.000	80.000

2.2.5.3. Section 3 – Autres frais de personnel

25.3.1. Chèques repas et autres chèques (cadeaux, sports et culture)

Le membre du personnel et le chargé de mission ont droit à un titre-repas pour toute journée au cours de laquelle il a effectué une prestation.

La valeur faciale est de 6,60 euros dont 5,36 euros à charge de l'employeur et 1,24 euros à charge du membre du personnel ou du chargé de mission.

Le montant est de 54.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	40.000	54.000
CL	40.000	54.000

2.2.5.4. Section 4 – Frais généraux**25.4.1. Biens non durables et services divers**

Le Contrat conclu entre le Gouvernement de la Communauté française et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), en application de l'article 14 du décret du 28 mars 2019 relatif aux Cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des Conseillers au soutien et à l'accompagnement, prévoit des moyens pour le fonctionnement de la cellule.

Ainsi les grandes catégories de dépenses prévues au Contrat et qui seront prises en charge sur cet article budgétaire sont :

Les frais de formations, les assurances diverses, les frais informatiques (petit équipement, maintenance, réseaux et licences diverses, etc) et divers frais (fournitures, documentation, abonnements etc).

Les frais liés à l'acquisition, la production et l'édition d'outils d'accompagnement.

Les éventuels frais liés aux infrastructures, bâtiments et salles destinés à accueillir les membres de la cellule de soutien et d'accompagnement.

Le montant est de 770.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	695.000	770.000
CL	695.000	770.000

25.4.2. Biens d'investissement

Le Contrat conclu entre le Gouvernement de la Communauté française et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), en application de l'article 14 du décret du 28 mars 2019 relatif aux Cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des Conseillers au soutien et à l'accompagnement, prévoit des moyens pour le fonctionnement de la cellule.

Cet article budgétaire prend en charge les dépenses liées à l'achat de machines, mobiliers et matériels destinés à être conservés durablement et dont la valeur unitaire est plus élevée.

Le montant est de 50.000 € sur l'article budgétaire.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	50.000	50.000
CL	50.000	50.000

2.2.6. Activité 6 – Missions de la cellule en charge de la formation professionnelle continue**2.2.6.1. Section 1 – Dépenses de personnel****26.1.1. Rémunération du personnel statutaire**

Décret du 17 juin 2021 portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS.

Cet article budgétaire permet la prise en charge des salaires MDP statutaires.

Le montant est de 0,00 € sur l'article budgétaire.

26.1.2. Rémunération du personnel contractuel

Décret du 17 juin 2021 portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS.

Cet article budgétaire permet la prise en charge des salaires des MDP contractuels.

Le montant est de 120.000 € sur l'article budgétaire

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	0	120.000
CL	0	120.000

26.1.3. Charges patronales personnel statutaire (ONSS)

Décret du 17 juin 2021 portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS.

L'ONSS représente 11.15 % de la rémunération pour les statutaires.

Le montant est de 0,00 € sur l'article budgétaire.

26.1.4. Charges patronales personnel contractuel (ONSS)

Décret du 17 juin 2021 portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS.

L'ONSS représente 30,64% de la rémunération pour les contractuels.

Le montant est de 12.000 € sur l'article budgétaire

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	0	12.000
CL	0	12.000

26.1.5. Autres (Pécule de vacances, prime de fin d'année...) pour statutaire

Décret du 17 juin 2021 portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS.

Le montant est de 0,00 € sur l'article budgétaire.

26.1.6. Autres (Pécule de vacances, prime de fin d'année...) pour contractuel

Décret du 17 juin 2021 portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS.

Une prime de fin d'année est octroyée à tous les membres du personnel de WBE en fonction entre le 1er janvier et le 30 septembre de l'année en cours. Le montant de cette prime de fin d'année se compose d'une partie forfaitaire (fixe) et d'une partie variable.

Le pécule de vacances équivaut à 92 % du traitement mensuel brut du mois de mars de l'année en cours. Il est calculé au prorata des prestations entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année N-1.

Le montant est de 12.000 € sur l'article budgétaire

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	0	12.000
CL	0	12.000

26.1.7. Pensions de retraite parastatales pour statutaire

Décret du 17 juin 2021 portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS.

Loi du 28 avril 1958 instaurant la répartition de la charge des pensions de retraite entre les organismes affiliés au régime de pension.

Une contribution mensuelle doit être versée au Trésor public correspondant à un % déterminé des traitements mensuels payés au personnel statutaire.

Le montant est de 0,00 € sur l'article budgétaire.

2.2.6.2. Section 2 - Autres dépenses de personnel (chargé de mission)

Les articles budgétaires de cette section ne sont pas alimentés.

2.2.6.3. Section 3 - Autres frais de personnel**26.3.1. Chèques repas et autres chèques (cadeaux, sport et culture)**

Décret du 17 juin 2021 portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS.

Le membre du personnel et le chargé de mission ont droit à un titre-repas pour toute journée au cours de laquelle il a effectué une prestation.

La valeur faciale est de 6,60 euros dont 5,36 euros à charge de l'employeur et 1,24 euros à charge du membre du personnel ou du chargé de mission.

Le montant est de 5.000 € sur l'article budgétaire

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	0	5.000

CL	0	5.000

2.2.6.4. Section 4 – Frais généraux**26.4.1. Biens non durables et services divers**

Décret du 17 juin 2021 portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS.

Le montant est de 2.706.000 € sur l'article budgétaire

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	0	2.706.000
CL	0	2.706.000

26.4.2. Biens d'investissement

Décret du 17 juin 2021 portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS.

Le montant est de 0 € sur l'article budgétaire

2.3. Programme 3 - Gestion des Infrastructures**2.3.1. Activité 1 - Gestion des infrastructures****2.3.1.1. Section 1 - Centres de gestion des bâtiments scolaires WBE**

Les articles budgétaires de cette section ne sont pas alimentés.

2.4. Programme 8 – Autres subventionnements**2.4.1. Activité 1 - Financement****2.4.1.1. Section 1 – Programme de financement "Erasmus +"****81.1.1 Frais divers**

Cet article budgétaire prend en charge les dépenses diverses liées au partenariat de coopération – projet « Erasmus + » telles que frais de catering, frais de déplacement, frais liés aux réceptions et organisations des réunions, frais divers liés à la réalisation des projets subventionnés, etc.

Le montant estimé de cet article budgétaire est de 91.911,60 € et est lié à la recette du centre financier R31.11.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	50.000	91.911,60
CL	50.000	91.911,60

81.1.2 Contribution vers des entités publiques

Cet article budgétaire prend en charge les dépenses assimilées à des contributions à des administrations publiques (écoles, unif...) d'autres pays.

Le montant estimé de cet article budgétaire est de 72.000 € est lié à la recette du centre financier R31.11.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	50.000	72.000
CL	50.000	72.000

81.1.3 Contribution vers autres bénéficiaires

Cet article budgétaire prend en charge les dépenses assimilées à des contributions à des organismes qui ne font pas partie du périmètre des administrations publiques d'autres pays ou à des étudiants étrangers.

Le montant estimé de cet article budgétaire est de 0 € est lié à la recette du centre financier R31.11.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	25.000	0
CL	25.000	0

Section 2 – Programme de financement WBI**81.2.1 Frais divers**

Wallonie-Bruxelles International (WBI) a approuvé 2 projets distincts de WBE via la « commission mixte permanente Wallonie-Bruxelles/Québec » :

Projet A : un soutien au projet « Le Visa Destination Emploi québécois et sa version en Wallonie » a été octroyé suite à la décision du jury de la 12ème Commission mixte permanente Wallonie-Bruxelles/Québec. Budget de 2022 à 2024.

Projet B : Le projet « Accompagnement des équipes-écoles et des élèves à besoins spécifiques », dans le contexte du développement de l'École inclusive.

Cet article budgétaire contient une estimation de la recette.

Cet article budgétaire prend en charge les dépenses effectuées dans le cadre de ces projets.

Le montant estimé est de 5.5 00 € et est lié à la recette du centre financier R31.12

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	0	5.550
CL	0	5.550

2.5. Programme 9 - Gestion bancaire et de la dette**2.5.1. Activité 1 - Gestion bancaire****2.5.1.1. Section 1 – Frais****91.1.1 Frais bancaires et financiers**

Cet article budgétaire prend en charge les dépenses liées à la gestion bancaire et financière.

Montant de 1.000 € sur l'article budgétaire en 2023.

Crédits	INI 2022	INI 2023
CE	1.000	1.000
CL	1.000	1.000

BUDGET INITIAL 2023

LAMP - WBE
N°FISE : 723028796

DE WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT

Mini stre	N° Prog	code éco	code éco	N° Ordre	R/D	Code fonct.	Code source fin.	Libellé	Budget initial 2022	Budget initial 2023
								TOTAL GENERAL DES RECETTES	40.199.000,00	44.061.911,60
								PROGRAMME 01 - SOLDE REPORTE		
								TITRE 1 - Soldes reportés	0,00	0,00
42	01	08	10	01	R	09500	REPORT	11.1.1 Soldes reportés années antérieures	0,00	0,00
								PROGRAMME 02 - DOTATIONS		
								TITRE 1 - DOTATIONS	40.074.000,00	43.898.000,00
								1. Dotations	40.074.000,00	43.898.000,00
42	02	46	10	01	R	09500	FVB	21.1.1.1 Dotation ordinaire - décret spécial du 07/02/2019	35.006.000,00	36.628.000,00
42	02	46	10	02	R	09500	FVB Covid	21.1.1.2 Dotation complémentaire - Covid 19	0,00	0,00
42	02	46	10	03	R	09500	FVB Cpeka	21.1.1.3 Dotation complémentaire - CSA - décret du 28/03/2019	2.451.000,00	2.599.000,00
42	02	46	10	04	R	09500	FVB Cpeka	21.1.1.4 Dotation complémentaire - Conseillers en prévention - décrets-programme du 12/12/2018	1.637.000,00	1.430.000,00
42	02	46	10	05	R	09500	FVB FCC	21.1.1.5 Dotation complémentaire - Formation en cours de carrière - décret du 17/6/2021	980.000,00	2.855.000,00
42	02	46	10	06	R	09500	FVB FCC_ref	21.1.1.6 Dotation complémentaire - Formation aux référentiels - décret du 11/07/2002	96.000,00	96.000,00
42	02	46	10	05	R	09500	FVB FCC_PS	21.1.1.7 Dotation complémentaire - Formation en cours de carrière en promotion sociale - décret du 30/06/1998	68.000,00	68.000,00
42	02	46	10	06	R	09500	FVB FCC_R	21.1.1.8 Dotation complémentaire - Remplacement des personnels en formation - décret du 17/06/2021	222.000,00	222.000,00
42	02	46	10	07	R	09500	FVB CO2	2. Dotations à reverser	0,00	0,00
42	02	46	10	08	R	09500	FVB Pol terr	21.2.1 Dotation complémentaire - Défecteurs CO2	0,00	0,00
42	02	46	10	09	R	09500	FVB RRF	21.2.2 Dotation complémentaire - Pôles territoriaux	0,00	0,00
								21.2.3 Dotation complémentaire - RRF	0,00	0,00
								TOTAL POUR LE PROGRAMME 2	40.074.000,00	43.898.000,00
								PROGRAMME 03 - SUBVENTIONS		
								TITRE 1 - SUBVENTIONS	125.000,00	163.911,60
42	03	46	40	01	R	09500	UE_Erasmus	1. Subventions diverses	125.000,00	163.911,60
42	03	49	34	01	R	09500	WBI	31.1.1.1 Autres subventions - Subventions projets Erasmus+	125.000,00	163.911,60
								31.1.1.2 Autres subventions - provenant de WBI	0,00	0,00
								TOTAL POUR LE PROGRAMME 3	125.000,00	163.911,60
								PROGRAMME 04 - AUTRES RECETTES		
								TITRE 1 - AUTRES RECETTES	0,00	0,00
42	04	38	10	01	R	09500	DIV	1. Dons, legs, sponsoring et mécénat	0,00	0,00
42	04	58	20	01	R	09500	DIV	41.1.1 Dons, legs, sponsoring et mécénat - De faible importance	0,00	0,00
								41.1.2 Dons, legs, sponsoring et mécénat	0,00	0,00
42	04	26	10	01	R	09500	DIV	2. Produits	0,00	0,00
42	04	76	32	01	R	09500	DIV	41.2.1 Produits financiers	0,00	0,00
42	04	76	32	01	R	09500	DIV	41.2.2 Produits des ventes - Immeubles	0,00	0,00
42	04	16	20	01	R	09500	DIV	41.2.3 Produit des locations	0,00	0,00
42	04	16	11	01	R	09500	DIV	41.2.4 Produits divers	0,00	0,00
42	04	87	20	01	R	09500	SS	3. Remboursements	0,00	0,00
								41.1.3 Remboursements de prêts accordés par le Service Social	0,00	0,00
42	04	77	20	01	R	09500	DIV	9. Autres recettes	0,00	0,00
42	04	56	50	01	R	09500	DIV	41.9.1 Autres recettes	0,00	0,00
								41.9.2 Produits du règlement des litiges	0,00	0,00
								TOTAL POUR LE PROGRAMME 4	0,00	0,00
								PROGRAMME 05 - FONDUS EN SOUFFRANCE		
								TITRE 1 - VERSEMENTS INDUS TIERS	0,00	0,00
42	05	16	12	01	R	09500	DIV	1. Fonds en souffrance	0,00	0,00
42	05	08	10	01	R	09500	DIV	51.1.1 Versements indus par des tiers à l'organisme - ASBL/Ménages	0,00	0,00
								51.1.2 Paiements non effectués, retours en compte	0,00	0,00
								TOTAL POUR LE PROGRAMME 5	0,00	0,00

468 (2022-2023) - N°1 (Annexe 3) (269)

Mini stre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	R/D	Code fonct.	Code source fin.	Libellé	Budget initial 2022		Budget initial 2023	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES												
PROGRAMME 01 - SUBSTANCE ET AFFAIRES GENERALES												
TITRE 1 - DEPENSES DE PERSONNEL												
42	01	11	11	01	D	09500	FWB	1. Rémunérations et charges sociales	22.599.100,00	22.599.100,00	24.439.100,00	24.439.100,00
42	01	11	11	01	D	09500	FWB	1.1.1 Rémunération du Personnel statutaire	19.420.000,00	19.420.000,00	20.938.100,00	20.938.100,00
42	01	11	11	02	D	09500	FWB	1.1.2 Rémunération du Personnel contractuel	4.806.173,00	4.806.173,00	5.368.241,00	5.368.241,00
42	01	11	20	01	D	09500	FWB	1.1.3 Charges patronales personnel statutaire	7.246.450,00	7.246.450,00	7.437.060,00	7.437.060,00
42	01	11	20	02	D	09500	FWB	1.1.4 Charges patronales personnel contractuel	602.887,00	602.887,00	673.378,00	673.378,00
42	01	11	12	01	D	09500	FWB	1.1.5 Autres (PV, PFA, ...) pour statutaires	2.500.297,00	2.500.297,00	2.683.000,00	2.683.000,00
42	01	11	12	02	D	09500	FWB	1.1.6 Autres (PV, PFA, ...) pour contractuels	600.785,00	600.785,00	671.000,00	671.000,00
42	01	11	33	01	D	09500	FWB	1.1.7 Pensions de retraite parastatales pour statutaires	905.886,00	905.886,00	965.000,00	965.000,00
42	01	11						1.1.7 Pensions de retraite parastatales pour statutaires	2.757.602,00	2.757.602,00	3.140.421,00	3.140.421,00
42	01	11	12	03	D	09500	FWB	2. Autres frais de personnel	2.575.100,00	2.575.100,00	2.745.000,00	2.745.000,00
42	01	11	12	04	D	09500	FWB	2.1.1 Abonnements transports en commun	473.000,00	473.000,00	473.000,00	473.000,00
42	01	12	11	01	D	09500	FWB	2.1.2 Frais de déplacement domicile travail	710,00	710,00	0,00	0,00
42	01	12	11	04	D	09500	FWB	2.1.3 Frais de mission	193.000,00	193.000,00	193.000,00	193.000,00
42	01	11	40	01	D	09500	FWB	2.1.4 Cheque-repas et autres chèques (cadeaux, sports, culture)	284.000,00	284.000,00	284.000,00	284.000,00
42	01	12	11	02	D	09500	FWB	2.1.5 Médecine du travail	1.486.000,00	1.486.000,00	1.663.000,00	1.663.000,00
42	01	12	11	03	D	09500	FWB	2.1.6 Assurance relative au personnel (Accident du travail...)	132.000,00	132.000,00	132.000,00	132.000,00
42	01	12	11	04	D	09500	FWB	3. Formations et autres initiatives en gestion du personnel	604.000,00	604.000,00	756.000,00	756.000,00
42	01	12	11	05	D	09500	FWB	3.1.1 Accessions (Sélor...)	0,00	0,00	6.000,00	6.000,00
42	01	12	11	06	D	09500	FWB	3.1.2 Formations	249.000,00	249.000,00	250.000,00	250.000,00
42	01	12	11	07	D	09500	FWB	3.1.3 Organisation de jurys, séminaires et réunions	254.000,00	254.000,00	250.000,00	250.000,00
42	01	12	11	07	D	09500	FWB	3.1.4 Frais de publications, communication et médias	101.000,00	101.000,00	250.000,00	250.000,00
TITRE 2 - ORGANES DE GESTION ET DE CONCERTATION, CONTRÔLE ET COMMISSIONS												
42	01	11	12	05	D	09500	FWB	1. Organes de gestion	79.600,00	79.600,00	79.600,00	79.600,00
42	01	12	11	08	D	09500	FWB	1.1.1 Indemnités des membres des organes de gestion (Conseil, Bureau, ...)	50.000,00	50.000,00	50.000,00	50.000,00
42	01	12	11	06	D	09500	FWB	1.1.2 Indemnités pour frais de parcours	8.000,00	8.000,00	8.000,00	8.000,00
42	01	11	20	03	D	09500	FWB	1.1.3 Autres indemnités	9.100,00	9.100,00	9.100,00	9.100,00
42	01	11	20	03	D	09500	FWB	1.1.4 INASTI - Cotisation mandataires publics	12.500,00	12.500,00	12.500,00	12.500,00
42	01	11	12	07	D	09500	FWB	2. Contrôles externes	22.600,00	22.600,00	22.600,00	22.600,00
42	01	12	11	09	D	09500	FWB	2.1.1 Indemnités Commissaire du Gouvernement	8.500,00	8.500,00	8.500,00	8.500,00
42	01	12	11	10	D	09500	FWB	2.1.2 Frais de parcours du Commissaire	0,00	0,00	0,00	0,00
42	01	12	11	10	D	09500	FWB	2.1.3 Commissaires aux comptes	14.100,00	14.100,00	14.100,00	14.100,00
TITRE 3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET BIENS ET SERVICES DIVERS												
42	01	12	11	11	D	09500	FWB	1. Petites fournitures de bureau	300.000,00	300.000,00	300.000,00	200.000,00
42	01	12	11	11	D	09500	FWB	1.1.1 Fournitures diverses et consommables (papier, crayons, journaux, ...)	300.000,00	300.000,00	300.000,00	200.000,00
42	01	12	11	12	D	09500	FWB	2. Petits mobiliers et matériel de bureau	287.000,00	287.000,00	200.000,00	200.000,00
42	01	12	11	12	D	09500	FWB	2.1.1 Petit mobilier et matériel de bureau	287.000,00	287.000,00	200.000,00	200.000,00
42	01	12	11	13	D	09500	FWB	3. Locations	100.000,00	100.000,00	110.000,00	110.000,00
42	01	12	11	13	D	09500	FWB	3.1.1 Leasing automobile	100.000,00	100.000,00	110.000,00	110.000,00
42	01	12	11	14	D	09500	FWB	3.1.2 Leasing photocopieurs et imprimantes	0,00	0,00	0,00	0,00
42	01	12	11	15	D	09500	FWB	3.1.3 Autres leasings	0,00	0,00	0,00	0,00
42	01	12	11	16	D	09500	FWB	4. Honoraires, expertises et services	2.410.000,00	2.410.000,00	876.000,00	1.824.000,00
42	01	12	11	16	D	09500	FWB	4.1.1 Assurances	35.000,00	35.000,00	35.000,00	35.000,00
42	01	12	11	17	D	09500	FWB	4.1.2 Frais en matière de droits d'auteur	11.000,00	11.000,00	11.000,00	11.000,00
42	01	12	11	18	D	09500	FWB	4.1.3 Modernisation et développement durable	0,00	0,00	0,00	0,00
43	01	12	11	19	D	09500	FWB	4.1.4 Frais de communication, d'information et de publication	1.944.000,00	1.944.000,00	0,00	350.000,00
42	01	12	11	20	D	09500	FWB	4.1.5 Expertises et honoraires	400.000,00	400.000,00	800.000,00	1.398.000,00
42	01	12	11	21	D	09500	FWB	4.1.6 Indemnités diverses à des tiers pour litige	20.000,00	20.000,00	30.000,00	30.000,00
42	01	12	11	22	D	09500	FWB	5. Frais divers	3.706.000,00	3.706.000,00	2.907.000,00	1.909.000,00
42	01	12	11	22	D	09500	FWB	5.1.1 Frais divers	2.000.000,00	2.000.000,00	1.498.000,00	900.000,00
42	01	41	40	01	D	09500	FWB	5.1.2 Frais divers liés au numérique et à l'informatique	1.000.000,00	1.000.000,00	500.000,00	500.000,00
42	01	12	11	29	D	09500	FWB	5.1.3 Frais divers liés au numérique et à l'informatique	706.000,00	706.000,00	909.000,00	509.000,00
9. Provisions												
									7.220.730,00	7.220.730,00	0,00	0,00

Mini stre	N° Prog	code éco	code éco	N° Ordre	R/D	Code fonct.	Code source fin.	Libellé	Budget initial 2022		Budget initial 2023
42	01	33	00	01	D	09500	FWB	13.9.1 Provision pour litige	0,00	0,00	0,00
42	01	11	11	03	D	09500	FWB	13.9.2 Provision pour indemnisation	0,00	0,00	0,00
42	01	41	10	01	D	09500	FWB	13.9.3 Remboursement à la Communauté française des réserves affectées aux exercices antérieurs	7.220.730,00	7.220.730,00	0,00
								TITRE 4 - OCCUPATION DES LOCAUX	1.015.000,00	1.015.000,00	985.000,00
42	01	12	11	23	D	09500	FWB	1. Loyer, charges locatives et assurances	825.000,00	825.000,00	935.000,00
42	01	12	12	01	D	09500	FWB	14.1.1 Assurances	0,00	0,00	0,00
42	01	12	50	01	D	09500	FWB	14.1.2 Loyers et charges	825.000,00	825.000,00	935.000,00
42	01	12	50	02	D	09500	FWB	14.1.3 Precompte immobilier	0,00	0,00	0,00
42	01	12	50	02	D	09500	FWB	14.1.4 Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
42	01	12	11	24	D	09500	FWB	14.1.5 Dépenses de consommation énergétique	0,00	0,00	0,00
42	01	12	11	25	D	09500	FWB	2. Entretien, réparation et maintenance	90.000,00	90.000,00	50.000,00
42	01	12	11	26	D	09500	FWB	14.2.1 Entretien des locaux	30.000,00	30.000,00	20.000,00
42	01	12	11	26	D	09500	FWB	14.2.2 Fournitures de biens et de services divers	60.000,00	60.000,00	30.000,00
42	01	12	11	27	D	09500	FWB	3. Honoraires, expertises, études et services	100.000,00	100.000,00	0,00
42	01	12	11	28	D	09500	FWB	14.3.1 Déménagement	100.000,00	100.000,00	0,00
								14.3.2 Etudes	0,00	0,00	0,00
								TITRE 5 - INVESTISSEMENTS	150.000,00	150.000,00	7.080.000,00
42	01	71	32	01	D	09500	FWB	1. Terrains et bâtiments	0,00	0,00	2.500.000,00
42	01	72	00	01	D	09500	FWB	15.1.1 Achats de terrains et de bâtiments	0,00	0,00	0,00
42	01	72	00	01	D	09500	FWB	15.1.2 Construction de bâtiments	0,00	0,00	0,00
42	01	72	00	01	D	09500	FWB	15.1.3 Aménagements et fournitures premiers équipements de bâtiments	0,00	0,00	2.500.000,00
42	01	74	10	01	D	09500	FWB	2. Mobilier et matériel	150.000,00	150.000,00	80.000,00
42	01	74	22	02	D	09500	FWB	15.2.1 Achat de matériels de transport	0,00	0,00	0,00
42	01	74	22	02	D	09500	FWB	15.2.2 Achat de machines, mobilier et matériel	150.000,00	150.000,00	80.000,00
								TOTAL POUR LE PROGRAMME 1	37.890.030,00	37.890.030,00	32.349.300,00
								PROGRAMME 02 - MISSIONS, ACTIONS ET PROJETS			
								TITRE 1 - AFFAIRES GENERALES ET TRANSVERSALES	2.506.000,00	2.506.000,00	2.383.000,00
42	02	12	11	01	D	09500	FWB	1. Frais généraux liés aux missions, actions et projets	574.000,00	574.000,00	624.000,00
42	02	74	80	01	D	09500	FWB	21.1.1 Assurance enseignants et élèves	544.000,00	544.000,00	544.000,00
42	02	74	81	02	D	09500	FWB	21.1.2 Recherche et développements	0,00	0,00	0,00
								21.1.3 Indemnités diverses à des tiers pour litige	30.000,00	30.000,00	80.000,00
42	02	12	11	03	D	09500	FWB	2. Actions diverses en matière d'enseignement	1.637.000,00	1.637.000,00	1.430.000,00
42	02	41	50	01	D	09500	FWB	21.2.1 Frais de parcours des enseignants	0,00	0,00	0,00
42	02	41	50	01	D	09500	FWB	21.2.2 Transferts aux établissements pour les conseillers en prévention	1.617.000,00	1.617.000,00	1.410.000,00
42	02	41	50	02	D	09500	FWB	21.2.3 Frais divers (organisation de réunion, frais de parcours...)	20.000,00	20.000,00	20.000,00
42	03	41	50	02	D	09500	FWB	21.2.4 Transferts aux établissements dans le cadre de la crise covid	0,00	0,00	0,00
42	04	41	50	03	D	09500	FWB	21.2.5 Transferts aux établissements dans le cadre du RRF	0,00	0,00	0,00
42	04	41	50	04	D	09500	FWB	21.2.6 Transferts aux établissements dans le cadre des pôles territoriaux	0,00	0,00	0,00
42	04	41	50	05	D	09500	FWB	21.2.7 Transferts aux établissements dans le cadre des pôles territoriaux	0,00	0,00	0,00
42	04	41	50	06	D	09500	FWB	21.2.8 Transferts aux établissements pour intervention dans détecteurs CO2	0,00	0,00	0,00
42	04	41	50	07	D	09500	FWB	21.2.9 Transferts aux établissements	0,00	0,00	0,00
								21.2.9 Transferts aux établissements des dotations de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
42	02	12	11	05	D	09500	FWB	3. Cellule de soutien et d'accompagnement	0,00	0,00	0,00
42	02	12	11	06	D	09500	FWB	21.3.1 Frais de déplacement	0,00	0,00	0,00
								21.3.2 Frais divers	0,00	0,00	0,00
42	02	34	41	01	D	09500	FWB	9. Services social	295.000,00	295.000,00	329.000,00
42	02	83	00	01	D	09500	SS	21.9.1 Service social des personnels enseignants	284.000,00	284.000,00	318.000,00
42	02	12	11	07	D	09500	FWB	21.9.2 Prêts au personnel enseignant	8.000,00	8.000,00	8.000,00
								21.9.3 Frais de gestion du service social	3.000,00	3.000,00	3.000,00
								TITRE 2 - AFFAIRES PEDAGOGIQUES ET PILOTAGE	5.256.700,00	5.256.700,00	4.500.700,00
42	02	12	11	08	D	09500	FWB	1. Actions en matière d'enseignement	950.700,00	950.700,00	600.700,00
42	02	12	11	09	D	09500	FWB	22.1.1 Assurances diverses	7.100,00	7.100,00	7.100,00
42	02	12	11	10	D	09500	FWB	22.1.2 Biens non durables et services divers	150.000,00	150.000,00	0,00
42	02	12	11	11	D	09500	FWB	22.1.3 Frais divers (organisation de réunions, frais de parcours, ...)	600.000,00	600.000,00	400.000,00
42	02	12	11	11	D	09500	FWB	22.1.4 Organisation de réunions, séminaires et salons	46.000,00	46.000,00	46.000,00
42	02	12	11	12	D	09500	FWB	22.1.5 Commissions	0,00	0,00	0,00

code éco				N° Ordre	R/D	Code fonct.	Code source fin.	Libellé	Budget initial 2022		Budget initial 2023	
12	12	12	11						127 000,00	20 600,00	127 000,00	20 600,00
42	02	12	11	13	D	09500	FVB	22.1.6 Impressions et publications	127 000,00	20 600,00	127 000,00	20 600,00
42	02	12	11	14	D	09500	FVB	22.1.7 Informatique spécifiques (ex. programme pour internet)	20 600,00		20 600,00	
2. Soutien aux activités diverses									246 000,00		246 000,00	246 000,00
42	02	12	11	15	D	09500	FVB	22.2.1 Activités scolaires diverses (expo, classes de dépassement, activités pédagogiques, ...)	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
42	02	12	11	16	D	09500	FVB	22.2.2 Activités parascolaires	16 000,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
42	02	12	11	17	D	09500	FVB	22.2.3 Activités pédagogiques	0,00	0,00	0,00	0,00
42	02	41	50	07	D	09500	FVB	22.2.4 Transferts aux établissements pour activités diverses	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
42	02	74	22	01	D	09500	FVB	22.2.5 Bien d'investissement	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
3. Formations et recyclage du personnel									11 000 000,00		521 000,00	521 000,00
42	02	12	11	18	D	09500	FVB	22.3.1 Formations et recyclages	50 000,00	50 000,00	56 000,00	56 000,00
42	02	12	11	19	D	09500	FVB	22.3.2 Formations fonctions de sélection et de promotion	70 000,00	70 000,00	79 000,00	79 000,00
42	02	12	11		D	09500	FVB_FCC_ref	22.3.3 Formation en cours de carrière aux référentiels	980 000,00	980 000,00	96 000,00	96 000,00
42	02	12	11		D	09500	FVB_FCC_PS	22.3.4 Formation en cours de carrière dans la Promotion sociale	0,00	0,00	68 000,00	68 000,00
42	02	12	11		D	09500	FVB_FCC_R	22.3.5 Formation en cours de carrière - Remplacement des personnels	0,00	0,00	222 000,00	222 000,00
4. Subventionnement									530 000,00		533 000,00	533 000,00
42	02	41	60	01	D	09500	FVB	22.4.1 Subvention à l'ASBL Sport, Culture, Ecole et Solidarité	187 000,00	187 000,00	209 000,00	209 000,00
42	02	41	60	02	D	09500	FVB	22.4.2 Subvention à l'ASBL Fédération sportive de l'Enseignement de la CF	223 000,00	223 000,00	249 000,00	249 000,00
42	02	33	00	01	D	09500	FVB	22.4.3 Subvention diverses	60 000,00	60 000,00	15 000,00	15 000,00
42	02	41	50	03	D	09500	FVB	22.4.4 Dotations diverses	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
6. Dépenses de personnel (chargés de mission)									2 430 000,00		2 600 000,00	2 600 000,00
42	02	12	11	20	D	09500	FVB	22.6.1 Charges de mission de l'administration centrale	1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
42	02	12	11	21	D	09500	FVB	22.6.2 Allocations forfaitaires et remboursements de frais (abo TEC, Frais dépla., Frais mission ...)	130 000,00	130 000,00	300 000,00	300 000,00
42	02	12	11	22	D	09500	FVB	22.6.3 Assurance chargés de mission	0,00	0,00	0,00	0,00
42	02	11	12	01	D	09500	FVB	22.6.4 Indemnités des chargés de mission	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
TITRE 3 - ENSEIGNEMENT									15 000,00		35 000,00	35 000,00
1. Centres PMS									15 000,00		35 000,00	35 000,00
42	02	12	11	23	D	09500	FVB	23.1.1 Promotion de la santé à l'école	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
42	02	12	11	24	D	09500		23.1.2 Achats de biens non durables et de services	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
TITRE 4 - MISSIONS DE CONSEILLER EN PREVENTION									0,00		0,00	0,00
1. Dépenses de personnel									0,00		0,00	0,00
42	02	11	11	01	D	09500	FVB_Cprev	24.1.1 Rémunération du Personnel statutaire	0,00	0,00	0,00	0,00
42	02	11	11	02	D	09500	FVB_Cprev	24.1.2 Rémunération du Personnel contractuel	0,00	0,00	0,00	0,00
42	02	11	20	01	D	09500	FVB_Cpéda	24.1.3 Charges patronales personnel statutaire (onss)	0,00	0,00	0,00	0,00
42	02	11	20	02	D	09500	FVB_Cprev	24.1.4 Charges patronales personnel contractuel (onss)	0,00	0,00	0,00	0,00
42	02	11	12	02	D	09500	FVB_Cprev	24.1.5 Autres (Pécule de vacances, prime de fin d'année...) pour statutaire	0,00	0,00	0,00	0,00
42	02	11	12	03	D	09500	FVB_Cprev	24.1.6 Autres (Pécule de vacances, prime de fin d'année...) pour contractuel	0,00	0,00	0,00	0,00
42	02	11	33	01	D	09500	FVB_Cprev	24.1.7 Pensions de retraite paratales pour statutaire	0,00	0,00	0,00	0,00
2. Autres dépenses de personnel (chargé de mission)									0,00		0,00	0,00
42	02	11	12	04	D	09500	FVB_Cprev	24.2.1 Indemnité des chargés de missions	0,00	0,00	0,00	0,00
42	02	12	11	25	D	09500	FVB_Cprev	24.2.2 Allocations forfaitaires et remboursement de frais	0,00	0,00	0,00	0,00
42	02	11	20	03	D	09500	FVB_Cprev	24.2.3 Charges patronales (onss)	0,00	0,00	0,00	0,00
3. Autres frais de personnel									0,00		0,00	0,00
42	02	11	40	01	D	09500	FVB_Cprev	24.3.1 Chèques repas et autres chèques (cadeaux, sport et culture)	0,00	0,00	0,00	0,00
4. Frais généraux									0,00		0,00	0,00
42	02	12	11	26	D	09500	FVB_Cprev	24.4.1 Biens non durables et services divers	0,00	0,00	0,00	0,00
42	02	74	22	02	D	09500	FVB_Cprev	24.4.2 Biens d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
TITRE 5 - MISSIONS DE LA CELLULE DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT									2 451 000,00		2 599 000,00	2 599 000,00
1. Dépenses de personnel									144 000,00		245 000,00	245 000,00
42	02	11	11	03	D	09500	FVB_Cpéda	25.1.1 Rémunération du Personnel statutaire	0,00	0,00	0,00	0,00
42	02	11	11	04	D	09500	FVB_Cpéda	25.1.2 Rémunération du Personnel contractuel	120 000,00	120 000,00	193 000,00	193 000,00
42	02	11	20	04	D	09500	FVB_Cpéda	25.1.3 Charges patronales personnel statutaire (onss)	0,00	0,00	0,00	0,00
42	02	11	20	05	D	09500	FVB_Cpéda	25.1.4 Charges patronales personnel contractuel (onss)	12 000,00	12 000,00	40 000,00	40 000,00
42	02	11	12	05	D	09500	FVB_Cpéda	25.1.5 Autres (Pécule de vacances, prime de fin d'année...) pour statutaire	0,00	0,00	0,00	0,00
42	02	11	12	06	D	09500	FVB_Cpéda	25.1.6 Autres (Pécule de vacances, prime de fin d'année...) pour contractuel	12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
42	02	11	33	02	D	09500	FVB_Cpéda	25.1.7 Pensions de retraite paratales pour statutaire	0,00	0,00	0,00	0,00
2. Autres dépenses de personnel (chargé de mission)									1 522 000,00		1 480 000,00	1 480 000,00
42	02	11	12	07	D	09500	FVB_Cpéda	25.2.1 Indemnité des chargés de missions	1 242 000,00	1 242 000,00	800 000,00	800 000,00

Mini stre	N° Prog	codé éco 12	N° Ordre	R/D	Code fonct.	Code source fin.	Libellé	Budget initial 2022		Budget initial 2023	
42	02	12	11	27	D	09500	25.2.2 Allocations forfaitaires et remboursement de frais (abonnements transports en commun, frais de déplacements, frais de missions...)	200.000,00	200.000,00	600.000,00	600.000,00
42	02	11	20	06	D	09500	25.2.3 Charges patronales (onss)	80.000,00	80.000,00	80.000,00	80.000,00
42	02	11	40	02	D	09500	3. Autres frais de personnel	40.000,00	40.000,00	54.000,00	54.000,00
42	02	11	40	02	D	09500	25.3.1. Cheques repas et autres chèques (cadeaux, sport et culture)	40.000,00	40.000,00	54.000,00	54.000,00
42	02	12	11	28	D	09500	4. Frais généraux	745.000,00	745.000,00	820.000,00	820.000,00
42	02	74	22	03	D	09500	25.4.1. Biens non durables et services divers	695.000,00	695.000,00	770.000,00	770.000,00
42	02	11	12	08	D	09500	25.4.2. Biens d'investissements	50.000,00	50.000,00	50.000,00	50.000,00
42	02	41	10	01	D	09500	5. Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
42	02	41	10	01	D	09500	25.5.1. Remboursement à la Communauté française des moyens non utilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
42	02	11	11	05	D	09500	TITRE 6 - MISSIONS DE LA CELLULE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	0,00	0,00	2.855.000,00	2.855.000,00
42	02	11	11	05	D	09500	1. Dépenses de personnel	0,00	0,00	144.000,00	144.000,00
42	02	11	11	06	D	09500	26.1.1. Rémunération du Personnel statutaire	0,00	0,00	0,00	0,00
42	02	11	20	06	D	09500	26.1.2. Rémunération du Personnel contractuel	0,00	0,00	120.000,00	120.000,00
42	02	11	20	07	D	09500	26.1.3. Charges patronales personnel statutaire (onss)	0,00	0,00	0,00	0,00
42	02	11	12	07	D	09500	26.1.4. Charges patronales personnel contractuel (onss)	0,00	0,00	12.000,00	12.000,00
42	02	11	12	08	D	09500	26.1.5. Autres (Pécule de vacances, prime de fin d'année...) pour statutaire	0,00	0,00	0,00	0,00
42	02	11	12	08	D	09500	26.1.6. Autres (Pécule de vacances, prime de fin d'année...) pour contractuel	0,00	0,00	12.000,00	12.000,00
42	02	11	33	03	D	09500	26.1.7. Pensions de retraite parafiscales pour statutaire	0,00	0,00	0,00	0,00
42	02	11	12	09	D	09500	2. Autres dépenses de personnel (chargé de mission)	0,00	0,00	0,00	0,00
42	02	11	12	09	D	09500	26.2.1. Indemnité des charges de missions	0,00	0,00	0,00	0,00
42	02	12	11	29	D	09500	26.2.2. Allocations forfaitaires et remboursement de frais	0,00	0,00	0,00	0,00
42	02	11	20	06	D	09500	(abonnements transports en commun, frais de déplacements, frais de missions...)	0,00	0,00	0,00	0,00
42	02	11	20	06	D	09500	26.2.3. Charges patronales (onss)	0,00	0,00	0,00	0,00
42	02	11	40	02	D	09500	3. Autres frais de personnel	0,00	0,00	5.000,00	5.000,00
42	02	11	40	02	D	09500	26.3.1. Cheques repas et autres chèques (cadeaux, sport et culture)	0,00	0,00	5.000,00	5.000,00
42	02	12	11	30	D	09500	4. Frais généraux	0,00	0,00	2.706.000,00	2.706.000,00
42	02	74	22	04	D	09500	26.4.1. Biens non durables et services divers	0,00	0,00	2.706.000,00	2.706.000,00
42	02	11	12	04	D	09500	26.4.2. Biens d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL POUR LE PROGRAMME 2								10.228.700,00	10.228.700,00	12.372.700,00	12.372.700,00
PROGRAMME 08 - AUTRES SUBVENTIONNEMENT											
TITRE 1 - FINANCEMENT								125.000,00	125.000,00	169.461,60	169.461,60
42	08	12	11	01	D	09500	1. Programme de financement "Erasmus +"	125.000,00	125.000,00	163.911,60	163.911,60
42	08	35	30	01	D	09500	81.1.1. Frais divers	150.000,00	150.000,00	91.911,60	91.911,60
42	08	35	30	01	D	09500	81.1.2. Contribution vers des entités publiques	50.000,00	50.000,00	72.000,00	72.000,00
42	08	35	30	01	D	09500	81.1.3. Contribution vers autres bénéficiaires	25.000,00	25.000,00	0,00	0,00
42	08	12	11	02	D	09500	2. Programme de financement WBI	0,00	0,00	5.550,00	5.550,00
42	08	12	11	02	D	09500	81.1.1. Frais divers	0,00	0,00	5.550,00	5.550,00
TOTAL POUR LE PROGRAMME 8								125.000,00	125.000,00	169.461,60	169.461,60
PROGRAMME 09 - GESTION BANCAIRE ET DE LA DETTE											
TITRE 1 - GESTION BANCAIRE								1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
42	09	12	11	01	D	09500	1. Frais bancaires	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
42	09	12	11	01	D	09500	91.1.1. Frais bancaires et financiers	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
TOTAL POUR LE PROGRAMME 9								1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00

Mini stre	N° Prog	code éco 12	N° Ordre	R/D	Code fonct.	Code source fin.	Libellé	Budget initial 2022	Budget initial 2023
RECAPITULATIF SEC									
TOTAL GENERAL DES RECETTES									
							0,00	40.199.000,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES CODES 08, 8, 9							0,00	0,00	44.061.911,60
TOTAL CODES 08							0,00	0,00	0,00
TOTAL CODES 8X							0,00	0,00	0,00
TOTAL CODES 9X							0,00	0,00	0,00
TOTAL CODE 4610							0,00	40.074.000,00	0,00
TOTAL CODE 6611							0,00	0,00	43.898.000,00
TOTAL CESSI0NS							0,00	0,00	0,00
RESULTAT SEC DES RECETTES							0,00	40.199.000,00	44.061.911,60
TOTAL GENERAL DES DEPENSES							48.236.730,00	48.236.730,00	44.884.461,60
TOTAL GENERAL DES DEPENSES CODES 03, 8, 9							8.000,00	8.000,00	8.000,00
TOTAL CODES 03							0,00	0,00	0,00
TOTAL CODES 8X							8.000,00	8.000,00	8.000,00
TOTAL CODES 9X							0,00	0,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENTS							240.000,00	240.000,00	2.670.000,00
RESULTAT SEC DES DEPENSES							48.236.730,00	48.236.730,00	44.884.461,60
SOLDE SEC							-8.037.730,00	-8.037.730,00	-822.550,00

3 ARES



NOTE DE PRÉSENTATION

BUDGET INITIAL 2023

Date de rédaction : 28 septembre 2022

Auteur : Direction BCL

Annexes : ARES – Budget ajusté 2022 et Budget initial 2023

Rétroactes

La circulaire budgétaire 2022/1 relative à l'ajustement budgétaire 2022 et au budget initial 2023 a été communiquée à l'ARES le 13 juin 2022.

Celle-ci indique que l'ARES, comme toutes les autres OAP de type 2, doit envoyer pour le mois de septembre 2022 ses propositions budgétaires au cabinet de notre Ministre de tutelle, à la CIF (Cellule d'information budgétaire) et au commissaire du Gouvernement.

La présente note présente les propositions budgétaires établies par l'administration de l'ARES et approuvées par son conseil d'administration le 28 septembre 2022.

Analyse / Proposition

01. CONTEXTE

La préparation des projections budgétaires pour le budget initial 2023 de l'ARES se heurte, à la date de rédaction de la présente, à plusieurs facteurs d'incertitude :

- Les risques liés à l'inflation record en Belgique évoqués pour le budget ajusté 2022 prévalent également sur le budget initial 2023. Selon les dernières estimations du Bureau fédéral du Plan, la Belgique fera encore face en 2023 à une importante inflation (environ 6,5 % selon les prévisions du 06/09/2022 du Bureau fédéral du Plan). Les rémunérations des salaires dans le secteur public seront automatiquement indexées de 2% en février 2023, avril 2023 et septembre 2023.
- Bien que le plan quinquennal 2017-2021 de la coopération au développement ait officiellement pris fin le 31 août 2022, d'autres activités sont encore prévues en 2023 : l'évaluation finale du programme, l'audit financier par un réviseur et par la DGD ainsi que la remise du rapport final à la DGD. Comme toute autre subvention, le solde non dépensé devra faire l'objet d'un remboursement.
- L'ARES aura la charge d'organiser, à partir de 2023, le nouveau filtre aux études dans le secteur de la santé (concours). Celui-ci remplace l'examen d'entrée en médecine et dentisterie dont la dernière

session a été organisée en août dernier. Cependant, les textes légaux continuent à suivre leur parcours législatif et certaines modalités d'organisation ne sont pas encore bien connues à ce stade.

Dans le même ordre d'idées, nous sommes également en attente de l'arrêté qui fixe les modalités d'organisation et de financement de l'épreuve liminaire de maîtrise de la langue française.

Les hypothèses ayant servi à l'élaboration des propositions par l'ARES dans ce contexte sont détaillées dans la suite de la note.

02. RECETTES

- Concernant les recettes en provenance de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'ARES bénéficie d'une dotation annuelle indexée, ce qui est un gage de stabilité.

Le montant de la dotation communiqué par les services du Gouvernement et repris dans la proposition budgétaire tient compte des dernières prévisions d'évolution des indices macro-économiques :

	Budget initial 2023	
Allocation (article 27 du décret du 7.11.2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études)	4.587.000	indice santé (IS) de 12.2023 estimé à 131,98 par le Bureau du Plan (BP) le 6.09.2022
Complément d'allocation (article 27, avant dernier alinéa, du décret du 7.11.2013, introduit par l'article 114 du décret-programme du 14.07.2021)(*2)	489.000	indice santé (IS) de 12.2023 estimé à 131,98 par le Bureau du Plan (BP) le 6.09.2022
Total dotation	5.076.000	

L'ARES devrait également bénéficier des subventions récurrentes telles que l'Aide à la réussite, Développement durable, Comité Femmes et Sciences, Enseignement inclusif...

- Le texte réglementaire relatif au financement du concours d'entrée en médecine et dentisterie ainsi que celui relatif à l'épreuve liminaire de maîtrise en langue française n'ayant pas encore été adopté, nous ignorons, à ce jour, les montants des subventions y-relatives.
Nous avons, par conséquent, pris l'option de reprendre dans le budget le montant de la subvention que le Gouvernement avait prévu de verser à l'ARES en 2023 pour l'organisation l'examen d'entrée en médecine et dentisterie ainsi qu'une estimation de droits d'inscription.
- Concernant les recettes en provenance de la subvention de la DGD pour le financement des activités de coopération au développement, l'Arrêté ministériel du 4 février 2022 accorde à l'ARES une subvention de 147.500.000 EUR pour le plan quinquennal 2022-2027. Le montant dont l'ARES va bénéficier en 2023 est de 29.500.000 EUR.
- D'autres recettes sont également prévues : intérêts créditeurs et récupération de frais.

Sur cette base, les projections budgétaires de recettes pour l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

Section	Budget ajusté septembre 2022	Budget initial 2023	Variation	% variation
Dotation ARES ordinaire	5.051.000,00 €	5.076.000,00 €	25.000,00 €	0,49%
Subvention DGD	29.500.000,00 €	29.500.000,00 €	- €	0,00%
Autres subventions	3.513.000,00 €	3.627.000,00 €	114.000,00 €	3,25%
Recettes diverses	517.500,00 €	517.500,00 €	- €	0,00%
TOTAL	38.581.500,00 €	38.720.500,00 €	139.000,00 €	0,36%

Par rapport au dernier ajustement du budget 2022, l'estimation des recettes diverses et le montant de la subvention DGD n'ont pas varié. Par contre, les montants de la dotation et des autres subventions sont en hausse suite à l'indexation.

03. DÉPENSES

Le budget de dépenses de l'ARES est structuré en 6 rubriques principales :

- Personnel et rémunération,
- Organes de gestion,
- Fonctionnement,
- Investissements,
- Actions et projets,
- Charges exceptionnelles.

Les dépenses de **rémunérations** sont projetées sur la base des estimations fournies par le SEGI, qui agit en tant que secrétariat social de l'ARES. En l'état, elles ont été projetées en tenant compte des effectifs existants, compte tenu des besoins potentiels concernant le développement en matière de gestion de ressources humaines et de politique de prévention et de bien-être. Elles tiennent également compte des 3 indexations des rémunérations prévues en 2023 selon le Bureau fédéral du plan et de probable hausse des prix des autres frais de personnel (primes d'assurance, abonnement en transport en commun...).

Les dépenses relatives aux **organes de gestion** sont par nature assez stables et ont été estimées sur la base des budgets des exercices précédents. La légère augmentation est due à la prise en compte de l'indexation des indemnités (président, commissaire du Gouvernement) et du renouvellement du marché des réviseurs d'entreprise.

Concernant le budget des **frais de fonctionnement** : on peut distinguer :

- d'une part, des dépenses courantes de fonctionnement qui sont projetées sur la base des prévisions du budget de l'exercice précédent, de la hausse des prix (loyer, énergie...) et du renouvellement de certains marchés publics ;
- d'autre part, les frais de fonctionnement contiennent également un budget relatif à l'accompagnement des projets de coopération au développement (Préparation, Sélection et suivi), et d'autre part un budget consacré aux « Frais administratifs des universités » dans le cadre de la coopération au développement.

La partie **investissement** comprend une partie récurrente, et une partie influencée par des projets spécifiques identifiés. Dans le cadre des présentes projections, il a été tenu compte à ce titre des évolutions à apporter dans la base de données GIRAF et du développement du nouveau site web de l'ARES.

La section des **charges exceptionnelles** reprend les remboursements dus à la FWB dont les soldes non dépensés des subventions ainsi que les réserves (bénéfice reporté).

Les **actions et projets**, enfin, constituent la majeure partie des dépenses, avec notamment l'ensemble des dépenses liées aux actions de coopération au développement. Il s'agit dès lors de l'élément le plus difficile à projeter.

- Les **actions et projets à charge des budgets de la Fédération Wallonie-Bruxelles** sont principalement marqués par l'organisation du concours en médecine et dentisterie dont les modalités d'organisation et de financement ne sont pas encore complètement définies à ce jour ainsi que par les divers autres projets mis en place au fur et à mesure de l'octroi de nouvelles missions à l'ARES (appel à projets développement durable, enseignement supérieur inclusif, comité Femmes et Sciences, Promotion de la réussite, prix Philippe Maystadt, appel ASEM-Duo, etc.). Leurs coûts ont été projetés sur la base des exercices antérieurs, des marchés publics, des appels à projets, ainsi que des montants des subventions spécifiques qui les couvrent, le cas échéant.
- Concernant **actions et projets à charge des budgets de la coopération au développement**, il a été tenu compte des budgets du nouveau plan quinquennal.

La sous-section « Belgique » reprend les budgets officiels 2022-2023 des Formations internationales (Bourses, Chaire Sud, Frais de formation et Encadrement, Frais d'accueil), le programme de mobilité, le programme ECMS (Évent des boursiers, bourses de voyage, microprojets, mobilisation), PSR et les assurances.

Les sous-sections relatives aux 18 pays partenaires reprennent les budgets des

- Programme PRD-PFS :
 - Les crédits d'engagement reflètent la volonté de faire démarrer en 2023 une nouvelle cohorte d'environ 20 projets dont le budget global (sur 5 ans) est fixé à 500.000 EUR/projets ;
 - les crédits de liquidation tiennent compte de différents éléments :
 - 60% des budgets 2022-2023 et 30% des budgets 2023-2024 des projets existants,
 - une estimation des dernières déclarations de créance des PRD-PFS 2016,
 - une estimation des déclarations de créance tardives liées à la finalisation du plan quinquennal 2017-2021 prolongé de 8 mois en 2022,
 - enfin, les projets de la nouvelle cohorte démarreront également leurs activités à partir du 1er septembre 2023, pour 30% du budget annuel moyen de 100.000 EUR/projet.

- Programme Appui institutionnel :

Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.

- Projets de synergie :

Il a été tenu compte d'une estimation des déclarations de créance tardives liées à la finalisation du plan quinquennal 2017-2021 prolongé de 8 mois en 2022,

Enfin, les projections intègrent également des crédits destinés à la couverture des coûts de gestion (audit et évaluation) et des remboursements dus à la DGD.

Compte tenu de ces différentes projections, les principales catégories de dépenses peuvent être estimées comme suit :

Crédits d'engagement

Section	Budget ajusté 2022	Budget initial 2023	Variation	% variation
Rémunérations	6.786.000,00 €	7.600.000,00 €	814.000,00 €	12,00%
Organes	115.500,00 €	172.500,00 €	57.000,00 €	49,35%
Fonctionnement	3.265.500,00 €	3.175.000,00 €	- 90.500,00 €	-2,77%
Actions et projets	39.568.000,00 €	33.035.000,00 €	- 6.533.000,00 €	-16,51%
Investissements	223.000,00 €	223.000,00 €	- €	0,00%
Charges exceptionnelles	772.000,00 €	150.000,00 €	- 622.000,00 €	-80,57%
TOTAL	50.730.000,00 €	44.355.500,00 €	- 6.374.500,00 €	-12,57%

Crédits de liquidation

Section	Budget ajusté 2022	Budget initial 2023	Variation	% variation
Rémunérations	6.786.000,00 €	7.600.000,00 €	814.000,00 €	12,00%
Organes	130.500,00 €	134.500,00 €	4.000,00 €	3,07%
Fonctionnement	3.018.000,00 €	3.207.000,00 €	189.000,00 €	6,26%
Actions et projets	32.802.000,00 €	31.619.000,00 €	- 1.183.000,00 €	-3,61%
Investissements	223.000,00 €	223.000,00 €	- €	0,00%
Charges exceptionnelles	772.000,00 €	150.000,00 €	- 622.000,00 €	-80,57%
TOTAL	43.731.500,00 €	42.933.500,00 €	- 798.000,00 €	-1,82%

04. SOLDE BUDGÉTAIRE

Dans ces conditions et compte tenu des hypothèses, le budget initial 2023 de l'ARES présenterait un solde de -5.635.000 EUR en crédits d'engagement et de -4.213.000 EUR en crédits de liquidation.

Ce résultat est en nette amélioration par rapport au résultat du budget ajusté 2022.

ARE5

Budget initial 2023 - Exposé particulier - Comparaison avec le budget initial 2022

14 novembre 2022

Centre financier	Libellé	Objet	Source financement	Code SEC	TOTAL In 2022 (rev 11-21)		TOTAL Budget INI 2023		ÉCARTS (INI 2023 vs INI 2022)	% VARIATION		Comparaison et explication de la variation
					Crédit d'engagement	Crédits de liquidation	Crédit d'engagement	Crédits de liquidation		Crédit d'engagement	Crédits de liquidation	
	DEPENSES											
	SECTION 1: PERSONNEL & RÉMUNÉRATIONS											
H.611.01	RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES SOCIALES (Allocation ordinaire)				€ 3.318.000,00	€ 3.318.000,00	€ 4.640.000,00	€ 4.640.000,00	€ 1.322.000,00	€ 1.322.000,00	40%	40%
H.611.01.01	Rémunération du personnel	Rémunérations brutes à charge de la dotation et des subventions octroyées par la FWB	FWB	11.11	€ 2.181.000,00	€ 2.181.000,00	€ 3.175.000,00	€ 3.175.000,00	€ 994.000,00	€ 994.000,00	46%	46%
H.611.01.02	Charges patronales personnelles	Charges patronales liées aux rémunérations à charge de la dotation et des subventions octroyées par la FWB	FWB	11.20	€ 842.000,00	€ 842.000,00	€ 1.095.000,00	€ 1.095.000,00	€ 253.000,00	€ 253.000,00	30%	30%
H.611.01.03	Autres (Pécule de vacances, prime de fin d'année...)	Pécule de vacances, prime de fin d'année et autres primes	FWB	11.12	€ 285.000,00	€ 285.000,00	€ 365.000,00	€ 365.000,00	€ 80.000,00	€ 80.000,00	28%	28%
H.611.01.04	Personnel intérimaire	Personnel mis à disposition par une agence d'intérim	FWB	12.11	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ -5.000,00	€ -5.000,00	-50%	-50%
H.611.04	RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES SOCIALES (Subvention coopération au développement)				€ 2.042.000,00	€ 2.042.000,00	€ 2.055.000,00	€ 2.055.000,00	€ 13.000,00	€ 13.000,00	1%	1%
H.611.04.01	Rémunération du personnel	Rémunérations brutes à charge de la subvention fédérale	FED	11.11	€ 1.408.000,00	€ 1.408.000,00	€ 1.418.000,00	€ 1.418.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	1%	1%
H.611.04.02	Charges patronales personnel	Charges patronales liées aux rémunérations à charge de la subvention fédérale	FED	11.20	€ 452.000,00	€ 452.000,00	€ 460.000,00	€ 460.000,00	€ 8.000,00	€ 8.000,00	2%	2%
H.611.04.03	Autres (Pécule de vacances, prime de fin d'année...)	Pécule de vacances, prime de fin d'année et autres primes	FED	11.12	€ 172.000,00	€ 172.000,00	€ 172.000,00	€ 172.000,00	€ -	€ -	0%	0%
H.611.04.04	Personnel intérimaire	Personnel mis à disposition par une agence d'intérim	FED	12.11	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ -5.000,00	€ -5.000,00	-50%	-50%
H.611.05	RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES SOCIALES (Charges de mission)				€ 9.000,00	€ 9.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 1.000,00	€ 1.000,00	11%	11%
H.611.05.01	Rémunérations et charges sociales	Rémunérations et charges sociales			€ 9.000,00	€ 9.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 1.000,00	€ 1.000,00	11%	11%
H.611.05.02	Charges sociales	Charges sociales			€ 9.000,00	€ 9.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 1.000,00	€ 1.000,00	11%	11%
H.611.10	AUTRES FRAIS DE PERSONNEL				€ 647.000,00	€ 647.000,00	€ 794.000,00	€ 794.000,00	€ 147.000,00	€ 147.000,00	23%	23%
H.611.10.01	Abonnement transport en commun	Abonnement en transport en commun	FWB	11.12	€ 96.000,00	€ 96.000,00	€ 120.000,00	€ 120.000,00	€ 24.000,00	€ 24.000,00	25%	25%
H.611.10.02	Abonnement transport en commun	Abonnement en transport en commun	FED	11.12	€ 37.000,00	€ 37.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 3.000,00	€ 3.000,00	8%	8%
H.611.10.03	Chèques repas + assurance hospitalisation + autres (chèques cadeaux, sport et culture)	Chèques repas, assurance hospitalisation, chèques cadeaux, chèques sport et culture, Eco-chèques	FWB	11.40	€ 100.000,00	€ 100.000,00	€ 121.000,00	€ 121.000,00	€ 21.000,00	€ 21.000,00	21%	21%
H.611.10.04	Chèques repas + assurance hospitalisation + autres (chèques cadeaux, sport et culture)	Chèques repas, assurance hospitalisation, chèques cadeaux, chèques sport et culture, Eco-chèques	FED	11.40	€ 55.000,00	€ 55.000,00	€ 57.000,00	€ 57.000,00	€ 2.000,00	€ 2.000,00	4%	4%
H.611.10.05	Prime et ONSS assurance groupe	Primes d'assurance groupe ainsi que les charges ONSS qui y sont rattachées	FWB	11.20	€ 190.000,00	€ 190.000,00	€ 251.000,00	€ 251.000,00	€ 61.000,00	€ 61.000,00	32%	32%
H.611.10.06	Prime et ONSS assurance groupe	Primes d'assurance groupe ainsi que les charges ONSS qui y sont rattachées	FED	11.20	€ 154.000,00	€ 154.000,00	€ 171.000,00	€ 171.000,00	€ 17.000,00	€ 17.000,00	11%	11%
H.611.10.07	Médecine du travail & Assurance relative au personnel (accident du travail...)	Primes d'assurance accident du travail, médecine du travail	FWB	12.11	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	100%	100%

ARE5

Budget initial 2023 - Exposé particulier - Comparaison avec le budget initial 2022

14 novembre 2022

Centre financier	Libellé	Objet	Source financement	Code SEC	TOTAL In 2022 (rev 11-21)		TOTAL Budget INI 2023		ECARTS INI 2023 vs INI 2022		% VARIATION	Comparaison et explication de la variation	
					Credit d'engagement	Credits de liquidation	Credit d'engagement	Credits de liquidation	Credit d'engagement	Credits de liquidation	Credit d'engagement		Credits de liquidation
H.611.10.08	Médecine du travail & Assurance relative au personnel (accident du travail...)	Primes d'assurance accident du travail, médecine du travail	FED	12.11	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 14.000,00	€ 14.000,00	€ 9.000,00	€ 9.000,00	180%	180%	Les dépenses tiennent compte de probable hausse des prix des autres frais de personnel et des effectifs prévus en 2023.
H.611.11	FORMATION & AUTRES INITIATIVES EN MATIÈRE DE GESTION DU PERSONNEL				€ 62.000,00	€ 62.000,00	€ 101.000,00	€ 101.000,00	€ 39.000,00	€ 39.000,00	63%	63%	
H.611.11.00	Formation et autres initiatives en matière de gestion du personnel	Formation des agents, team-building, autres initiatives en matière de gestion du personnel	FWB	12.11	€ 41.000,00	€ 41.000,00	€ 80.000,00	€ 80.000,00	€ 39.000,00	€ 39.000,00	95%	95%	Les dépenses ont été projetées en tenant compte des besoins potentiels concernant le développement en matière de gestion de ressources humaines et de politique de prévention et de bien-être.
H.611.11.01	Formation et autres initiatives en matière de gestion du personnel	Formation des agents, team-building, autres initiatives en matière de gestion du personnel	FED	12.11	€ 21.000,00	€ 21.000,00	€ 21.000,00	€ 21.000,00	€ -	€ -	0%	0%	
H.611	PERSONNEL & RÉMUNÉRATIONS				€ 6.678.000,00	€ 6.678.000,00	€ 7.600.000,00	€ 7.600.000,00	€ 1.922.000,00	€ 1.922.000,00	25%	25%	
	SECTION 2 : COMMISSIONS & ORGANES DE GESTION								€ -	€ -	#DIV/0!	#DIV/0!	
H.612.01	INDEMNITÉS - Présidence				€ 17.000,00	€ 17.000,00	€ 18.000,00	€ 18.000,00	€ 1.000,00	€ 1.000,00	6%	6%	Les crédits prévus sur le centre financier des rétributions au Commissaire du Gouvernement ont été légèrement augmentés afin de tenir compte des indexations des allocations sociales et rémunérations dans le secteur public.
H.612.01.00	Attribution des organes de gestion - Présidence	Indemnités du président du conseil d'administration	FWB	12.11	€ 17.000,00	€ 17.000,00	€ 18.000,00	€ 18.000,00	€ 1.000,00	€ 1.000,00	6%	6%	
H.612.02	INDEMNITÉS - Bureau				€ 15.000,00	€ 15.000,00	€ -	€ -	€ -15.000,00	€ -15.000,00	-100%	-100%	
H.612.02.00	Attribution des organes de gestion - Bureau	Jetons de présence des membres du bureau exécutif	FWB	11.12	€ 15.000,00	€ 15.000,00	€ -	€ -	€ -15.000,00	€ -15.000,00	-100%	-100%	Les crédits prévus pour les indemnités des membres du bureau sont pris en charge sur le centre financier des membres du Conseil d'administration.
H.612.03	INDEMNITE - Conseil d'Administration				€ 45.000,00	€ 45.000,00	€ 60.000,00	€ 60.000,00	€ 15.000,00	€ 15.000,00	33%	33%	
H.612.03.00	Attribution des organes de gestion - Conseil d'Administration	Jetons de présence des membres du conseil d'administration	FWB	11.12	€ 45.000,00	€ 45.000,00	€ 60.000,00	€ 60.000,00	€ 15.000,00	€ 15.000,00	33%	33%	Les crédits prévus pour les indemnités des membres du bureau sont pris en charge sur le centre financier des membres du Conseil d'administration.
H.612.04	INDEMNITÉS POUR FRAIS DE PARCOURS (Commissions, Chambres thématiques, Groupes de travail...)				€ 31.000,00	€ 31.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ -11.000,00	€ -11.000,00	-35%	-35%	
H.612.04.00	Frais de parcours - Membres de commissions	Frais de parcours des membres des commissions de l'ABES	FWB	12.11	€ 25.000,00	€ 25.000,00	€ 15.000,00	€ 15.000,00	€ -10.000,00	€ -10.000,00	-40%	-40%	Les crédits ont été adaptés en fonction de l'ajustement de 2022.
H.612.04.01	Frais de parcours - Membres de commissions	Frais de parcours des membres des commissions de l'ABES	FED	12.11	€ 6.000,00	€ 6.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ -1.000,00	€ -1.000,00	-17%	-17%	Les crédits ont été adaptés en fonction de l'ajustement de 2022.
H.612.05	REVISORAT				€ -	€ 15.000,00	€ 64.500,00	€ 26.500,00	€ 64.500,00	€ 11.500,00	#DIV/0!	77%	
H.612.05.00	Contrôle externe des comptes annuels	Honoraires des réviseurs d'entreprise	FWB	12.11	€ -	€ 15.000,00	€ 55.000,00	€ 17.000,00	€ 55.000,00	€ 2.000,00	#DIV/0!	13%	L'augmentation des crédits d'engagement et de liquidation est due au renouvellement du marché des réviseurs d'entreprise.
H.612.05.01	Contrôle externe des comptes annuels	Honoraires des réviseurs d'entreprise	FED	12.11	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	#DIV/0!	#DIV/0!	
H.612.05.02	Cour des comptes	Honoraires versés à la Cour des comptes	FWB	12.21	€ -	€ -	€ 9.500,00	€ 9.500,00	€ 9.500,00	€ 9.500,00	#DIV/0!	#DIV/0!	Un nouveau centre financier a été créé afin de prendre en charge la facture reçue de la Cour des comptes en exécution de l'arrêté du gouvernement de la CF du 19/01/2022. Cet arrêté fixe les montants que peut percevoir la Cour des comptes pour ses missions de commissaire aux comptes auprès des OAP de la Communauté Française. Les crédits sont identiques à ceux de l'ajustement de 2022.
H.612.06	INDEMNITÉS - Commissaire du Gouvernement				€ 8.000,00	€ 8.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 2.000,00	€ 2.000,00	25%	25%	
H.612.06.00	Attribution - Commissaire du Gouvernement	Indemnités du commissaire du Gouvernement	FWB	11.12	€ 8.000,00	€ 8.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 2.000,00	€ 2.000,00	25%	25%	Les crédits prévus sur le centre financier des rétributions au Commissaire du Gouvernement ont été légèrement augmentés afin de tenir compte des indexations des allocations sociales et rémunérations dans le secteur public.
H.612	COMMISSIONS & ORGANES DE GESTION				€ 116.000,00	€ 131.000,00	€ 172.500,00	€ 134.500,00	€ 56.500,00	€ 3.500,00	49%	3%	
	SECTION 3 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT - BUREAUX										#DIV/0!	#DIV/0!	
H.621.00	LOYER ET CHARGES LOCATIVES				€ 984.000,00	€ 984.000,00	€ 1.027.000,00	€ 1.027.000,00	€ 43.000,00	€ 43.000,00	4%	4%	
H.621.00.02	Loyer & charges Rue Royale	Loyer et charges (électricité, eau...) des locaux occupés par l'ABES	FWB	12.12	€ 615.000,00	€ 615.000,00	€ 647.000,00	€ 647.000,00	€ 32.000,00	€ 32.000,00	5%	5%	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent et de la hausse des prix.
H.621.00.03	Loyer & charges Rue Royale	Loyer et charges (électricité, eau...) des locaux occupés par l'ABES	FED	12.12	€ 195.000,00	€ 195.000,00	€ 200.000,00	€ 200.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	3%	3%	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent et de la hausse des prix.
H.621.00.04	Leasing & location matériel	Leasing et location de matériel	FWB	12.11	€ 3.000,00	€ 3.000,00	€ 3.000,00	€ 3.000,00	€ -	€ -	0%	0%	
H.621.00.05	Leasing & location matériel	Leasing et location de matériel	FED	12.11	€ 2.000,00	€ 2.000,00	€ 2.000,00	€ 2.000,00	€ -	€ -	0%	0%	
H.621.00.06	Précompte immobilier	Précompte immobilier des locaux occupés par l'ABES	FWB	12.50	€ 84.000,00	€ 84.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 1.000,00	€ 1.000,00	1%	1%	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent et de la hausse des prix.

468 (2022-2023) - N°1 (Annexe 3) (281)

ARE5

Budget initial 2023 - Exposé particulier - Comparaison avec le budget initial 2022

14 novembre 2022

Centre financier	Libellé	Objet	Source financement	Code SEC	TOTAL In 2022 (rev 11-21)		TOTAL Budget INI 2023		ECARTS INI 2023 vs INI 2022		% VARIATION		Comparaison et explication de la variation
					Credit d'engagement	Credits de liquidation	Credit d'engagement	Credits de liquidation	Credit d'engagement	Credits de liquidation	Credit d'engagement	Credits de liquidation	
H.621.00.07	Précompte immobilier	précompte immobilier des locaux occupés par l'ARE5	FED	12.50	€ 25.000,00	€ 25.000,00	€ 26.000,00	€ 26.000,00	€ 1.000,00	€ 1.000,00	4%	4%	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent et de la hausse des prix.
H.621.00.08	Taxes régionales, communales et provinciales	Taxes régionales, communales et provinciales (parking, bureau...)	FWB	12.50	€ 47.000,00	€ 47.000,00	€ 49.000,00	€ 49.000,00	€ 2.000,00	€ 2.000,00	4%	4%	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent et de la hausse des prix.
H.621.00.09	Taxes régionales, communales et provinciales	Taxes régionales, communales et provinciales (parking, bureau...)	FED	12.50	€ 13.000,00	€ 13.000,00	€ 15.000,00	€ 15.000,00	€ 2.000,00	€ 2.000,00	15%	15%	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent et de la hausse des prix.
H.621.01 SERVICES & ETUDES					€ 224.000,00	€ 224.000,00	€ 274.000,00	€ 274.000,00	€ 50.000,00	€ 50.000,00	22%	22%	
H.621.01.01	Secrétariat social SEGI (JUG) Coût annuel	Factures LUS de l'ETNIC (gestion de la paie)	FWB	12.11	€ 17.000,00	€ 17.000,00	€ 17.000,00	€ 17.000,00	€ -	€ -	0%	0%	
H.621.01.02	Secrétariat social SEGI (JUG) Coût annuel	Factures LUS de l'ETNIC (gestion de la paie)	FED	12.11	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ -	€ -	0%	0%	
H.621.01.03	Divers services et études	Divers services (expert comptable, avocats, traducteurs, Smah)	FWB	12.11	€ 75.000,00	€ 75.000,00	€ 75.000,00	€ 75.000,00	€ -	€ -	0%	0%	
H.621.01.04	Divers services et études	Divers services (expert comptable, avocats, traducteurs, Smah) + E-Newsletter/E-Publication MDIVE + Annonces photographes/graphiste	FED	12.11	€ 50.000,00	€ 50.000,00	€ 50.000,00	€ 50.000,00	€ -	€ -	0%	0%	
H.621.01.05	Divers services et support informatique	Shelby SAS, licences Cisco Webex, outill Freshdesk, services WEB.	FWB	12.11	€ 45.000,00	€ 45.000,00	€ 45.000,00	€ 45.000,00	€ -	€ -	0%	0%	
H.621.01.06	Divers services et support informatique	Shelby SAS, licences Cisco Webex, outill Freshdesk, services WEB. + PODCAST + Abonnements Magali et Switcher + hébergement et maintenance GMAF	FED	12.11	€ 27.000,00	€ 27.000,00	€ 77.000,00	€ 77.000,00	€ 50.000,00	€ 50.000,00	185%	185%	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent et de la hausse des prix.
H.621.02 ENTRETIEN & REPARATION & MAINTENANCE					€ 23.000,00	€ 23.000,00	€ 24.000,00	€ 24.000,00	€ 1.000,00	€ 1.000,00	4%	4%	
H.621.02.01	Maintenance informatique ETNIC	Maintenance informatique par l'ETNIC	FWB	12.11	€ 5.500,00	€ 5.500,00	€ 6.000,00	€ 6.000,00	€ 500,00	€ 500,00	9%	9%	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent et de la hausse des prix.
H.621.02.02	Maintenance informatique ETNIC	Maintenance informatique par l'ETNIC	FED	12.11	€ 3.500,00	€ 3.500,00	€ 4.000,00	€ 4.000,00	€ 500,00	€ 500,00	14%	14%	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent et de la hausse des prix.
H.621.02.03	Entretien locaux	-	FWB	12.11	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	#DIV/0!	#DIV/0!	
H.621.02.04	Entretien locaux	-	FED	12.11	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	#DIV/0!	#DIV/0!	
H.621.02.05	Divers entretiens, réparation et maintenance	Produits d'entretien, réparation du matériel électroménager, nettoyage de la maquette et des vitres.	FWB	12.11	€ 9.000,00	€ 9.000,00	€ 9.000,00	€ 9.000,00	€ -	€ -	0%	0%	
H.621.02.06	Divers entretiens, réparation et maintenance	Produits d'entretien, réparation du matériel électroménager, nettoyage de la maquette et des vitres.	FED	12.11	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ -	€ -	0%	0%	
H.621.03 FOURNITURES DIVERSES					€ 73.000,00	€ 73.000,00	€ 138.000,00	€ 89.000,00	€ 65.000,00	€ 16.000,00	89%	22%	
H.621.03.01	Divers fournitures et consommables	Fournitures de bureau, boissons fraîches, eau, café, fruits, plantes...	FWB	12.11	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 80.000,00	€ 53.000,00	€ 40.000,00	€ 13.000,00	100%	33%	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent, de la hausse des prix et du renouvellement de certains marchés publics.
H.621.03.02	Divers fournitures et consommables	Fournitures de bureau, boissons fraîches, eau, café, fruits, plantes...	FED	12.11	€ 23.000,00	€ 23.000,00	€ 50.000,00	€ 28.000,00	€ 27.000,00	€ 5.000,00	117%	22%	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent, de la hausse des prix et du renouvellement de certains marchés publics.
H.621.03.03	Centre de documentation	Achat de livres et documentations utilisés par le personnel	FWB	12.11	€ 6.500,00	€ 6.500,00	€ 5.500,00	€ 5.500,00	€ -1.000,00	€ -1.000,00	-15%	-15%	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent.
H.621.03.04	Centre de documentation	Achat de livres et documentations utilisés par le personnel	FED	12.11	€ 3.500,00	€ 3.500,00	€ 2.500,00	€ 2.500,00	€ -1.000,00	€ -1.000,00	-29%	-29%	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent.
H.621.04 POSTE-EXPEDITION					€ 33.000,00	€ 33.000,00	€ 74.000,00	€ 30.000,00	€ 41.000,00	€ -3.000,00	124%	-9%	
H.621.04.01	Frais postaux	Frais postaux	FWB	12.11	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ -	€ -	0%	0%	
H.621.04.02	Frais postaux	Frais postaux	FED	12.11	€ 3.000,00	€ 3.000,00	€ 3.000,00	€ 3.000,00	€ -	€ -	0%	0%	
H.621.04.03	Frais de transport & envoi express	Servies d'un coursier (demande de visa, livraison express...), prestations d'une agence de sécurité pour l'approvisionnement de la caisse	FWB	12.11	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 18.000,00	€ 6.000,00	€ 13.000,00	€ 1.000,00	260%	20%	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent, de la hausse des prix et du renouvellement de certains marchés publics.
H.621.04.04	Frais de transport & envoi express	Servies d'un coursier (demande de visa, livraison express...), prestations d'une agence de sécurité pour l'approvisionnement de la caisse	FED	12.11	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 48.000,00	€ 16.000,00	€ 28.000,00	€ -4.000,00	140%	-20%	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent, de la hausse des prix et du renouvellement de certains marchés publics.
H.621.05 COMMUNICATION ET PUBLICATION					€ 131.000,00	€ 131.000,00	€ 144.000,00	€ 269.000,00	€ 13.000,00	€ 138.000,00	10%	105%	
H.621.05.01	Frais de télécommunications (téléphone, fax...)	Frais de télécommunication, location fibre optique	FWB	12.12	€ 12.000,00	€ 12.000,00	€ 12.000,00	€ 12.000,00	€ -	€ -	0%	0%	
H.621.05.02	Frais de télécommunications (téléphone, fax...)	Frais de télécommunication, location fibre optique	FED	12.12	€ 14.000,00	€ 14.000,00	€ 14.000,00	€ 14.000,00	€ -	€ -	0%	0%	
H.621.05.03	Frais de publication (publicité), annonces, imprimés... journaux, périodiques, revues	Abonnements agences de presse, journaux, contrat photographes (impression, cartouche copier), tirages d'impression, annonces pour les recrutements	FWB	12.11	€ 47.000,00	€ 47.000,00	€ 35.000,00	€ 25.000,00	€ -12.000,00	€ -12.000,00	-26%	-26%	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent.
H.621.05.04	Frais de publication (publicité), annonces, imprimés... journaux, périodiques, revues	Abonnements agences de presse, journaux, contrat photographes (impression, cartouche copier), tirages d'impression, annonces pour les recrutements	FED	12.11	€ 38.000,00	€ 38.000,00	€ 30.000,00	€ 30.000,00	€ -8.000,00	€ -8.000,00	-21%	-21%	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent.

ARE5

Budget initial 2023 - Exposé particulier - Comparaison avec le budget initial 2022

14 novembre 2022

Centre financier	Libellé	Objet	Source financement	Code SEC	TOTAL In 2022 (rev 11-21)		TOTAL Budget INI 2023		ECARTS INI 2022 vs INI 2023		% VARIATION		Comparaison et explication de la variation
					Credit d'engagement	Credits de liquidation	Credit d'engagement	Credits de liquidation	Credit d'engagement	Credits de liquidation	Credit d'engagement	Credits de liquidation	
H.621.05.05	Information et communication (montage vidéo...)	Besoins spécifiques en matière de communication (montage vidéo...) « Communication Coopération Développement » « Production Actus coopération et décisions » « Evénement Hackathon académique » Evénement thématique CSC HE402	FED	12.11			€ 33.000,00	€ 33.000,00	€ 33.000,00	€ 33.000,00	#DIV/0!	#DIV/0!	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent.
H.621.05.06	Information et communication (montage vidéo...)	Besoins spécifiques en matière de communication audiovisuelle (montage vidéo...)	MCF	12.11			€ -	€ 125.000,00	€ -	€ 125.000,00	#DIV/0!	#DIV/0!	Le lancement d'un marché de 2 ans pour les prestations de production de vidéos (montage live streaming...) entraîne également une hausse des crédits de liquidation en 2023
H.621.06	DEPLACEMENTS & FRAIS DE SEJOUR				€ 70.000,00	€ 70.000,00	€ 83.000,00	€ 83.000,00	€ 13.000,00	€ 13.000,00	19%	19%	
H.621.06.01	Frais de déplacement et de mission de service en Belgique	Frais de déplacement des agents (hors abonnement transport en commun)	FWB	12.11	€ 7.000,00	€ 7.000,00	€ 7.000,00	€ 7.000,00	€ -	€ -	0%	0%	
H.621.06.02	Frais de déplacement et de mission de service en Belgique	Frais de déplacement des agents (hors abonnement transport en commun)	FED	12.11	€ 3.000,00	€ 3.000,00	€ 3.000,00	€ 3.000,00	€ -	€ -	0%	0%	
H.621.06.03	Frais de transport et de séjour pour missions à l'étranger	Frais de transport et de séjour pour missions à l'étranger	FWB	12.11	€ 30.000,00	€ 30.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	33%	33%	Les crédits du centre financier des frais de mission à l'étranger FWB ont été réévalués afin d'assurer la prise en charge des prochaines missions à l'étranger prévues par la direction des relations internationales.
H.621.06.04	Frais de transport et de séjour pour missions à l'étranger	Frais de transport et de séjour pour missions à l'étranger	FED	12.11	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 8.000,00	€ 8.000,00	€ -2.000,00	€ -2.000,00	-20%	-20%	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent.
H.621.06.05	Leasing & location véhicule	Leasing d'un véhicule « carburant	FWB	12.11	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 25.000,00	€ 25.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	25%	25%	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent et de la hausse des prix.
H.621.07	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ENTITES DE L'ARES				€ 73.500,00	€ 73.500,00	€ 80.000,00	€ 80.000,00	€ 6.500,00	€ 6.500,00	9%	9%	
H.621.07.00	Frais de représentation, réunion et réception	Traiteurs, sandwichs pour des réunions	FWB	12.11	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 45.000,00	€ 45.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	13%	13%	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent.
H.621.07.01	Frais de représentation, réunion et réception	Traiteurs, sandwichs pour des réunions	FED	12.11	€ 22.500,00	€ 22.500,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ -2.500,00	€ -2.500,00	-11%	-11%	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent.
H.621.07.02	Frais d'inscription - membership fees	Frais d'inscription - membership fees	FWB	12.11	€ 11.000,00	€ 11.000,00	€ 15.000,00	€ 15.000,00	€ 4.000,00	€ 4.000,00	36%	36%	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent.
H.621.08	CHARGES FINANCIERES				€ 9.200,00	€ 9.200,00	€ 13.500,00	€ 13.500,00	€ 4.300,00	€ 4.300,00	47%	47%	
H.621.08.01	Frais bancaires et autres frais financiers	Frais bancaires et autres frais financiers	FWB	12.11	€ 1.000,00	€ 1.000,00	€ 2.000,00	€ 2.000,00	€ 1.000,00	€ 1.000,00	100%	100%	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent.
H.621.08.02	Frais bancaires et autres frais financiers	Frais bancaires et autres frais financiers	FED	12.11	€ 1.700,00	€ 1.700,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 3.300,00	€ 3.300,00	194%	194%	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent.
H.621.08.03	Intérêts de retard	Intérêts de retard ONSL, précompte professionnel...	FWB	21.10	€ 1.000,00	€ 1.000,00	€ 1.000,00	€ 1.000,00	€ -	€ -	0%	0%	
H.621.08.04	Intérêts de retard	Intérêts de retard ONSL, précompte professionnel...	FED	21.10	€ 500,00	€ 500,00	€ 500,00	€ 500,00	€ -	€ -	0%	0%	
H.621.08.05	Indemnité de justice	Indemnité de justice	FWB	12.11	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ -	€ -	0%	0%	
H.621.08.06	Indemnité de justice	Indemnité de justice	FED	12.11	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	#DIV/0!	#DIV/0!	
H.621.10	ASSURANCES NON RELATIVES AU PERSONNEL (Incendie, vol...)				€ 12.000,00	€ 12.000,00	€ 14.500,00	€ 14.500,00	€ 2.500,00	€ 2.500,00	21%	21%	
H.621.10.01	Assurance RC responsabilité civile	Primes d'assurance responsabilité civile	FWB	12.11	€ 2.000,00	€ 2.000,00	€ 3.000,00	€ 3.000,00	€ 1.000,00	€ 1.000,00	50%	50%	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent et de la hausse des prix.
H.621.10.02	Assurance RC responsabilité civile	Primes d'assurance responsabilité civile	FED	12.11	€ 1.000,00	€ 1.000,00	€ 1.500,00	€ 1.500,00	€ 500,00	€ 500,00	50%	50%	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent et de la hausse des prix.
H.621.10.03	Assurance locaux, matériel, mobilier et machines	Prime des assurances incendie, explosion, risques électroniques	FWB	12.11	€ 6.000,00	€ 6.000,00	€ 6.500,00	€ 6.500,00	€ 500,00	€ 500,00	8%	8%	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent et de la hausse des prix.
H.621.10.04	Assurance locaux, matériel, mobilier et machines	Prime des assurances incendie, explosion, risques électroniques	FED	12.11	€ 3.000,00	€ 3.000,00	€ 3.500,00	€ 3.500,00	€ 500,00	€ 500,00	17%	17%	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent et de la hausse des prix.
H.621.11	COOPACAD - PREPARATION/SELECTION/SUIVI				€ 1.016.000,00	€ 1.016.000,00	€ 1.303.000,00	€ 1.303.000,00	€ 287.000,00	€ 287.000,00	28%	28%	
H.621.11.01	PREPARATION - SELECTION - SUIVI (honoraires)	Honoraires des experts externes, mission formulation expertise externe de 2022, formation promoteurs EES membres (méthode thématiques coopération), Reflexion 27-31	FED	12.11	€ 213.000,00	€ 213.000,00	€ 381.000,00	€ 381.000,00	€ 168.000,00	€ 168.000,00	79%	79%	Les crédits tiennent compte des budgets officiels des activités de la coopération au développement de l'ARES

468 (2022-2023) - N°1 (Annexe 3) (283)

ARE5

Budget initial 2023 - Exposé particulier - Comparaison avec le budget initial 2022

14 novembre 2022

Centre Financier	Libellé	Objet	Source Financement	Code SEC	TOTAL In 2022 (rev 11-21)		TOTAL Budget INI 2023		ECARTS INI 2023 vs INI 2022		% VARIATION		Comparaison et explication de la variation
					Credit d'engagement	Credits de liquidation	Credit d'engagement	Credits de liquidation	Credit d'engagement	Credits de liquidation	Credit d'engagement	Credits de liquidation	
H.632.11.02	PREPARATION - SELECTION - SUIVI (Frais de mission)	Photographie - Transports internationaux ; Photographie Parole - Missions formulation expertise externe PRO-PFS ; Mission suivi AJ - Missions Exigir ARE5 Suisi (D.C.C. Reproduction) - Missions Académiques suisi (D. Reproduction)	FED	34.42	€ 306.000,00	€ 306.000,00	€ 313.000,00	€ 313.000,00	€ 7.000,00	€ 7.000,00	2%	2%	Les crédits tiennent compte des budgets officiels des activités de la coopération au développement de l'ARES
H.632.11.03	PREPARATION - SELECTION - SUIVI (Divers Frais de fonctionnement)	Coûts d'organisation des dialogues stratégiques - Frais de photographie pour les missions de visibilité - Réfutation 27-11	FED	12.11	€ 27.000,00	€ 27.000,00	€ 45.000,00	€ 45.000,00	€ 18.000,00	€ 18.000,00	67%	67%	Les crédits tiennent compte des budgets officiels des activités de la coopération au développement de l'ARES
H.632.11.04	PREPARATION - SELECTION - SUIVI (Frais financiers)	Frais financiers liés aux paiements internationaux effectués en faveur des partenaires de la coopération au développement	FED	12.11	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 4.000,00	€ 4.000,00	€ -6.000,00	€ -6.000,00	-60%	-60%	Les crédits tiennent compte des budgets officiels des activités de la coopération au développement de l'ARES
H.632.11.05	Frais administratifs des universités	Ligne budgétaire consacrée aux frais administratifs des universités et des HE-ESA	FED	41.50	€ 460.000,00	€ 460.000,00	€ 560.000,00	€ 560.000,00	€ 100.000,00	€ 100.000,00	22%	22%	Les crédits tiennent compte des budgets officiels des activités de la coopération au développement de l'ARES
H.621	FRAIS DE FONCTIONNEMENT - ARES				€ 2.648.700,00	€ 2.648.700,00	€ 3.175.000,00	€ 3.207.000,00	€ 526.300,00	€ 558.300,00	20%	21%	
H.632.07	ACTION 4- ACTIONS & PROJETS				€ -	€ -	€ 15.000,00	€ 15.000,00	€ 15.000,00	€ 15.000,00	#DIV/0!	#DIV/0!	
H.632.07.03	RESE - VASE	Remboursement d'Indus - FSE	FWB	41.50	€ -	€ -	€ 15.000,00	€ 15.000,00	€ 15.000,00	€ 15.000,00	#DIV/0!	#DIV/0!	Les prévisions de dépenses courantes de fonctionnement ont été projetées sur la base des prévisions du budget ajusté de l'exercice précédent.
H.632.08	PROMOTION DE LA REUSSITE				€ 23.000,00	€ 23.000,00	€ 23.000,00	€ 23.000,00	€ -	€ -	0%	0%	
H.632.08.00	Frais de fonctionnement Promotion de la réussite	Frais de fonctionnement Promotion de la réussite	FWB	12.11	€ 23.000,00	€ 23.000,00	€ 23.000,00	€ 23.000,00	€ -	€ -	0%	0%	
H.632.11	ACTIONS ET PROJETS DIVERS				€ 725.000,00	€ 725.000,00	€ 2.295.000,00	€ 2.068.000,00	€ 1.570.000,00	€ 1.343.000,00	217%	185%	
H.632.11.01	Actions et projets - divers	Actions et projets - divers	FWB	12.11	€ 150.000,00	€ 150.000,00	€ 100.000,00	€ 100.000,00	€ -50.000,00	€ -50.000,00	-33%	-33%	Les dépenses prévues sur ce centre financier sont moins importantes que les crédits prévus dans le budget initial de l'exercice précédent
H.632.11.02	Actions et projets - divers - Etablissements d'enseignement supérieur FWB	Actions et projets - divers - Etablissements d'enseignement supérieur FWB	FWB	41.50	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	#DIV/0!	#DIV/0!	
H.632.11.04	Appel à projet ASEM Doo	Bourses ASEM Doo	FWB	34.42	€ 50.000,00	€ 50.000,00	€ 50.000,00	€ 50.000,00	€ -	€ -	0%	0%	
H.632.11.05	Organisation de colloques et de séminaire - Divers	Organisation de colloques et de séminaire - Divers	FWB	12.11	€ 30.000,00	€ 30.000,00	€ 60.000,00	€ 60.000,00	€ 30.000,00	€ 30.000,00	100%	100%	Le centre financier du centre financier « Organisation de colloques et de séminaire » a vu ses crédits être augmentés afin d'assurer une meilleure prise en charge des activités prévues notamment par la direction des relations internationales.
H.632.11.06	Frais de déplacement - interventions & tiers	Frais de déplacement - interventions & tiers	FWB	12.11	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ -	€ -	0%	0%	
H.632.11.07	Appel à projet et frais de fonctionnement "Cellule CDS"	Appel à projet et frais de fonctionnement - Développement durable	FWB	41.50	€ 200.000,00	€ 200.000,00	€ 140.000,00	€ 253.000,00	€ -60.000,00	€ 53.000,00	-30%	28%	Les crédits tiennent compte de l'attribution dans l'exercice précédent d'un marché portant sur l'encadrement méthodologique visant la mise en place d'une démarche de développement durable au sein des EES
H.632.11.08	Appel à projets "Informatisation et sécurisation"	Appel à projets "Informatisation et sécurisation"	FWB	41.50	€ 50.000,00	€ 50.000,00	€ -	€ -	€ -50.000,00	€ -50.000,00	-100%	-100%	Les crédits ont été revus à la baisse suite à la clôture de ce projet.
H.632.11.09	Appel à projets "Informatisation et sécurisation" - Frais de fonctionnement	Appel à projets "Informatisation et sécurisation" - Frais de fonctionnement	FWB	12.11	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	#DIV/0!	#DIV/0!	
H.632.11.10	Comité Femmes et Sciences	Dépenses du Comité Femmes et Sciences	FWB	12.11	€ 25.000,00	€ 25.000,00	€ 25.000,00	€ 25.000,00	€ -	€ -	0%	0%	
H.632.11.11	Pré "Philippe Maystadt"	Pré "Philippe Maystadt"	FWB	34.42	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ -	€ -	0%	0%	
H.632.11.12	Enseignement supérieur inclusif	Projets - Enseignement supérieur inclusif	FWB	12.11	€ 200.000,00	€ 200.000,00	€ 200.000,00	€ 200.000,00	€ -	€ -	0%	0%	
H.632.11.13	Financement "Universités européennes"	Financement "Universités européennes"	FWB	41.50	€ -	€ -	€ 500.000,00	€ 500.000,00	€ 500.000,00	€ 500.000,00	#DIV/0!	#DIV/0!	Comme chaque année, nous prévoyons de reverser aux EES le montant de la subvention pour le réseau des universités européennes.
H.632.11.14	CS9 2 Frais de fonctionnement	Frais de fonctionnement - Aménagement de l'accessibilité dans le cadre de l'enseignement inclusif	FWB	12.11	€ -	€ -	€ 60.000,00	€ 60.000,00	€ 60.000,00	€ 60.000,00	#DIV/0!	#DIV/0!	Les crédits sont prévus pour les frais de fonctionnement de la subvention "aménagement de l'accessibilité dans le cadre de l'enseignement inclusif"
H.632.11.15	Appel à projets "Aménagement de l'accessibilité"	Appel à projets "Aménagement de l'accessibilité dans le cadre de l'enseignement inclusif"	FWB	41.50	€ -	€ -	€ 1.140.000,00	€ 798.000,00	€ 1.140.000,00	€ 798.000,00	#DIV/0!	#DIV/0!	Les crédits sont prévus pour des projets liés à la subvention "aménagement de l'accessibilité dans le cadre de l'enseignement inclusif"
H.632.15	EXAMEN D'ENTREE MEDICINE				€ 1.175.000,00	€ 1.175.000,00	€ 3.000,00	€ 3.000,00	€ -1.172.000,00	€ -1.172.000,00	-100%	-100%	
H.632.15.01	Frais de fonctionnement Examen médecine	Examen d'entrée en sciences médicales - Frais de fonctionnement	FWB	12.11	€ 600.000,00	€ 600.000,00	€ -	€ -	€ -600.000,00	€ -600.000,00	-100%	-100%	L'examen d'entrée en sciences médicales a été supprimé
H.632.15.02	Frais de fonctionnement Examen médecine - Montants versés aux CES	Examen d'entrée en sciences médicales - Montants versés aux CES	FWB	41.50	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	#DIV/0!	#DIV/0!	
H.632.15.03	Jury - Examen médecine	Examen d'entrée en sciences médicales - Jury	FWB	12.11	€ 80.000,00	€ 80.000,00	€ -	€ -	€ -80.000,00	€ -80.000,00	-100%	-100%	L'examen d'entrée en sciences médicales a été supprimé

ARE5

Budget initial 2023 - Exposé particulier - Comparaison avec le budget initial 2022

14 novembre 2022

Centre financier	Libellé	Objet	Source financement	Code SEC	TOTAL In 2022 (rev 11-21)		TOTAL Budget INI 2023		ECARTS INI 2023 vs INI 2022		% VARIATION		Comparaison et explication de la variation
					Crédit d'engagement	Crédits de liquidation	Crédit d'engagement	Crédits de liquidation	Crédit d'engagement	Crédits de liquidation	Crédit d'engagement	Crédits de liquidation	
					Crédit d'engagement	Crédits de liquidation	Crédit d'engagement	Crédits de liquidation	Crédit d'engagement	Crédits de liquidation	Crédit d'engagement	Crédits de liquidation	
H.632.15.04	Divers services et études - Examen médecine	Examen d'entrée en sciences médicales - Divers services et études	FWB	12.11	€ 50.000,00	€ 50.000,00	€ -	€ -	€ -50.000,00	€ -50.000,00	-100%	-100%	L'examen d'entrée en sciences médicales a été supprimé
H.632.15.05	Site Web et services informatique - Examen médecine	Examen d'entrée en sciences médicales - Site web et services informatiques	FWB	12.11	€ 145.000,00	€ 145.000,00	€ -	€ -	€ -145.000,00	€ -145.000,00	-100%	-100%	L'examen d'entrée en sciences médicales a été supprimé
H.632.15.06	Examen médecine - Remboursement droit d'inscription	Examen d'entrée en sciences médicales - Remboursement des droits d'inscription	FWB	16.12	€ 300.000,00	€ 300.000,00	€ 3.000,00	€ 3.000,00	€ -297.000,00	€ -297.000,00	-99%	-99%	L'examen d'entrée en sciences médicales a été supprimé
H.632.17	TEST DE LANGUE FRANÇAISE				€ -	€ -	€ 96.500,00	€ 230.500,00	€ 96.500,00	€ 230.500,00	#DIV/0!	#DIV/0!	
H.632.17.01	Frais de fonctionnement	Test bilingue en langue française - Frais de fonctionnement	FWB	12.11	€ -	€ -	€ 29.500,00	€ 29.500,00	€ 29.500,00	€ 29.500,00	#DIV/0!	#DIV/0!	Les crédits sont basés sur une estimation des coûts d'organisation du test bilingue en langue française en 2023
H.632.17.02	Divers services et études, frais de jury	Test bilingue en langue française - Divers services et études, frais de jury	FWB	12.11	€ -	€ -	€ 37.000,00	€ 37.000,00	€ 37.000,00	€ 37.000,00	#DIV/0!	#DIV/0!	Les crédits sont basés sur une estimation des coûts d'organisation du test bilingue en langue française en 2023
H.632.17.03	Site web et support informatique	Test bilingue en langue française - Site web et support informatique	FWB	12.11	€ -	€ -	€ 30.000,00	€ 164.000,00	€ 30.000,00	€ 164.000,00	#DIV/0!	#DIV/0!	Les crédits sont basés sur une estimation des coûts d'organisation du test bilingue en langue française en 2023
H.632.18	CONCOURS D'ENTRÉE EN MÉDECINE ET DENTISTE						€ 1.212.000,00	€ 1.212.000,00	€ 1.212.000,00	€ 1.212.000,00	#DIV/0!	#DIV/0!	
H.632.18.01	Frais de fonctionnement, Divers services et études, jury - CONCOURS médecine	Frais de fonctionnement, Divers services et études, jury - CONCOURS en sciences médicales	FWB	12.11			€ 900.000,00	€ 900.000,00	€ 900.000,00	€ 900.000,00	#DIV/0!	#DIV/0!	Les crédits sont basés sur une estimation des coûts d'organisation du concours en sciences médicales en 2023
H.632.18.02	Remboursement droit d'inscription - CONCOURS médecine	Remboursement droit d'inscription - CONCOURS en sciences médicales	FWB	16.12			€ 312.000,00	€ 312.000,00	€ 312.000,00	€ 312.000,00	#DIV/0!	#DIV/0!	Les crédits sont basés sur une estimation des remboursements des droits d'inscription au concours en sciences médicales en 2023
H.632.20	COOPACAD - CO - Belgique				€ 16.412.000,00	€ 15.339.000,00	€ 14.690.000,00	€ 14.690.000,00	€ -1.722.000,00	€ -649.000,00	-10%	-4%	
H.632.20.01	Frais de formation versés aux universités/Accueil des étudiants du Sud	Frais de formation versés aux universités/Accueil des étudiants du Sud	FED	41.50	€ 4.500.000,00	€ 4.500.000,00	€ 4.500.000,00	€ 4.500.000,00	€ -	€ -	0%	0%	Les crédits sont basés sur les budgets officiels 2022-2023 des Formations internationales, le programme de mobilité, le programme ECMS, PSR et les assurances.
H.632.20.02	ACROPOLIS - Appui à la politique (PSR)	ACROPOLIS - Appui à la politique (PSR)	FED	38.40	€ 500.000,00	€ 500.000,00	€ 320.000,00	€ 320.000,00	€ -180.000,00	€ -180.000,00	-36%	-36%	Les crédits sont basés sur les budgets officiels 2022-2023 des Formations internationales, le programme de mobilité, le programme ECMS, PSR et les assurances.
H.632.20.03	Cours et stages internationaux STAGES	Cours et stages internationaux STAGES	FED	41.50	€ 400.000,00	€ 400.000,00	€ 580.000,00	€ 580.000,00	€ 180.000,00	€ 180.000,00	45%	45%	Les crédits sont basés sur les budgets officiels 2022-2023 des Formations internationales, le programme de mobilité, le programme ECMS, PSR et les assurances.
H.632.20.04	Cours et stages internationaux COURS	Cours et stages internationaux COURS	FED	41.50	€ 3.475.000,00	€ 3.475.000,00	€ 2.300.000,00	€ 2.300.000,00	€ -1.175.000,00	€ -1.175.000,00	-34%	-34%	Les crédits sont basés sur les budgets officiels 2022-2023 des Formations internationales, le programme de mobilité, le programme ECMS, PSR et les assurances.
H.632.20.05	Chaires du Sud	Chaires du Sud	FED	41.50	€ 75.000,00	€ 75.000,00	€ 126.000,00	€ 126.000,00	€ 51.000,00	€ 51.000,00	68%	68%	Les crédits sont basés sur les budgets officiels 2022-2023 des Formations internationales, le programme de mobilité, le programme ECMS, PSR et les assurances.
H.632.20.06	Éducation ou développement : Bourses de voyage pour des étudiants	Éducation ou développement : Bourses de voyage pour des étudiants	FED	34.41	€ 258.000,00	€ 258.000,00	€ 280.000,00	€ 280.000,00	€ 22.000,00	€ 22.000,00	9%	9%	Les crédits sont basés sur les budgets officiels 2022-2023 des Formations internationales, le programme de mobilité, le programme ECMS, PSR et les assurances.
H.632.20.07	Éducation ou développement : Encadrement/Frais de déplacement et de séjour	Éducation ou développement : Encadrement/Frais de déplacement et de séjour	FED	34.42	€ 300,00	€ 300,00	€ 300,00	€ 300,00	€ -	€ -	0%	0%	Les crédits sont basés sur les budgets officiels 2022-2023 des Formations internationales, le programme de mobilité, le programme ECMS, PSR et les assurances.
H.632.20.08	Éducation ou développement : Encadrement/Frais de fonctionnement	Éducation ou développement : Encadrement/Frais de fonctionnement	FED	12.11	€ 1.500,00	€ 1.500,00	€ 1.500,00	€ 1.500,00	€ -	€ -	0%	0%	Les crédits sont basés sur les budgets officiels 2022-2023 des Formations internationales, le programme de mobilité, le programme ECMS, PSR et les assurances.
H.632.20.09	Éducation ou développement : Encadrement/Honoraires	Éducation ou développement : Encadrement/Honoraires	FED	12.11	€ 3.200,00	€ 3.200,00	€ 3.200,00	€ 3.200,00	€ -	€ -	0%	0%	Les crédits sont basés sur les budgets officiels 2022-2023 des Formations internationales, le programme de mobilité, le programme ECMS, PSR et les assurances.
H.632.20.10	Éducation ou développement : Microprojets	Éducation ou développement : Microprojets	FED	34.41	€ 80.000,00	€ 80.000,00	€ 140.000,00	€ 140.000,00	€ 60.000,00	€ 60.000,00	75%	75%	Les crédits sont basés sur les budgets officiels 2022-2023 des Formations internationales, le programme de mobilité, le programme ECMS, PSR et les assurances.

ARE5

Budget initial 2023 - Exposé particulier - Comparaison avec le budget initial 2022

14 novembre 2022

Centre financier	Libellé	Objet	Source financement	Code SEC	TOTAL In 2022 (rev 11-21)		TOTAL Budget INI 2023		ÉCARTS INI 2023 vs INI 2022		% VARIATION		Comparaison et explication de la variation
					Crédit d'engagement	Crédits de liquidation	Crédit d'engagement	Crédits de liquidation	Crédit d'engagement	Crédits de liquidation	Crédit d'engagement	Crédits de liquidation	
H.632.20.11	Education ou développement - Projets de sensibilisation	Education ou développement - Projets de sensibilisation	FED	34.41	€ 27.000,00	€ 27.000,00	€ 27.000,00	€ 27.000,00	€ -	€ -	0%	0%	Les crédits sont basés sur les budgets officiels 2022-2023 des Formations internationales, le programme de mobilité, le programme ECMS, PSR et les assurances.
H.632.20.12	Bourses CS/Soft/Etan - Montants versés aux univ. Du Sud	Bourses CS/Soft/Etan - Montants versés aux univ. Du Sud	FED	35.50	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	#DIV/0!	#DIV/0!	
H.632.20.13	Bourses CS/Soft/Etan - Frais de fonctionnement à l'ABES "Forum échanges boursiers"	Bourses CS/Soft/Etan - Frais de fonctionnement à l'ABES "Forum échanges boursiers"	FED	12.11	€ 55.000,00	€ 55.000,00	€ 86.000,00	€ 86.000,00	€ 31.000,00	€ 31.000,00	56%	56%	Les crédits sont basés sur les budgets officiels 2022-2023 des Formations internationales, le programme de mobilité, le programme ECMS, PSR et les assurances.
H.632.20.14	Bourses CS/Soft/Etan - Billets d'avion achetés par l'ABES	Bourses CS/Soft/Etan - Billets d'avion achetés par l'ABES	FED	34.42	€ 500.000,00	€ 500.000,00	€ 500.000,00	€ 500.000,00	€ -	€ -	0%	0%	Les crédits sont basés sur les budgets officiels 2022-2023 des Formations internationales, le programme de mobilité, le programme ECMS, PSR et les assurances.
H.632.20.15	Bourses CS/Soft/Etan - Assurance	Bourses CS/Soft/Etan - Assurance	FED	34.42	€ 250.000,00	€ 250.000,00	€ 250.000,00	€ 250.000,00	€ -	€ -	0%	0%	Les crédits sont basés sur les budgets officiels 2022-2023 des Formations internationales, le programme de mobilité, le programme ECMS, PSR et les assurances.
H.632.20.16	Bourses CS/Soft/Etan - Montants versés aux universités FwB	Bourses CS/Soft/Etan - Montants versés aux universités FwB	FED	41.50	€ 6.287.000,00	€ 5.214.000,00	€ 5.576.000,00	€ 5.576.000,00	€ -711.000,00	€ 362.000,00	-11%	7%	Les crédits sont basés sur les budgets officiels 2022-2023 des Formations internationales, le programme de mobilité, le programme ECMS, PSR et les assurances.
H.632.21	COOPACAD - CO - Bénin				€ 1.484.000,00	€ 1.027.000,00	€ 410.000,00	€ 1.100.000,00	€ -1.074.000,00	€ 73.000,00	-72%	7%	
H.632.21.01	Projets (PRD-PFS-PH-Synergie)	Projets de recherche pour le développement - Projet de formation Sud - Projet de synergie	FED	41.50	€ 1.075.000,00	€ 742.000,00	€ 250.000,00	€ 940.000,00	€ -825.000,00	€ 198.000,00	-77%	27%	Les crédits engagement tiennent compte de la clôture des projets PRD-PFS 2016. Les crédits de liquidation tiennent compte des dépenses des projets en cours.
H.632.21.02	AI - Dépenses locales	Appui institutionnel - Dépenses locales	FED	35.50	€ 71.000,00	€ 54.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 14.000,00	€ 31.000,00	20%	57%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.21.03	AI - Dépenses en Belgique / Investissement & Fonctionnement	Appui institutionnel - Investissement et fonctionnement	FED	54.51	€ 151.000,00	€ 100.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ -141.000,00	€ -90.000,00	-93%	-90%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.21.04	AI - Dépenses en Belgique / Bourses	Appui institutionnel - Bourses en Belgique	FED	41.50	€ 132.000,00	€ 88.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ -92.000,00	€ -48.000,00	-70%	-55%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.21.05	AI - Dépenses en Belgique / Déplacement et séjour	Appui institutionnel - Frais de déplacement et de séjour	FED	34.42	€ 50.000,00	€ 38.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ -30.000,00	€ -18.000,00	-60%	-47%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.21.06	AI - Dépenses en Belgique / Expédition	Appui institutionnel - Frais d'expédition	FED	12.11	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	#DIV/0!	#DIV/0!	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.21.07	AI - Dépenses en Belgique / Frais administratifs (Déplacement & séjour)	Appui institutionnel - Frais administratifs	FED	34.42	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ -	€ -	€ -5.000,00	€ -5.000,00	-100%	-100%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.22	COOPACAD - CO - Bolivie				€ 301.000,00	€ 393.000,00	€ 160.000,00	€ 380.000,00	€ -141.000,00	€ -13.000,00	-47%	-3%	
H.632.22.01	Projets (PRD-PFS-PH-Synergie)	Projets de recherche pour le développement - Projet de formation Sud - Projet de synergie	FED	41.50	€ 75.000,00	€ 167.000,00	€ -	€ 220.000,00	€ -75.000,00	€ 53.000,00	-100%	32%	Les crédits engagement tiennent compte de la clôture des projets PRD-PFS 2016. Les crédits de liquidation tiennent compte des dépenses des projets en cours.
H.632.22.02	AI - Dépenses locales	Appui institutionnel - Dépenses locales	FED	35.50	€ 24.000,00	€ 24.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 61.000,00	€ 61.000,00	254%	254%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.22.03	AI - Dépenses en Belgique / Investissement & Fonctionnement	Appui institutionnel - Investissement et fonctionnement	FED	54.51	€ 28.000,00	€ 28.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ -18.000,00	€ -18.000,00	-64%	-64%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.22.04	AI - Dépenses en Belgique / Bourses	Appui institutionnel - Bourses en Belgique	FED	41.50	€ 151.000,00	€ 151.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ -111.000,00	€ -111.000,00	-74%	-74%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.22.05	AI - Dépenses en Belgique / Déplacement et séjour	Appui institutionnel - Frais de déplacement et de séjour	FED	34.42	€ 18.000,00	€ 18.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 2.000,00	€ 2.000,00	11%	11%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.22.06	AI - Dépenses en Belgique / Expédition	Appui institutionnel - Frais d'expédition	FED	12.11	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	#DIV/0!	#DIV/0!	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.22.07	AI - Dépenses en Belgique / Frais administratifs (Déplacement & séjour)	Appui institutionnel - Frais administratifs	FED	34.42	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ -	€ -	€ -5.000,00	€ -5.000,00	-100%	-100%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.23	COOPACAD - CO - Burkina Faso				€ 1.544.000,00	€ 1.541.000,00	€ 473.000,00	€ 2.113.000,00	€ -1.071.000,00	€ 572.000,00	-69%	37%	
H.632.23.01	Projets (PRD-PFS-PH-Synergie)	Projets de recherche pour le développement - Projet de formation Sud - Projet de synergie	FED	41.50	€ 1.075.000,00	€ 1.297.000,00	€ 313.000,00	€ 1.953.000,00	€ -762.000,00	€ 756.000,00	-71%	63%	Les crédits engagement tiennent compte de la clôture des projets PRD-PFS 2016. Les crédits de liquidation tiennent compte des dépenses des projets en cours.
H.632.23.02	AI - Dépenses locales	Appui institutionnel - Dépenses locales	FED	35.50	€ 75.000,00	€ 58.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 10.000,00	€ 27.000,00	13%	47%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.

ARE5

Budget initial 2023 - Exposé particulier - Comparaison avec le budget initial 2022

14 novembre 2022

Centre Financier	Libellé	Objet	Source Financement	Code SEC	TOTAL In 2022 (rev 11-21)		TOTAL Budget INI 2023		ÉCARTS INI 2023 vs INI 2022		% VARIATION		Comparaison et explication de la variation
					Crédit d'engagement	Crédits de liquidation	Crédit d'engagement	Crédits de liquidation	Crédit d'engagement	Crédits de liquidation	Crédit d'engagement	Crédits de liquidation	
H.632.23.03	AI - Dépenses en Belgique / Investissement & Fonctionnement	Appui institutionnel - investissement et fonctionnement	FED	54.51	€ 158.000,00	€ 107.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ -148.000,00	€ -97.000,00	-94%	-91%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.23.04	AI - Dépenses en Belgique / Bourses	Appui institutionnel - Bourses en Belgique	FED	41.50	€ 177.000,00	€ 133.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ -137.000,00	€ -93.000,00	-77%	-70%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.23.05	AI - Dépenses en Belgique / Déplacement et séjour	Appui institutionnel - Frais de déplacement et de séjour	FED	34.42	€ 54.000,00	€ 41.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ -34.000,00	€ -21.000,00	-63%	-51%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.23.06	AI - Dépenses en Belgique / Expédition	Appui institutionnel - Frais d'expédition	FED	12.11	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	#DIV/0!	#DIV/0!	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.23.07	AI - Dépenses en Belgique / Frais administratifs (Déplacement & séjour)	Appui institutionnel - Frais administratifs	FED	34.42	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ -	€ -	€ -5.000,00	€ -5.000,00	-100%	-100%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.24	COOPACAD - CO - Burundi				€ 1.088.000,00	€ 679.000,00	€ 265.000,00	€ 255.000,00	€ -823.000,00	€ -424.000,00	-76%	-62%	
H.632.24.01	Projets (PMD-PFS-PH-Synergie)	Projets de recherche pour le développement - Projet de formation Sud - Projet de synergie	FED	41.50	€ 575.000,00	€ 292.000,00	€ 105.000,00	€ 95.000,00	€ -470.000,00	€ -197.000,00	-82%	-67%	Les crédits engagement tiennent compte de la clôture des projets PMD-PFS 2016. Les crédits de liquidation tiennent compte des dépenses des projets en cours.
H.632.24.02	AI - Dépenses locales	Appui institutionnel - Dépenses locales	FED	35.50	€ 68.000,00	€ 51.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 17.000,00	€ 34.000,00	25%	67%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.24.03	AI - Dépenses en Belgique / Investissement & Fonctionnement	Appui institutionnel - investissement et fonctionnement	FED	54.51	€ 141.000,00	€ 89.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ -131.000,00	€ -79.000,00	-93%	-89%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.24.04	AI - Dépenses en Belgique / Bourses	Appui institutionnel - Bourses en Belgique	FED	41.50	€ 250.000,00	€ 206.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ -210.000,00	€ -166.000,00	-84%	-81%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.24.05	AI - Dépenses en Belgique / Déplacement et séjour	Appui institutionnel - Frais de déplacement et de séjour	FED	34.42	€ 49.000,00	€ 36.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ -29.000,00	€ -16.000,00	-59%	-44%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.24.06	AI - Dépenses en Belgique / Expédition	Appui institutionnel - Frais d'expédition	FED	12.11	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	#DIV/0!	#DIV/0!	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.24.07	AI - Dépenses en Belgique / Frais administratifs (Déplacement & séjour)	Appui institutionnel - Frais administratifs	FED	34.42	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ -	€ -	€ -5.000,00	€ -5.000,00	-100%	-100%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.25	COOPACAD - CO - Cameroun				€ 540.000,00	€ 478.000,00	€ 160.000,00	€ 400.000,00	€ -380.000,00	€ -78.000,00	-70%	-16%	
H.632.25.01	Projets (PMD-PFS-PH)	Projets de recherche pour le développement - Projet de formation Sud - Projet de synergie	FED	41.50	€ 75.000,00	€ 140.000,00	€ -	€ 240.000,00	€ -75.000,00	€ 100.000,00	-100%	71%	Les crédits engagement tiennent compte de la clôture des projets PMD-PFS 2016. Les crédits de liquidation tiennent compte des dépenses des projets en cours.
H.632.25.02	AI - Dépenses locales	Appui institutionnel - Dépenses locales	FED	35.50	€ 74.000,00	€ 56.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 11.000,00	€ 28.000,00	15%	52%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.25.03	AI - Dépenses en Belgique / Investissement & Fonctionnement	Appui institutionnel - investissement et fonctionnement	FED	54.51	€ 158.000,00	€ 106.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ -148.000,00	€ -96.000,00	-94%	91%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.25.04	AI - Dépenses en Belgique / Bourses	Appui institutionnel - Bourses en Belgique	FED	41.50	€ 175.000,00	€ 131.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ -135.000,00	€ -91.000,00	-77%	69%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.25.05	AI - Dépenses en Belgique / Déplacement et séjour	Appui institutionnel - Frais de déplacement et de séjour	FED	34.42	€ 53.000,00	€ 40.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ -33.000,00	€ -20.000,00	-62%	50%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.25.06	AI - Dépenses en Belgique / Expédition	Appui institutionnel - Frais d'expédition	FED	12.11	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	#DIV/0!	#DIV/0!	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.25.07	AI - Dépenses en Belgique / Frais administratifs (Déplacement & séjour)	Appui institutionnel - Frais administratifs	FED	34.42	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ -	€ -	€ -5.000,00	€ -5.000,00	-100%	-100%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.26	COOPACAD - CO - Cameroun				€ 575.000,00	€ 306.000,00	€ 95.000,00	€ 465.000,00	€ -480.000,00	€ 159.000,00	-83%	52%	
H.632.26.01	Projets (PMD-PFS-PH-Synergie)	Projets de recherche pour le développement - Projet de formation Sud - Projet de synergie	FED	41.50	€ 575.000,00	€ 306.000,00	€ 95.000,00	€ 465.000,00	€ -480.000,00	€ 159.000,00	-83%	52%	Les crédits engagement tiennent compte de la clôture des projets PMD-PFS 2016. Les crédits de liquidation tiennent compte des dépenses des projets en cours.
H.632.27	COOPACAD - CO - Cuba				€ 575.000,00	€ 357.000,00	€ 50.000,00	€ 130.000,00	€ -525.000,00	€ -227.000,00	-91%	-64%	
H.632.27.01	Projets (PMD-PFS-PH-Synergie)	Projets de recherche pour le développement - Projet de formation Sud - Projet de synergie	FED	41.50	€ 575.000,00	€ 357.000,00	€ 50.000,00	€ 130.000,00	€ -525.000,00	€ -227.000,00	-91%	-64%	Les crédits engagement tiennent compte de la clôture des projets PMD-PFS 2016. Les crédits de liquidation tiennent compte des dépenses des projets en cours.
H.632.28	COOPACAD - CO - Equateur				€ 1.603.000,00	€ 1.047.000,00	€ 325.000,00	€ 705.000,00	€ -1.278.000,00	€ -342.000,00	-80%	-33%	

ARE5

Budget initial 2023 - Exposé particulier - Comparaison avec le budget initial 2022

14 novembre 2022

Centre financier	Libellé	Objet	Source financement	Code SEC	TOTAL In 2022 (rev 11-21)		TOTAL Budget INI 2023		ECARTS INI 2023 vs INI 2022		% VARIATION		Comparaison et explication de la variation
					Credit d'engagement	Credits de liquidation	Credit d'engagement	Credits de liquidation	Credit d'engagement	Credits de liquidation	Credit d'engagement	Credits de liquidation	
H.632.28.01	Projets (PRD-PFS-PH-Synergie)	Projets de recherche pour le développement - Projet de formation Sud - Projet de synergie	FED	41.50	€ 1 075 000,00	€ 644 000,00	€ 165 000,00	€ 545 000,00	€ -910 000,00	€ -99 000,00	-85%	-15%	Les crédits engagement tiennent compte de la clôture des projets PRD-PFS 2016. Les crédits de liquidation tiennent compte des dépenses des projets en cours.
H.632.28.02	AI - Dépenses locales	Appui institutionnel - Dépenses locales	FED	35.50	€ 72 000,00	€ 54 000,00	€ 85 000,00	€ 85 000,00	€ 13 000,00	€ 31 000,00	18%	57%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160 000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.28.03	AI - Dépenses en Belgique / Investissement & Fonctionnement	Appui institutionnel - Investissement et fonctionnement	FED	54.51	€ 144 000,00	€ 93 000,00	€ 10 000,00	€ 10 000,00	€ -134 000,00	€ -83 000,00	-93%	-89%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160 000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.28.04	AI - Dépenses en Belgique / Bourses	Appui institutionnel - Bourses en Belgique	FED	41.50	€ 256 000,00	€ 212 000,00	€ 40 000,00	€ 40 000,00	€ -216 000,00	€ -172 000,00	-84%	-81%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160 000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.28.05	AI - Dépenses en Belgique / Déplacement et séjour	Appui institutionnel - Frais de déplacement et de séjour	FED	34.42	€ 51 000,00	€ 39 000,00	€ 20 000,00	€ 20 000,00	€ -31 000,00	€ -19 000,00	-61%	-49%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160 000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.28.06	AI - Dépenses en Belgique / Expédition	Appui institutionnel - Frais d'expédition	FED	12.11	€ -	€ -	€ 5 000,00	€ 5 000,00	€ 5 000,00	€ 5 000,00	#DIV/0!	#DIV/0!	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160 000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.28.07	AI - Dépenses en Belgique / Frais administratifs (Déplacement & séjour)	Appui institutionnel - Frais administratifs	FED	34.42	€ 5 000,00	€ 5 000,00	€ -	€ -	€ -5 000,00	€ -5 000,00	-100%	-100%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160 000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.29	COOPACAD - CD - Haiti				€ 1 117 000,00	€ 881 000,00	€ 211 000,00	€ 641 000,00	€ -906 000,00	€ -190 000,00	-81%	-23%	
H.632.29.01	Projets (PRD-PFS-PH-Synergie)	Projets de recherche pour le développement - Projet de formation Sud - Projet de synergie	FED	41.50	€ 575 000,00	€ 416 000,00	€ 51 000,00	€ 481 000,00	€ -524 000,00	€ 65 000,00	-91%	16%	Les crédits engagement tiennent compte de la clôture des projets PRD-PFS 2016. Les crédits de liquidation tiennent compte des dépenses des projets en cours.
H.632.29.02	AI - Dépenses locales	Appui institutionnel - Dépenses locales	FED	35.50	€ 101 000,00	€ 83 000,00	€ 85 000,00	€ 85 000,00	€ -16 000,00	€ 2 000,00	-16%	2%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160 000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.29.03	AI - Dépenses en Belgique / Investissement & Fonctionnement	Appui institutionnel - Investissement et fonctionnement	FED	54.51	€ 203 000,00	€ 151 000,00	€ 10 000,00	€ 10 000,00	€ -193 000,00	€ -141 000,00	-95%	-93%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160 000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.29.04	AI - Dépenses en Belgique / Bourses	Appui institutionnel - Bourses en Belgique	FED	41.50	€ 161 000,00	€ 117 000,00	€ 40 000,00	€ 40 000,00	€ -121 000,00	€ -77 000,00	-75%	-66%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160 000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.29.05	AI - Dépenses en Belgique / Déplacement et séjour	Appui institutionnel - Frais de déplacement et de séjour	FED	34.42	€ 72 000,00	€ 59 000,00	€ 20 000,00	€ 20 000,00	€ -52 000,00	€ -39 000,00	-72%	-66%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160 000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.29.06	AI - Dépenses en Belgique / Expédition	Appui institutionnel - Frais d'expédition	FED	12.11	€ -	€ -	€ 5 000,00	€ 5 000,00	€ 5 000,00	€ 5 000,00	#DIV/0!	#DIV/0!	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160 000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.29.07	AI - Dépenses en Belgique / Frais administratifs (Déplacement & séjour)	Appui institutionnel - Frais administratifs	FED	34.42	€ 5 000,00	€ 5 000,00	€ -	€ -	€ -5 000,00	€ -5 000,00	-100%	-100%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160 000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.30	COOPACAD - CD - Madagascar				€ 1 014 000,00	€ 707 000,00	€ 370 000,00	€ 810 000,00	€ -644 000,00	€ 103 000,00	-64%	15%	
H.632.30.01	Projets (PRD-PFS-PH-Synergie)	Projets de recherche pour le développement - Projet de formation Sud - Projet de synergie	FED	41.50	€ 575 000,00	€ 393 000,00	€ 210 000,00	€ 650 000,00	€ -365 000,00	€ 257 000,00	-63%	65%	Les crédits engagement tiennent compte de la clôture des projets PRD-PFS 2016. Les crédits de liquidation tiennent compte des dépenses des projets en cours.
H.632.30.02	AI - Dépenses locales	Appui institutionnel - Dépenses locales	FED	35.50	€ 68 000,00	€ 50 000,00	€ 85 000,00	€ 85 000,00	€ 17 000,00	€ 35 000,00	25%	70%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160 000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.30.03	AI - Dépenses en Belgique / Investissement & Fonctionnement	Appui institutionnel - Investissement et fonctionnement	FED	54.51	€ 142 000,00	€ 91 000,00	€ 10 000,00	€ 10 000,00	€ -132 000,00	€ -81 000,00	-93%	89%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160 000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.30.04	AI - Dépenses en Belgique / Bourses	Appui institutionnel - Bourses en Belgique	FED	41.50	€ 176 000,00	€ 132 000,00	€ 40 000,00	€ 40 000,00	€ -136 000,00	€ -92 000,00	-77%	-70%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160 000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.30.05	AI - Dépenses en Belgique / Déplacement et séjour	Appui institutionnel - Frais de déplacement et de séjour	FED	34.42	€ 48 000,00	€ 36 000,00	€ 20 000,00	€ 20 000,00	€ -28 000,00	€ -16 000,00	-58%	-44%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160 000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.30.06	AI - Dépenses en Belgique / Expédition	Appui institutionnel - Frais d'expédition	FED	12.11	€ -	€ -	€ 5 000,00	€ 5 000,00	€ 5 000,00	€ 5 000,00	#DIV/0!	#DIV/0!	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160 000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.30.07	AI - Dépenses en Belgique / Frais administratifs (Déplacement & séjour)	Appui institutionnel - Frais administratifs	FED	34.42	€ 5 000,00	€ 5 000,00	€ -	€ -	€ -5 000,00	€ -5 000,00	-100%	-100%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160 000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.31	COOPACAD - CD - Maroc				€ 575 000,00	€ 533 000,00	€ 180 000,00	€ 650 000,00	€ -395 000,00	€ 117 000,00	-69%	22%	
H.632.31.01	Projets (PRD-PFS-PH-Synergie)	Projets de recherche pour le développement - Projet de formation Sud - Projet de synergie	FED	41.50	€ 575 000,00	€ 533 000,00	€ 180 000,00	€ 650 000,00	€ -395 000,00	€ 117 000,00	-69%	22%	Les crédits engagement tiennent compte de la clôture des projets PRD-PFS 2016. Les crédits de liquidation tiennent compte des dépenses des projets en cours.

ARE5

Budget initial 2023 - Exposé particulier - Comparaison avec le budget initial 2022

14 novembre 2022

Centre Financier	Libellé	Objet	Source Financement	Code SEC	TOTAL In 2022 (rev 11-21)		TOTAL Budget INI 2023		ECARTS INI 2023 vs INI 2022		% VARIATION		Comparaison et explication de la variation
					Credit d'engagement	Credits de liquidation	Credit d'engagement	Credits de liquidation	Credit d'engagement	Credits de liquidation	Credit d'engagement	Credits de liquidation	
H.632.32	COOPACAD - CO - Niger				€ 972.000,00	€ 451.000,00	€ 160.000,00	€ 242.000,00	€ -812.000,00	€ -209.000,00	-84%	-46%	
H.632.32.01	Projets (PRD-PFS-PH-Synergie)	Projets de recherche pour le développement - Projet de formation Sud - Projet de synergie	FED	41.50	€ 575.000,00	€ 280.000,00	€ -	€ 82.000,00	€ -575.000,00	€ -98.000,00	-100%	-54%	Les crédits engagement tiennent compte de la clôture des projets PRD-PFS 2016. Les crédits de liquidation tiennent compte des dépenses des projets en cours.
H.632.32.02	AI - Dépenses locales	Appui institutionnel - Dépenses locales	FED	35.50	€ 64.000,00	€ 46.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 21.000,00	€ 39.000,00	33%	85%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.32.03	AI - Dépenses en Belgique / Investissement & Fonctionnement	Appui institutionnel - Investissement et fonctionnement	FED	54.51	€ 140.000,00	€ 89.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ -130.000,00	€ -79.000,00	-93%	-89%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.32.04	AI - Dépenses en Belgique / Bourses	Appui institutionnel - Bourses en Belgique	FED	41.50	€ 142.000,00	€ 98.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ -102.000,00	€ -58.000,00	-72%	-59%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.32.05	AI - Dépenses en Belgique / Déplacement et séjour	Appui institutionnel - Frais de déplacement et de séjour	FED	34.42	€ 46.000,00	€ 33.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ -26.000,00	€ -13.000,00	-57%	-39%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.32.06	AI - Dépenses en Belgique / Expédition	Appui institutionnel - Frais d'expédition	FED	12.11	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	#DIV/0!	#DIV/0!	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.32.07	AI - Dépenses en Belgique / Frais administratifs (Déplacement & séjour)	Appui institutionnel - Frais administratifs	FED	34.42	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ -	€ -	€ -5.000,00	€ -5.000,00	-100%	-100%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.33	COOPACAD - CO - Pérou				€ 1.030.000,00	€ 524.000,00	€ 160.000,00	€ 255.000,00	€ -870.000,00	€ -269.000,00	-84%	-51%	
H.632.33.01	Projets (PRD-PFS-PH-Synergie)	Projets de recherche pour le développement - Projet de formation Sud - Projet de synergie	FED	41.50	€ 575.000,00	€ 293.000,00	€ -	€ 95.000,00	€ -575.000,00	€ -98.000,00	-100%	-51%	Les crédits engagement tiennent compte de la clôture des projets PRD-PFS 2016. Les crédits de liquidation tiennent compte des dépenses des projets en cours.
H.632.33.02	AI - Dépenses locales	Appui institutionnel - Dépenses locales	FED	35.50	€ 76.000,00	€ 59.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 9.000,00	€ 26.000,00	12%	44%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.33.03	AI - Dépenses en Belgique / Investissement & Fonctionnement	Appui institutionnel - Investissement et fonctionnement	FED	54.51	€ 161.000,00	€ 110.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ -151.000,00	€ -100.000,00	-94%	-91%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.33.04	AI - Dépenses en Belgique / Bourses	Appui institutionnel - Bourses en Belgique	FED	41.50	€ 159.000,00	€ 115.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ -119.000,00	€ -75.000,00	-75%	-65%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.33.05	AI - Dépenses en Belgique / Déplacement et séjour	Appui institutionnel - Frais de déplacement et de séjour	FED	34.42	€ 54.000,00	€ 42.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ -34.000,00	€ -22.000,00	-63%	-52%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.33.06	AI - Dépenses en Belgique / Expédition	Appui institutionnel - Frais d'expédition	FED	12.11	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	#DIV/0!	#DIV/0!	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.33.07	AI - Dépenses en Belgique / Frais administratifs (Déplacement & séjour)	Appui institutionnel - Frais administratifs	FED	34.42	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ -	€ -	€ -5.000,00	€ -5.000,00	-100%	-100%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.34	COOPACAD - CO - Philippines				€ 575.000,00	€ 207.000,00	€ 60.000,00	€ 110.000,00	€ -515.000,00	€ -97.000,00	-90%	-47%	
H.632.34.01	Projets (PRD-PFS-PH-Synergie)	Projets de recherche pour le développement - Projet de formation Sud - Projet de synergie	FED	41.50	€ 575.000,00	€ 207.000,00	€ 60.000,00	€ 110.000,00	€ -515.000,00	€ -97.000,00	-90%	-47%	Les crédits engagement tiennent compte de la clôture des projets PRD-PFS 2016. Les crédits de liquidation tiennent compte des dépenses des projets en cours.
H.632.35	COOPACAD - CO - RD Congo				€ 2.355.000,00	€ 2.308.000,00	€ 461.000,00	€ 2.011.000,00	€ -1.894.000,00	€ -297.000,00	-80%	-13%	
H.632.35.01	Projets (PRD-PFS-PH-Synergie)	Projets de recherche pour le développement - Projet de formation Sud - Projet de synergie	FED	41.50	€ 1.575.000,00	€ 1.653.000,00	€ 295.000,00	€ 1.845.000,00	€ -1.280.000,00	€ 192.000,00	-81%	12%	
H.632.35.02	AI - Dépenses locales	Appui institutionnel - Dépenses locales	FED	35.50	€ 131.000,00	€ 114.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ -46.000,00	€ -29.000,00	-35%	-25%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.35.03	AI - Dépenses en Belgique / Personnel		FED	12.11	€ -	€ -	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	#DIV/0!	#DIV/0!	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.35.04	AI - Dépenses en Belgique / Investissement & Fonctionnement	Appui institutionnel - Investissement et fonctionnement	FED	54.51	€ 233.000,00	€ 182.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ -193.000,00	€ -142.000,00	-83%	-78%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.35.05	AI - Dépenses en Belgique / Bourses	Appui institutionnel - Bourses en Belgique	FED	41.50	€ 316.000,00	€ 272.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ -296.000,00	€ -252.000,00	-94%	-83%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.35.06	AI - Dépenses en Belgique / Déplacement et séjour	Appui institutionnel - Frais de déplacement et de séjour	FED	34.42	€ 94.000,00	€ 81.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ -89.000,00	€ -76.000,00	-95%	-94%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.35.07	AI - Dépenses en Belgique / Expédition	Appui institutionnel - Frais d'expédition	FED	12.11	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	#DIV/0!	#DIV/0!	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.

ARE5

Budget initial 2023 - Exposé particulier - Comparaison avec le budget initial 2022

14 novembre 2022

Centre financier	Libellé	Objet	Source financement	Code SEC	TOTAL In 2022 (rev 11-21)		TOTAL Budget INI 2023		ÉCARTS INI 2023 vs INI 2022		% VARIATION		Comparaison et explication de la variation
					Credit d'engagement	Credits de liquidation	Credit d'engagement	Credits de liquidation	Credit d'engagement	Credits de liquidation	Credit d'engagement	Credits de liquidation	
H.632.35.08	AI - Dépenses en Belgique / Frais administratifs (Déplacement & séjour)	Appui institutionnel - Frais administratifs	FED	34.42	€ 6.000,00	€ 6.000,00	€ 6.000,00	€ 6.000,00	€ -	€ -	0%	0%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.36	COOPACAD - CO - Rwanda				€ 1.566.000,00	€ 995.000,00	€ 163.000,00	€ 923.000,00	€ -1.403.000,00	€ -72.000,00	-90%	-7%	
H.632.36.01	Projets (PMD-PFS-PH-Synergie)	Projets de recherche pour le développement - Projet de formation Sud - Projet de synergie	FED	41.50	€ 1.075.000,00	€ 626.000,00	€ 3.000,00	€ 763.000,00	€ -1.072.000,00	€ 137.000,00	-100%	22%	
H.632.36.02	AI - Dépenses locales	Appui institutionnel - Dépenses locales	FED	35.50	€ 83.000,00	€ 66.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 2.000,00	€ 19.000,00	2%	29%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.36.03	AI - Dépenses en Belgique / Investissement & Fonctionnement	Appui institutionnel - Investissement et fonctionnement	FED	54.51	€ 167.000,00	€ 118.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ -157.000,00	€ -108.000,00	-94%	-92%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.36.04	AI - Dépenses en Belgique / Bourses	Appui institutionnel - Bourses en Belgique	FED	41.50	€ 177.000,00	€ 133.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ -137.000,00	€ -93.000,00	-77%	-70%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.36.05	AI - Dépenses en Belgique / Déplacement et séjour	Appui institutionnel - Frais de déplacement et de séjour	FED	34.42	€ 59.000,00	€ 47.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ -39.000,00	€ -27.000,00	-66%	-57%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.36.06	AI - Dépenses en Belgique / Expédition	Appui institutionnel - Frais d'expédition	FED	12.11	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	#DIV/0!	#DIV/0!	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.36.07	AI - Dépenses en Belgique / Frais administratifs (Déplacement & séjour)	Appui institutionnel - Frais administratifs	FED	34.42	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ -	€ -	€ -5.000,00	€ -5.000,00	-100%	-100%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.37	COOPACAD - CO - Sénégal				€ 75.000,00	€ 133.000,00	€ 95.000,00	€ 155.000,00	€ 20.000,00	€ 22.000,00	27%	17%	
H.632.37.01	Projets (PMD-PFS-PH-Synergie)	Projets de recherche pour le développement - Projet de formation Sud - Projet de synergie	FED	41.50	€ 75.000,00	€ 133.000,00	€ 95.000,00	€ 155.000,00	€ 20.000,00	€ 22.000,00	27%	17%	
H.632.38	COOPACAD - CO - Vietnam				€ 1.541.000,00	€ 1.171.000,00	€ 320.000,00	€ 850.000,00	€ -1.221.000,00	€ -321.000,00	-79%	-27%	
H.632.38.01	Projets (PMD-PFS-PH-Synergie)	Projets de recherche pour le développement - Projet de formation Sud - Projet de synergie	FED	41.50	€ 1.075.000,00	€ 829.000,00	€ 160.000,00	€ 690.000,00	€ -915.000,00	€ -138.000,00	-85%	-17%	
H.632.38.02	AI - Dépenses locales	Appui institutionnel - Dépenses locales	FED	35.50	€ 82.000,00	€ 65.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 3.000,00	€ 20.000,00	4%	31%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.38.03	AI - Dépenses en Belgique / Investissement & Fonctionnement	Appui institutionnel - Investissement et fonctionnement	FED	54.51	€ 161.000,00	€ 110.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ -151.000,00	€ -100.000,00	-94%	-91%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.38.04	AI - Dépenses en Belgique / Bourses	Appui institutionnel - Bourses en Belgique	FED	41.50	€ 159.000,00	€ 116.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ -119.000,00	€ -76.000,00	-75%	-66%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.38.05	AI - Dépenses en Belgique / Déplacement et séjour	Appui institutionnel - Frais de déplacement et de séjour	FED	34.42	€ 59.000,00	€ 46.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ -39.000,00	€ -26.000,00	-66%	-57%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.38.06	AI - Dépenses en Belgique / Expédition	Appui institutionnel - Frais d'expédition	FED	12.11	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	#DIV/0!	#DIV/0!	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.38.07	AI - Dépenses en Belgique / Frais administratifs (Déplacement & séjour)	Appui institutionnel - Frais administratifs	FED	34.42	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ -	€ -	€ -5.000,00	€ -5.000,00	-100%	-100%	Il a été tenu compte d'un budget moyen de 160.000 EUR par pays (13 pays). Une répartition plus précise de ces budgets sera proposée à l'issue du processus de formulation en 2023.
H.632.39	COOPACAD - CO - DIVERS				€ -	€ -	€ 10.000.000,00	€ 600.000,00	€ 10.000.000,00	€ 600.000,00	#DIV/0!	#DIV/0!	
H.632.39.01	Projets (PMD-PFS-PH-Synergie) Autres pays	Projets de recherche pour le développement - Projet de formation Sud - Projet de synergie	FED	41.50	€ -	€ -	€ 10.000.000,00	€ 600.000,00	€ -10.000.000,00	€ 600.000,00	#DIV/0!	#DIV/0!	Les crédits d'engagement de liquidation tiennent compte du démarrage en 2023 d'une nouvelle cohorte de 20 projets.
H.632.40	FRAS DE GESTION - PROJETS ET PROGRAMMES CCO				€ 488.000,00	€ 488.000,00	€ 382.500,00	€ 382.500,00	€ -105.500,00	€ -105.500,00	-22%	-22%	
H.632.40.01	Évaluation - Honoraires	Évaluation dans le cadre de la coopération ou développement - Honoraires	FED	12.11	€ 260.000,00	€ 260.000,00	€ 210.000,00	€ 210.000,00	€ -50.000,00	€ -50.000,00	-19%	-19%	Les projections intègrent également des crédits destinés à la couverture des coûts de gestion (audit et évaluation).
H.632.40.02	Évaluation - Frais de mission	Évaluation dans le cadre de la coopération ou développement - Frais de mission à l'étranger	FED	34.42	€ 50.000,00	€ 50.000,00	€ 50.000,00	€ 50.000,00	€ -	€ -	0%	0%	Les projections intègrent également des crédits destinés à la couverture des coûts de gestion (audit et évaluation).
H.632.40.03	Évaluation - Divers frais de fonctionnement	Évaluation dans le cadre de la coopération ou développement - Frais de fonctionnement	FED	12.11	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ -	€ -	0%	0%	Les projections intègrent également des crédits destinés à la couverture des coûts de gestion (audit et évaluation).
H.632.40.04	Audit - Honoraires	Audit dans le cadre de la coopération ou développement - Honoraires	FED	12.11	€ 150.000,00	€ 150.000,00	€ 100.000,00	€ 100.000,00	€ -50.000,00	€ -50.000,00	-33%	-33%	Les projections intègrent également des crédits destinés à la couverture des coûts de gestion (audit et évaluation).
H.632.40.05	Audit - Frais de mission	Audit dans le cadre de la coopération ou développement - Frais de mission à l'étranger	FED	34.42	€ 15.000,00	€ 15.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ -5.000,00	€ -5.000,00	-33%	-33%	Les projections intègrent également des crédits destinés à la couverture des coûts de gestion (audit et évaluation).
H.632.40.06	Audit - Divers frais de fonctionnement	Audit dans le cadre de la coopération ou développement - Frais de fonctionnement	FED	12.11	€ 3.000,00	€ 3.000,00	€ 2.500,00	€ 2.500,00	€ -500,00	€ -500,00	-17%	-17%	Les projections intègrent également des crédits destinés à la couverture des coûts de gestion (audit et évaluation).

ARE5

Budget initial 2023 - Exposé particulier - Comparaison avec le budget initial 2022

14 novembre 2022

Centre financier	Libellé	Objet	Source financement	Code SEC	TOTAL In 2022 (rev 11-21)		TOTAL Budget INI 2023		ECARTS INI 2023 vs INI 2022		% VARIATION		Comparaison et explication de la variation	
					Credit d'engagement	Credits de liquidation	Credit d'engagement	Credits de liquidation	Credit d'engagement	Credits de liquidation	Credit d'engagement	Credits de liquidation		
H.632.41	COOPACAD - SOLDES NON DEPENSES	COOPACAD dans le cadre NON la coopération au développement - SOLDES NON DEPENSES à l'étranger			€ 500.000,00	€ 500.000,00	€ 200.000,00	€ 200.000,00	€ -300.000,00	€ -300.000,00	-60%	-60%		
H.632.41.01	Closure de programme - solde non dépensé	Solde non dépensé des subventions bilatérales	FED	49.40	€ 500.000,00	€ 500.000,00	€ 200.000,00	€ 200.000,00	€ -300.000,00	€ -300.000,00	-60%	-60%	Les projections intègrent également des crédits destinés aux remboursements dus à la DGCI.	
H.632	ACTIONS ET PROJETS				€ 37.853.000,00	€ 31.938.000,00	€ 33.035.000,00	€ 31.619.000,00	€ -4.818.000,00	€ -319.000,00	-13%	-1%		
SECTION 5: INVESTISSEMENTS														
H.650.01	DEMEUNEMENT & EMMEUNEMENT				€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ -	€ -	0%	0%		
H.650.01.00	Déménagement & emménagement	Frais liés au déménagement et à l'emménagement	FWB	12.11	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ -	€ -	0%	0%		
H.650.02	INFORMATIQUE ET COMMUNICATION				€ 78.000,00	€ 78.000,00	€ 78.000,00	€ 78.000,00	€ -	€ -	0%	0%		
H.650.02.01	Equipements informatiques	Acquisition des équipements informatiques utilisés par l'équipe (PC portables, copieurs, écrans...)	FWB	74.22	€ 45.000,00	€ 45.000,00	€ 45.000,00	€ 45.000,00	€ -	€ -	0%	0%		
H.650.02.02	Equipements informatiques	Acquisition des équipements informatiques utilisés par l'équipe (PC portables, copieurs, écrans...)	FED	74.22	€ 25.000,00	€ 25.000,00	€ 25.000,00	€ 25.000,00	€ -	€ -	0%	0%		
H.650.02.03	Logiciels	Logiciels	FWB	74.22	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	#DIV/0!	#DIV/0!	Les crédits d'engagement et de liquidation ont été adaptés en fonction des projections de dépenses.	
H.650.02.04	Logiciels	Logiciels	FED	74.22	€ -	€ -	€ 3.000,00	€ 3.000,00	€ 3.000,00	€ 3.000,00	#DIV/0!	#DIV/0!	Les crédits d'engagement et de liquidation ont été adaptés en fonction des projections de dépenses.	
H.650.02.05	Frais divers	Frais divers liés à l'informatique et à la communication	FWB	12.11	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ -	€ -	€ -5.000,00	€ -5.000,00	-100%	-100%	Les crédits ont été transférés vers les centres financiers 'logiciels'	
H.650.02.06	Frais divers	Frais divers liés à l'informatique et à la communication	FED	12.11	€ 3.000,00	€ 3.000,00	€ -	€ -	€ -3.000,00	€ -3.000,00	-100%	-100%	Les crédits ont été transférés vers les centres financiers 'logiciels'	
H.650.03	INVESTISSEMENTS				€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ -	€ -	0%	0%		
H.650.03.00	Equipements	Appareils électroniques, installation audiovisuelle dans les salles, mobiliers de bureau	FWB	74.22	€ 25.000,00	€ 25.000,00	€ 25.000,00	€ 25.000,00	€ -	€ -	0%	0%		
H.650.03.01	Equipements	Appareils électroniques, installation audiovisuelle dans les salles, mobiliers de bureau	FED	74.22	€ 15.000,00	€ 15.000,00	€ 15.000,00	€ 15.000,00	€ -	€ -	0%	0%		
H.650.04	DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES & DOCUMENTAIRES				€ 100.000,00	€ 165.000,00	€ 95.000,00	€ 95.000,00	€ -5.000,00	€ -70.000,00	-5%	-42%		
H.650.04.00	Développement informatique et documentaire	Crédits prévus pour le développement d'une base de données	FWB	74.22	€ -	€ 65.000,00	€ 65.000,00	€ 65.000,00	€ 65.000,00	€ -	€ -	#DIV/0!	0%	Les crédits sont prévus pour le développement du nouveau site web de l'ARES.
H.650.04.01	Information, Communication : BASE DE DONNEES	Crédits prévus pour la base de données de la coopération au développement (100% à charge de la subvention coopération) - voir note destinée à l'administrateur	FED	74.22	€ 100.000,00	€ 100.000,00	€ 30.000,00	€ 30.000,00	€ -70.000,00	€ -70.000,00	-70%	-70%	Les crédits sont prévus pour prendre en charge les évolutions à apporter à la base de données GIRA	
H.650	INVESTISSEMENTS				€ 228.000,00	€ 293.000,00	€ 223.000,00	€ 223.000,00	€ -5.000,00	€ -70.000,00	-2%	-24%		
SECTION 6: CHARGES EXCEPTIONNELLES									€ -	€ -				
H.664.08	DIVERS				€ 142.000,00	€ 142.000,00	€ 150.000,00	€ 150.000,00	€ 8.000,00	€ 8.000,00	6%	6%		
H.664.08.01	Remboursement Fédération Wallonie-Bruxelles	Remboursement des réserves ou des soldes non dépensés des subventions de la FWB	FWB	46.10	€ 142.000,00	€ 142.000,00	€ 150.000,00	€ 150.000,00	€ 8.000,00	€ 8.000,00	6%	6%	Les crédits représentent les remboursements dus à la FWB dont les soldes non dépensés des subventions ainsi que les réserves éventuelles.	
H.664	CHARGES EXCEPTIONNELLES				€ 142.000,00	€ 142.000,00	€ 150.000,00	€ 150.000,00	€ 8.000,00	€ 8.000,00	6%	6%		
TOTAL DEPENSES (1)					€ 47.065.700,00	€ 41.230.700,00	€ 44.355.500,00	€ 42.993.500,00	€ -2.710.200,00	€ -1.702.800,00	-6%	4%		

14 novembre 2022

Page 13 de 14

ARE5

Budget initial 2023 - Exposé particulier - Comparaison avec le budget initial 2022

14 novembre 2022

Centre financier	Libellé	Objet	Source financement	Code SEC	TOTAL In 2022 (rev 11-21)		TOTAL Budget INI 2023		ECARTS INI 2023 vs INI 2022	% VARIATION		Comparaison et explication de la variation	
					Crédit d'engagement	Credits de liquidation	Crédit d'engagement	Credits de liquidation		Crédit d'engagement	Credits de liquidation		
					Crédit d'engagement	Credits de liquidation	Crédit d'engagement	Credits de liquidation	Crédit d'engagement	Credits de liquidation	Crédit d'engagement	Credits de liquidation	
H.759.09.01	Autres subventions - Coopération au développement	Autres subventions perçues pour les activités de coopération au développement	FED	46.60	€ 0,00		€ 13.500,00		€ 13.500,00		#DIV/0!		Il s'agit d'une estimation d'autres subventions que l'ARE5 pourrait recevoir pour ses activités de coopération au développement.
H.752	TOTAL AUTRES SUBVENTIONS				€ 1.744.000,00		€ 3.627.000,00		€ 1.883.000,00		108%		
	SECTION D: AUTRES RECETTES												
H.760.01	PRODUITS FINANCIERS				€ 2.500,00		€ 5.000,00		€ 2.500,00		100%		
H.760.01.00	Intérêts créditeurs et autres produits financiers	Intérêts créditeurs et autres produits financiers	FWB	26.10	€ 2.500,00		€ 2.500,00		€ 0,00		0%		Les crédits ont été adaptés en fonction de l'ajustement du budget 2022
H.760.01.01	Intérêts créditeurs et autres produits financiers	Intérêts créditeurs et autres produits financiers	FED	26.10	€ 0,00		€ 2.500,00		€ 2.500,00		#DIV/0!		
H.760.03	RÉCUPÉRATION DE FRAIS				€ 2.500,00		€ 132.500,00		€ 130.000,00		5200%		Les crédits ont été adaptés en fonction de l'ajustement du budget 2022
H.760.03.00	Récupération de frais (ménages)	Récupération de frais auprès des ménages (personnes physiques)	FWB	34.42	€ 500,00		€ 4.000,00		€ 3.500,00		700%		
H.760.03.01	Récupération de frais (ménages)	Récupération de frais auprès des ménages (personnes physiques)	FED	34.42	€ 0,00		€ 100.000,00		€ 100.000,00		#DIV/0!		Les crédits ont été adaptés en fonction de l'ajustement du budget 2022
H.760.03.02	Récupération de frais (institutions d'enseignement supérieur)	Récupération de frais auprès des établissements d'enseignement supérieur	FWB	41.50	€ 2.000,00		€ 28.500,00		€ 26.500,00		1325%		Les crédits ont été adaptés en fonction de l'ajustement du budget 2022
H.760.03.03	Récupération de frais (institutions d'enseignement supérieur)	Récupération de frais auprès des établissements d'enseignement supérieur	FED	41.50	€ 0,00		€ 0,00		€ 0,00		#DIV/0!		
H.760.04	DROITS D'INSCRIPTION - TEST MÉDECINE				€ 300.000,00		€ 380.000,00		€ 80.000,00		27%		
H.760.04.00	Droits d'inscription Test médecine		FWB	16.12	€ 0,00		€ 0,00		€ 0,00		#DIV/0!		
H.760.04.01	Droits d'inscription - Examen médecine	Droits d'inscription versés par les candidats à l'examen d'entrée en sciences médicales	FWB	16.12	€ 210.000,00		€ 0,00		€ 210.000,00		-100%		L'examen d'entrée en sciences médicales a été supprimé
H.760.04.02	Droits d'inscription - TOSS vétérinaire	Droits d'inscription versés par les candidats au test d'orientation en sciences vétérinaires	FWB	16.12	€ 90.000,00		€ 0,00		€ 90.000,00		-100%		Le TOSS vétérinaire a été supprimé
H.760.04.03	Droits d'inscription - Concours secteur santé	Droits d'inscription versés par les candidats au concours en sciences médicales	FWB	16.12			€ 380.000,00		€ 380.000,00		#DIV/0!		Il s'agit des droits d'inscription que pourraient payer les candidats au concours en sciences médicales.
H.760	TOTAL AUTRES RECETTES				€ 305.000,00		€ 517.500,00		€ 217.500,00		70%		
	TOTAL RECETTES (2)				€ 39.190.000,00		€ 38.720.500,00		€ 469.500,00		-1%	#DIV/0!	
											#DIV/0!	#DIV/0!	
	RESULTAT BUDGETAIRE (2) - (1)				€ -7.875.700,00	€ -2.040.700,00	€ -5.635.000,00	€ -4.213.000,00	€ 2.240.700,00	€ -2.172.300,00	-28%	106%	

468 (2022-2023) - N°1 (Annexe 3) (293)

ARES

Budget initial 2023 après conclave

07 novembre 2022

Centre financier	Libellé	Source financement	Code SEC	Budget INI 2023 - FWB		Budget INI 2023 - Coop au Développement		TOTAL Budget INI 2023	
				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédit d'engagement	Crédits de liquidation
	DEPENSES								
	SECTION 1: PERSONNEL & REMUNERATIONS								
H.611.01	REMUNERATIONS ET CHARGES SOCIALES (Allocation ordinaire)			€ 4.640.000,00	€ 4.640.000,00	€ -	€ -	€ 4.640.000,00	€ 4.640.000,00
H.611.01.01	Rémunération du personnel	FWB	11.11	€ 3.175.000,00	€ 3.175.000,00	€ -	€ -	€ 3.175.000,00	€ 3.175.000,00
H.611.01.02	Charges patronales personnel	FWB	11.20	€ 1.095.000,00	€ 1.095.000,00	€ -	€ -	€ 1.095.000,00	€ 1.095.000,00
H.611.01.03	Autres (Pécule de vacances, prime de fin d'année...)	FWB	11.12	€ 365.000,00	€ 365.000,00	€ -	€ -	€ 365.000,00	€ 365.000,00
H.611.01.04	Personnel intérimaire	FWB	12.11	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00
H.611.04	REMUNERATIONS ET CHARGES SOCIALES (Subvention coopération au développement)			€ -	€ -	€ 2.055.000,00	€ 2.055.000,00	€ 2.055.000,00	€ 2.055.000,00
H.611.04.01	Rémunération du personnel	FED	11.11	€ -	€ -	€ 1.418.000,00	€ 1.418.000,00	€ 1.418.000,00	€ 1.418.000,00
H.611.04.02	Charges patronales personnel	FED	11.20	€ -	€ -	€ 460.000,00	€ 460.000,00	€ 460.000,00	€ 460.000,00
H.611.04.03	Autres (Pécule de vacances, prime de fin d'année...)	FED	11.12	€ -	€ -	€ 172.000,00	€ 172.000,00	€ 172.000,00	€ 172.000,00
H.611.04.04	Personnel intérimaire	FED	12.11	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00
H.611.05	REMUNERATIONS ET CHARGES SOCIALES (Chargés de mission)			€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ -	€ -	€ 10.000,00	€ 10.000,00
H.611.05.00	Rétributions à d'autres personnes attachées administrativement à l'ODAP	FWB	11.11	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ -	€ -	€ 10.000,00	€ 10.000,00
H.611.10	AUTRES FRAIS DE PERSONNEL			€ 512.000,00	€ 512.000,00	€ 282.000,00	€ 282.000,00	€ 794.000,00	€ 794.000,00
H.611.10.01	Abonnement transport en commun	FWB	11.12	€ 120.000,00	€ 120.000,00	€ -	€ -	€ 120.000,00	€ 120.000,00
H.611.10.02	Abonnement transport en commun	FED	11.12			€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00
H.611.10.03	Chèques repas + assurance hospitalisation + autres chèques (cadeaux, sport et culture)	FWB	11.40	€ 121.000,00	€ 121.000,00	€ -	€ -	€ 121.000,00	€ 121.000,00
H.611.10.04	Chèques repas + assurance hospitalisation + autres chèques (cadeaux, sport et culture)	FED	11.40			€ 57.000,00	€ 57.000,00	€ 57.000,00	€ 57.000,00
H.611.10.05	Prime et ONSS assurance groupe	FWB	11.20	€ 251.000,00	€ 251.000,00	€ -	€ -	€ 251.000,00	€ 251.000,00
H.611.10.06	Prime et ONSS assurance groupe	FED	11.20			€ 171.000,00	€ 171.000,00	€ 171.000,00	€ 171.000,00
H.611.10.07	Médecine du travail & Assurance relative au personnel (accident du travail...)	FWB	12.11	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ -	€ -	€ 20.000,00	€ 20.000,00
H.611.10.08	Médecine du travail & Assurance relative au personnel (accident du travail...)	FED	12.11			€ 14.000,00	€ 14.000,00	€ 14.000,00	€ 14.000,00
H.611.11	FORMATION & AUTRES INITIATIVES EN MATIERE DE GESTION DU PERSONNEL			€ 80.000,00	€ 80.000,00	€ 21.000,00	€ 21.000,00	€ 101.000,00	€ 101.000,00
H.611.11.00	Formation et autres initiatives en matière de gestion du personnel	FWB	12.11	€ 80.000,00	€ 80.000,00	€ -	€ -	€ 80.000,00	€ 80.000,00
H.611.11.01	Formation et autres initiatives en matière de gestion du personnel	FED	12.11	€ -	€ -	€ 21.000,00	€ 21.000,00	€ 21.000,00	€ 21.000,00
H.611	PERSONNEL & REMUNERATIONS			€ 5.242.000,00	€ 5.242.000,00	€ 2.358.000,00	€ 2.358.000,00	€ 7.600.000,00	€ 7.600.000,00

ARES

Budget initial 2023 après conclave

07 novembre 2022

Centre financier	Libellé	Source financement	Code SEC	Budget INI 2023 - FWB		Budget INI 2023 - Coop au Développement		TOTAL Budget INI 2023	
				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédit d'engagement	Crédits de liquidation
	SECTION 2: COMMISSIONS & ORGANES DE GESTION								
H.612.01	INDEMNITES - Présidence			€ 18.000,00	€ 18.000,00	€ -	€ -	€ 18.000,00	€ 18.000,00
H.612.01.00	Rétribution des organes de gestion - Présidence	FWB	12.11	€ 18.000,00	€ 18.000,00	€ -	€ -	€ 18.000,00	€ 18.000,00
H.612.02	INDEMNITES - Bureau			€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.612.02.00	Rétribution des organes de gestion - Bureau	FWB	11.12	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.612.03	INDEMNITE - Conseil d'Administration			€ 60.000,00	€ 60.000,00	€ -	€ -	€ 60.000,00	€ 60.000,00
H.612.03.00	Rétribution des organes de gestion - Conseil d'Administration	FWB	11.12	€ 60.000,00	€ 60.000,00	€ -	€ -	€ 60.000,00	€ 60.000,00
H.612.04	INDEMNITES POUR FRAIS DE PARCOURS (Commissions, Chambres thématiques, Groupes de travail,...)			€ 15.000,00	€ 15.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00
H.612.04.00	Frais de parcours - Membres de commissions	FWB	12.11	€ 15.000,00	€ 15.000,00	€ -	€ -	€ 15.000,00	€ 15.000,00
H.612.04.01	Frais de parcours - Membres de commissions	FED	12.11	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00
H.612.05	REVISORAT			€ 64.500,00	€ 26.500,00	€ -	€ -	€ 64.500,00	€ 26.500,00
H.612.05.00	Contrôle externe des comptes annuels	FWB	12.11	€ 55.000,00	€ 17.000,00	€ -	€ -	€ 55.000,00	€ 17.000,00
H.612.05.01	Contrôle externe des comptes annuels	FED	12.11	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.612.05.02	Cour des comptes	FWB	12.21	€ 9.500,00	€ 9.500,00	€ -	€ -	€ 9.500,00	€ 9.500,00
H.612.06	INDEMNITES - Commissaire du Gouvernement			€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ -	€ -	€ 10.000,00	€ 10.000,00
H.612.06.00	Rétribution - Commissaire du Gouvernement	FWB	11.12	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ -	€ -	€ 10.000,00	€ 10.000,00
H.612	COMMISSIONS & ORGANES DE GESTION			€ 167.500,00	€ 129.500,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 172.500,00	€ 134.500,00
	SECTION 3: FRAIS DE FONCTIONNEMENT - ARES								
H.621.00	LOYER ET CHARGES LOCATIVES			€ 784.000,00	€ 784.000,00	€ 243.000,00	€ 243.000,00	€ 1.027.000,00	€ 1.027.000,00
H.621.00.02	Loyer & charges Rue Royale	FWB	12.12	€ 647.000,00	€ 647.000,00	€ -	€ -	€ 647.000,00	€ 647.000,00
H.621.00.03	Loyer & charges Rue Royale	FED	12.12	€ -	€ -	€ 200.000,00	€ 200.000,00	€ 200.000,00	€ 200.000,00
H.621.00.04	Leasing & location matériel	FWB	12.11	€ 3.000,00	€ 3.000,00	€ -	€ -	€ 3.000,00	€ 3.000,00
H.621.00.05	Leasing & location matériel	FED	12.11	€ -	€ -	€ 2.000,00	€ 2.000,00	€ 2.000,00	€ 2.000,00
H.621.00.06	Précompte immobilier	FWB	12.50	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ -	€ -	€ 85.000,00	€ 85.000,00
H.621.00.07	Précompte immobilier	FED	12.50	€ -	€ -	€ 26.000,00	€ 26.000,00	€ 26.000,00	€ 26.000,00
H.621.00.08	Taxes régionales, communales et provinciales	FWB	12.50	€ 49.000,00	€ 49.000,00	€ -	€ -	€ 49.000,00	€ 49.000,00
H.621.00.09	Taxes régionales, communales et provinciales	FED	12.50	€ -	€ -	€ 15.000,00	€ 15.000,00	€ 15.000,00	€ 15.000,00
H.621.01	SERVICES & ETUDES			€ 137.000,00	€ 137.000,00	€ 137.000,00	€ 137.000,00	€ 274.000,00	€ 274.000,00
H.621.01.01	Secrétariat social SEGI (ULG) Coût annuel	FWB	12.11	€ 17.000,00	€ 17.000,00	€ -	€ -	€ 17.000,00	€ 17.000,00

ARES

Budget initial 2023 après conclave

07 novembre 2022

Centre financier	Libellé	Source financement	Code SEC	Budget INI 2023 - FWB		Budget INI 2023 - Coop au Développement		TOTAL Budget INI 2023	
				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédit d'engagement	Crédits de liquidation
H.621.01.02	Secrétariat social SEGI (ULG) Coût annuel	FED	12.11	€ -	€ -	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00
H.621.01.03	Divers services et études	FWB	12.11	€ 75.000,00	€ 75.000,00	€ -	€ -	€ 75.000,00	€ 75.000,00
H.621.01.04	Divers services et études	FED	12.11	€ -	€ -	€ 50.000,00	€ 50.000,00	€ 50.000,00	€ 50.000,00
H.621.01.05	Divers services et support informatique	FWB	12.11	€ 45.000,00	€ 45.000,00	€ -	€ -	€ 45.000,00	€ 45.000,00
H.621.01.06	Divers services et support informatique	FED	12.11	€ -	€ -	€ 77.000,00	€ 77.000,00	€ 77.000,00	€ 77.000,00
H.621.02	ENTRETIEN & REPARATION & MAINTENANCE			€ 15.000,00	€ 15.000,00	€ 9.000,00	€ 9.000,00	€ 24.000,00	€ 24.000,00
H.621.02.01	Maintenance informatique ETNIC	FWB	12.11	€ 6.000,00	€ 6.000,00	€ -	€ -	€ 6.000,00	€ 6.000,00
H.621.02.02	Maintenance informatique ETNIC	FED	12.11	€ -	€ -	€ 4.000,00	€ 4.000,00	€ 4.000,00	€ 4.000,00
H.621.02.03	Entretien locaux	FWB	12.11	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.621.02.04	Entretien locaux	FED	12.11	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.621.02.05	Divers entretien, réparation et maintenance	FWB	12.11	€ 9.000,00	€ 9.000,00	€ -	€ -	€ 9.000,00	€ 9.000,00
H.621.02.06	Divers entretien, réparation et maintenance	FED	12.11	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00
H.621.03	FOURNITURES DIVERSES			€ 85.500,00	€ 58.500,00	€ 52.500,00	€ 30.500,00	€ 138.000,00	€ 89.000,00
H.621.03.01	Divers fournitures et consommables	FWB	12.11	€ 80.000,00	€ 53.000,00	€ -	€ -	€ 80.000,00	€ 53.000,00
H.621.03.02	Divers fournitures et consommables	FED	12.11	€ -	€ -	€ 50.000,00	€ 28.000,00	€ 50.000,00	€ 28.000,00
H.621.03.03	Centre de documentation	FWB	12.11	€ 5.500,00	€ 5.500,00	€ -	€ -	€ 5.500,00	€ 5.500,00
H.621.03.04	Centre de documentation	FED	12.11	€ -	€ -	€ 2.500,00	€ 2.500,00	€ 2.500,00	€ 2.500,00
H.621.04	POSTE-EXPEDITION			€ 23.000,00	€ 11.000,00	€ 51.000,00	€ 19.000,00	€ 74.000,00	€ 30.000,00
H.621.04.01	Frais postaux	FWB	12.11	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00
H.621.04.02	Frais postaux	FED	12.11	€ -	€ -	€ 3.000,00	€ 3.000,00	€ 3.000,00	€ 3.000,00
H.621.04.03	Frais de transport & envoi express	FWB	12.11	€ 18.000,00	€ 6.000,00	€ -	€ -	€ 18.000,00	€ 6.000,00
H.621.04.04	Frais de transport & envoi express	FED	12.11	€ -	€ -	€ 48.000,00	€ 16.000,00	€ 48.000,00	€ 16.000,00
H.621.05	COMMUNICATION ET PUBLICATION			€ 67.000,00	€ 192.000,00	€ 77.000,00	€ 77.000,00	€ 144.000,00	€ 269.000,00
H.621.05.01	Frais de télécommunications (téléphone, Gsm...)	FWB	12.11	€ 32.000,00	€ 32.000,00	€ -	€ -	€ 32.000,00	€ 32.000,00
H.621.05.02	Frais de télécommunications (téléphone, Gsm...)	FED	12.11	€ -	€ -	€ 14.000,00	€ 14.000,00	€ 14.000,00	€ 14.000,00
H.621.05.03	Frais de publication (publicité, annonces, imprimés...), journaux, périodiques, revues	FWB	12.11	€ 35.000,00	€ 35.000,00	€ -	€ -	€ 35.000,00	€ 35.000,00
H.621.05.04	Frais de publication (publicité, annonces, imprimés...), journaux, périodiques, revues	FED	12.11	€ -	€ -	€ 30.000,00	€ 30.000,00	€ 30.000,00	€ 30.000,00
H.621.05.05	Information et communication (montage vidéo...)	FED	12.11			€ 33.000,00	€ 33.000,00	€ 33.000,00	€ 33.000,00
H.621.05.06	Information et communication (montage vidéo...)	MCF	12.11		€ 125.000,00			€ -	€ 125.000,00
H.621.06	DEPLACEMENTS & FRAIS DE SEJOUR			€ 72.000,00	€ 72.000,00	€ 11.000,00	€ 11.000,00	€ 83.000,00	€ 83.000,00
H.621.06.01	Frais de déplacement et de mission de service en Belgique	FWB	12.11	€ 7.000,00	€ 7.000,00	€ -	€ -	€ 7.000,00	€ 7.000,00

ARES

Budget initial 2023 après conclave

07 novembre 2022

Centre financier	Libellé	Source financement	Code SEC	Budget INI 2023 - FWB		Budget INI 2023 - Coop au Développement		TOTAL Budget INI 2023	
				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédit d'engagement	Crédits de liquidation
H.621.06.02	Frais de déplacement et de mission de service en Belgique	FED	12.11	€ -	€ -	€ 3.000,00	€ 3.000,00	€ 3.000,00	€ 3.000,00
H.621.06.03	Frais de transport et de séjour pour missions à l'étranger	FWB	12.11	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ -	€ -	€ 40.000,00	€ 40.000,00
H.621.06.04	Frais de transport et de séjour pour missions à l'étranger	FED	12.11	€ -	€ -	€ 8.000,00	€ 8.000,00	€ 8.000,00	€ 8.000,00
H.621.06.05	Leasing & location véhicule	FWB	12.11	€ 25.000,00	€ 25.000,00	€ -	€ -	€ 25.000,00	€ 25.000,00
H.621.07	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ENTITES DE L'ARES			€ 60.000,00	€ 60.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 80.000,00	€ 80.000,00
H.621.07.00	Frais de représentation, réunion et réception	FWB	12.11	€ 45.000,00	€ 45.000,00	€ -	€ -	€ 45.000,00	€ 45.000,00
H.621.07.01	Frais de représentation, réunion et réception	FED	12.11	€ -	€ -	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00
H.621.07.02	Frais d'inscription - membership fees	FWB	12.11	€ 15.000,00	€ 15.000,00	€ -	€ -	€ 15.000,00	€ 15.000,00
H.621.08	CHARGES FINANCIERES			€ 8.000,00	€ 8.000,00	€ 5.500,00	€ 5.500,00	€ 13.500,00	€ 13.500,00
H.621.08.01	Frais bancaires et autres frais financiers	FWB	12.11	€ 2.000,00	€ 2.000,00	€ -	€ -	€ 2.000,00	€ 2.000,00
H.621.08.02	Frais bancaires et autres frais financiers	FED	12.11	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00
H.621.08.03	Intérêts de retard	FWB	21.10	€ 1.000,00	€ 1.000,00	€ -	€ -	€ 1.000,00	€ 1.000,00
H.621.08.04	Intérêts de retard	FED	21.10	€ -	€ -	€ 500,00	€ 500,00	€ 500,00	€ 500,00
H.621.08.05	Indemnité de justice	FWB	12.11	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00
H.621.08.06	Indemnité de justice	FED	12.11	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.621.10	ASSURANCES NON RELATIVES AU PERSONNEL (incendie, vol...)			€ 9.500,00	€ 9.500,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 14.500,00	€ 14.500,00
H.621.10.01	Assurance RC responsabilité civile	FWB	12.11	€ 3.000,00	€ 3.000,00	€ -	€ -	€ 3.000,00	€ 3.000,00
H.621.10.02	Assurance RC responsabilité civile	FED	12.11	€ -	€ -	€ 1.500,00	€ 1.500,00	€ 1.500,00	€ 1.500,00
H.621.10.03	Assurance locaux, matériel, mobilier et machines	FWB	12.11	€ 6.500,00	€ 6.500,00	€ -	€ -	€ 6.500,00	€ 6.500,00
H.621.10.04	Assurance locaux, matériel, mobilier et machines	FED	12.11	€ -	€ -	€ 3.500,00	€ 3.500,00	€ 3.500,00	€ 3.500,00
H.621.11	COOPACAD - PREPARATION/SELECTION/SUIVI			€ -	€ -	€ 1.303.000,00	€ 1.303.000,00	€ 1.303.000,00	€ 1.303.000,00
H.621.11.01	PREPARATION - SELECTION - SUIVI (Honoraires)	FED	12.11	€ -	€ -	€ 381.000,00	€ 381.000,00	€ 381.000,00	€ 381.000,00
H.621.11.02	PREPARATION - SELECTION - SUIVI (Frais de mission)	FED	34.42	€ -	€ -	€ 313.000,00	€ 313.000,00	€ 313.000,00	€ 313.000,00
H.621.11.03	PREPARATION - SELECTION - SUIVI (Divers frais de fonctionnement)	FED	12.11	€ -	€ -	€ 45.000,00	€ 45.000,00	€ 45.000,00	€ 45.000,00
H.621.11.04	PREPARATION - SELECTION - SUIVI (Frais financiers)	FED	12.11	€ -	€ -	€ 4.000,00	€ 4.000,00	€ 4.000,00	€ 4.000,00
H.621.11.05	Frais administratifs des universités	FED	41.50	€ -	€ -	€ 560.000,00	€ 560.000,00	€ 560.000,00	€ 560.000,00
H.621	FRAIS DE FONCTIONNEMENT - ARES			€ 1.261.000,00	€ 1.347.000,00	€ 1.914.000,00	€ 1.860.000,00	€ 3.175.000,00	€ 3.207.000,00
	SECTION 4: ACTIONS & PROJETS								

ARES

Budget initial 2023 après conclave

07 novembre 2022

Centre financier	Libellé	Source financement	Code SEC	Budget INI 2023 - FWB		Budget INI 2023 - Coop au Développement		TOTAL Budget INI 2023	
				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédit d'engagement	Crédits de liquidation
H.632.06	TEST MEDECINE			€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.06.01	Frais de fonctionnement Test médecine	FWB	12.11	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.06.02	Frais de fonctionnement Test médecine - Montants versés aux universités FWB	FWB	41.50	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.06.03	Test médecine - Remboursement droit d'inscription	FWB	16.12	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.07	FSE - VAE			€ 15.000,00	€ 15.000,00	€ -	€ -	€ 15.000,00	€ 15.000,00
H.632.07.01	Actions et Projets - FSE VAE ARES	FWB	12.11	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.07.02	Actions et Projets - FSE VAE Universités	FWB	41.50	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.07.03	Remboursement d'indus - FSE	FWB	41.50	€ 15.000,00	€ 15.000,00	€ -	€ -	€ 15.000,00	€ 15.000,00
H.632.08	PROMOTION DE LA REUSSITE			€ 23.000,00	€ 23.000,00	€ -	€ -	€ 23.000,00	€ 23.000,00
H.632.08.00	Frais de fonctionnement Promotion de la réussite	FWB	12.11	€ 23.000,00	€ 23.000,00	€ -	€ -	€ 23.000,00	€ 23.000,00
H.632.11	ACTIONS ET PROJETS DIVERS			€ 2.295.000,00	€ 2.068.000,00	€ -	€ -	€ 2.295.000,00	€ 2.068.000,00
H.632.11.01	Actions et projets - divers	FWB	12.11	€ 100.000,00	€ 100.000,00	€ -	€ -	€ 100.000,00	€ 100.000,00
H.632.11.02	Actions et projets - divers - Etablissements d'enseignement supérieurs FWB	FWB	41.50	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.11.04	Appel à projet ASEM Duo	FWB	34.42	€ 50.000,00	€ 50.000,00	€ -	€ -	€ 50.000,00	€ 50.000,00
H.632.11.05	Organisation de colloques et de séminaire- Divers	FWB	12.11	€ 60.000,00	€ 60.000,00	€ -	€ -	€ 60.000,00	€ 60.000,00
H.632.11.06	Frais de déplacement - intervenants & tiers	FWB	12.11	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ -	€ -	€ 10.000,00	€ 10.000,00
H.632.11.07	Appel à projet et frais de fonctionnement "Cellule DD"	FWB	41.50	€ 140.000,00	€ 255.000,00	€ -	€ -	€ 140.000,00	€ 255.000,00
H.632.11.08	Appel à projets "Informatisation et sécurisation"	FWB	41.50			€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.11.09	Appel à projets "Informatisation et sécurisation" - frais de fonctionnement	FWB	12.11	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.11.10	Comité Femmes et Sciences	FWB	12.11	€ 25.000,00	€ 25.000,00	€ -	€ -	€ 25.000,00	€ 25.000,00
H.632.11.11	Prix "Philippe Maystadt"	FWB	34.31	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ -	€ -	€ 10.000,00	€ 10.000,00
H.632.11.12	Enseignement supérieur inclusif	FWB	12.11	€ 200.000,00	€ 200.000,00	€ -	€ -	€ 200.000,00	€ 200.000,00
H.632.11.13	Financement "Universités européennes"	FWB	41.50	€ 500.000,00	€ 500.000,00	€ -	€ -	€ 500.000,00	€ 500.000,00
H.632.11.14	CESI 2 Frais de fonctionnement	FWB	12.11	€ 60.000,00	€ 60.000,00	€ -	€ -	€ 60.000,00	€ 60.000,00
H.632.11.15	Appel à projets 'Aménagement de l'accessibilité'	FWB	41.50	€ 1.140.000,00	€ 798.000,00	€ -	€ -	€ 1.140.000,00	€ 798.000,00
H.632.15	EXAMEN D'ENTREE MEDECINE			€ 3.000,00	€ 3.000,00	€ -	€ -	€ 3.000,00	€ 3.000,00

ARES

Budget initial 2023 après conclave

07 novembre 2022

Centre financier	Libellé	Source financement	Code SEC	Budget INI 2023 - FWB		Budget INI 2023 - Coop au Développement		TOTAL Budget INI 2023	
				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédit d'engagement	Crédits de liquidation
H.632.15.01	Frais de fonctionnement Examen médecine	FWB	12.11	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.15.02	Frais de fonctionnement Examen médecine - Montants versés aux universités FWB	FWB	41.50	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.15.03	Jury - Examen médecine	FWB	12.11	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.15.04	Divers services et études - Examen médecine	FWB	12.11	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.15.05	Site Web et services informatique - Examen médecine	FWB	12.11	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.15.06	Examen médecine - Remboursement droit d'inscription	FWB	16.12	€ 3.000,00	€ 3.000,00	€ -	€ -	€ 3.000,00	€ 3.000,00
H.632.16	TEST D'ORIENTATION EN MEDECINE VETERINAIRE			€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.16.01	Frais de fonctionnement - TOSS vétérinaire	FWB	12.11	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.16.02	Frais de fonctionnement TOSS vétérinaire - Montants versés aux universités FWB	FWB	41.50	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.16.03	Divers services et études - TOSS vétérinaire	FWB	12.11	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.16.04	Site web et support informatique - TOSS vétérinaire	FWB	12.11	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.16.05	Test vétérinaire - Remboursement droit d'inscription	FWB	16.12	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.16.06	Jury - TOSS vétérinaire	FWB	12.11	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.17	TEST DE LANGUE FRANCAISE			€ 96.500,00	€ 230.500,00	€ -	€ -	€ 96.500,00	€ 230.500,00
H.632.17.01	Frais de fonctionnement	FWB	12.11	€ 29.500,00	€ 29.500,00	€ -	€ -	€ 29.500,00	€ 29.500,00
H.632.17.02	Divers services et études, frais de Jury	FWB	12.11	€ 37.000,00	€ 37.000,00	€ -	€ -	€ 37.000,00	€ 37.000,00
H.632.17.03	Site web et support informatique	FWB	12.11	€ 30.000,00	€ 164.000,00	€ -	€ -	€ 30.000,00	€ 164.000,00
H.632.18	CONCOURS D'ENTRÉE EN MEDECINE ET DENTISTERIE			€ 1.212.000,00	€ 1.212.000,00			€ 1.212.000,00	€ 1.212.000,00
H.632.16.01	Frais de fonctionnement, Divers services et études, jury - CONCOURS médecine	FWB	12.11	€ 900.000,00	€ 900.000,00			€ 900.000,00	€ 900.000,00
H.632.16.02	Remboursement droit d'inscription - CONCOURS médecine	FWB	16.12	€ 312.000,00	€ 312.000,00			€ 312.000,00	€ 312.000,00
H.632.20	COOPACAD - CO - Belgique			€ -	€ -	€ 14.690.000,00	€ 14.690.000,00	€ 14.690.000,00	€ 14.690.000,00
H.632.20.01	Frais de formation versés aux universités/Accueil des étudiants du Sud	FED	41.50	€ -	€ -	€ 4.500.000,00	€ 4.500.000,00	€ 4.500.000,00	€ 4.500.000,00
H.632.20.02	ACROPOLIS - Appui à la politique (PSR)	FED	38.40	€ -	€ -	€ 320.000,00	€ 320.000,00	€ 320.000,00	€ 320.000,00
H.632.20.03	Cours et stages internationaux STAGES	FED	41.50	€ -	€ -	€ 580.000,00	€ 580.000,00	€ 580.000,00	€ 580.000,00
H.632.20.04	Cours et stages internationaux COURS	FED	41.50	€ -	€ -	€ 2.300.000,00	€ 2.300.000,00	€ 2.300.000,00	€ 2.300.000,00

ARES

Budget initial 2023 après conclave

07 novembre 2022

Centre financier	Libellé	Source financement	Code SEC	Budget INI 2023 - FWB		Budget INI 2023 - Coop au Développement		TOTAL Budget INI 2023	
				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédit d'engagement	Crédits de liquidation
H.632.20.05	Chaires du Sud	FED	41.50	€ -	€ -	€ 126.000,00	€ 126.000,00	€ 126.000,00	€ 126.000,00
H.632.20.06	Education au développement : Bourses de voyage pour des étudiants	FED	34.41	€ -	€ -	€ 280.000,00	€ 280.000,00	€ 280.000,00	€ 280.000,00
H.632.20.07	Education au développement : Encadrement/Frais de déplacement et de séjour	FED	34.42	€ -	€ -	€ 300,00	€ 300,00	€ 300,00	€ 300,00
H.632.20.08	Education au développement : Encadrement/Frais de fonctionnement	FED	12.11	€ -	€ -	€ 1.500,00	€ 1.500,00	€ 1.500,00	€ 1.500,00
H.632.20.09	Education au développement : Encadrement/Honoraires	FED	12.11	€ -	€ -	€ 3.200,00	€ 3.200,00	€ 3.200,00	€ 3.200,00
H.632.20.10	Education au développement : Microprojets	FED	34.41	€ -	€ -	€ 140.000,00	€ 140.000,00	€ 140.000,00	€ 140.000,00
H.632.20.11	Education au développement : Projets de sensibilisation	FED	34.41	€ -	€ -	€ 27.000,00	€ 27.000,00	€ 27.000,00	€ 27.000,00
H.632.20.12	Bourses CSI/Soft/Elan - Montants versés aux univ. Du Sud	FED	35.50	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.20.13	Bourses CSI/Soft/Elan - Frais de fonctionnement à l'ARES "Forum échanges boursiers"	FED	12.11	€ -	€ -	€ 86.000,00	€ 86.000,00	€ 86.000,00	€ 86.000,00
H.632.20.14	Bourses CSI/Soft/Elan - Billets d'avion achetés par l'ARES	FED	34.42	€ -	€ -	€ 500.000,00	€ 500.000,00	€ 500.000,00	€ 500.000,00
H.632.20.15	Bourses CSI/Soft/Elan - Assurance	FED	34.42	€ -	€ -	€ 250.000,00	€ 250.000,00	€ 250.000,00	€ 250.000,00
H.632.20.16	Bourses CSI/Soft/Elan- Montants versés aux universités FWB	FED	41.50	€ -	€ -	€ 5.576.000,00	€ 5.576.000,00	€ 5.576.000,00	€ 5.576.000,00
H.632.20.17	Actions et projets - divers - Etablissements d'enseignement supérieurs FWB/Synergies	FED	41.50	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.21	COOPACAD - CO - Bénin			€ -	€ -	€ 410.000,00	€ 1.100.000,00	€ 410.000,00	€ 1.100.000,00
H.632.21.01	Projets (PRD-PFS-PH-Synergie)	FED	41.50	€ -	€ -	€ 250.000,00	€ 940.000,00	€ 250.000,00	€ 940.000,00
H.632.21.02	AI - Dépenses locales	FED	35.50	€ -	€ -	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00
H.632.21.03	AI - Dépenses en Belgique / Investissement & Fonctionnement	FED	54.51	€ -	€ -	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00
H.632.21.04	AI - Dépenses en Belgique / Bourses	FED	41.50	€ -	€ -	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00
H.632.21.05	AI - Dépenses en Belgique / Déplacement et séjour	FED	34.42	€ -	€ -	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00
H.632.21.06	AI - Dépenses en Belgique / Expédition	FED	12.11	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00
H.632.21.07	AI - Dépenses en Belgique / Frais administratifs (Déplacement & séjour)	FED	34.42	€ -	€ -			€ -	€ -
H.632.21.08	GP Pays	FED	35.50	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.22	COOPACAD - CO - Bolivie			€ -	€ -	€ 160.000,00	€ 380.000,00	€ 160.000,00	€ 380.000,00
H.632.22.01	Projets (PRD-PFS-PH-Synergie)	FED	41.50	€ -	€ -	€ -	€ 220.000,00	€ -	€ 220.000,00
H.632.22.02	AI - Dépenses locales	FED	35.50	€ -	€ -	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00
H.632.22.03	AI - Dépenses en Belgique / Investissement & Fonctionnement	FED	54.51	€ -	€ -	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00
H.632.22.04	AI - Dépenses en Belgique / Bourses	FED	41.50	€ -	€ -	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00
H.632.22.05	AI - Dépenses en Belgique / Déplacement et séjour	FED	34.42	€ -	€ -	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00

ARES

Budget initial 2023 après conclave

07 novembre 2022

Centre financier	Libellé	Source financement	Code SEC	Budget INI 2023 - FWB		Budget INI 2023 - Coop au Développement		TOTAL Budget INI 2023	
				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédit d'engagement	Crédits de liquidation
H.632.22.06	AI - Dépenses en Belgique / Expédition	FED	12.11	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00
H.632.22.07	AI - Dépenses en Belgique / Frais administratifs (Déplacement & séjour)	FED	34.42	€ -	€ -			€ -	€ -
H.632.22.08	GP Pays	FED	35.50	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.23	COOPACAD - CO - Burkina Faso			€ -	€ -	€ 473.000,00	€ 2.113.000,00	€ 473.000,00	€ 2.113.000,00
H.632.23.01	Projets (PRD-PFS-PII-Synergie)	FED	41.50	€ -	€ -	€ 313.000,00	€ 1.953.000,00	€ 313.000,00	€ 1.953.000,00
H.632.23.02	AI - Dépenses locales	FED	35.50	€ -	€ -	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00
H.632.23.03	AI - Dépenses en Belgique / Investissement & Fonctionnement	FED	54.51	€ -	€ -	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00
H.632.23.04	AI - Dépenses en Belgique / Bourses	FED	41.50	€ -	€ -	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00
H.632.23.05	AI - Dépenses en Belgique / Déplacement et séjour	FED	34.42	€ -	€ -	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00
H.632.23.06	AI - Dépenses en Belgique / Expédition	FED	12.11	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00
H.632.23.07	AI - Dépenses en Belgique / Frais administratifs (Déplacement & séjour)	FED	34.42	€ -	€ -			€ -	€ -
H.632.23.08	GP Pays	FED	35.50	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.24	COOPACAD - CO - Burundi			€ -	€ -	€ 265.000,00	€ 255.000,00	€ 265.000,00	€ 255.000,00
H.632.24.01	Projets (PRD-PFS-PII-Synergie)	FED	41.50	€ -	€ -	€ 105.000,00	€ 95.000,00	€ 105.000,00	€ 95.000,00
H.632.24.02	AI - Dépenses locales	FED	35.50	€ -	€ -	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00
H.632.24.03	AI - Dépenses en Belgique / Investissement & Fonctionnement	FED	54.51	€ -	€ -	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00
H.632.24.04	AI - Dépenses en Belgique / Bourses	FED	41.50	€ -	€ -	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00
H.632.24.05	AI - Dépenses en Belgique / Déplacement et séjour	FED	34.42	€ -	€ -	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00
H.632.24.06	AI - Dépenses en Belgique / Expédition	FED	12.11	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00
H.632.24.07	AI - Dépenses en Belgique / Frais administratifs (Déplacement & séjour)	FED	34.42	€ -	€ -			€ -	€ -
H.632.24.08	GP Pays	FED	35.50	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.25	COOPACAD - CO - Cambodge			€ -	€ -	€ 160.000,00	€ 400.000,00	€ 160.000,00	€ 400.000,00
H.632.25.01	Projets (PRD-PFS-PII)	FED	41.50	€ -	€ -	€ -	€ 240.000,00	€ -	€ 240.000,00
H.632.25.02	AI - Dépenses locales	FED	35.50	€ -	€ -	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00
H.632.25.03	AI - Dépenses en Belgique / Investissement & Fonctionnement	FED	54.51	€ -	€ -	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00
H.632.25.04	AI - Dépenses en Belgique / Bourses	FED	41.50	€ -	€ -	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00
H.632.25.05	AI - Dépenses en Belgique / Déplacement et séjour	FED	34.42	€ -	€ -	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00
H.632.25.06	AI - Dépenses en Belgique / Expédition	FED	12.11	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00
H.632.25.07	AI - Dépenses en Belgique / Frais administratifs (Déplacement & séjour)	FED	34.42	€ -	€ -			€ -	€ -
H.632.25.08	GP Pays	FED	35.50	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.26	COOPACAD - CO - Cameroun			€ -	€ -	€ 95.000,00	€ 465.000,00	€ 95.000,00	€ 465.000,00
H.632.26.01	Projets (PRD-PFS-PII-Synergie)	FED	41.50	€ -	€ -	€ 95.000,00	€ 465.000,00	€ 95.000,00	€ 465.000,00
H.632.27	COOPACAD - CO - Cuba			€ -	€ -	€ 50.000,00	€ 130.000,00	€ 50.000,00	€ 130.000,00
H.632.27.01	Projets (PRD-PFS-PII-Synergie)	FED	41.50	€ -	€ -	€ 50.000,00	€ 130.000,00	€ 50.000,00	€ 130.000,00

ARES

Budget initial 2023 après conclave

07 novembre 2022

Centre financier	Libellé	Source financement	Code SEC	Budget INI 2023 - FWB		Budget INI 2023 - Coop au Développement		TOTAL Budget INI 2023	
				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédit d'engagement	Crédits de liquidation
H.632.28	COOPACAD - CO - Equateur			€ -	€ -	€ 325.000,00	€ 705.000,00	€ 325.000,00	€ 705.000,00
H.632.28.01	Projets (PRD-PFS-PII-Synergie)	FED	41.50	€ -	€ -	€ 165.000,00	€ 545.000,00	€ 165.000,00	€ 545.000,00
H.632.28.02	AI - Dépenses locales	FED	35.50	€ -	€ -	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00
H.632.28.03	AI - Dépenses en Belgique / Investissement & Fonctionnement	FED	54.51	€ -	€ -	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00
H.632.28.04	AI - Dépenses en Belgique / Bourses	FED	41.50	€ -	€ -	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00
H.632.28.05	AI - Dépenses en Belgique / Déplacement et séjour	FED	34.42	€ -	€ -	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00
H.632.28.06	AI - Dépenses en Belgique / Expédition	FED	12.11	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00
H.632.28.07	AI - Dépenses en Belgique / Frais administratifs (Déplacement & séjour)	FED	34.42	€ -	€ -			€ -	€ -
H.632.28.08	GP Pays	FED	35.50	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.29	COOPACAD - CO - Haïti			€ -	€ -	€ 211.000,00	€ 641.000,00	€ 211.000,00	€ 641.000,00
H.632.29.01	Projets (PRD-PFS-PII-Synergie)	FED	41.50	€ -	€ -	€ 51.000,00	€ 481.000,00	€ 51.000,00	€ 481.000,00
H.632.29.02	AI - Dépenses locales	FED	35.50	€ -	€ -	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00
H.632.29.03	AI - Dépenses en Belgique / Investissement & Fonctionnement	FED	54.51	€ -	€ -	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00
H.632.29.04	AI - Dépenses en Belgique / Bourses	FED	41.50	€ -	€ -	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00
H.632.29.05	AI - Dépenses en Belgique / Déplacement et séjour	FED	34.42	€ -	€ -	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00
H.632.29.06	AI - Dépenses en Belgique / Expédition	FED	12.11	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00
H.632.29.07	AI - Dépenses en Belgique / Frais administratifs (Déplacement & séjour)	FED	34.42	€ -	€ -			€ -	€ -
H.632.29.08	GP Pays	FED	35.50	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.30	COOPACAD - CO - Madagascar			€ -	€ -	€ 370.000,00	€ 810.000,00	€ 370.000,00	€ 810.000,00
H.632.30.01	Projets (PRD-PFS-PII-Synergie)	FED	41.50	€ -	€ -	€ 210.000,00	€ 650.000,00	€ 210.000,00	€ 650.000,00
H.632.30.02	AI - Dépenses locales	FED	35.50	€ -	€ -	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00
H.632.30.03	AI - Dépenses en Belgique / Investissement & Fonctionnement	FED	54.51	€ -	€ -	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00
H.632.30.04	AI - Dépenses en Belgique / Bourses	FED	41.50	€ -	€ -	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00
H.632.30.05	AI - Dépenses en Belgique / Déplacement et séjour	FED	34.42	€ -	€ -	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00
H.632.30.06	AI - Dépenses en Belgique / Expédition	FED	12.11	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00
H.632.30.07	AI - Dépenses en Belgique / Frais administratifs (Déplacement & séjour)	FED	34.42	€ -	€ -			€ -	€ -
H.632.30.08	GP Pays	FED	35.50	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.31	COOPACAD - CO - Maroc			€ -	€ -	€ 180.000,00	€ 650.000,00	€ 180.000,00	€ 650.000,00
H.632.31.01	Projets (PRD-PFS-PII-Synergie)	FED	41.50	€ -	€ -	€ 180.000,00	€ 650.000,00	€ 180.000,00	€ 650.000,00
H.632.32	COOPACAD - CO - Niger			€ -	€ -	€ 160.000,00	€ 242.000,00	€ 160.000,00	€ 242.000,00
H.632.32.01	Projets (PRD-PFS-PII-Synergie)	FED	41.50	€ -	€ -	€ -	€ 82.000,00	€ -	€ 82.000,00
H.632.32.02	AI - Dépenses locales	FED	35.50	€ -	€ -	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00
H.632.32.03	AI - Dépenses en Belgique / Investissement & Fonctionnement	FED	54.51	€ -	€ -	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00
H.632.32.04	AI - Dépenses en Belgique / Bourses	FED	41.50	€ -	€ -	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00

ARES

Budget initial 2023 après conclave

07 novembre 2022

Centre financier	Libellé	Source financement	Code SEC	Budget INI 2023 - FWB		Budget INI 2023 - Coop au Développement		TOTAL Budget INI 2023	
				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédit d'engagement	Crédits de liquidation
H.632.32.05	AI - Dépenses en Belgique / Déplacement et séjour	FED	34.42	€ -	€ -	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00
H.632.32.06	AI - Dépenses en Belgique / Expédition	FED	12.11	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00
H.632.32.07	AI - Dépenses en Belgique / Frais administratifs (Déplacement & séjour)	FED	34.42	€ -	€ -			€ -	€ -
H.632.32.08	GP Pays	FED	35.50	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.33	COOPACAD - CO - Pérou			€ -	€ -	€ 160.000,00	€ 255.000,00	€ 160.000,00	€ 255.000,00
H.632.33.01	Projets (PRD-PFS-PH-Synergie)	FED	41.50	€ -	€ -	€ -	€ 95.000,00	€ -	€ 95.000,00
H.632.33.02	AI - Dépenses locales	FED	35.50	€ -	€ -	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00
H.632.33.03	AI - Dépenses en Belgique / Investissement & Fonctionnement	FED	54.51	€ -	€ -	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00
H.632.33.04	AI - Dépenses en Belgique / Bourses	FED	41.50	€ -	€ -	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00
H.632.33.05	AI - Dépenses en Belgique / Déplacement et séjour	FED	34.42	€ -	€ -	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00
H.632.33.06	AI - Dépenses en Belgique / Expédition	FED	12.11	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00
H.632.33.07	AI - Dépenses en Belgique / Frais administratifs (Déplacement & séjour)	FED	34.42	€ -	€ -			€ -	€ -
H.632.33.08	GP Pays	FED	35.50	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.34	COOPACAD - CO - Philippines			€ -	€ -	€ 60.000,00	€ 110.000,00	€ 60.000,00	€ 110.000,00
H.632.34.01	Projets (PRD-PFS-PH-Synergie)	FED	41.50	€ -	€ -	€ 60.000,00	€ 110.000,00	€ 60.000,00	€ 110.000,00
H.632.35	COOPACAD - CO - RD Congo			€ -	€ -	€ 461.000,00	€ 2.011.000,00	€ 461.000,00	€ 2.011.000,00
H.632.35.01	Projets (PRD-PFS-PH-Synergie)	FED	41.50	€ -	€ -	€ 295.000,00	€ 1.845.000,00	€ 295.000,00	€ 1.845.000,00
H.632.35.02	AI - Dépenses locales	FED	35.50	€ -	€ -	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00
H.632.35.03	AI - Dépenses en Belgique / Personnel	FED	12.11	€ -	€ -	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00
H.632.35.04	AI - Dépenses en Belgique / Investissement & Fonctionnement	FED	54.51	€ -	€ -	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00
H.632.35.05	AI - Dépenses en Belgique / Bourses	FED	41.50	€ -	€ -	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00
H.632.35.06	AI - Dépenses en Belgique / Déplacement et séjour	FED	34.42	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00
H.632.35.07	AI - Dépenses en Belgique / Expédition	FED	12.11	€ -	€ -			€ -	€ -
H.632.35.08	AI - Dépenses en Belgique / Frais administratifs (Déplacement & séjour)	FED	34.42	€ -	€ -	€ 6.000,00	€ 6.000,00	€ 6.000,00	€ 6.000,00
H.632.35.09	GP Pays	FED	35.50	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.36	COOPACAD - CO - Rwanda			€ -	€ -	€ 163.000,00	€ 923.000,00	€ 163.000,00	€ 923.000,00
H.632.36.01	Projets (PRD-PFS-PH-Synergie)	FED	41.50	€ -	€ -	€ 3.000,00	€ 763.000,00	€ 3.000,00	€ 763.000,00
H.632.36.02	AI - Dépenses locales	FED	35.50	€ -	€ -	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00
H.632.36.03	AI - Dépenses en Belgique / Investissement & Fonctionnement	FED	54.51	€ -	€ -	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00
H.632.36.04	AI - Dépenses en Belgique / Bourses	FED	41.50	€ -	€ -	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00
H.632.36.05	AI - Dépenses en Belgique / Déplacement et séjour	FED	34.42	€ -	€ -	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00
H.632.36.06	AI - Dépenses en Belgique / Expédition	FED	12.11	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00

ARES

Budget initial 2023 après conclave

07 novembre 2022

Centre financier	Libellé	Source financement	Code SEC	Budget INI 2023 - FWB		Budget INI 2023 - Coop au Développement		TOTAL Budget INI 2023	
				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédit d'engagement	Crédits de liquidation
H.632.36.07	AI - Dépenses en Belgique / Frais administratifs (Déplacement & séjour)	FED	34.42	€ -	€ -			€ -	€ -
H.632.36.08	GP Pays	FED	35.50	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.37	COOPACAD - CO - Sénégal			€ -	€ -	€ 95.000,00	€ 155.000,00	€ 95.000,00	€ 155.000,00
H.632.37.01	Projets (PRD-PFS-Pii-Synergie)	FED	41.50	€ -	€ -	€ 95.000,00	€ 155.000,00	€ 95.000,00	€ 155.000,00
H.632.38	COOPACAD - CO - Vietnam			€ -	€ -	€ 320.000,00	€ 850.000,00	€ 320.000,00	€ 850.000,00
H.632.38.01	Projets (PRD-PFS-Pii-Synergie)	FED	41.50	€ -	€ -	€ 160.000,00	€ 690.000,00	€ 160.000,00	€ 690.000,00
H.632.38.02	AI - Dépenses locales	FED	35.50	€ -	€ -	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00	€ 85.000,00
H.632.38.03	AI - Dépenses en Belgique / Investissement & Fonctionnement	FED	54.51	€ -	€ -	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00
H.632.38.04	AI - Dépenses en Belgique / Bourses	FED	41.50	€ -	€ -	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00
H.632.38.05	AI - Dépenses en Belgique / Déplacement et séjour	FED	34.42	€ -	€ -	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00	€ 20.000,00
H.632.38.06	AI - Dépenses en Belgique / Expédition	FED	12.11	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00
H.632.38.07	AI - Dépenses en Belgique / Frais administratifs (Déplacement & séjour)	FED	34.42	€ -	€ -			€ -	€ -
H.632.38.08	GP Pays	FED	35.50	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.39	COOPACAD - CO - DIVERS			€ -	€ -	€ 10.000.000,00	€ 600.000,00	€ 10.000.000,00	€ 600.000,00
H.632.39.01	Projets (PRD-PFS-Pii-Synergie) Autres pays	FED	41.50	€ -	€ -	€ 10.000.000,00	€ 600.000,00	€ 10.000.000,00	€ 600.000,00
H.632.39.05	GP Pays	FED	35.50	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.39.06	AI - Dépenses en Belgique / Déplacement et séjour	FED	34.42	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.39.07	AI - Dépenses en Belgique / Expédition	FED	12.11	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.632.40	FRAIS DE GESTION - PROJETS ET PROGRAMMES CCD			€ -	€ -	€ 382.500,00	€ 382.500,00	€ 382.500,00	€ 382.500,00
H.632.40.01	Evaluation - Honoraires	FED	12.11	€ -	€ -	€ 210.000,00	€ 210.000,00	€ 210.000,00	€ 210.000,00
H.632.40.02	Evaluation - Frais de mission	FED	34.42	€ -	€ -	€ 50.000,00	€ 50.000,00	€ 50.000,00	€ 50.000,00
H.632.40.03	Evaluation - Divers frais de fonctionnement	FED	12.11	€ -	€ -	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00
H.632.40.04	Audit - Honoraires	FED	12.11	€ -	€ -	€ 100.000,00	€ 100.000,00	€ 100.000,00	€ 100.000,00
H.632.40.05	Audit - Frais de mission	FED	34.42	€ -	€ -	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00
H.632.40.06	Audit - Divers frais de fonctionnement	FED	12.11	€ -	€ -	€ 2.500,00	€ 2.500,00	€ 2.500,00	€ 2.500,00
H.632.41	COOPACAD - SOLDES NON DEPENSES			€ -	€ -	€ 200.000,00	€ 200.000,00	€ 200.000,00	€ 200.000,00
H.632.41.01	Cloture de programme - solde non dépensés	FED	49.40	€ -	€ -	€ 200.000,00	€ 200.000,00	€ 200.000,00	€ 200.000,00
H.632	ACTIONS ET PROJETS			€ 3.644.500,00	€ 3.551.500,00	€ 29.390.500,00	€ 28.067.500,00	€ 33.035.000,00	€ 31.619.000,00
	SECTION 5: INVESTISSEMENTS								
H.650.01	DEMENAGEMENT & EMMENAGEMENT			€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ -	€ -	€ 10.000,00	€ 10.000,00
H.650.01.00	Déménagement & emménagement	FWB	12.11	€ 10.000,00	€ 10.000,00	€ -	€ -	€ 10.000,00	€ 10.000,00
H.650.02	INFORMATIQUE ET COMMUNICATION			€ 50.000,00	€ 50.000,00	€ 28.000,00	€ 28.000,00	€ 78.000,00	€ 78.000,00

ARES

Budget initial 2023 après conclave

07 novembre 2022

Centre financier	Libellé	Source financement	Code SEC	Budget INI 2023 - FWB		Budget INI 2023 - Coop au Développement		TOTAL Budget INI 2023	
				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédit d'engagement	Crédits de liquidation
H.650.02.01	Equipements informatiques	FWB	74.22	€ 45.000,00	€ 45.000,00	€ -	€ -	€ 45.000,00	€ 45.000,00
H.650.02.02	Equipements informatiques	FED	74.22	€ -	€ -	€ 25.000,00	€ 25.000,00	€ 25.000,00	€ 25.000,00
H.650.02.03	Logiciels	FWB	74.22	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ -	€ -	€ 5.000,00	€ 5.000,00
H.650.02.04	Logiciels	FED	74.22	€ -	€ -	€ 3.000,00	€ 3.000,00	€ 3.000,00	€ 3.000,00
H.650.02.05	Frais divers	FWB	12.11	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.650.02.06	Frais divers	FED	12.11	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.650.03	INVESTISSEMENTS			€ 25.000,00	€ 25.000,00	€ 15.000,00	€ 15.000,00	€ 40.000,00	€ 40.000,00
H.650.03.00	Equipements	FWB	74.22	€ 25.000,00	€ 25.000,00	€ -	€ -	€ 25.000,00	€ 25.000,00
H.650.03.01	Equipements	FED	74.22	€ -	€ -	€ 15.000,00	€ 15.000,00	€ 15.000,00	€ 15.000,00
H.650.04	DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES & DOCUMENTAIRES			€ 65.000,00	€ 65.000,00	€ 30.000,00	€ 30.000,00	€ 95.000,00	€ 95.000,00
H.650.04.00	Développement informatique et documentaire	FWB	74.22	€ 65.000,00	€ 65.000,00	€ -	€ -	€ 65.000,00	€ 65.000,00
H.650.04.01	Information, Communication : BASE DE DONNEES	FED	74.22	€ -	€ -	€ 30.000,00	€ 30.000,00	€ 30.000,00	€ 30.000,00
H.650	INVESTISSEMENTS			€ 150.000,00	€ 150.000,00	€ 73.000,00	€ 73.000,00	€ 223.000,00	€ 223.000,00
	SECTION 6: CHARGES EXCEPTIONNELLES								
H.664.06	ALIMENTATION FONDS DE RESERVE GRH			€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.664.06.00	Alimentation fonds de réserve GRH (nominations, licenciements, etc.)	FWB	03.10	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.664.07	ALIMENTATION PROVISION LITIGE			€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.664.07.00	Alimentation provision litige	FWB	03.10	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
H.664.08	DIVERS			€ 150.000,00	€ 150.000,00	€ -	€ -	€ 150.000,00	€ 150.000,00
H.664.08.01	Remboursement Fédération Wallonie Bruxelles	FWB	46.10	€ 150.000,00	€ 150.000,00			€ 150.000,00	€ 150.000,00
H.664	CHARGES EXCEPTIONNELLES			€ 150.000,00	€ 150.000,00	€ -	€ -	€ 150.000,00	€ 150.000,00
								€ -	€ -
	TOTAL DEPENSES (1)			€ 10.615.000,00	€ 10.570.000,00	€ 33.740.500,00	€ 32.363.500,00	€ 44.355.500,00	€ 42.933.500,00

ARES

Budget initial 2023 après conclave

07 novembre 2022

Centre financier	Libellé	Source financement	Code SEC	Budget INI 2023 - FWB		Budget INI 2023 - Coop au Développement		TOTAL Budget INI 2023	
				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédit d'engagement	Crédits de liquidation
	RECETTES								
	SECTION A: DOTATION ORDINAIRE - ARES								
H.750.01	DOTATION ORDINAIRE - ARES			€ 5.076.000,00		€ 0,00		€ 5.076.000,00	
H.750.01.00	Dotation de fonctionnement	FWB	46.10	€ 5.076.000,00		€ 0,00		€ 5.076.000,00	
H.750.01.01	Dotation complémentaire RH	FWB	46.10	€ 0,00		€ 0,00		€ 0,00	
H.750	TOTAL SUBVENTION ORDINAIRE ARES			€ 5.076.000,00		€ 0,00		€ 5.076.000,00	
	SECTION B: SUBVENTIONS COOPERATION AU DEVELOPPEMENT								
H.751.04	SUBVENTION AI (CUI)			€ 0,00		€ 0,00		€ 0,00	
H.751.04.01	contribution VLIR	FED	38.40	€ 0,00		€ 0,00		€ 0,00	
H.751.06	SUBVENTION DGD-PROGRAMME QUINQUENNAL			€ 0,00		€ 29.500.000,00		€ 29.500.000,00	
H.751.06.01	Subvention DGD programme quinquennal	FED	49.40	€ 0,00		€ 29.500.000,00		€ 29.500.000,00	
H.751	TOTAL SUBVENTION COOPERATION AU DEVELOPPEMENT			€ 0,00		€ 29.500.000,00		€ 29.500.000,00	
	SECTION C: AUTRES SUBVENTIONS								
H.752.02	FSE VAE ARES 2014-2020			€ 0,00		€ 0,00		€ 0,00	
H.752.02.00	Subvention FSE VAE ARES 2014-2020	FWB	46.10	€ 0,00		€ 0,00		€ 0,00	
H.752.03	FSE VAE Universités 2014-2020			€ 20.000,00		€ 0,00		€ 20.000,00	
H.752.03.00	Subvention FSE VAE Universités 2014-2020	FWB	46.10	€ 20.000,00		€ 0,00		€ 20.000,00	
H.752.03.01	Récupération d'indu Université	FWB	46.10	€ 0,00		€ 0,00		€ 0,00	
H.752.04	PROMOTION DE LA REUSSITE			€ 32.000,00		€ 0,00		€ 32.000,00	
H.752.04.00	Subvention Promotion Réussite	FWB	46.10	€ 32.000,00		€ 0,00		€ 32.000,00	
H.752.06	EXAMEN DE MEDECINE & TEST MEDECINE VETERINAIRE			€ 1.439.000,00		€ 0,00		€ 1.439.000,00	
H.752.06.01	Examen de médecine et test vétérinaire	FWB	46.10	€ 1.439.000,00		€ 0,00		€ 1.439.000,00	
H.752.07	ASEM-Duo			€ 0,00		€ 0,00		€ 0,00	
H.752.07.01	Subvention programme ASEM-Duo	FWB	46.10	€ 0,00		€ 0,00		€ 0,00	
H.752.08	Autres subventions FWB			€ 2.122.500,00		€ 0,00		€ 2.122.500,00	
H.752.08.01	Subvention "Développement durable"	FWB	46.10	€ 200.000,00		€ 0,00		€ 200.000,00	
H.752.08.02	Subvention informatisation et sécurisation	FWB	46.10	€ 0,00		€ 0,00		€ 0,00	
H.752.08.03	Subvention Comité Femmes et sciences	FWB	46.10	€ 27.500,00		€ 0,00		€ 27.500,00	
H.752.08.04	Subvention enseignement supérieur inclusif	FWB	46.10	€ 200.000,00		€ 0,00		€ 200.000,00	

ARES

Budget initial 2023 après conclave

07 novembre 2022

Centre financier	Libellé	Source financement	Code SEC	Budget INI 2023 - FWB		Budget INI 2023 - Coop au Développement		TOTAL Budget INI 2023	
				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédit d'engagement	Crédits de liquidation
H.752.08.05	Subvention réforme de la formation initiales des enseignants	FWB	46.10	€ 0,00		€ 0,00		€ 0,00	
H.752.08.06	Autres subventions FWB	FWB	46.10	€ 500.000,00		€ 0,00		€ 500.000,00	
H.752.08.07	Subvention pour l'aménagement de l'accessibilité	FWB	46.10	€ 1.195.000,00		€ 0,00		€ 1.195.000,00	
H.752.09	Autres subventions - Coopération au développement			€ 0,00		€ 13.500,00		€ 13.500,00	
H.759.09.01	Autres subventions - Coopération au développement	FED	46.60	€ 0,00		€ 13.500,00		€ 13.500,00	
H.752	TOTAL AUTRES SUBVENTIONS			€ 3.613.500,00		€ 13.500,00		€ 3.627.000,00	
	SECTION D: AUTRES RECETTES								
H.760.01	PRODUITS FINANCIERS			€ 2.500,00		€ 2.500,00		€ 5.000,00	
H.760.01.00	Intérêts créditeurs et autres produits financiers	FWB	26.10	€ 2.500,00		€ 0,00		€ 2.500,00	
H.760.01.01	Intérêts créditeurs et autres produits financiers	FED	26.10	€ 0,00		€ 2.500,00		€ 2.500,00	
H.760.03	RECUPERATION DE FRAIS			€ 32.500,00		€ 100.000,00		€ 132.500,00	
H.760.03.00	Récupération de frais (ménages)	FWB	34.42	€ 4.000,00		€ 0,00		€ 4.000,00	
H.760.03.01	Récupération de frais (ménages)	FED	34.42	€ 0,00		€ 100.000,00		€ 100.000,00	
H.760.03.02	Récupération de frais (institutions d'enseignement supérieur)	FWB	41.50	€ 28.500,00		€ 0,00		€ 28.500,00	
H.760.03.03	Récupération de frais (institutions d'enseignement supérieur)	FED	41.50	€ 0,00		€ 0,00		€ 0,00	
H.760.04	DROITS D'INSCRIPTION - TEST MEDECINE			€ 380.000,00		€ 0,00		€ 380.000,00	
H.760.04.00	Droits d'inscription Test médecine	FWB	16.12	€ 0,00		€ 0,00		€ 0,00	
H.760.04.01	Droits d'inscription - Examen médecine	FWB	16.12	€ 0,00		€ 0,00		€ 0,00	
H.760.04.02	Droits d'inscription - TOSS vétérinaire	FWB	16.12	€ 0,00		€ 0,00		€ 0,00	
H.760.04.03	Droits d'inscription - Concours secteur santé	FWB	16.12	€ 380.000,00		€ 0,00		€ 380.000,00	
H.760	TOTAL AUTRES RECETTES			€ 415.000,00		€ 102.500,00		€ 517.500,00	
	TOTAL RECETTES (2)			€ 9.104.500,00		€ 29.616.000,00		€ 38.720.500,00	
	RESULTAT BUDGETAIRE (2) - (1)			€ -1.510.500,00	€ -1.465.500,00	€ -4.124.500,00	€ -2.747.500,00	€ -5.635.000,00	€ -4.213.000,00

4 IFPC



PROJET DE BUDGET INITIAL 2023

Note de gestion

Préambule

L'adoption par le Parlement de la Communauté française du décret du 17 juin 2021 portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des centres PMS fixe les nouvelles missions de l'Institut interréseaux de la Formation professionnelle continue (IFPC) comme suit :

L'Institut est chargé d'organiser les formations professionnelles continues en interréseaux dans l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire et pour les Centres PMS.

Il exécute ses missions conformément aux orientations du système éducatif définies dans le Code ou dans tout autre texte décretaal.

Les formations professionnelles continues organisées par l'Institut poursuivent les objectifs visés au Livre 6, Titre Ier, chapitre II du Code.

L'Institut a notamment pour missions :

- 1° d'organiser des formations professionnelles continues en interréseaux conformément à l'article 6.1.3-3, § 1er, du Code et au profit des bénéficiaires de formation ;
- 2° d'assurer les formations spécifiques qui sont confiées à l'Institut par toute disposition décretaal ou réglementaire ;
- 3° d'assurer les autres formations décidées ou autorisées par le Gouvernement ;
- 4° d'assurer un suivi continu de la qualité des formations qu'il organise ;
- 5° de procéder à l'évaluation des formations visées au 1° selon les critères établis conformément à l'article 6.1.5-1, 6°, du Code, de produire tous les 3 ans un rapport d'évaluation des formations visé à l'article 6.1.5-12 du Code et de le transmettre au Conseil de la formation professionnelle continue ;
- 6° d'expérimenter et de mettre en place des dispositifs de formation innovants jugés pertinents.

Ce nouveau décret dispose que le Gouvernement répartit les montants consacrés à la formation professionnelle continue, déduction faite des montants prévus pour le remplacement des bénéficiaires de formation, selon les proportions suivantes :

1° 40 % pour les formations professionnelles continues organisées au niveau interréseaux ;

2° 60 % pour les formations professionnelles continues organisées au niveau de chaque réseau.

Pour les formations interréseaux, les crédits sont octroyés à l'Institut de la Formation professionnelle continue.

Quant aux frais de gestion et de secrétariat, en ce compris les frais relatifs à la sélection et à l'évaluation des formateurs et les rémunérations de personnel à l'exclusion des formateurs, ils sont imputés aux crédits affectés aux formations professionnelles continues et ne peuvent être supérieurs à 18 % du prorata des crédits. Le Gouvernement fixe les modalités de justification et de contrôle de l'utilisation des crédits.

Au demeurant, dans l'exposé des motifs du décret, les intentions suivantes sont entre autres consacrées à la formation professionnelle continue ; à savoir : faire de la formation un axe essentiel de l'école comme organisation apprenante, en faire un moyen pour améliorer la qualité de l'enseignement, l'organiser dans un contexte de développement professionnel, l'articuler entre les besoins du terrain et les besoins liés aux orientations du système éducatif et entre les besoins collectifs et personnalisés.

La formation professionnelle continue entend prendre en compte un nouveau modèle de gouvernance. Elle est conçue dans un continuum du processus entamé en formation initiale. Un pilotage de la formation y largement consacré.

De nouvelles modalités de formation et des formations dans la durée ainsi que des ouvertures par rapport au public cible sont organisées.

Historique budgétaire

Le montant de la dotation allouée à l'IFPC est fixé dans le budget de la Communauté française.

Pour rappel, **depuis la création de l'IFC**, le montant de **la dotation est de 3.860.889 €** pour couvrir les frais de formations en cours de carrière et les frais de fonctionnement (soit 40% du montant total des crédits affectés à la formation en cours de carrière pour le secondaire ordinaire, l'enseignement spécialisé et les C.PMS et 34% du montant total des crédits affectés à la formation en cours de carrière pour le fondamental ordinaire).

Depuis 2005, l'IFC bénéficie d'une dotation complémentaire pour couvrir les frais inhérents à ses missions complémentaires, en tant qu'OIP notamment. Un examen de ces besoins complémentaires, effectué à ce moment par la cellule d'audit budgétaire et financier de la Communautaire française, montre que ce montant est largement justifié.

En 2008, lors de l'ajustement, la DGEO et l'Inspection des Finances recalculent la répartition des crédits affectés à la formation en cours de carrière et l'IFC bénéficie alors de 42.111 € supplémentaires (**dotation de base de 3.903.000 €**).

En 2009, l'IFC a vu sa **dotation complémentaire** augmenter de **932.450 €** en vue de couvrir partiellement les nouvelles missions qui lui ont été confiées, soit par décret, soit par le Gouvernement concernant les formations:

- des membres du service général de l'inspection (D. du 8 mars 2007) ;
- des conseillers pédagogiques (D. du 2 février 2007) ;
- les formations de la formation initiale des directeurs (D. du 2 février 2007) ;
- liées au « barème 501 » (D. du 30 avril 2009).

La totalité de cette dotation complémentaire est affectée à la réalisation des nouvelles missions, soit au chapitre 53 du budget de l'IFC.

L'IFC a déjà indiqué que cette dotation complémentaire était insuffisante pour couvrir l'ensemble de ces missions et une analyse détaillée montrait en 2009 déjà que pour ce seul chapitre 53 de son budget, l'IFC aurait dû obtenir une dotation complémentaire de 1.495.000 € pour couvrir l'ensemble de ces nouveaux besoins.

En 2010, l'IFC a dû tenir compte de la **diminution de 15%** du montant de l'intervention de la Communauté française par rapport à 2009, soit une diminution de 750.000 €.

A partir de 2010, l'IFC bénéficie d'une **intervention du FSE**. Le montant de cette intervention varie d'une année à l'autre.

Depuis 2016, l'IFC bénéficie d'une **dotation complémentaire de 350.000 €** pour assurer 4 missions supplémentaires en vertu de l'article 26, §1^{er}, 9°, du décret du 11/07/2002 :

- les formations « philosophie et citoyenneté » (y compris la formation à la neutralité);
- les formations à destination des enseignants du maternel (détection précoce des difficultés d'apprentissage);
- les formations à l'usage pédagogique des nouvelles technologies;
- Les formations à l'égard des directions pour préparer les plans de pilotage.

A partir du 1^{er} septembre 2017, l'IFC bénéficie d'une augmentation de sa dotation destinée à lui permettre de recruter du personnel pour affronter les premiers défis du Pacte pour un Enseignement d'excellence et notamment le suivi de la formation des chefs d'établissements aux plans de pilotage. **La dotation est augmentée de 141.000 €** pour la période courant jusqu'au 31 décembre 2017. Ces moyens ont été confirmés en **2018**, sur une année pleine (et donc triplés par rapport à 2017 – soit **423.000 €**), et ont permis à l'IFC de recruter de nouveaux collaborateurs dont de nouveaux formateurs.

A partir de 2018, l'IFC bénéficie d'une dotation complémentaire de **937.000 €** pour les frais suivants :

- **423.000 €** : augmentation, sur une année pleine, de la dotation prévue sur les 4 derniers mois de 2017 pour le recrutement de 7 personnes (Pacte pour un enseignement d'excellence) dont 4 formateurs. 3 x 141.000 €.
- **238.000 €** : coût des formations aux « plans de pilotage » (Pacte pour un enseignement d'excellence) pour les chefs d'établissement.

- **262.000 €** : coût de la première vague des formations pour les Délégués aux contrats d'objectifs (DCO) et les Directeurs de zone (DZ).
- **14.000 €** : coût des formations « lutte contre le harcèlement et la violence scolaire ».

Toujours en 2018, mais dans un second temps, l'IFC a bénéficié d'une augmentation de sa dotation pour permettre la préparation, l'organisation et le suivi de nouvelles formations dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence (**145.000 €**) et pour appliquer les décisions (échelle unique et prime de fin d'année) du Gouvernement relatives à la carrière des membres du personnel de la FWB (**23.000 €**).

A partir de 2019, l'IFC bénéficie d'une dotation complémentaire de **675.000 €** pour l'organisation de nouvelles formations (Dacce, Gouvernance numérique, Indicateurs, Plan de pilotage, Référentiel maternel, Educateurs) et la prise en charges des nouveaux paramètres macro-économiques (dérives barémiques, inflation, indexation...). Le Gouvernement a ensuite décidé, dans le courant de l'année 2019, d'octroyer **560.645 €** à l'IFC pour lui permettre d'assurer les premières formations obligatoires interréseaux relatives au référentiel des compétences initiales entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2019 ainsi que **51.820 €** pour les formations tronc commun destinées aux directions et **67.000 €** relatifs à l'allongement des formations initiales pour les candidats directeurs – volet interréseaux.

A partir de 2020, la dotation complémentaire de l'IFC est augmentée de **1.517.700 €** pour l'organisation des formations Tronc Commun / Référentiel, l'allongement de la formation initiale des Directeurs et la prise en compte des nouveaux paramètres macroéconomiques.

Pour l'exercice 2022 et afin de présenter un budget sans avoir recours au mécanisme du prélèvement sur le fonds de réserve (article budgétaire 451.01), **une dotation complémentaire est octroyée pour un montant total de 461.295 €**.

Pour l'exercice 2023, la dotation de base de l'IFPC a été fixée dans la note au Gouvernement de la FWB du 5 mai 2022. Le montant est de 10.291.900 €. La dotation complémentaire a été recalculée pour pouvoir financer les missions qui ne peuvent être financées via la dotation de base. A l'issu des travaux budgétaires, la dotation de base est diminuée de 3.300.000 € au regard des dépenses projetées sans porter préjudice dès lors aux projets prévus.

Présentation du projet de budget initial 2023

L'attention est portée sur les points suivants :

- Il s'agit du premier budget établi suivant les nouvelles règles (WBFIN II). La structure budgétaire a été modifiée pour correspondre aux nouvelles normes définies pour tous les organismes publics ;
- A partir de l'année 2023, le budget est établi en engagement et en liquidation ;
- Le budget initial doit être établi sur les 3 prochaines années. Les prévisions pour 2024 et 2025 ont été établies en se basant sur une inflation identique (3,5%) à

l'année 2023. Chaque poste du budget a été réévalué et augmenté si nécessaire en tenant compte du résultat 2021, des inflations et des indexations ;

- Le budget 2023 est actuellement en positif. Il pourra faire l'objet d'un ajustement si de nouvelles missions étaient organisées. Selon les obligations qui s'imposent, la 2^e tranche de la dotation sera demandée si elle s'avère nécessaire. L'éventuel solde positif de l'exercice sera quant à lui remboursé à la FWB lors de l'exercice 2024.

LES RECETTES

INTERVENTION DU SECTEUR PUBLIC

Le montant total des dotations est de 10.088.632 € soit une augmentation de 1.739.950,60 € par rapport à l'initial de l'année 2022.

- Dotation de base : 6.991.900 € (+ 3.674.350 € entre l'initial 2022 et l'initial 2023)
 - Note au Gouvernement du 5 mai 2022 (+ 10.291.900 €).
 - Résultat à l'issu des travaux budgétaires (- 3.300.000 €).
- Dotation complémentaire : 3.096.732€ (-1.776.713€)
 - 360.000 € : formation des membres du SGI
 - 101.000 € : formation initiale des CSA
 - 638.000 € : formation initiale des directeurs
 - 200.000 € : formations liées au projet « module DI/fondamental »
 - 25.000 € : formation au bénéfice des DCO et DZ
 - 5.000 € : pour des aménagements raisonnables en formation
 - 291.732 € : frais de fonctionnement (18%) liés aux missions complémentaires mentionnées ci-dessus.
 - 1.059.000 € : tronc commun / référentiel (frais de fonctionnement compris)
 - 417.000 € : formations pôles territoriaux (frais de fonctionnement compris)
- Dotation FSE : 0 € (- 157.686,40 €)
 - Aucune information n'est actuellement disponible. Lorsqu'elle le sera, un ajustement budgétaire sera réalisé

LES DEPENSES

FRAIS DE PERSONNEL

Le montant total est de 2.064.000 € soit une augmentation de 229.000 € par rapport à l'initial 2022.

- Rémunération du personnel de cadre : 2.027.000 € (+ 229.000 €)
 - Prise en compte des indexations
 - Engagement d'un ETP administratif pour les formations pôles territoriaux

ADMINISTRATEURS ET ORGANES DE CONTROLE

Le montant total est de 65.500 € soit une diminution de 11.000 € par rapport à l'initial 2022.

- Administrateurs : + 1.000 €
 - Prise en compte des indexations
- Organes de contrôle : - 12.000 €
 - Déjà pris en compte à l'ajustement 2022 et concerne la nouvelle rétribution à la Cour des comptes

LOCAUX ET MATERIEL

Le montant total est de 170.300 € soit une augmentation de 34.000 € par rapport à l'initial 2022.

- Loyer et charges : + 26.000 €
 - Prise en compte de l'indexation des loyers en 2022 et de celle prévue en 2023 en lien avec l'inflation
- Entretien et réparation du matériel et mobilier : + 1.000 €
 - Il est tenu compte de l'impact de l'inflation recommandé dans la circulaire budgétaire
- Assurances : + 800 €
 - Il est tenu compte de l'impact de l'inflation recommandé dans la circulaire budgétaire
- Chauffage, électricité, gaz, eau : + 6.200 €
 - Il est tenu compte de l'évolution des prix en ce domaine

FRAIS DE FORMATIONS – DOTATION DE BASE

Le montant total est de 2.968.000 € soit une diminution de 475.481,40 € par rapport à l'initial 2022.

- Les 4 montants des postes relatifs aux formations FO, Sp, SO et CPMS ont été redistribués de manière plus précise sur la base des dépenses effectivement réalisées lors des années précédentes (sur une année entière en dehors de la crise sanitaire et des suspensions/annulations des formations qui y sont liées)
- Les missions réalisées dans les exercices précédents sous l'intitulé « formations articles 26 » sont à présent comprises dans les frais de formation professionnelle continue
- Aucun frais financé par le FSE n'est prévu à ce stade : - 157.686,40 €

FRAIS DE FORMATIONS – MISSIONS COMPLEMENTAIRES

Le montant total est de 2.671.000 € soit une diminution de 99.000 € par rapport à l'initial 2022.

- Formation au bénéfice des DCO/DZ: + 25.000 €
 - Organisation de la formation en cours de carrière
- Formation TC : - 491.000 €
 - Organisation des sessions reportées P1-P2
 - Organisation des formations P3-P4
- Formation des pôles territoriaux : + 367.000 €
 - Uniquement les frais de formation
 - L'engagement d'un ETP admin se trouve dans le budget des rémunérations du personnel

ACQUISITION DE BIENS PATRIMONIAUX

Le montant total est de 12.000 € soit une augmentation de 1.000 € par rapport à l'initial 2022.

- Mobilier: + 1.000 €
 - Achats de mobilier > 500 €/pièce
 - Les dépenses en 2022 sont de +/- 2.200 € et ce même montant est repris pour 2023
 - Montant arrondi à 3.000 € en lien avec l'inflation

REMBOURSEMENT DU BONI A LA FWB

Le montant total est de 0 € soit une diminution de 2.371.616,91 € par rapport à l'initial 2022.

- A l'initial 2022, nous avons indiqué le remboursement de la réserve constituée au 31/12/2020
- A l'ajusté 2022, nous avons ajouté le remboursement de l'exercice 2021
- En fonction des décisions qui seront prises par le Gouvernement sur cette matière, le montant éventuel à rembourser pour l'exercice 2022 sera imputé sur ce poste lors de l'ajustement budgétaire 2023

O.L.P
N°BCE

IFPC
870185911

AVANT PROJET DU BUDGET INITIAL 2023

NOUVELLE STRUCTURE BUDGETAIRE							EXERCICE 2021		EXERCICE 2022		EXERCICE 2023		Diff. INI 2022-2023
Mission cg	N° Prog	code dcs 12	code dcs 24	N° Ordre	R/D	Code fonctionnel	Libellé	Evaluation budget 2021	Budget initial 2022	Projet ANJ 2022 N°1	Avant projet budget initial 2023		
								LIQUIDATION	LIQUIDATION	LIQUIDATION	ENGAGEMENT	LIQUIDATION	LIQUIDATION
PROGRAMME 01 - RECETTES GENERALES													
TITRE I - RECETTES COURANTES								6.296.789,75	8.348.681,40	11.820.918,40	10.088.632,00	10.088.632,00	1.739.950,60
1. PRODUITS RESULTANT DE L'EXERCICE DE LA MISSION STATUTAIRE								574,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.1 - Revenus financiers								307,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	01	26	10	01	R	09800	Intérêts et produits financiers	307,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.2 - Ventes de biens non durables et de services								266,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	01	16	20	01	R	09800	Ventes de biens non durables et de services	266,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2. INTERVENTION DU SECTEUR PUBLIC								6.296.215,12	8.348.681,40	11.820.918,40	10.088.632,00	10.088.632,00	1.739.950,60
2.1 - Intervention du secteur public								6.295.149,25	8.348.681,40	11.820.918,40	10.088.632,00	10.088.632,00	1.739.950,60
45	01	46	10	01	R	09800	Intervention de la Fédération Wallonie Bruxelles - dotations de base	3.317.500,00	3.317.500,00	8.303.500,00	6.991.500,00	6.991.500,00	3.674.300,00
45	01	46	10	02	R	09800	Intervention de la Fédération Wallonie - Missions complémentaires	2.866.210,00	4.871.445,00	3.359.732,00	3.096.732,00	3.096.732,00	-1.776.713,00
45	01	39	10	01	R	09800	Intervention du Fonds social européen	111.389,25	157.686,40	157.686,40	0,00	0,00	-157.686,40
2.2 - Recettes diverses								1.065,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	01	16	12	01	R	09800	Autres recettes diverses	1.065,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMME 02 - DEPENSES GENERALES													
TITRE II - DEPENSES COURANTES													
1. SOMMES DUES AUX PERSONNES ATTACHEES A L'IFPC													
1.1 - Personnel								1.641.253,42	1.933.700,00	1.941.200,00	2.151.700,00	2.151.700,00	218.000,00
45	01	11	11	01	D	09800	Rémunération du personnel de cadre	1.587.458,06	1.835.000,00	1.853.500,00	2.064.000,00	2.064.000,00	229.000,00
45	01	11	12	01	D	09800	Service social - Intervention patronale dans les frais de déplacement	2.563.952,78	1.796.000,00	1.816.500,00	2.027.000,00	2.027.000,00	229.000,00
45	01	12	11	01	D	09800	Formation professionnelle	11.425,28	18.600,00	18.600,00	18.600,00	18.600,00	0,00
45	01	12	11	02	D	09800	Honoraires forfaitaires - service de santé administratif	0,00	3.000,00	3.000,00	3.000,00	3.000,00	0,00
1.2 - Administrateurs et organes de contrôle								48.797,64	76.500,00	55.500,00	65.500,00	65.500,00	-11.000,00
45	01	11	12	02	D	09800	Administrateurs	33.777,48	31.000,00	31.800,00	32.000,00	32.000,00	1.000,00
45	01	11	12	03	D	09800	Audit interne	0,00	10.000,00	1.000,00	10.000,00	10.000,00	0,00
45	01	11	12	04	D	09800	Organes de contrôle du Gouvernement de la CF	16.020,16	32.000,00	19.200,00	20.000,00	20.000,00	-12.000,00
45	01	12	11	03	D	09800	Formations des administrateurs	0,00	3.500,00	3.500,00	3.500,00	3.500,00	0,00
1.3 - Frais de représentation et de déplacements								3.897,72	22.200,00	22.200,00	22.200,00	22.200,00	0,00
45	01	12	11	04	D	09800	Représentation	3.328,11	13.300,00	23.300,00	13.300,00	13.300,00	0,00
45	01	12	11	05	D	09800	Déplacements	869,61	8.900,00	8.900,00	8.900,00	8.900,00	0,00
2. FRAIS DE FONCTIONNEMENT								148.162,86	190.500,00	194.300,00	224.500,00	224.500,00	34.000,00
2.1 - Locaux et matériel								125.512,46	136.300,00	154.300,00	178.300,00	178.300,00	34.000,00
45	01	12	12	01	D	09800	Loyer et charges	89.980,00	88.000,00	102.500,00	114.000,00	114.000,00	26.000,00
45	01	12	11	06	D	09800	Location de matériel et de mobilier	4.398,55	11.300,00	11.300,00	11.300,00	11.300,00	0,00
45	01	12	11	07	D	09800	Entretien et réparation du matériel et du mobilier	21.080,68	23.400,00	23.400,00	24.000,00	24.000,00	0,00
45	01	12	11	08	D	09800	Assurances	2.237,56	2.200,00	2.500,00	3.000,00	3.000,00	800,00
45	01	12	11	09	D	09800	Chauffage, électricité, gaz, eau	7.816,67	11.800,00	14.500,00	18.000,00	18.000,00	6.200,00
2.2 - Frais de bureau								22.649,40	44.200,00	39.100,00	44.200,00	44.200,00	0,00
45	01	12	11	10	D	09800	Frais de bureau	22.649,40	44.200,00	39.100,00	44.200,00	44.200,00	0,00
2.3 - Contentieux								0,00	10.000,00	1.000,00	10.000,00	10.000,00	0,00
45	01	12	11	11	D	09800	Frais et honoraires d'avocats et d'experts	0,00	10.000,00	1.000,00	10.000,00	10.000,00	0,00
TITRE III - DEPENSES EN CAPITAL													
1. Sommes dues à des tiers pour l'acquisition de biens patrimoniaux								18.984,27	11.000,00	18.200,00	12.000,00	12.000,00	1.000,00
45	01	74	22	01	D	09800	Mobilier	18.984,27	11.000,00	18.200,00	12.000,00	12.000,00	1.000,00
45	01	74	22	02	D	09800	Installation - Machines	0,00	0,00	7.000,00	0,00	0,00	0,00
45	01	74	22	03	D	09800	Matériel informatique	18.451,87	9.000,00	9.000,00	9.000,00	9.000,00	0,00
TITRE III - AFFECTATION DU BONI													
1. Remboursement du boni								0,00	2.371.616,91	3.333.147,75	0,00	0,00	-2.371.616,91
45	01	61	12	01	D	09800	Remboursement du boni à la FWB	0,00	2.371.616,91	3.333.147,75	0,00	0,00	-2.371.616,91
PROGRAMME 03 - Frais de formation - dotation de base													
TITRE I - DEPENSES COURANTES													
1. Frais de formations - dotations de base								1.317.618,43	3.443.481,40	3.443.481,40	2.968.000,00	2.968.000,00	-475.481,40
45	02	12	11	01	D	09800	Frais de formation au bénéfice de l'enseignement spécialisé	85.553,58	240.975,00	240.975,00	523.000,00	523.000,00	282.025,00
45	02	12	11	02	D	09800	Frais de formation au bénéfice de l'enseignement secondaire ordinaire	490.389,73	1.722.015,00	1.722.015,00	1.710.000,00	1.710.000,00	-12.015,00
45	02	12	11	03	D	09800	Frais de formation au bénéfice des CPMS	46.567,70	59.670,00	59.670,00	200.000,00	200.000,00	140.330,00
45	02	12	11	04	D	09800	Frais de formation au bénéfice de l'enseignement fondamentale ordinaire	399.930,56	963.135,00	963.135,00	535.000,00	535.000,00	-428.135,00
45	02	12	11	05	D	09800	Formations - Article 26, §1er, 4° du D 13-7-2002	197.641,98	300.000,00	300.000,00	0,00	0,00	-300.000,00
45	02	12	11	06	D	09800	Frais liés aux projets FSE	97.555,89	157.686,40	157.686,40	0,00	0,00	-157.686,40
PROGRAMME 03 - Frais de formation - dotations complémentaires													
TITRE II - DEPENSES COURANTES													
1. Frais de formations - missions complémentaires								2.184.460,71	2.770.000,00	3.015.500,00	2.671.000,00	2.671.000,00	-99.000,00
45	03	12	11	01	D	09800	Frais de formation des membres du Service générale de l'Inspection	94.523,83	360.000,00	360.000,00	360.000,00	360.000,00	0,00
45	03	12	11	02	D	09800	Frais de formation initiale des C.S.A.	20.389,73	101.000,00	86.000,00	101.000,00	101.000,00	0,00
45	03	12	11	03	D	09800	Frais de formation initiale des directeurs	561.886,66	638.000,00	638.000,00	638.000,00	638.000,00	0,00
45	03	12	11	04	D	09800	Frais de formations liées au projet "module D.I."	906,67	200.000,00	200.000,00	200.000,00	200.000,00	0,00
45	03	12	11	05	D	09800	Frais de formation au bénéfice des DCO et DZ	142.302,90	0,00	40.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00
45	03	12	11	06	D	09800	Aménagements raisonnables	0,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00	0,00
45	03	12	11	07	D	09800	Tronc commun / référentiel	1.354.439,92	1.466.000,00	1.581.200,00	975.000,00	975.000,00	-491.000,00
45	03	12	11	08	D	09800	Formations pôles territoriaux	0,00	0,00	105.300,00	367.000,00	367.000,00	367.000,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES								6.296.789,75	8.348.681,40	11.820.918,40	10.088.632,00	10.088.632,00	1.739.950,60
TOTAL GENERAL DES DEPENSES								5.310.480,69	10.720.298,31	11.945.829,15	8.027.200,00	8.027.200,00	-2.693.098,31
SOLDE SEC								986.309,06	-2.371.616,91	-124.910,75	2.061.432,00	2.061.432,00	4.483.049,31

5 CSA

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET 2022 ET BUDGET INITIAL 2023

Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

24 juin 2022

I. Exposé général

1. *Premier ajustement 2022*

Le budget ajusté 2022 intègre l'indexation des salaires, des achats et de jetons de présence. En termes d'évolution des missions, il tient compte des coûts de l'exercice de la Présidence de l'ERGA (plateforme des régulateurs européens de l'audiovisuel) par le CSA en 2022 et de la mise en œuvre d'un projet pilote de monitoring des réseaux sociaux via un outil d'intelligence artificielle, en vue de la mise en œuvre des nouvelles réglementations européennes (Notamment : Digital Services Act, Règlement sur la publicité à caractère politique).

2. *Initial 2023*

Le budget initial 2023 intègre l'indexation des salaires du personnel, des achats et de jetons de présence des membres du Bureau et du Collège d'autorisation et de contrôle. En termes d'évolution des missions, il tient compte des réflexions en cours relatives au périmètre de la régulation et à l'évolution corrélative de nos méthodologies. Certains contrôles (les quotas en radio) et études (les Baromètres de l'égalité et de la diversité) pourront être optimisés en utilisant un outil adapté d'intelligence artificielle. La mise en œuvre des nouvelles réglementations européennes citées ci-avant nécessiteront également le déploiement de nouvelles solutions de monitoring. Si l'initial 2023 tend à tenir compte de ces éléments, il est à noter que la dotation du CSA ne lui permet pas de les financer à hauteur des enjeux.

3. *Estimation prospective sur 3 ans*

L'estimation prospective de l'évolution du budget sur les 3 prochaines années impliquera, à dotation constante, peu de changement dans la répartition des AB, étant donné la proportion très grande du budget du CSA dédiée au personnel et, dans une moindre mesure, aux prestataires externes, qui laisse peu de marge pour des investissements importants. Les investissements souhaités sont ceux évoqués plus haut, à savoir des outils d'intelligence artificielle pour optimiser certaines de nos missions actuelles et mettre en œuvre les nouvelles.

II. Exposés particuliers pour l'initial 2023

1. Justification pour les AB en recettes

AB	Libellé	Justification du montant
BL 4610-01	Subside de fonctionnement	Montant communiqué au CSA par le SGAM
BL 1620-01	Refacturation personnels détachés	Pour 3 membres du personnel détachés en cabinet, la convention de détachement prévoit un paiement des salaires par le CSA et une récupération trimestrielle auprès du cabinet concerné

2. Justification pour les AB en dépenses

AB	Libellé	Justification du montant
BL 1111-01	Personnel	Dépenses pour le personnel du CSA, prévisions selon personnel constant et tenant compte de l'indexation
BL 1120-01	Cotisations patronales/ assurances sociales	Dépenses ONSS et assurances employés, prévisions selon personnel constant et tenant compte de l'indexation
BL 1140-01	Chèques-repas et dépenses diverses pour le personnel	Dépenses pour chèques-repas du personnel, déplacements domicile-lieu de travail, cotisation Service social de la FWB et dépenses diverses (activités pour le personnel), prévision selon personnel constant et tenant compte de l'indexation.
BL 1211-01	Frais de fonctionnement	Inclut les charges locatives, les fournitures diverses et coûts de l'énergie, les frais de représentation, les abonnements, les logiciels (provision pour outils d'IA), la participation à des colloques/conférences, les assurances (hors assurances employés), les frais postaux, les frais de téléphone, les frais de déplacement (hors domicile-travail), les frais de communication et de réception. Les montants tiennent compte de l'indexation.
BL 1211-02	Prestataires extérieurs	Inclut les services de maintenance informatique, nettoyage, les honoraires d'avocats, comptable, réviseur, le Prix du CSA, les jetons de présence des membres du Bureau et du Collège d'autorisation et de contrôle. Les montants tiennent compte de l'indexation.
BL 1250-01	Impôts et taxes	Taxes diverses et frais de banque
BL 7422-01	Mobilier et matériel de bureau	inclut les investissements relevant de cette catégorie, tenant compte de l'indexation

BL 7422-02	Matériel informatique	inclut les investissements relevant de cette catégorie, tenant compte de l'indexation
BL 7422-03	Autres matériels	inclut les investissements relevant de cette catégorie, tenant compte de l'indexation

6 FONDS ECUREUIL

FONDS ECUREUIL DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE EXPOSE GENERAL DU BUDGET INITIAL 2023

I Lignes directrices des budgets

1. Paramètres macroéconomiques et indice pivot pour l'indexation des allocations sociales et des salaires dans le secteur public :

Dans ses estimations du septembre 2022, le Bureau fédéral du Plan renseigne les paramètres macroéconomiques annuels suivants :

Paramètres	2022	2023
IPC	9,4%	6,5%
Indice santé	9,1%	7,0%

L'indice pivot pour les allocations sociales et les salaires dans le secteur public a été atteint en décembre 2021 ainsi qu'en février, avril et juillet 2022. Par conséquent, les salaires de la fonction publique ont été augmentés de 2% en février, avril, juin et le seront une 4^{ème} fois en septembre 2022.

Dans ses prévisions mensuelles de septembre 2022, le Bureau fédéral du Plan indique que l'indice pivot pour les traitements de la fonction publique et les allocations sociales devrait à nouveau être dépassé en octobre et en décembre 2022, ce qui entraînera une majoration de 2 % des traitements de la fonction publique en décembre 2022 et en février 2023.

Il renseigne également que les indices pivots suivants devraient être atteints en février et en juillet 2023 (augmentation des salaires de fonction publique de 2% en avril et en septembre 2023).

Il n'y aurait plus d'autre dépassement de l'indice pivot en 2023.

Paramètre	Augmentation des salaires en :				
	02/2022	04/2022	06/2022	09/2022	12/2022
Coefficient de liquidation fonction publique	1,8113	1,8475	1,8845	1,9222	1,9606

Paramètre	Augmentation des salaires en :		
	02/2023	04/2023	09/2023
Coefficient de liquidation fonction publique	1,9998	2,0398	2,0806

2. Eléments de contexte :

Mission déléguée d'avances de fonds

Depuis 2007, le Fonds verse, dans les tous premiers jours de l'année, des avances de fonds à des opérateurs émergeant aux secteurs de la Culture, du Sport et des Maisons de Justice.

Le tableau suivant détaille, par année, le montant des avances de fonds réalisées et le nombre d'opérateurs ayant bénéficié de la mesure :

<u>Année</u>	<u>Montant des avances de fonds</u>	<u>Nombre d'opérateurs bénéficiaires</u>
2007	EUR 20.725.511,51	51
2008	EUR 29.839.470,58	107
2009	EUR 41.602.646,31.	165
2010	EUR 48.376.240,11	199
2011	EUR 51.828.619,28	219
2012	EUR 56.946.341,36	261
2013	EUR 64.178.685,84	296
2014	EUR 72.054.332,91	345
2015	EUR 76.462.615,92	414
2016	EUR 78.228.338,69	421
2017	EUR 77.480.601,24	434
2018	EUR 94.476.347,67	495
2019	EUR 95.118.111,96	511
2020	EUR 105.293.324,25	549
2021	EUR 108.340.409,52	568
2022	EUR 110.076.368,85	536

Le Fonds poursuivra cette activité en 2023.

A noter que le Fonds a également versé des avances de fonds :

- en 2021 et en 2022, à des opérateurs sinistrés du fait des inondations de juillet 2021 :

<u>Année</u>	<u>Montant des avances de fonds</u>	<u>Nombre d'opérateurs bénéficiaires</u>
2021	EUR 11.440,00	3
2022	EUR 1.000,00	1

- en 2022, à des opérateurs rencontrant des difficultés particulières du fait de la pandémie de la CoViD19 :

<u>Année</u>	<u>Montant des avances de fonds</u>	<u>Nombre d'opérateurs bénéficiaires</u>
2022	EUR 660.920,00	15

A la fin de l'année 2022, il a été décidé d'étendre le mécanisme des avances de fonds à des opérateurs rencontrant des difficultés de trésorerie du fait de la crise énergétique. Dans cette perspective, le Fonds percevra en 2022 et en 2023 une dotation de la Communauté française.

Budget	Montant estimé des avances de fonds (CE/CL)	Dotation de la CF
2022 ajusté	EUR 6.000.000,00	EUR 6.000.000,00
2023 initial	EUR 45.000.000,00	EUR 45.000.000,00

Nouvelle mission déléguée d'octroi de crédits aux établissements scolaires de l'enseignement subventionné

Le décret du 30 septembre 2021¹ prévoit, en son article 20², un mécanisme de garantie d'emprunt et de prise en charge des intérêts pour les parts complémentaires non financées par les fonds européens dans le cadre du Plan européen pour la Reprise et la Résilience (« PRR »).

Afin de financer valablement les écoles, le Fonds Ecureuil a été informé qu'une alternative au financement bancaire classique³ était envisagée. Celle-ci consisterait à organiser le financement complémentaire, non plus au départ d'une banque, mais bien au départ du Fonds.

S'agissant d'un mécanisme tout à fait innovant, le Fonds a immédiatement pris l'initiative d'interroger (en date du 2 mai 2022) la Cellule d'Informations Financières (CIF) afin d'obtenir une analyse du projet. Si cette dernière relève notamment au titre de point d'attention la nécessité d'un établissement clair de l'obligation de remboursement et de la capacité de remboursement de l'emprunteur, elle remet un avis positif sur le mécanisme proposé.

Afin de mettre ce mécanisme en œuvre, il est proposé de s'appuyer sur l'article 4, §1^{er}, 5°, du décret du 20 juin 2002 relatif à la création du Fonds Ecureuil qui prévoit la capacité pour ce dernier d'octroyer des crédits ayant les caractéristiques des « OCPP code 08 » au sens du SEC95, dans les conditions déterminées par le Gouvernement.

Pour ce faire, il convient qu'un arrêté du Gouvernement fixe les modalités d'octroi et de gestion des emprunts à octroyer aux pouvoirs organisateurs.

Par ailleurs, le décret du 20 juin 2002 relatif à la création du Fonds Ecureuil prévoit en son article 12 que « *Pour son administration, le Fonds a recours au personnel du ministère de la Communauté française, dans les limites du cadre fixé par le Gouvernement* ».

Ne disposant pas des ressources internes nécessaires pour opérationnaliser un tel projet, le Fonds délèguera les tâches utiles à sa mise en œuvre aux différents partenaires externes impliqués en l'occurrence essentiellement à l'Agence de la Dette et au FGBS. A noter qu'il est a priori également prévu de recourir aux services d'un consultant. Ce dernier pourrait notamment être chargé d'aider les acteurs impliqués (Agence de la Dette, Fonds Ecureuil, FGBS, ...) dans la mise en œuvre du projet (constitution d'une équipe projet) : rédaction des conventions, élaboration des modèles de

¹ Décret relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen

² **Art. 20.** Pour les réseaux d'enseignement subventionné par la Communauté française, le solde de l'investissement non couvert par le présent décret peut bénéficier d'une garantie d'emprunt émanant du Fonds de garantie des bâtiments scolaires visé au chapitre IV du décret du 5 février 1990. (...)

Le Fonds de garantie visé à l'alinéa 1^{er} prend en charge la totalité des intérêts à payer sur les emprunts garantis.

Les emprunts doivent être conclus par le pouvoir organisateur dans le cadre du marché financier passé par la Communauté française en vue de couvrir le mécanisme prévu par le présent article.

³ Financement bancaire « classique » : via le Fonds de garantie des Bâtiments scolaires (FGBS).

« template » pour la vérification de la capacité financière des PO, aide à la mise en œuvre des outils de gestion des prêts (comptabilisation, suivi financier des remboursements, ...).

Il conviendra donc de définir et de contractualiser les tâches déléguées.

3. Evolution des recettes :

* La dotation fonctionnelle du Fonds est maintenue à 62.000,00 EUR en 2023.

* Pour mettre en œuvre sa nouvelle mission déléguée d'octroi de crédits aux établissements scolaires, le Fonds devrait recevoir une dotation de la Communauté française qui, compte tenu de l'incertitude entourant encore actuellement l'avancement des projets de démolition/reconstruction des bâtiments scolaires à financer, sera fixée dans le courant de l'année 2023.

* La reprise de ses activités de placement dans un contexte récent de hausse des taux d'intérêt sur les marchés financiers permettra au Fonds d'engranger en 2023 des revenus plus substantiels que ces dernières années.

* Pour lui permettre d'étendre sa mission déléguée d'avances de fonds à des opérateurs rencontrant des difficultés du fait de la crise énergétique, le Fonds devrait recevoir une dotation de la Communauté française à hauteur de 45 millions EUR en 2023.

4. Evolution des dépenses :

* Le Fonds sera en mesure d'opérer des versements au titre d'octroi de crédits aux établissements scolaires de l'enseignement subventionné à concurrence de quelque 10 millions EUR. Les crédits d'engagement s'élèvent quant à eux à 40 millions EUR.

* Le Fonds procédera au versement d'avances de fonds au bénéfice d'opérateurs rencontrant des difficultés du fait de la crise énergétique (extension de la mission historique d'avance de fonds) à hauteur d'un maximum de 45 millions EUR.

5. Corrections SEC :

Les dépenses et les recettes associées aux octrois de crédits aux établissements scolaires seront neutralisées dans le calcul du solde SEC (codes 8).

II Synthèse des recettes et des dépenses

Le tableau infra présente une synthèse des recettes et des dépenses émergeant au budget initial 2023 :

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RECETTES ET DES DEPENSES		
Libellés	Recettes INI 2023 (en EUR) Prévisions	
PROGRAMME 01 : INTERVENTION DU SECTEUR PUBLIC		62.000,00
PROGRAMME 02 : PRODUITS RESULTANT DE LA GESTION		0,00
PROGRAMME 03 : PRODUITS RESULTANT DE LA MISSION D'AVANCES DE FONDS		166.366.294,00
PROGRAMME 04 : PRODUITS LIES AUX OCTROIS DE CREDITS		0,00
PROGRAMME 05 : PRODUITS RESULTANT DE LA GESTION FINANCIERE DES RESERVES		1.723.395,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		168.151.689,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES CODES 0,8,9		0,00
TOTAL CODES 0		0,00
TOTAL CODES 8		0,00
TOTAL CODES 9		0,00
"RESULTAT SEC RECETTES"		168.151.689,00
Libellés	CE INI 2023 (en EUR)	CL INI 2023 (en EUR)
PROGRAMME 01 : SUBSISTANCE (CELL)	59.484,00	59.484,00
PROGRAMME 02 : AVANCES DE FONDS (CELL)	166.366.294,00	166.366.294,00
PROGRAMME 03 : PRISES DE PARTICIPATIONS ET OCTROIS DE CREDITS (CELL)	40.000.000,00	10.000.000,00
PROGRAMME 04 : DEPENSES RESULTANT DE LA GESTION FINANCIERE DES RESERVES (CELL)	137.250,00	137.250,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	206.563.028,00	176.563.028,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES CODES 0,8,9	40.000.000,00	10.000.000,00
TOTAL CODES 0	0,00	0,00
TOTAL CODES 8	40.000.000,00	10.000.000,00
TOTAL CODES 9	0,00	0,00
"RESULTAT SEC DEPENSES"	166.563.028,00	166.563.028,00
RESULTAT SEC	1.588.661,00	1.588.661,00

III Rapport financier

Gestion des réserves

Depuis 2003, le Fonds place ses réserves de manière dynamique mais prudente, en conformité avec ses Règles de placement, et majoritairement dans des titres de la dette d'entités émargeant au secteur S13.

Du fait de l'introduction en 2021 de la nouvelle taxe annuelle de 0,15% sur les comptes-titres, dans un contexte de taux négatifs sur un marché monétaire toujours atone, le Conseil d'Administration du Fonds avait décidé en sa séance du 22 décembre 2021 de maintenir la suspension des activités de placement du Fonds dans des titres (majoritairement du secteur S13), ce qui revenait de facto à geler ses activités de placement, les alternatives étant en effet quasi inexistantes. Cette décision était motivée par la préoccupation constante de préserver les moyens financiers confiés au Fonds par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Fonds Ecureuil dispose en effet de réserves importantes -ce qui engendre une base taxable potentiellement élevée (jusqu'à quelque 121 millions d'euros)- mais n'effectue, du fait de ses missions -qui ont une incidence sur son horizon de placement-, des placements que sur le marché monétaire, donc peu rémunérateurs aux conditions observées sur les marchés jusqu'à récemment (+/- 4,5 BP en moyenne). De ce fait, le rendement des placements pouvait s'avérer rapidement inférieur au montant de la taxe s'ils « chevauchaient » les « points de référence » (base de calcul de la taxe).

Compte tenu de ce qui précède, et de l'absence de réponse dans la documentation disponible (législation, FAQ du SPF Finances), le Fonds a questionné le SPF Finances afin de connaître sa position quant à sa situation spécifique⁴.

Etant donné la réponse du SPF Finances, la suspension des activités de placement du Fonds dans des titres avait donc été maintenue.

Mais depuis peu, du fait du contexte économique et de l'annonce de la planification par la BCE d'une série de relèvements de ses taux directeurs, les conditions de placement s'avèrent progressivement plus favorables sur le marché monétaire.

En sa séance du 29 juin 2022, le Conseil d'Administration du Fonds a dès lors levé la suspension des activités de placement du Fonds.

Les revenus de placement peuvent ainsi être estimés à quelque 1,8 million EUR, sur base des taux futurs 3 mois pour l'année 2023.

⁴ Le Fonds n'entendait, bien évidemment, prendre le moindre risque de prêter le flanc à un éventuel reproche d'abus fiscal qui pourrait conduire à voir ses actes rendus inopposables. Le Fonds souhaitait dès lors obtenir l'éclairage du SPF Finances sur la situation de ses placements dans des titres à très court terme *sachant que de facto, il pourrait être constaté que très peu de titres « chevauchent » les « points de référence » -voire aucun-*.

Octroi de crédits aux établissements scolaires de l'enseignement subventionné :

Le budget des dépenses du Fonds reprend une estimation des montants alloués en 2023 aux établissements scolaires de l'enseignement subventionné au titre d'octroi de crédits, soit 40 millions EUR en crédits d'engagement et 10 millions EUR en crédits de liquidation.

Pour mettre en œuvre cette nouvelle mission déléguée, le Fonds devrait recevoir une dotation de la Communauté française qui, comme déjà évoqué, sera fixée dans le courant de l'année 2023, du fait de l'incertitude entourant encore actuellement l'avancement des projets de démolition/reconstruction des bâtiments scolaires à financer.

IV Projection pluriannuelle 2023-2026

L'hypothèse de projection principale consiste à supposer un environnement à politique inchangée, sur base des derniers paramètres macroéconomiques connus.

Pour les années 2024 à 2026, les paramètres utilisés dans la projection se basent sur les Perspectives économiques de moyen terme publiées en juin 2022 par le Bureau fédéral du Plan.

Paramètres	2023	2024	2025	2026
IPC	6,5%	1,8%	1,7%	1,6%
Indice santé	7,0%	1,8%	1,7%	1,6%

Recettes : hypothèses de projection :

* La dotation de fonctionnement du Fonds est maintenue à 62.000,00 en 2023. Elle évolue en fonction de l'inflation à partir de 2024.

* L'estimation des revenus associés aux placements du Fonds a été réalisée sur base des taux futurs 3 mois (Source : Bloomberg, 3 août 2022).

* L'estimation des recettes liées à la récupération des avances de fonds de l'année en cours (N) se fonde sur l'estimation des réserves au 31/12 de l'année N-1.

* Le Fonds ne disposant pas à ce jour d'informations en la matière, les recettes liées à la nouvelle mission d'octroi de crédits ont été fixées à zéro à partir de 2024.

Dépenses : hypothèses de projection :

Selon le type de crédits budgétaires liés aux dépenses de fonctionnement, deux méthodes de projection sont globalement appliquées :

- soit les crédits budgétaires augmentent sur base de l'inflation (IPC) ou de l'indice santé (émoluments, jetons de présence, etc.)
- soit les crédits évoluent selon une dynamique propre en adoptant, pour certains d'entre eux, une approche prudentielle (ex : marchés publics à réaliser en 2023 dont on ne peut préjuger de l'issue : Commissaire aux comptes émanant de l'IRE, assurance RC administrateurs, etc.).

* L'estimation des dépenses liées aux avances de fonds de l'année en cours (N) se fonde sur l'estimation des réserves au 31/12 de l'année N-1.

* Par prudence, les charges liées à la nouvelle taxe sur les comptes-titres sont estimées sur base des réserves au 31 décembre de l'année précédente (montant arrondi) en tenant compte d'un encours nul en termes de placements au 31 décembre de chaque année.

* Le Fonds ne disposant pas à ce jour d'informations en la matière, les dépenses liées à la nouvelle mission d'octrois de crédits ont été fixées à zéro à partir de 2024.

Résultat de la projection :

Au vu des hypothèses retenues, le résultat de la projection est le suivant :

				2023	2024	2025	2026
Recettes				168.151.689	124.885.011	126.828.864	129.014.684
Dépenses				176.563.028	123.291.270	125.025.773	126.971.886
Solde brut				-8.411.339	1.593.741	1.803.091	2.042.798
Corrections SEC (neutralisations codes 8)				10.000.000	0	0	0
Solde SEC				1.588.661	1.593.741	1.803.091	2.042.798

Le solde SEC est principalement imputable aux revenus dégagés par le Fonds dans le cadre de ses placements.

FONDS ECUREUIL DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
EXPOSE PARTICULIER
BUDGET INITIAL 2023

Justificatif des recettes

Commentaire par article

Programme 01 – Intervention du secteur public

AB 01 4610 01 01122 – Dotation de la CF pour frais de fonctionnement

Base légale, décrétable ou réglementaire :

- décret budgétaire FWB
- décret du 20 juin 2002 relatif à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française
- contrat de gestion du 22 juin 2007

Ce crédit correspond à la dotation annuelle de la Communauté française pour frais de fonctionnement.

Montant du crédit proposé : **62.000,00 euros**

Recettes 2022 (EUR)		Variation initial 2022/initial 2023 (EUR)	Recettes 2023 (EUR)	Explication variation
Initial	Ajusté			
62.000,00	62.000,00	0,00	62.000,00	Compte tenu de l'évolution importante que va connaître le Fonds en ce qui concerne ses missions à partir de 2023, l'exercice a été réalisé en tenant compte d'organes de gestion et de contrôle complets, conformément au décret organique du Fonds

AB 01 6612 01 01122 – Versements statutaires de la CF dans le cadre de l'art. 18 § 1er, 3° du décret du 20 juin 2002

Base légale, décrétable ou réglementaire :

- décret du 20 juin 2002 relatif à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française

Ce crédit correspond aux versements statutaires de la Communauté française dans le cadre de l'art. 18 § 1er, 3° du décret du 20 juin 2002.

Aucune recette de cet ordre n'est connue ou prévue, à ce stade, en 2023.

Montant du crédit proposé : **0,00 euros**

Recettes 2022 (EUR)		Variation initial 2022/initial 2023 (EUR)	Recettes 2023 (EUR)	Explication variation
Initial	Ajusté			
0,00	0,00	0,00	0,00	-

AB 01 6612 02 01122 – Versements de la CF pour mise en réserves

Base légale, décrétable ou réglementaire :

- décret du 20 juin 2002 relatif à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française

Ce crédit correspond aux versements de la Communauté française pour mise en réserves.

Aucune recette de cet ordre n'est connue ou prévue, à ce stade, en 2023.

Montant du crédit proposé : **0,00 euros**

Recettes 2022 (EUR)		Variation initial 2022/initial 2023 (EUR)	Recettes 2023 (EUR)	Explication variation
Initial	Ajusté			
0,00	0,00	0,00	0,00	-

Programme 02 – Produits résultant de la gestion courante de l'organisme

AB 02 1620 01 01122 – Recettes exceptionnelles

Base légale, décrétable ou réglementaire :

- décret du 20 juin 2002 relatif à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française
- contrat de gestion du 22 juin 2007

Ce crédit correspond aux recettes exceptionnelles que pourrait percevoir le Fonds.

Aucune recette de cet ordre n'est connue ou prévue, à ce stade, en 2023.

Montant du crédit proposé : **0,00 euros**

Recettes 2022 (EUR)		Variation initial 2022/initial 2023 (EUR)	Recettes 2023 (EUR)	Explication variation
Initial	Ajusté			
0,00	0,00	0,00	0,00	-

AB 02 2610 01 01122 – Revenus financiers liés à la gestion de trésorerie

Base légale, décrétable ou réglementaire :

- décret du 20 juin 2002 relatif à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française
- contrat de gestion du 22 juin 2007

Ce crédit est destiné à servir de réceptacle aux revenus perçus par le Fonds dans le cadre du placement de ses liquidités (trésorerie).

Montant du crédit proposé : **0,00 euros**

Recettes 2022 (EUR)		Variation initial 2022/initial 2023 (EUR)	Recettes 2023 (EUR)	Explication variation
Initial	Ajusté			
0,00	0,00	0,00	0,00	-

AB 02 7720 01 01122 – Produits de la vente de biens mobiliers

Base légale, décrétable ou réglementaire :

- décret du 20 juin 2002 relatif à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française
- contrat de gestion du 22 juin 2007

Ce crédit est destiné à servir de réceptacle aux produits de la vente de mobilier, matériel et machines de bureau appartenant au Fonds Ecureuil.

Aucune recette de cet ordre n'est connue ou prévue, à ce stade, en 2023.

Montant du crédit proposé : **0,00 euros**

Recettes 2022 (EUR)		Variation initial 2022/initial 2023 (EUR)	Recettes 2023 (EUR)	Explication variation
Initial	Ajusté			
0,00	0,00	0,00	0,00	-

Programme 03 - Produits résultant de la mission d'avances de fonds

AB 03 3300 01 01122 – Récupération d'avances de fonds versées à des tiers dans le cadre de missions déléguées

Base légale, décrétable ou réglementaire :

- décret du 20 juin 2002 relatif à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française
- AGCF du 19 octobre 2007 déterminant les cas dans lesquels le Fonds Ecureuil peut octroyer des avances de fonds
- contrat de gestion du 22 juin 2007

Ce crédit correspond à l'estimation des avances de fonds que le Fonds sera amené à récupérer dans le cadre de missions déléguées en 2023. Il se fonde sur l'estimation du montant des réserves du Fonds au 31/12/2022.

Montant du crédit proposé : **121.366.294,00 euros**

Recettes 2022 (EUR)		Variation initial 2022/initial 2023 (EUR)	Recettes 2023 (EUR)	Explication variation
Initial	Ajusté			
121.166.933,00	121.106.684,00	+199.361,00	121.366.294,00	<u>Détail des mouvements concernant les réserves</u> : Diminution du fait de la ponction réalisée en 2021 pour assurer le paiement de la taxe sur les comptes-titres en 2021. Augmentation -dès 2022- du fait des revenus de placement attendus

AB 03 6612 01 01122 – Dotations de la CF pour octroi d'avances de fonds

Base légale, décrétable ou réglementaire :

- décret du 20 juin 2002 relatif à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française
- décret-programme portant diverses dispositions accompagnant le budget 2023
- AGCF du 19 octobre 2007 déterminant les cas dans lesquels le Fonds Ecureuil peut octroyer des avances de fonds

Ce crédit correspond à la dotation qui sera versée au Fonds afin de lui permettre d'octroyer des avances de fonds en 2023 à des opérateurs rencontrant des difficultés de trésorerie du fait de la crise énergétique.

Montant du crédit proposé : **45.000.000,00 euros**

Recettes 2022 (EUR)		Variation initial 2022/initial 2023 (EUR)	Recettes 2023 (EUR)	Explication variation
Initial	Ajusté			
0,00	6.000.000,00	+45.000.000,00	45.000.000,00	Du fait de l'opérationnalisation de la mesure à la fin de l'année 2022, concentration des versements d'avances de fonds sur l'année 2023.

Programme 04 - Produits liés aux octrois de crédits

AB 04 4650 01 01122 – Récupérations des intérêts liés aux octrois de crédits aux établissements scolaires de l'enseignement subventionné

Base légale, décrétable ou réglementaire :

- décret du 20 juin 2002 relatif à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française

Ce crédit correspond à la récupération, par le Fonds Ecureuil, des intérêts liés aux octrois de crédits aux établissements scolaires de l'enseignement subventionné en 2023.

Montant du crédit proposé : **0,00 euros**

Recettes 2023 (EUR)	Commentaire
0,00	L'article budgétaire n'existe qu'à partir de 2023. Le montant ne peut être estimé à ce jour.

AB 04 6612 01 01122 – Dotation de la CF pour octroi de crédits aux établissements scolaires de l'enseignement subventionné

Base légale, décrétable ou réglementaire :

- décret du 20 juin 2002 relatif à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française

Ce crédit enregistre les dotations que le Fonds pourrait recevoir de la Communauté française en vue d'octroyer des crédits aux établissements scolaires de l'enseignement subventionné en 2023.

Montant du crédit proposé : **0,00 euros**

Recettes 2022 (EUR)		Variation initial 2022/initial 2023 (EUR)	Recettes 2023 (EUR)	Explication variation
Initial	Ajusté			
-	0,00	0,00	0,00	Par précaution, l'article a été créé à l'ajustement 2022. Compte tenu de l'incertitude entourant encore

				actuellement l'avancement des projets de démolition/reconstruction des bâtiments scolaires à financer, la dotation sera fixée dans le courant de l'année 2023.

AB 04 8940 01 01122 – Remboursements périodiques de leurs crédits par les établissements scolaires de l'enseignement subventionné

Base légale, décrétable ou réglementaire :

- décret du 20 juin 2002 relatif à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française

Ce crédit correspond à la récupération, par le Fonds Ecureuil, des remboursements périodiques en capital effectués par les établissements scolaires de l'enseignement subventionné en 2023 en regard des crédits qui leur ont été octroyés.

Montant du crédit proposé : **0,00 euros**

Recettes 2023 (EUR)	Commentaire
0,00	L'article budgétaire n'existe qu'à partir de 2023. Le montant ne peut être estimé à ce jour.

Programme 05 : Produits résultant de la gestion financière des réserves

AB 05 2620 01 01122 – Revenus financiers liés à l'exercice de la mission statutaire

Base légale, décrétable ou réglementaire :

- décret du 20 juin 2002 relatif à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française
- contrat de gestion du 22 juin 2007
- règles en matière de gestion des actifs financiers du Fonds Ecureuil

Ce crédit correspond à l'estimation du montant des intérêts issus du placement des réserves du Fonds (étant pris en compte les taux futurs ad hoc).

Montant du crédit proposé : **1.723.395,00 euros**

Recettes 2022 (EUR)		Variation initial 2022/initial 2023 (EUR)	Recettes 2023 (EUR)	Explication variation
Initial	Ajusté			
36.350,00	259.610,00	+ 1.687.045,00	1.723.395,00	Compte tenu de la hausse récente des taux d'intérêt, le Fonds a pu reprendre activement ses activités de placement en juillet 2022. Celles-ci avaient été suspendues du fait de

				l'introduction, en 2021, de la nouvelle taxe sur les comptes-titres dans un contexte de taux d'intérêt négatifs sur le marché monétaire.

Justificatif des dépenses

Commentaire par article

Programme 01- Subsistance

AB 01 1112 01 01122 – Administrateurs et Commissaires du Gouvernement

Base légale, décrétable ou réglementaire :

- décret du 20 juin 2002 relatif à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française
- décret du 9 janvier 2003 (« Transparence »)
- loi du 13 juillet 2005 concernant l'instauration d'une cotisation annuelle à charge de certains organismes
- AGCF du 10 juillet 2003 relatif aux Commissaires du Gouvernement à temps partiel et aux commissaires aux comptes auprès des organismes publics qui dépendent de la Communauté française
- AGCF du 9 septembre 2015 modifiant l'AGCF du 20 mars 2003 relatif à la Charte de l'administrateur public et aux indemnités octroyées aux administrateurs publics et aux administrateurs de droit d'un organisme public relevant de la Communauté française
- contrat de gestion du 22 juin 2007

Ce crédit correspond à l'estimation du montant des émoluments des administrateurs et du Commissaire du Gouvernement à titre partiel (indemnités) ainsi que de la « cotisation INASTI ».

Montant du crédit proposé : CE = CL = **37.427,00 euros**

CE 2022		CE 2023	Explication variation	CL 2022		CL 2023	Explication variation
Initial	Ajusté	37.427,00		Initial	Ajusté	37.427,00	
32.443,00	32.443,00		Variation CE initial 22/initial 23	Indexation	32.443,00		32.443,00
+ 4.984,00		+ 4.984,00					

AB 01 1211 01 01122 – Frais administratifs

Base légale, décrétable ou réglementaire :

- décret du 20 juin 2002 relatif à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française
- contrat de gestion du 22 juin 2007

Ce crédit correspond à l'estimation du montant des différents frais administratifs.

Ce crédit est destiné à couvrir les frais suivants (non exhaustif) :

- d'affranchissement (poste) et d'expédition
- d'économat
- de cafétéria
- de documentation
- de représentation
- de déplacement

Montant du crédit proposé : CE = CL = **5.950,00 euros**

CE 2022		CE 2023	Explication variation	CL 2022		CL 2023	Explication variation
Initial	Ajusté	5.950,00	Indexation + augmentation des frais bancaires + augmentation ponctuelle des frais de gestion (« 20 ans » du Fonds Ecureuil)	Initial	Ajusté	5.950,00	Indexation + augmentation du coût des frais bancaires + augmentation ponctuelle des frais de gestion (« 20 ans » du Fonds Ecureuil)
3.700,00	3.950,00			3.700,00	3.950,00		
Variation CE initial 22/initial 23				Variation CL initial 22/initial 23			
+ 2.250,00				+ 2.250,00			

AB 01 1211 02 01122 – Autres prestations et travaux par tiers

Base légale, décrétable ou réglementaire :

- décret du 20 juin 2002 relatif à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française
- décret du 9 janvier 2003 (« Transparence »)
- AGCF du 19 janvier 2022 modifiant le chapitre II de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 juillet 2003 relatif aux Commissaires du Gouvernement à temps partiel et aux commissaires aux comptes auprès des organismes publics qui dépendent de la Communauté française
- contrat de gestion du 22 juin 2007

Ce crédit est destiné à couvrir les frais suivants (non exhaustif) :

- assurance RC administrateurs
- consultance
- formation

- honoraires/émoluments des Commissaires aux comptes

Montant du crédit proposé : CE = CL = **16.607,00 euros**

CE 2022		CE 2023	Explication variation	CL 2022		CL 2023	Explication variation
Initial	Ajusté	16.607,00	Indexation + A noter : - la réduction des émoluments du Commissaire aux comptes émanant de la Cour des comptes du fait de l'entrée en vigueur de l'AGCF du 19 janvier 2022 - le lancement d'un nouveau marché pour l'assurance RC administrateurs (montant légèrement revu à la hausse, par prudence).	Initial	Ajusté	16.607,00	Indexation + A noter : - la réduction des émoluments du Commissaire aux comptes émanant de la Cour des comptes du fait de l'entrée en vigueur de l'AGCF du 19 janvier 2022 - le lancement d'un nouveau marché pour l'assurance RC administrateurs (montant légèrement revu à la hausse, par prudence).
25.857,00	14.607,00			25.857,00	14.607,00		
Variation CE initial 22/initial 23				Variation CL initial 22/initial 23			
- 9.750,00				-9.750,00			

Plans de liquidation :

- **Marché « Réviseur IRE » (3 ans) : contrôle des comptes annuels 2020 à 2022 (-> lancement d'un nouveau marché en 2023) :**

CL 2023 : 5.445,00 EUR

AB 01 7422 01 01122 – Achat de biens mobiliers

Base légale, décrétable ou réglementaire :

- contrat de gestion du 22 juin 2007

Ce crédit correspond à l'acquisition de biens mobiliers (matériel, machines de bureau, etc.).

Aucune dépense de cet ordre n'est connue ou prévue, à ce stade, en 2023.

Montant du crédit proposé : CE = CL = **0,00 euros**

CE 2022		CE 2023	Explication variation	CL 2022		CL 2023	Explication variation
Initial	Ajusté	0,00		Initial	Ajusté	0,00	
0,00	0,00			0,00	0,00		
Variation CE initial 22/initial 23				Variation CL initial 22/initial 23			
0,00				0,00			

Programme 02 – Avances de fonds

AB 02 3300 01 01122 – Avances de fonds à des tiers dans le cadre de missions déléguées

Base légale, décrétole ou réglementaire :

- décret du 20 juin 2002 relatif à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française
- décret-programme portant diverses dispositions accompagnant le budget 2023
- AGCF du 19 octobre 2007 déterminant les cas dans lesquels le Fonds Ecureuil peut octroyer des avances de fonds

Ce crédit correspond à l'estimation des avances de fonds que le Fonds sera amené à réaliser dans le cadre de missions déléguées en 2023. Il se fonde sur l'estimation du montant des réserves du Fonds au 31/12/2022 et tient compte de l'extension, dès 2022, de la mission d'avances de fonds à des opérateurs rencontrant des difficultés de trésorerie du fait de la crise énergétique.

Montant du crédit proposé : CE = CL = **166.366.294,00 euros**

CE 2022		CE 2023	Explication variation	CL 2022		CL 2023	Explication variation
Initial	Ajusté	166.366.294,00		Initial	Ajusté	166.366.294,00	
121.166.933,00	127.106.684,00			121.166.933,00	127.106.684,00		
			Détail des mouvements: Diminution du fait de la ponction sur les réserves réalisée en 2021 pour assurer le paiement de la taxe sur les comptes-titres en 2021. Augmentation du fait des revenus de placement				Détail des mouvements: Diminution du fait de la ponction sur les réserves réalisée en 2021 pour assurer le paiement de la taxe sur les comptes-titres en 2021. Augmentation du fait des revenus de placement

			attendus en 2022 et des versements qui seront réalisés à des opérateurs rencontrant des difficultés du fait de la crise énergétique.				attendus en 2022 et des versements qui seront réalisés à des opérateurs rencontrant des difficultés du fait de la crise énergétique.
Variation CE initial 22/initial 23				Variation CL initial 22/initial 23			
+45.199.361,00				+45.199.361,00			

Programme 03 - Prises de participations et octrois de crédits

AB 03 4110 01 01122 – Versement à la CF des intérêts perçus l'année précédente en matière d'octrois de crédit aux établissements scolaires de l'enseignement subventionné

Base légale, décrétable ou réglementaire :

- décret budgétaire FWB
- décret du 20 juin 2002 relatif à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française

Ce crédit correspond à l'estimation des versements à la CF des intérêts perçus l'année précédente en matière d'octrois de crédit aux établissements scolaires de l'enseignement subventionné.

Aucune dépense de cet ordre n'est prévue en 2023.

Montant du crédit proposé : CE = CL = **0,00 euros**

CE 2023	Commentaire	CL 2023	Commentaire
0,00	L'article budgétaire enregistrera des mouvements au plus tôt en 2024	0,00	L'article budgétaire enregistrera des mouvements au plus tôt en 2024

AB 03 6112 01 01122 – Versement à la CF des remboursements perçus l'année précédente en matière d'octrois de crédit aux établissements scolaires de l'enseignement subventionné

Base légale, décrétable ou réglementaire :

- décret budgétaire FWB
- décret du 20 juin 2002 relatif à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française

Ce crédit correspond à l'estimation des versements à la CF des remboursements perçus l'année précédente en matière d'octrois de crédit aux établissements scolaires de l'enseignement subventionné.

Aucune dépense de cet ordre n'est prévue en 2023.

Montant du crédit proposé : CE = CL = **0,00 euros**

CE 2023	Commentaire	CL 2023	Commentaire
0,00	L'article budgétaire enregistrera des mouvements au plus tôt en 2024	0,00	L'article budgétaire enregistrera des mouvements au plus tôt en 2024

AB 03 8517 01 01122 – Prise de participations ayant les caractéristiques des OCPP code 08 au sens du SEC2010

Base légale, décrétable ou réglementaire :

- décret du 20 juin 2002 relatif à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française

Ce crédit correspond à des prises de participations ayant les caractéristiques des OCPP code 08 au sens du SEC2010 que le Fonds pourrait être amené à prendre.

Aucune dépense de cet ordre n'est connue ou prévue, à ce stade, en 2023.

Montant du crédit proposé : CE = CL = **0,00 euros**

CE 2022		CE 2023	Explication variation	CL 2022		CL 2023	Explication variation
Initial	Ajusté	0,00		Initial	Ajusté	0,00	
0,00	0,00			0,00	0,00		
Variation CE initial 22/initial 23				Variation CL initial 22/initial 23			
0,00				0,00			

AB 03 8540 01 01122 – Octroi de crédits aux établissements scolaires ayant les caractéristiques des OCPP code 08 au sens du SEC95 : enseignement subventionné

Base légale, décrétable ou réglementaire :

- décret du 20 juin 2002 relatif à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française
- décret du 30 septembre 2021 relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen

Ce crédit correspond aux octrois de crédits ayant les caractéristiques des OCPP code 08 au sens du SEC2010 qui seront réalisés au profit des établissements scolaires de l'enseignement subventionné en 2023.

Montant du crédit proposé : CE = 40.000.000,00 euros

CL = 10.000.000,00 euros

CE 2022		CE 2023	Explication variation	CL 2022		CL 2023	Explication variation
Initial	Ajusté	40.000.000,00	Par précaution, l'article budgétaire est alimenté dès l'initial 2023.	Initial	Ajusté	10.000.000,00	Par précaution, l'article budgétaire est alimenté dès l'initial 2023.
0,00	0,00			0,00	0,00		
Variation CE initial 22/initial 23				Variation CL initial 22/initial 23			
+40.000.000,00				+10.000.000,00			

Programme 04 : Dépenses résultant de la gestion financière des réserves

AB 04 1211 01 01122 – Charges liées aux opérations financières

Base légale, décrétable ou réglementaire :

- décret du 20 juin 2002 relatif à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française
- loi du 17 février 2021 portant introduction d'une taxe annuelle sur les comptes-titres
- contrat de gestion du 22 juin 2007

Ce crédit correspond à l'estimation du montant des charges liées au placement des réserves du Fonds (= nouvelle taxe sur les comptes-titres).

Montant du crédit proposé : CE = CL = 137.250,00 euros

CE 2022		CE 2023	Explication variation	CL 2022		CL 2023	Explicatio n variation
Initial	Ajusté	137.250,00	Nouvelle taxe sur les comptes- titres	Initial	Ajusté	137.250,00	Nouvelle taxe sur les comptes- titres
0,00	45.375,00			0,00	45.375,00		
Variation CE initial 22/initial 23				Variation CL initial 22/initial 23			
+137.250,00				+137.250,00			

AB 04 0310 01 01122 – Mise en réserve des montants versés par la CF

Base légale, décrétable ou réglementaire :

- décret du 20 juin 2002 relatif à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française

Ce crédit correspond à l'estimation des montants versés par la Communauté française pour mise en réserves.

Aucune dépense de cet ordre n'est connue ou prévue, à ce stade, en 2023.

Montant du crédit proposé : CE = CL = **0,00 euros**

CE 2022		CE 2023	Explication variation	CL 2022		CL 2023	Explication variation
Initial	Ajusté	0,00		Initial	Ajusté	0,00	
0,00	0,00			0,00	0,00		
Variation CE initial 22/initial 23				Variation CL initial 22/initial 23			
0,00				0,00			

BUDGET INITIAL 2023 DU FONDS ECUREUIL DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Ministre	N° Prog.	2 1ers chiffres du cê.	2 derniers chiffres du cê.	N° d'ordre	Code fonctionnel	AB	Libellés	Recettes INI 2022 (en EUR) Prévisions	Recettes INI 2023 (en EUR) Prévisions
PROGRAMME 01 : INTERVENTION DU SECTEUR PUBLIC								62.000,00	62.000,00
TITRE 1 : Recettes courantes									
FD	01	46	10	01	01122	01 4610 01 01122	Dotations de la CF pour frais de fonctionnement	62.000,00	62.000,00
TOTAL pour le TITRE 1								62.000,00	62.000,00
TITRE 2 : Recettes en capital									
FD	01	66	12	01	01122	01 6612 01 01122	Versements statutaires de la CF dans le cadre de l'art. 18 § 1er, 3° du décret du 20 juin 2002	0,00	0,00
FD	01	66	12	02	01122	01 6612 02 01122	Versements de la CF pour mise en réserves	0,00	0,00
TOTAL pour le TITRE 2								0,00	0,00
PROGRAMME 02 : PRODUITS RESULTANT DE LA GESTION COURANTE DE L'ORGANISME								0,00	0,00
TITRE 1 : Recettes courantes									
FD	02	16	20	01	01122	02 1620 01 01122	Recettes exceptionnelles	0,00	0,00
FD	02	26	10	01	01122	02 2610 01 01122	Revenus financiers liés à la gestion de trésorerie	0,00	0,00
TOTAL pour le TITRE 1								0,00	0,00
TITRE 2 : Recettes en capital									
FD	02	77	20	01	01122	02 7720 01 01122	Produits de la vente de biens mobiliers	0,00	0,00
TOTAL pour le TITRE 2								0,00	0,00
PROGRAMME 03 : PRODUITS RESULTANT DE LA MISSION D'AVANCES DE FONDS								121.166.933,00	166.366.294,00
TITRE 1 : Recettes courantes									
FD	03	33	00	01	01122	03 3300 01 01122	Récupérations d'avances de fonds versées à des tiers dans le cadre de missions déléguées	121.166.933,00	121.366.294,00
TOTAL pour le TITRE 1								121.166.933,00	121.366.294,00
TITRE 2 : Recettes en capital									
FD	03	66	12	01	01122	03 6612 01 01122	Dotations de la CF pour octroi d'avances de fonds	0,00	45.000.000,00
TOTAL pour le TITRE 2								0,00	45.000.000,00
PROGRAMME 04 : PRODUITS LIES AUX OCTROIS DE CREDITS								0,00	0,00
TITRE 1 : Recettes courantes									
FD	04	46	50	01	01122	04 4650 01 01122	Récupérations des intérêts liés aux octrois de crédits aux établissements scolaires de l'enseignement subventionné	0,00	0,00
TOTAL pour le TITRE 1								0,00	0,00

TITRE 2 : Recettes en capital									
FD	04	66	12	01	01122	04 6612 01 01122	Dotations de la CF pour octroi de crédits aux établissements scolaires de l'enseignement subventionné	0,00	0,00
FD	04	89	40	01	01122	04 8940 01 01122	Remboursements périodiques de leurs crédits par les établissements scolaires de l'enseignement subventionné	0,00	0,00
TOTAL pour le TITRE 2								0,00	0,00
PROGRAMME 05 : PRODUITS RESULTANT DE LA GESTION FINANCIERE DES RESERVES								36.350,00	1.723.395,00
TITRE 1 : Recettes courantes									
FD	05	26	20	01	01122	05 2620 01 01122	Revenus financiers liés à l'exercice de la mission statutaire	36.350,00	1.723.395,00
TOTAL pour le TITRE 1								36.350,00	1.723.395,00
TITRE 2 : Recettes en capital									
TOTAL pour le TITRE 2								0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES								121.265.283,00	168.151.689,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES CODES 0,8,9								0,00	0,00
TOTAL CODES 0								0,00	0,00
TOTAL CODES 8								0,00	0,00
TOTAL CODES 9								0,00	0,00
"RESULTAT SEC RECETTES"								121.265.283,00	168.151.689,00

Ministre	N° Prog.	2 1ers chiffres du cè	2 derniers chiffres du cè	N° d'ordre	Code fonctionnel	AB	Libellés	CE INI 2022 (en EUR)	CL INI 2022 (en EUR)	CE INI 2023 (en EUR)	CL INI 2023 (en EUR)
PROGRAMME 01 : SUBSISTANCE								62.000,00	62.000,00	59.484,00	59.484,00
TITRE 1 : Dépenses courantes											
FD	01	11	12	01	01122	01 1112 01 01122	Administrateurs - Commissaire du Gouvernement	32.443,00	32.443,00	37.427,00	37.427,00
FD	01	12	11	01	01122	01 1211 01 01122	Frais administratifs	3.700,00	3.700,00	5.950,00	5.950,00
FD	01	12	11	02	01122	01 1211 02 01122	Autres prestations et travaux par tiers	25.857,00	25.857,00	16.107,00	16.107,00
TOTAL pour le TITRE 1								62.000,00	62.000,00	59.484,00	59.484,00
TITRE 2 : Dépenses en capital											
FD	01	74	22	01	01122	01 7422 01 01122	Achats de biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL pour le TITRE 2								0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMME 02 : AVANCES DE FONDS								121.166.933,00	121.166.933,00	166.366.294,00	166.366.294,00
TITRE 1 : Dépenses courantes											
FD	02	33	00	01	01122	02 3300 01 01122	Avances de fonds à des tiers dans le cadre de missions déléguées	121.166.933,00	121.166.933,00	166.366.294,00	166.366.294,00
TOTAL pour le TITRE 1								121.166.933,00	121.166.933,00	166.366.294,00	166.366.294,00
TITRE 2 : Dépenses en capital											
TOTAL pour le TITRE 2								0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMME 03 : PRISES DE PARTICIPATIONS ET OCTROIS DE CREDITS								0,00	0,00	40.000.000,00	10.000.000,00
TITRE 1 : Dépenses courantes											
FD	03	41	10	01	01122	03 4110 01 01122	Versements à la CF des intérêts perçus l'année précédente en matière d'octrois de crédit aux établissements scolaires de l'enseignement subventionné	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL pour le TITRE 1								0,00	0,00	0,00	0,00
TITRE 2 : Dépenses en capital											
FD	03	61	12	01	01122	03 6112 01 01122	Versements à la CF des remboursements perçus l'année précédente en matière d'octrois de crédit aux établissements scolaires de l'enseignement subventionné	0,00	0,00	0,00	0,00
FD	03	85	17	01	01122	03 8517 01 01122	Prises de participations ayant les caractéristiques des OCPP code 08 au sens du SEC	0,00	0,00	0,00	0,00
FD	03	85	40	01	01122	03 8540 01 01122	Octrois de crédits aux établissements scolaires ayant les caractéristiques des OCPP code 08 au sens du SEC/95 : enseignement subventionné	0,00	0,00	40.000.000,00	10.000.000,00
TOTAL pour le TITRE 2								0,00	0,00	40.000.000,00	10.000.000,00
PROGRAMME 04 : DEPENSES RESULTANT DE LA GESTION FINANCIERE DES RESERVES								0,00	0,00	137.250,00	137.250,00
TITRE 1 : Dépenses courantes											
FD	04	12	11	01	01122	05 1211 01 01122	Charges liées aux opérations financières	0,00	0,00	137.250,00	137.250,00
TOTAL pour le TITRE 1								0,00	0,00	137.250,00	137.250,00

TITRE 2 : Dépenses en capital									
FD	04	03	10	01	01122	05 0310 01 01122	Mise en réserves de montants versés par la Communauté française	0,00	0,00
TOTAL pour le TITRE 2								0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES								121.228.933,00	121.228.933,00
								206.563.028,00	176.563.028,00

TOTAL GENERAL DES DEPENSES CODES 0,8,9	0,00	0,00	40.000.000,00	10.000.000,00
TOTAL CODES 0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CODES 8	0,00	0,00	40.000.000,00	10.000.000,00
TOTAL CODES 9	0,00	0,00	0,00	0,00
"RESULTAT SEC DEPENSES"	121.228.933,00	121.228.933,00	166.563.028,00	166.563.028,00
RESULTAT SEC		36.350,00		1.588.661,00

|

|